PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

18-01-2021

80e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue par vidéoconférence le 18 janvier 2021 à 16 h 30

Sont présents :

M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Yves Liard, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Patrick Bonin, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

Suite à l'état d'urgence sanitaire, et ses renouvellements, déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer à l'aide de moyens permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et la séance sera publicisée dès que possible via le site web de la Ville de Joliette.

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote.

L'enregistrement audio ainsi que les projets de résolutions sont publié sur le site Internet joliette.ca dès que possible.

2 **21-001 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

18-01-2021

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout du point 32 a), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séances extraordinaires et ordinaire du 14 et 17 décembre 2020 – Approbation des procès-verbaux

AMÉNAGEMENT

4. Règlement 79-422 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Abris d'hiver et balise de déneigement – Avis de motion
5. Règlement 79-422 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Abris d'hiver et balise de déneigement – Projet – Adoption
6. Demande d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – M. Benoit Thibault – Pax Habitat – 488, rue Saint-Charles-Borromée Nord – Lots 2 900 921 et 2 900 922 – Zone P01-061 – Second projet de résolution 20-601 – Adoption
7. Programme Rénovation-Québec – Phase 2020-2021 – Participation de la Ville de Joliette
8. Technicienne en urbanisme – Désignation

ADMINISTRATION

9. Règlement 178-2020 – Contrôle des animaux – Adoption
10. Règlement d'emprunt 198-2 – Travaux de réfection à la station d'eau potable – Avis de motion
11. Règlement d'emprunt 198-2 – Travaux de réfection à la station d'eau potable – Dépôt du projet
12. Règlement d'emprunt 204-1 – Réfection des réseaux municipaux sur une partie des rues Richard, Baby, Fabre, Guilbault et Sainte-Anne – Adoption
13. Assurances – Demande de transfert de courtier – Autorisation
14. Résolution 20-596 – Activités de financement d'organismes – Amendement
15. Transaction et quittance – Vidéotron Ltée – Autorisation
16. Partie du lot 4 089 547 – Rue Samuel-Racine – Offre d'achat – Acceptation, autorisation et abrogation de la résolution 20-660
17. Liste des comptes à payer du 2 décembre 2020 au 5 janvier 2021 – Approbation
18. Système de désinfection UV – Usine de filtration – Groupe Mécano inc. – Certificat de paiement numéro 2 – Acceptation définitive
19. Construction d'un enclos pour kayaks – Trottoir Joliette inc. – Certificat de paiement numéro 3 – Acceptation provisoire
20. Office municipal d'habitation de Joliette – Prévisions budgétaires 2021

21. Comité régional pour la valorisation de l'éducation – Maintien de l'adhésion

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

22. Soumission numéro AP20-088 – Fourniture d'arbres – Automne 2021 – Adjudication de contrats
23. Soumission numéro AP20-094 – Inhibiteur de corrosion et suivi du réseau d'eau potable – Environor inc. – Adjudication de contrat
24. Soumission numéro AP20-096 – Transformateur – Poste Dollard – Annulation
25. Soumission numéro AP20-099 – Palettiers et étagères – Garage municipal et garage Hydro-Joliette – Les Produits d'entreposage Pedlex Ltée – Adjudication de contrat
26. Soumission numéro AP20-100 – Relocalisation de la cour municipale – Annulation

LOISIRS ET CULTURE

27. Réfection du parc Réal-Laurin – Autorisation
28. Aménagement du jardin communautaire – Base-de-Roc – Phase 1 – Autorisation
29. Projets culturels 2021 – Aide financière – Approbation
30. Location du sous-sol de la bibliothèque Rina-Lasnier – Utilisation partielle – Autorisation
31. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
32. Divers

32.a) Entente relative à un droit d'usage et d'entretien d'un espace de stationnement – Place des Arts – Autorisation

33. Dépôt de rapports
34. Période de questions
35. Date et heure de la prochaine assemblée
36. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3 **<u>21-002 – SÉANCES EXTRAORDINAIRES ET ORDINAIRE DU 14 ET 17 DÉCEMBRE 2020 – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX</u>**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 ainsi que de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, et que de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4 **21-003 – RÈGLEMENT 79-422 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – ABRIS D'HIVER ET BALISE DE DÉNEIGEMENT – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-422 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier certaines dispositions relatives aux abris d'hiver et aux balises de déneigement.

5 **21-004 – RÈGLEMENT 79-422 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – ABRIS D'HIVER ET BALISE DE DÉNEIGEMENT – PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 79-422 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier certaines dispositions relatives aux abris d'hiver et aux balises de déneigement.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, une consultation publique écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6 **21-005 – DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – M. BENOIT THIBAULT – PAX HABITAT – 488, RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – LOTS 2 900 921 ET 2 900 922 – ZONE P01-061 – SECOND PROJET DE RÉSOLUTION 20-601 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT la recommandation PPCMOI-2020-06-04 du comité consultatif d'urbanisme;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

18-01-2021

CONSIDÉRANT la consultation publique écrite tenue du 7 au 22 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le second projet de résolution visant à autoriser le projet présenté par M. Benoît Thibault de Pax Habitat dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, visant la construction d'une habitation communautaire pour personnes âgées, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PPCMOI-2020-06-04 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7 **21-006 – PROGRAMME RÉNOVATION-QUÉBEC – PHASE 2020-2021 – PARTICIPATION DE LA VILLE DE JOLIETTE**

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a annoncé un investissement dans le programme Rénovation Québec de 16,67 millions de dollars pour les phases 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'INFORMER la Société d'habitation du Québec que la Ville de Joliette entend participer à l'année financière 2021-2022 du programme Rénovation-Québec en y investissant un montant de 300 000 $, soit la part de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8 **21-007 – TECHNICIENNE EN URBANISME – DÉSIGNATION**

CONSIDÉRANT l'embauche de Mme Francesca Corneli, le 30 novembre 2020, au poste auxiliaire au service de l'Aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

DE DÉSIGNER Mme Francesca Corneli comme technicienne en urbanisme de la Ville de Joliette.

QUE Mme Francesca Corneli soit également désignée comme « officier responsable », « officier municipal » et comme « employé municipal autorisé » pour voir à l'application et au respect des règlements 79, 80, 81, 83, 35-2002, 45-2003, 50-2003 et 126-2014 de la Ville de Joliette.

D'AUTORISER Mme Francesca Corneli à émettre des constats d'infraction et à faire l'application de la réglementation municipale de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9 **21-008 – RÈGLEMENT 178-2020 – CONTRÔLE DES ANIMAUX – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 20-653 et 20-654, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 178-2020 relatif au contrôle des animaux visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les animaux et abrogeant le Règlement 90-2011, tel qu'amendé, et le Règlement 176-2020.

Le conseiller Alexandre Martel demande le vote :

ONT VOTÉ POUR :	**A VOTÉ CONTRE :**
M. Luc Beauséjour	M. Alexandre Martel
Mme Claudia Bertinotti	
Mme Danielle Landreville	
M. Richard Leduc	
M. Yves Liard	
M. Patrick Lasalle	
M. Patrick Bonin	
M. Alain Beaudry, maire	

Adoptée à la majorité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

18-01-2021

10

21-009 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 198-2 – TRAVAUX DE RÉFECTION À LA STATION D'EAU POTABLE – AVIS DE MOTION

Le conseiller Richard Leduc donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement d'emprunt 198-2 amendant le Règlement d'emprunt 198 relatif à l'ajout d'un système de désinfection aux ultraviolets et de la mise aux normes des systèmes de ventilation et de chauffage à la station d'eau potable et décrétant un emprunt et une dépense de 4 692 026 $.

Objet :	ajout d'un système de désinfection aux ultraviolets et de la mise aux normes des systèmes de ventilation et de chauffage, de l'ajout d'un réservoir à produits chimiques en vrac et des travaux de réparation d'une partie de la toiture, plafond et peinture à la station d'eau potable
Portée :	Tout le territoire
Coût :	5 097 558,00 $
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

11

21-010 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 198-2 – TRAVAUX DE RÉFECTION À LA STATION D'EAU POTABLE – DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement d'emprunt 198-2 amendant le Règlement d'emprunt 198 relatif à l'ajout d'un système de désinfection aux ultraviolets et de la mise aux normes des systèmes de ventilation et de chauffage à la station d'eau potable et décrétant un emprunt et une dépense de 4 692 026 $, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

18-01-2021

12

21-011 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 204-1 – RÉFECTION DES RÉSEAUX MUNICIPAUX SUR UNE PARTIE DES RUES RICHARD, BABY, FABRE, GUILBAULT ET SAINTE-ANNE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 20-655 et 20-656, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt 204-1 décrétant des travaux de réfection des réseaux municipaux sur une partie des rues Richard, Baby, Fabre, Guilbault et Sainte-Anne ainsi qu'un emprunt et une dépense de 8 980 879,28 $.

Objet :	L'exécution de travaux de réfection des réseaux municipaux sur une partie des rues Richard, Baby, Fabre, Guilbault et Sainte-Anne
Portée :	Tout le territoire
Coût :	8 980 879,28 $
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

21-012 – ASSURANCES – DEMANDE DE TRANSFERT DE COURTIER – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des Municipalités du Québec a attribué un nouveau courtier à la Ville de Joliette pour s'occuper de son dossier d'assurance générale à compter du 1er janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE des modifications à la police sont en cours et qu'il est opportun de les poursuivre avec le nouveau courtier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'AUTORISER le service du Greffe à signer la documentation requise afin que le cabinet Lussier Dale Parizeau soit désigné à titre de courtier exclusif.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14 **21-013 – RÉSOLUTION 20-596 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – AMENDEMENT**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et unanimement résolu :

D'AMENDER la résolution 20-596 afin que le 1er élément de l'énumération se lise comme suit :

- Chambre de commerce du Grand Joliette – Campagne de sensibilisation à l'achat local : 5 000 $;

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15 **21-014 – TRANSACTION ET QUITTANCE – VIDÉOTRON LTÉE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la responsabilité d'Hydro-Joliette pour le bris d'installation appartenant à Vidéotron Ltée;

CONSIDÉRANT QUE le projet de quittance soumit par Vidéotron Ltée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la greffière et le directeur d'Hydro-Joliette à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la transaction et quittance relative aux frais du bris des installations appartenant à Vidéotron Ltée près du 1355, rue Lépine.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16 **21-015 – PARTIE DU LOT 4 089 547 – RUE SAMUEL-RACINE – OFFRE D'ACHAT – ACCEPTATION, AUTORISATION ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 20-660**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de la compagnie Groupe JC peinture aérosol inc. pour une partie du lot 4 089 547 situé sur la rue Samuel-Racine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

18-01-2021

D'ACCEPTER l'offre d'achat, de la compagnie Groupe JC peinture aérosol inc., d'une partie du lot 4 089 547, soit environ 140 000 pieds carrés, à être confirmé par l'arpenteur-géomètre de l'acheteur, au montant de 1,56 $ du pied carré, le tout conditionnellement à ce que :

- Tous les frais inhérents à la transaction (notaire, arpenteur-géomètre, etc.) soient à la charge de l'acheteur;
- L'entreprise s'engage à se porter acquéreur de ladite partie de lot dans les six mois de la présente résolution;
- L'entreprise s'engage à déposer un projet conforme à la réglementation municipale;
- La construction du nouveau bâtiment principal doit débuter dans un délai de douze mois suivants la vente;
- La vente soit sans garantie légale.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'ensemble des documents inhérents à la transaction.

D'ABROGER la résolution 20-660.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17 **21-016 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 2 DÉCEMBRE 2020 AU 5 JANVIER 2021 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2020 au montant de 5 509 416,32 $ pour la période du 2 décembre 2020 au 5 janvier 2021 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 2 décembre 2020 au 5 janvier 2021 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

18-01-2021

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 2 décembre 2020 au 5 janvier 2021

a.	Liste des transferts électroniques :	1 997 499,39 $
b.	Liste des chèques :	2 366 026,79 $
c.	Liste des paiements effectués via Accès-D :	5 220 606,13 $
Total		**9 584 132,31 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18 **21-017 – SYSTÈME DE DÉSINFECTION UV – USINE DE FILTRATION – GROUPE MÉCANO INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 – ACCEPTATION DÉFINITIVE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Carlos Escalante, ingénieur pour la firme WSP, en date du 18 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'APPROUVER le certificat de paiement numéro 2 pour la fourniture et l'installation d'un système de désinfection aux ultraviolets à l'usine de traitement d'eau potable tels que décrétés par la résolution 20-374 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Groupe Mécano inc. » la somme de 958 626,35 $ à même le Règlement d'emprunt 198.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19 **21-018 – CONSTRUCTION D'UN ENCLOS POUR KAYAKS – TROTTOIR JOLIETTE INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 – ACCEPTATION PROVISOIRE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 5 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

18-01-2021

D'APPROUVER l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 3, des travaux de construction d'un enclos pour kayaks au pavillon de la rivière tels que décrétés par la résolution 20-375 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Trottoir Joliette inc. » la somme de 5 058,94 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20 **21-019 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Joliette soumises à la Ville de Joliette pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

DE PRENDRE ACTE des prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2021, lesquelles prévoient des revenus de 1 993 634 $, des dépenses de 3 541 910 $, ainsi qu'un déficit d'exploitation de 1 548 276 $ absorbé à 90 % par le gouvernement du Québec et à 10 % par la Ville de Joliette, ce qui représente une contribution municipale de 154 827 $.

D'AUTORISER la trésorière à payer ladite contribution de la Ville de Joliette au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21 **21-020 – COMITÉ RÉGIONAL POUR LA VALORISATION DE L'ÉDUCATION – MAINTIEN DE L'ADHÉSION**

CONSIDÉRANT QUE depuis 15 ans, le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE) a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

18-01-2021

QUE la Ville de Joliette maintienne son adhésion au CRÉVALE au coût de 300 $ et appuie la réussite éducative.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22 **21-021 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-088 – FOURNITURE D'ARBRES – AUTOMNE 2021 – ADJUDICATION DE CONTRATS**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture d'arbres pour l'automne prochain;

CONSIDÉRANT QUE huit entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, quatre entreprises ont remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 15 décembre 2020, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	Pépinière Villeneuve inc.	11 068,00 $	X	
2	Pépinière Lemay inc.	13 989,20 $	X	
3	Pépinière Dominique Savio ltée	25 280,11 $	X	
4	Plantation Létourneau			X

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions reçues sont partielles;

CONSIDÉRANT le tirage au sort effectué à l'hôtel de ville à 13 h 30 devant Mmes Cindy Gamelin et Manon St-Germain et M. Bruno Dupont pour établir l'ordre de classement des soumissions déposées pour un prix identique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-088, les contrats pour la fourniture d'arbres pour l'automne 2021, aux plus bas soumissionnaires conformes, sur la base des prix unitaires inscrits aux formulaires de soumission, soit un total pour chaque soumissionnaire de :

- Pépinière Villeneuve inc. : 1 720,00 $
- Pépinière Lemay inc. : 3 141,00 $
- Pépinière Dominique Savio ltée : 21 260,46 $

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

18-01-2021

23 **21-022 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-094 – INHIBITEUR DE CORROSION ET SUIVI DU RÉSEAU D'EAU POTABLE – ENVIRONOR INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture d'un inhibiteur de corrosion pour une quantité approximative de 8 000 kg et le suivi du réseau d'eau potable a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 7 décembre 2020;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
Environor inc.	**36 640,00 $**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-094, le contrat pour la fourniture d'un inhibiteur de corrosion pour une quantité approximative de 8 000 kg et le suivi du réseau d'eau potable, à l'entreprise « **Environor inc.** », laquelle a déposé la seule soumission conforme au prix unitaire de **4,58 $ / kg**, pour un montant approximatif de 36 640,00 $ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24 **21-023 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-096 – TRANSFORMATEUR – POSTE DOLLARD – ANNULATION**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres AP20-096 pour l'achat d'un transformateur pour le poste Dollard;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçue et qu'une seule était conforme;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture de la soumission, les prix soumis du plus bas soumissionnaire conforme dépassaient largement l'estimation prévue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ANNULER l'appel d'offres AP20-096.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

18-01-2021

25 **21-024 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-099 – PALETTIERS ET ÉTAGÈRES – GARAGE MUNICIPAL ET GARAGE HYDRO-JOLIETTE – LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTÉE – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture et l'installation d'ensembles de palettiers et d'étagères au garage municipal et au garage Hydro-Joliette;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux entreprises ont remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 12 janvier 2021, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	**Les Produits d'entreposage Pedlex Ltée**	**67 678,38 $**	**X**	
2	Groupe Écono-Rack (2015) inc.	78 323,75 $		X

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-099, le contrat pour la fourniture et l'installation d'ensembles de palettiers et d'étagères au garage municipal et au garage Hydro-Joliette, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Les Produits d'entreposage Pedlex Ltée** », au montant de **67 678,38 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26 **21-025 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-100 – RELOCALISATION DE LA COUR MUNICIPALE – ANNULATION**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres AP20-100 pour la relocalisation de la cour municipale;

CONSIDÉRANT QUE les délais serrés pour la livraison des locaux prévue le 1er juillet 2021 **JUMELÉS AUX** mesures imprévisibles imposées pour la COVID-19 ne permettent pas de favoriser le développement du projet dans un contexte de saine gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

18-01-2021

D'ENTÉRINER l'annulation de l'appel d'offres AP20-100.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27 **21-026 – RÉFECTION DU PARC RÉAL-LAURIN – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le projet de réfection du parc Réal-Laurin déposé au plan triennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT l'adoption du plan triennal d'immobilisations pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER la dépense du projet de réfection du parc Réal-Laurin, estimée à 300 000 $ taxes incluses.

QUE le coût total estimé du projet total, soit un montant de 300 000 $, sera financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé au moyen de sept versements égaux de 42 857,14 $, puisés à même les fonds généraux durant les sept prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

D'AUTORISER le service du Greffe et des affaires juridiques à procéder à un appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28 **21-027 – AMÉNAGEMENT DU JARDIN COMMUNAUTAIRE – BASE-DE-ROC – PHASE 1 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement du jardin communautaire situé sur le boulevard de la Base-de-Roc déposé au plan triennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT l'adoption du plan triennal d'immobilisations pour l'année 2021;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

18-01-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'AUTORISER la dépense du projet d'aménagement de la phase 1 du jardin communautaire situé sur le boulevard de la Base-de-Roc, estimée à 125 000 $ taxes incluses.

QUE le coût total estimé du projet total, soit un montant de 125 000 $, sera financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette pour un montant de 100 000 $ et remboursé au moyen de cinq versements égaux de 20 000 $, puisés à même les fonds généraux durant les cinq prochaines années et par le fonds général pour un montant de 25 000 $ (principalement pour la portion des travaux faits en régie).

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

D'AUTORISER le service du Greffe et des affaires juridiques à procéder à un appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29 **21-028 – PROJETS CULTURELS 2021 – AIDE FINANCIÈRE – APPROBATION**

CONSIDÉRANT l'appel de projets culturels dans le cadre du plan d'action de la politique culturelle;

CONSIDÉRANT les recommandations à l'unanimité du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ACCORDER une aide financière de 5 000 $ pour chacun des projets culturels novateurs suivants :

- Camille Grenier : « Éphémère chante Joliette »;
- Marie-Claude Néquado et Manon Bédard : « Qui sommes-nous ? »;
- Philippe Jetté : Recréer, diffuser et transmettre des répertoires instrumentaux traditionnels Lanaudois;

- Caroline Fortin : « Conte-moi la pierre et la poussière ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30 **21-029 – LOCATION DU SOUS-SOL DE LA BIBLIOTHÈQUE RINA-LASNIER – UTILISATION PARTIELLE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la COVID-19 a empêché les organismes d'utiliser les locaux du sous-sol de la bibliothèque Rina-Lasnier dix mois sur douze en 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

QUE la Ville de Joliette ne facture pas les organismes utilisant les locaux du sous-sol de la bibliothèque Rina-Lasnier pour l'année 2020, soit :

- FADOQ St-Pierre;
- Les Chanteurs de la place Bourget;
- L'AFÉAS;
- L'Union musicale de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31 **21-030 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière aux organismes suivants :

- La Soupière : 5 000 $ (aide financière non récurrente en raison de la COVID-19);
- Centre de prévention du suicide de Lanaudière : 250 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

18-01-2021

32 a)

21-031 – ENTENTE RELATIVE À UN DROIT D'USAGE ET D'ENTRETIEN D'UN ESPACE DE STATIONNEMENT – PLACE DES ARTS – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Place des Arts est propriétaire d'un espace de stationnement situé près d'un sentier multifonctionnel appartenant à la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE la popularité des sentiers crée un achalandage de véhicules dans le secteur et une congestion du stationnement public municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPROUVER l'entente à intervenir entre la Ville de Joliette et la Place des Arts relativement à un droit d'usage et d'entretien d'un espace de stationnement, lequel est situé sur le lot 3 474 266 donnant sur le boulevard de la Base-de-Roc à Joliette.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33

21-032 – DÉPÔT DE RAPPORTS

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Service d'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de décembre 2020;
- Service des Incendies – Rapport mensuel du mois d'octobre 2020;
- Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

34

PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné la présentation de cette séance en huis clos, les citoyens sont priés de faire parvenir les questions ou commentaires par courriel à mairie@ville.joliette.qc.ca ou par téléphone au 450 753-8020 du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h 15 et 16 h 30.

35

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 1er février 2021, à 16 h 30, par vidéoconférence.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

18-01-2021

36 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 16 h 45.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-02-2021

81e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue par vidéoconférence le 1er février 2021 à 16 h 30

Sont présents : M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Yves Liard, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Patrick Bonin, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Est absente : Mme Claudia Bertinotti

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

Suite à l'état d'urgence sanitaire, et ses renouvellements, déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer à l'aide de moyens permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et la séance sera publicisée dès que possible via le site web de la Ville de Joliette.

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote.

L'enregistrement audio ainsi que les projets de résolutions sont publiés sur le site Internet joliette.ca dès que possible.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-02-2021

2

21-033 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 18 janvier 2021 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Résolution 21-006 – Programme Rénovation-Québec – Phase 2021-2022 – Participation de la Ville de Joliette
5. Plans d'implantation et d'intégration architecturale

ADMINISTRATION

6. Règlement 120-2020-1 – Amendant le Règlement 120-2020 – Pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2021 – Avis de motion
7. Règlement 120-2020-1 – Amendant le Règlement 120-2020 – Pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2021 – Dépôt du projet
8. Règlement 178-2020-1 – Amendant le Règlement 178-2020 et abrogeant le Règlement 99-2011 – Contrôle des animaux – Avis de motion
9. Règlement 178-2020-1 – Amendant le Règlement 178-2020 et abrogeant le Règlement 99-2011 – Contrôle des animaux – Dépôt du projet
10. Règlement d'emprunt 198-2 – Travaux de réfection à la station d'eau potable – Adoption
11. Résolution 21-017 – Système de désinfection UV – Usine de filtration – Groupe Mécano inc. – Amendement
12. Union des municipalités du Québec – Lancement de la campagne « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » – Adhésion
13. Société québécoise des infrastructures – Avenant 1 – Bail numéro 8967-03 – 733, rue Richard – Autorisation
14. Precise Parklink inc. – Entretien des horodateurs – Autorisation
15. Entente relative aux abonnements d'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs – Autorisation

16. Résolution 20-440 – Tribunal administratif du Québec – Contestation évaluation foncière – DHC avocats – Mandat – Amendement
17. Protocole d'entente révisé – Construction de nouvelles rues – Quartier Saint-Pierre Sud – Autorisation
18. Liste des comptes à payer du 6 au 19 janvier 2021 – Approbation
19. Aides financières diverses – Exercice financier 2021
20. Réaménagement de la voirie du boulevard Dollard – Généreux Construction inc. – Certificat de paiement numéro 2 – Acceptation provisoire
21. Mise aux normes de la ventilation et réfection de la toiture à l'usine de filtration – Gilles Malo inc. – Certificat de paiement numéro 4
22. Construction d'un chalet au parc Réal-Laurin – Gilles Malo inc. – Certificat de paiement numéro 7 final – Acceptation définitive
23. Réparation structurale – Station de traitement d'eau potable – Groupe Lefebvre M.R.P. – Certificat de paiement numéro 8 final – Acceptation définitive
24. Centre récréatif Marcel-Bonin – Location d'espaces publicitaires – Annulation de factures et remboursements
25. Municipalité régionale de comté de Joliette – Quote-part de la Ville de Joliette – Année 2021
26. Politique portant sur le remboursement des frais de séjour et de déplacement – Amendement – Approbation

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

27. Projet « réparation du muret et de la rive de la place des Moulins » – Amendement de la résolution 20-063
28. Ministère des transports du Québec – Permis de voirie – Autorisation
29. Divers
30. Dépôt de rapports
31. Période de questions
32. Date et heure de la prochaine assemblée
33. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3 **21-034 – SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-02-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4 **21-035 – RÉSOLUTION 21-006 – PROGRAMME RÉNOVATION-QUÉBEC – PHASE 2021-2022 – PARTICIPATION DE LA VILLE DE JOLIETTE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'AMENDER la résolution 21-006 afin que le titre se lise comme suit :
« Programme Rénovation-Québec – Phase 2021-2022 – Participation de la Ville de Joliette ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5 **21-036 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2021-01-01 – Mme Ann-Marie Picard – CREVALE – 165, rue Lajoie Sud**
   D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Ann-Marie Picard, afin d'autoriser la modification d'une enseigne d'identification existante à l'immeuble situé au 165, rue Lajoie Sud.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-02-2021

2. **PIIA-2021-01-03 – Mme Mélanie Forest – 519 à 521, rue Saint-Louis**
   D'accepter la demande soumise par Mme Mélanie Forest afin d'autoriser plusieurs travaux de rénovation extérieure à l'immeuble situé aux 519 à 521, rue Saint-Louis, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-01-03 du comité consultatif d'urbanisme.

3. **PIIA-2021-01-04 – M. Zachary Guénette – 629 à 631, boulevard Manseau**
   D'accepter la demande soumise par M. Zachary Guénette et illustrée par Richard L. Gravel de RL Gravel inc., afin d'autoriser, pour un bâtiment commercial abritant une maison de chambres, l'implantation d'un escalier extérieur en cour arrière, l'installation de deux portes d'issue sur le mur arrière et le remplacement du bardeau d'asphalte recouvrant la toiture à l'immeuble situé aux 629 à 631, boulevard Manseau, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-01-04 du comité consultatif d'urbanisme.

4. **PIIA-2021-01-05 – Mme Hélène Marcoux – Groupe Evex inc. – Rue Agnès-Parent**
   D'accepter la demande soumise par Mme Hélène Marcoux et illustrée par Blanchette architectes, afin d'autoriser la construction d'un immeuble multifamilial de quatre étages comportant trente-deux logements sur les lots 6 191 793 et 6 191 794 situés sur la rue Agnès-Parent, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-01-05 du comité consultatif d'urbanisme.

5. **PIIA-2021-01-07 – M. Serge Laforest – Lots 6 402 432 à 6 402 434 – Rue Gustave-Guertin**
   D'accepter la demande soumise par M. Serge Laforest et illustrée par M. Michel Tellier, architecte, afin d'autoriser, sur les lots 6 402 432 à 6 402 434, la construction de trois résidences unifamiliales contiguës avec garages intégrés et/ou attenants ainsi que l'érection d'une remise, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-01-07 du comité consultatif d'urbanisme.

6. **PIIA-2021-01-08 – M. Pierrick Lapointe – Gestion Pella inc. – Lots 3 328 075 et 3 328 091 – Boulevard de la Base-de-Roc et rue Charlemagne**
   D'accepter la demande soumise par M. Pierrick Lapointe et illustrée par Gestion Pella inc., afin d'autoriser la modification apportée au stationnement rattaché à l'immeuble numéro 1 sur les lots 3 328 075 et 3 328 091 situés sur le boulevard de la Base-de-Roc et sur la rue Charlemagne, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-01-08 du comité consultatif d'urbanisme.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-02-2021

7. **PIIA-2021-01-09 – M. Tommy Dorais-Mercier – 2019 Taschereau inc. – 1036 à 1138, rue Saint-Viateur**
D'accepter uniquement la demande d'aménagement des aires de remisage des bacs pour les matières résiduelles à l'immeuble situé aux 1036 à 1138, rue Saint-Viateur, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-01-09 du comité consultatif d'urbanisme.

De refuser les modifications proposées à l'aire de stationnement et aux aménagements paysagers, notamment parce que :

- L'aire de stationnement proposée en cour arrière n'est pas esthétique;
- L'aire de stationnement proposée a pour effet d'éliminer les aires d'agréments originalement localisées en cour arrière.

DE REFUSER, pour les motifs ci-après exposés, le plan suivant :

1. **PIIA-2021-01-02 – M. Bruno Pellerin – Le Potenciel – CRC Lanaudière – 485, rue Saint-Louis**
Le projet de régularisation de l'installation d'enseignes sur vitrage à l'immeuble situé au 485, rue Saint-Louis, est refusé, notamment parce que :

- Le centre-ville requiert une qualité supérieure d'enseignes en raison de son caractère patrimonial et de sa situation stratégique;
- Les polices de caractère et les couleurs utilisées pour chacune des vitrines ne s'harmonisent pas entre elles;
- Les enseignes sur vitrage proposées sont peu esthétiques pour le centre-ville;
- La réglementation de zonage prescrit que le message de l'affichage peut comporter uniquement : l'identification lettrée et/ou chiffrée de la raison sociale, un sigle ou une identification commerciale enregistrée d'entreprise, la nature commerciale de l'établissement ou place d'affaires et la marque de commerce des produits vendus.

2. **PIIA-2021-01-06 – Mme Hélène Marcoux – Groupe Evex inc. – Rue Lyne-Rainville**
Le projet de construction d'un immeuble multifamilial de trois étages comportant six logements sur le lot 3 329 222 situé sur la rue Lyne-Rainville, est refusé, notamment parce que :

- La compagnie requérante n'est pas propriétaire de la majorité des terrains bordant la rue Lyne-Rainville;
- L'architecture (inspiration nordique) retenue pour l'immeuble s'intègre difficilement à d'autres types d'architecture;

- L’architecture proposée est trop épurée et la fenestration se caractérise par l’absence de rythme et de symétrie.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

6 **21-037 – RÈGLEMENT 120-2020-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 120-2020 – POURVOYANT À L’IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L’IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L’EXERCICE FINANCIER 2021 – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Alexandre Martel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 120-2020-1 amendant le Règlement 120-2020 pourvoyant à l’imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l’imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l’exercice financier 2021.

7 **21-038 – RÈGLEMENT 120-2020-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 120-2020 – POURVOYANT À L’IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L’IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L’EXERCICE FINANCIER 2021 – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 120-2020-1 amendant le Règlement 120-2020 pourvoyant à l’imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l’imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l’exercice financier 2021, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-02-2021

8

21-039 – RÈGLEMENT 178-2020-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 178-2020 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 99-2011 – CONTRÔLE DES ANIMAUX – AVIS DE MOTION

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 178-2020-1 amendant le Règlement 178-2020 relatif au contrôle des animaux visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les animaux et abrogeant le Règlement 99-2011, tel qu'amendé, et de modifier la clause transitoire.

Le conseiller Alexandre Martel demande le vote :

ONT VOTÉ POUR :	**A VOTÉ CONTRE :**
M. Luc Beauséjour	M. Alexandre Martel
Mme Danielle Landreville	
M. Richard Leduc	
M. Yves Liard	
M. Patrick Lasalle	
M. Patrick Bonin	
M. Alain Beaudry, maire	

Adoptée à la majorité des membres du conseil

9

21-040 – RÈGLEMENT 178-2020-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 178-2020 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 99-2011 – CONTRÔLE DES ANIMAUX – DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 178-2020-1 amendant le Règlement 178-2020 relatif au contrôle des animaux visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les animaux et abrogeant le Règlement 99-2011, tel qu'amendé, et de modifier la clause transitoire, qui sera adopté à une séance subséquente.

Le conseiller Alexandre Martel demande le vote :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-02-2021

ONT VOTÉ POUR :	**A VOTÉ CONTRE :**
M. Luc Beauséjour Mme Danielle Landreville M. Richard Leduc M. Yves Liard M. Patrick Lasalle M. Patrick Bonin M. Alain Beaudry, maire	M. Alexandre Martel

Adoptée à la majorité des membres du conseil

10 **21-041 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 198-2 – TRAVAUX DE RÉFECTION À LA STATION D'EAU POTABLE – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 21-009 et 21-010, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 18 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt 198-2 amendant le Règlement d'emprunt 198 relatif à l'ajout d'un système de désinfection aux ultraviolets et de la mise aux normes des systèmes de ventilation et de chauffage à la station d'eau potable et décrétant un emprunt et une dépense de 4 692 026 $.

Objet :	ajout d'un système de désinfection aux ultraviolets et de la mise aux normes des systèmes de ventilation et de chauffage, de l'ajout d'un réservoir à produits chimiques en vrac et des travaux de réparation d'une partie de la toiture, plafond et peinture à la station d'eau potable
Portée :	Tout le territoire
Coût :	5 097 558,00 $
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-02-2021

11 **21-042 – RÉSOLUTION 21-017 – SYSTÈME DE DÉSINFECTION UV – USINE DE FILTRATION – GROUPE MÉCANO INC. – AMENDEMENT**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et unanimement résolu :

D'AMENDER la résolution 21-017 afin d'enlever, dans le titre, les mots « acceptation définitive ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12 **21-043 – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – LANCEMENT DE LA CAMPAGNE « LA DÉMOCRATIE DANS LE RESPECT, PAR RESPECT POUR LA DÉMOCRATIE » – ADHÉSION**

CONSIDÉRANT QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraine une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

CONSIDÉRANT QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

CONSIDÉRANT QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-02-2021

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : "La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie". Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-02-2021

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13 **21-044 – SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES – AVENANT 1 – BAIL NUMÉRO 8967-03 – 733, RUE RICHARD – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la Société québécoise des infrastructures (SQI) désire arrimer le bail du local situé au 733, rue Richard avec celui de l'antenne située au même endroit;

CONSIDÉRANT l'avenant 1 de la SQI, relatif au bail numéro 8967-03 pour l'antenne située sur l'immeuble du 733, rue Richard, prolongeant ce dernier pour une période additionnelle s'étendant jusqu'au 31 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'avenant 1 relatif au bail 8967-03.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14 **21-045 – PRECISE PARKLINK INC. – ENTRETIEN DES HORODATEURS – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT L'ARTICLE 573.3 paragraphes 6°) et 9°) LCV;

CONSIDÉRANT QUE le sous-traitant qui veillait à l'entretien des 19 horodateurs sur le territoire de la ville de Joliette nous a informés qu'il cessait ces activités;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service d'entretien des horodateurs est repris par la compagnie Precise Parklink inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-02-2021

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, le contrat de service pour l'entretien des horodateurs énumérés à l'annexe C dudit contrat.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15 **21-046 – ENTENTE RELATIVE AUX ABONNEMENTS D'USAGE CRYPTOGRAPHIQUE APPLIQUÉ AUX CHAÎNES DE BLOCS – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre Hydro-Québec et l'Association des redistributeurs d'électricité du Québec pour établir des modalités de gestion permettant d'assurer une sécurité des approvisionnements et un traitement équitable des Réseaux municipaux et coopératifs;

CONSIDÉRANT l'entente négociée déposée à la Régie de l'énergie et sa décision D-2021-007;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'APPROUVER l'entente relative aux abonnements d'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs, à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Joliette.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16 **21-047 – RÉSOLUTION 20-440 – TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC – CONTESTATION ÉVALUATION FONCIÈRE – DHC AVOCATS – MANDAT – AMENDEMENT**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution 20-440, le conseil de la Ville de Joliette mandatait Me Paul Wayland du cabinet DHC avocats pour représenter les intérêts de la Ville dans le dossier numéro SAI-M-299524-2008 du Tribunal administratif du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'AMENDER la résolution 20-440 afin que le dernier paragraphe se lise comme suit :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-02-2021

« **DE MANDATER** Me Paul Wayland et Me Simon Frenette du cabinet DHC avocats pour représenter les intérêts de la Ville de Joliette dans le dossier SAI-M-299524-2008. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17 **21-048 – PROTOCOLE D'ENTENTE RÉVISÉ – CONSTRUCTION DE NOUVELLES RUES – QUARTIER SAINT-PIERRE SUD – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE les compagnies « 9243-1535 Québec inc. » et « Placements Alain Lebeau inc. » désirent construire de nouvelles rues aux angles des rues du Père-Florian-Bournival et Roland-Gauvreau;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu du Règlement 111-2012, le promoteur doit signer un protocole d'entente avec la Ville de Joliette pour la réalisation d'un projet comportant des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT la modification de l'option de la garantie à la demande des promoteurs;

CONSIDÉRANT la résolution 20-443 autorisant la signature du protocole d'entente initial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'APPROUVER le protocole d'entente révisé à intervenir entre la Ville de Joliette et les compagnies « 9243-1535 Québec inc. » et « Placements Alain Lebeau inc. » pour des travaux de construction de deux rues situées dans le quartier Saint-Pierre Sud.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ledit protocole d'entente, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE la contribution financière de la Ville de Joliette (20,37 % des travaux, à ajuster si l'éclairage est inclus) sera financée par le fonds de roulement.

D'ABROGER la résolution 20-443.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-02-2021

18 **21-049 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 6 AU 19 JANVIER 2021 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2020 au montant de 1 126 232,60 $ pour la période du 6 au 19 janvier 2021 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 6 au 19 janvier 2021 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 6 au 19 janvier 2021

a. Liste des transferts électroniques :	2 092 685,55 $
b. Liste des chèques :	561 670,61 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	941 643,50 $
Total	**3 595 999,66 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19 **21-050 – AIDES FINANCIÈRES DIVERSES – EXERCICE FINANCIER 2021**

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières formulées par divers organismes et institutions, de même que les demandes à l'égard desquelles la Ville de Joliette s'est déjà engagée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE-VILLE DE JOLIETTE

D'ACCORDER ET D'AUTORISER à verser à la Société de développement du centre-ville de Joliette une aide financière de 25 000 $ servant à faire du démarchage auprès de nouveaux promoteurs, le tout payable en mars et 35 000 $ consacrée aux activités d'animation payable en juin 2021, conditionnellement au dépôt du plan des activités d'animation 2021 accompagné du plan budgétaire et à la réception du rapport annuel complet ainsi que des états financiers vérifiés.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-02-2021

FESTIVAL DE LANAUDIÈRE

D'ACCORDER ET D'AUTORISER au Festival de Lanaudière (le Festival) une aide financière de 50 000 $, le tout payable en février 2021, et conditionnellement à la réception du rapport annuel complet ainsi que des états financiers et à ce que le Festival fasse bénéficier les citoyens joliettains des avantages suivants :

- Association de la Ville de Joliette à un concert déterminé qui se tiendra en dehors des semaines de la construction. La date et l'heure devront être déterminées conjointement;
- Privilège consenti aux détenteurs de la carte citoyen à l'accès sur la pelouse à l'Amphithéâtre pour 7,13 $ avant taxes;
- L'accès à la pelouse gratuit aux enfants de moins de 18 ans;
- Mettre à la disposition de la Ville 116 billets qui seront distribués à la population par la loterie culturelle de la Ville de Joliette.

MAISON DES JEUNES LA PIAULE

D'ACCORDER ET D'AUTORISER à verser à la Maison des Jeunes La Piaule une aide financière de 13 000 $ (4e année de 5), payable en 4 versements trimestriels égaux, le tout conditionnellement à la réception du rapport annuel complet ainsi que des états financiers vérifiés.

L'ORIGNAL TATOUÉ

D'ACCORDER ET D'AUTORISER à verser à l'Orignal Tatoué une aide financière de 5 000 $ payable en mars 2021, le tout conditionnellement à la réception du rapport annuel complet ainsi que des états financiers vérifiés.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE JOLIETTE

D'ACCORDER ET D'AUTORISER à la Société d'histoire de Joliette une aide financière de 37 000 $ payable en deux versements égaux en mars et juin 2021, le tout conditionnellement à la réception du rapport annuel complet ainsi que des états financiers vérifiés.

FONDATION POUR LA SANTÉ DU NORD DE LANAUDIÈRE

D'AUTORISER la trésorière à verser à la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière une aide financière de 20 000 $ (5^{e} année de 5), le tout conformément à la résolution 17-064, payable en mars 2021.

FONDATION DE L'ACADÉMIE ANTOINE-MANSEAU

D'AUTORISER la trésorière à verser à la Fondation de l'Académie Antoine-Manseau une aide financière de 5 000 $ (5^{e} année de 5), le tout conformément à la résolution 17-135, payable en avril 2021.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-02-2021

ASSOCIATION POUR LES JEUNES DE LA RUE DE JOLIETTE

D'ACCORDER ET D'AUTORISER à verser à l'Association pour les jeunes de la rue de Joliette une aide financière de 62 000 $ payable en 2 versements égaux, en mars et septembre 2021, le tout conformément à la résolution 20-146 et conditionnellement à la réception du rapport annuel complet ainsi que des états financiers vérifiés.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20 **21-051 – RÉAMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE DU BOULEVARD DOLLARD – GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 – ACCEPTATION PROVISOIRE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Marc-Antoine Giguère, ingénieur pour la firme Parallèle 54 Expert-Conseil inc., en date du 12 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 2, des travaux de réaménagement de la voirie du boulevard Dollard tels que décrétés par la résolution 20-284 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Généreux Construction inc. » la somme de 472 096,29 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21 **21-052 – MISE AUX NORMES DE LA VENTILATION ET RÉFECTION DE LA TOITURE À L'USINE DE FILTRATION – GILLES MALO INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 4**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Olivier Paquette St-Jean, ingénieur pour la firme GBi, en date du 21 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'APPROUVER le certificat de paiement numéro 4, des travaux de mise aux normes de la ventilation et de réfection de la toiture à l'usine de filtration tels que décrétés par la résolution 20-376 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Gilles Malo inc. » la somme de 692 368,04 $ à même le Règlement d'emprunt 198.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-02-2021

22

21-053 – CONSTRUCTION D'UN CHALET AU PARC RÉAL-LAURIN – GILLES MALO INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 7 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par Mme Véronique Beaucage, architecte pour la firme Hétu-Bellehumeur architectes inc., en date du 19 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 7 final, des travaux de construction d'un chalet au parc Réal-Laurin tels que décrétés par la résolution 19-127 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Gilles Malo inc. » la somme de 3 905,01 $ à même le Règlement d'emprunt 194.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

21-054 – RÉPARATION STRUCTURALE – STATION DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE – GROUPE LEFEBVRE M.R.P. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 8 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Olivier Fortin-Fisette, ingénieur pour la firme Beaudoin Hurens (Groupe GBi), en date du 1er décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 8 final, des travaux de réparation structurale à la station de traitement d'eau potable tels que décrétés par la résolution 17-528 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. » la somme de 29 590,75 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

21-055 – CENTRE RÉCRÉATIF MARCEL-BONIN – LOCATION D'ESPACES PUBLICITAIRES – ANNULATION DE FACTURES ET REMBOURSEMENTS

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement de tarification du service des Loisirs et de la culture, la Ville de Joliette facture chaque année pour la location des espaces publicitaires au centre récréatif Marcel-Bonin (CRMB);

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-02-2021

CONSIDÉRANT QUE la situation pandémique a obligé la fermeture du CRMB le 23 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ANNULER les factures suivantes :

# de facture	**Nom**
0FD000329	Restaurant centre-ville
0FD000331	Fleet Info

DE REMBOURSER les fournisseurs suivants :

# de facture	**Nom**	**Montant**
0FD000330	Dino Sport mode	517,39 $
0FD000328	Arsenal Media 103,5 FM	517,39 $
0FD000334	Caisse Desjardins de Joliette	1 471,68 $

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25 **21-056 – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE – QUOTE-PART DE LA VILLE DE JOLIETTE – ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT QUE les règlements 472-2021, 473-2021, 474-2021, 475-2021, 476-2021, 479-2021 et 480-2021 de la MRC de Joliette établissaient et imposaient la quote-part de chacune des municipalités locales qui la composent, de même que les modalités de versements applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE PAYER à la MRC de Joliette la quote-part imposée à la Ville de Joliette, au montant de 3 514 308 $ telle que déterminée par les règlements susmentionnés, le tout conformément au tableau suivant :

Résolution 006-01-2021	Règlement 472-2021	Bureau d'information touristique	42 655 $
Résolution 007-01-2021	Règlement 473-2021	Gestion des matières résiduelles – collecte sélective	567 007 $
Résolution 007-01-2021	Règlement 473-2021	Collecte et transport des déchets	526 267 $
Résolution 007-01-2021	Règlement 473-2021	Collecte, transport et traitement des matières organiques	325 275 $
Résolution 007-01-2021	Règlement 473-2021	Écocentre	137 014 $

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-02-2021

Résolution 007-01-2021	Règlement 473-2021	Enfouissement GMR	229 700 $
Résolution 007-01-2021	Règlement 473-2021	Redevances GMR	150 000 $
Résolution 008-01-2021	Règlement 474-2021	Transport adapté	211 052 $
Résolution 009-01-2021	Règlement 475-2021	Transport collectif urbain	659 400 $
Résolution 010-01-2021	Règlement 476-2021	Transport régional	86 989 $
Résolution 216-11-2020	Selon R.F.U. (selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*, *art.205*)	Établissement des quotes-parts à l'administration générale	355 349 $
Résolution 014-01-2021	Règlement 480-2021	C.D.E.J. Développement économique	207 165 $
Résolution 216-11-2020	Selon R.F.U. (selon la *LAU, art. 205*)	Équipement et infrastructure à caractère supra local (Parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles)	2 933 $
Résolution 013-01-2021	Règlement 479-2021	Agent de développement	5 527 $
Résolution 216-11-2020	Selon R.F.U. (selon la *LAU, art. 205*)	Culture	2 975 $
Résolution 221-11-2020	Montant fixe des villes participantes	Cadets S.Q.	5 000 $
	TOTAL		**3 514 308 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26 **21-057 – POLITIQUE PORTANT SUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SÉJOUR ET DE DÉPLACEMENT – AMENDEMENT – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la politique portant sur le remboursement des frais de séjour et de déplacement adoptée le 1er avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-02-2021

D'APPROUVER la politique modifiée portant sur le remboursement des frais de séjour et de déplacement, laquelle est jointe à la présente résolution.

QUE cette politique entre en vigueur le 2 février 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27 **21-058 – PROJET « RÉPARATION DU MURET ET DE LA RIVE DE LA PLACE DES MOULINS » – AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 20-063**

CONSIDÉRANT le projet de réparation du muret et de la rive de la place des Moulins au montant de 262 000 $ approuvé par la résolution 20-063;

CONSIDÉRANT QUE la découverte de matériaux impropres lors de l'excavation du muret existant;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux imprévus s'élève à 57 264,35 $, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'APPROUVER les coûts liés aux travaux supplémentaires dus aux matériaux impropres trouvés sur les lieux du muret existant de la place des Moulins.

D'AMENDER la résolution 20-063 afin de modifier le coût estimé du projet « Réparation du muret et de la rive de la place des Moulins » pour un montant de 310 000 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28 **21-059 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PERMIS DE VOIRIE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-02-2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

QUE la Ville de Joliette demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2021 et qu'elle autorise à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 $; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la Ville de Joliette s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30 **21-060 – DÉPÔT DE RAPPORTS**

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste des contrats de 2 000 $ totalisant 25 000 $ et plus;
- Liste des contrats de 25 000 $ et plus;
- Procès-verbal de correction – Résolution 20-486.

31 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant donné la présentation de cette séance en huis clos, les citoyens sont priés de faire parvenir les questions ou commentaires par courriel à mairie@ville.joliette.qc.ca ou par téléphone au 450 753-8020 du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h 15 et 16 h 30.

Une question de Madame Nicole Tissot :

Elle désire savoir la position de la Ville de Joliette relativement au refuge pour les gens en situation d'itinérance qui sera transformé en halte-chaleur.

32 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 15 février 2020, à 16 h 30, par vidéoconférence.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-02-2021

33 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 16 h 46.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-02-2021

82e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue par vidéoconférence le 15 février 2021 à 16 h 30

Sont présents :

M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Yves Liard, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Patrick Bonin, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

Suite à l'état d'urgence sanitaire, et ses renouvellements, déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer à l'aide de moyens permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et la séance sera publicisée dès que possible via le site web de la Ville de Joliette.

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote.

L'enregistrement audio ainsi que les projets de résolutions sont publiés sur le site Internet joliette.ca dès que possible.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-02-2021

2

21-061 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par le retrait des points 16 et 32 et par l'ajout du point 41 a), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 1er février 2021 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Dérogation mineure – 1324, rue Saint-Pierre Sud
5. Dérogation mineure – 685, rue du Père-Fernand-Lindsay
6. Dérogation mineure – Lot 6 402 434 – Rue Gustave-Guertin
7. Dérogation mineure – 623, rue Bernard
8. Demande d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – M. Benoit Thibault – Pax Habitat – 488, rue Saint-Charles-Borromée Nord – Lots 2 900 921 et 2 900 922 – Zone P01-061 – Résolution 20-601 – Adoption
9. Règlement 79-422 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Adoption
10. Règlement 79-423 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Saint-Paul – Avis de motion
11. Règlement 79-423 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Saint-Paul – Premier projet – Adoption

ADMINISTRATION

12. Règlement 120-2020-1 – Amendant le Règlement 120-2020 – Pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2021 – Adoption
13. Règlement 171-2020-1 – Amendant le Règlement 171-2020 – Tarification des activités et services en loisir – Avis de motion
14. Règlement 171-2020-1 – Amendant le Règlement 171-2020 – Tarification des activités et services en loisir – Dépôt du projet
15. Règlement 178-2020-1 – Amendant le Règlement 178-2020 et abrogeant le Règlement 99-2011 – Contrôle des animaux – Adoption
16. ~~Centre de services des Samares – Facture n° CSS-000000680~~ – **RETIRÉ**
17. Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada – Bail SAP 1000/3068715 – Résiliation

18. Société de développement du centre-ville – Cotisation impayée – Mandat
19. Surveillance et affaiblissement des glaces – Autorisation
20. Commission de toponymie du Québec – Rue Sainte-Anne – Désignation
21. Commission municipale du Québec – Exemption de taxes foncières – Révision périodique – Maison d'accueil La Traverse – Dossier CMQ-56859-003
22. Décentralisation du système de santé – Demande d'appui
23. Liste des comptes à payer du 20 janvier au 2 février 2021 – Approbation
24. Règlement d'emprunt 198 – Travaux de réfection à la station d'eau potable – Emprunt temporaire – Autorisation
25. Résolution 21-050 – Aides financières diverses – Exercice financier 2021 – Amendement
26. Musée d'art de Joliette – Aide financière 2021
27. Reconstruction du mur de soutènement – Place des Moulins – Bernard Malo inc. – Certificat de paiement numéro 3
28. Grille salariale 2021 applicable aux étudiants et stagiaires – Approbation
29. Défi ski Nicoletti pneus et mécanique 2021 – Participation de la Ville de Joliette – Autorisation
30. Refonte du plan et des règlements d'urbanisme – Mode de financement – Affectation des surplus
31. Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1152 – Lettre d'entente no 7 – Autorisation

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

32. ~~Soumission numéro AP21-002 – Plantation et entretien des fleurs annuelles 2021 – Les Terrassements Multi-Paysages inc. – Adjudication de contrat~~ – **RETIRÉ**
33. Soumission numéro AP21-003 – Inspection CCTV 2021 – Can-Inspec inc. – Adjudication de contrat
34. Soumission numéro AP21-011 – Fourniture d'arbres – Automne 2021 – Adjudication de contrats
35. Soumission numéro AP21-012 – Travaux d'arboriculture 2021 – 9125-1991 Québec inc. – Adjudication de contrat

HYDRO-JOLIETTE

36. Hydro-Québec – Situation d'entraide – Intervention sur le territoire de la Ville de Joliette

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

37. Fédération canadienne des municipalités – Convention de subvention – Autorisation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-02-2021

LOISIRS ET CULTURE

38. M. Jean Brillant – Exposition à ciel ouvert d'œuvres d'art – Musée d'art de Joliette – Aide financière – Autorisation
39. Club de soccer Lanaudière-Nord – Camp de jour de soccer – Utilisation de l'espace public – Autorisation
40. Jet Triathlon – Utilisation de l'espace public – Autorisation
41. Divers

41.a) Résolution 17-512 – Nomination au sein des comités et commissions du conseil – M. Pascal Coutu – Amendement

42. Dépôt de rapports
43. Période de questions
44. Date et heure de la prochaine assemblée
45. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3 **21-062 – SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER FÉVRIER 2021 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er février 2021 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er février 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4 **21-063 – DÉROGATION MINEURE – 1324, RUE SAINT-PIERRE SUD**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2021-01-01 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-02-2021

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 1324, rue Saint-Pierre Sud, afin de régulariser l'implantation d'un garage isolé présentant une marge de recul latérale nord de 0,84 mètre (2,76 pieds) au lieu d'un mètre (3,28 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5 **21-064 – DÉROGATION MINEURE – 685, RUE DU PÈRE-FERNAND-LINDSAY**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2021-01-02 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 685, rue du Père-Fernand-Lindsay, afin de régulariser l'implantation d'un escalier extérieur localisé en cour avant à 1,09 mètre (3,58 pieds) de la ligne avant au lieu de trois mètres (9,84 pieds), le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation DM-2021-01-02 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6 **21-065 – DÉROGATION MINEURE – LOT 6 402 434 – RUE GUSTAVE-GUERTIN**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2021-01-03 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure sur le lot 6 402 434 situé sur la rue Gustave-Guertin, afin de permettre la construction d'une remise présentant une superficie d'implantation de 15,61 mètres carrés (168 pieds carrés) au lieu de 15 mètres carrés (160 pieds carrés) et d'hausser le coefficient d'occupation au sol (C.O.S.) pour les bâtiments accessoires à 15 % au lieu de 10 %.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7 **21-066 – DÉROGATION MINEURE – 623, RUE BERNARD**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2021-01-04 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un abri d'auto permanent à 0,45 mètre (1,48 pied) de la ligne latérale au lieu d'un mètre (3,28 pieds) à l'immeuble situé au 623, rue Bernard aux motifs que :

- L'octroi de la dérogation mineure pourrait porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- La réglementation applicable ne cause pas de préjudice sérieux à la demanderesse;
- La demanderesse met déjà en place des solutions visant à régler la problématique de déneigement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8 **21-067 – DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – M. BENOIT THIBAULT – PAX HABITAT – 488, RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – LOTS 2 900 921 ET 2 900 922 – ZONE P01-061 – RÉSOLUTION 20-601 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-02-2021

CONSIDÉRANT la recommandation PPCMOI-2020-06-04 du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ACCEPTER le projet présenté par M. Benoît Thibault dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, visant la construction d'une habitation communautaire pour personnes âgées, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PPCMOI-2020-06-04 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9 **21-068 – RÈGLEMENT 79-422 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 79-422 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier certaines dispositions relatives aux abris d'hiver et aux balises de déneigement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10 **21-069 – RÈGLEMENT 79-423 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE SAINT-PAUL – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-423 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à ajouter, dans la zone C03-069, localisée le long de la rue Saint-Paul, de nouveaux usages commerciaux et de permettre également la mixité d'usages (commercial et habitation) à l'étage.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-02-2021

11 **21-070 – RÈGLEMENT 79-423 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE SAINT-PAUL – PREMIER PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-423 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à ajouter, dans la zone C03-069, localisée le long de la rue Saint-Paul, de nouveaux usages commerciaux et de permettre également la mixité d'usages (commercial et habitation) à l'étage.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12 **21-071 – RÈGLEMENT 120-2020-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 120-2020 – POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2021 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 21-037 et 21-038, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 1er février 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 120-2020-1 amendant le Règlement 120-2020 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-02-2021

13 **21-072 – RÈGLEMENT 171-2020-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 171-2020 – TARIFICATION DES ACTIVITÉS ET SERVICES EN LOISIR – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Bonin donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 171-2020-1 amendant le Règlement 171-2020 relatif à la tarification des activités et services en loisirs afin de modifier la tarification relative aux organismes offrant un programme de camp de jour complémentaire.

14 **21-073 – RÈGLEMENT 171-2020-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 171-2020 – TARIFICATION DES ACTIVITÉS ET SERVICES EN LOISIR – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 171-2020-1 amendant le Règlement 171-2020 relatif à la tarification des activités et services en loisirs afin de modifier la tarification relative aux organismes offrant un programme de camp de jour complémentaire, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15 **21-074 – RÈGLEMENT 178-2020-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 178-2020 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 99-2011 – CONTRÔLE DES ANIMAUX – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 21-039 et 21-040, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 1er février 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-02-2021

D'ADOPTER le Règlement 178-2020-1 amendant le Règlement 178-2020 relatif au contrôle des animaux visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les animaux et abrogeant le Règlement 99-2011, tel qu'amendé, et de modifier la clause transitoire.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16 **CENTRE DE SERVICES DES SAMARES – FACTURE N° CSS-000000680**

CE POINT EST RETIRÉ.

17 **21-075 – COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA – BAIL SAP 1000/3068715 – RÉSILIATION**

CONSIDÉRANT QUE le terrain situé au 380, rue Champlain appartient à la compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada (CN);

CONSIDÉRANT le bail SAP 1000/3086715 entre le CN et la Ville de Joliette en vigueur depuis le 1er octobre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le terrain n'est pas utilisé par la Ville de Joliette et qu'il n'est pas prévu qu'il le soit dans un avenir proche ;

CONSIDÉRANT l'article 2.01 du bail SAP 1000/3086715;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

DE RÉSILIER le bail SAP 1000/3086715.

D'ENVOYER avis de cette résiliation conformément aux dispositions du bail.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18 **21-076 – SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE-VILLE – COTISATION IMPAYÉE – MANDAT**

CONSIDÉRANT QUE le jugement 705-32-016392-182 rendu le 25 septembre 2020 accordait un délai de 30 jours au défendeur pour procéder au paiement des cotisations impayées à titre de membre de la Société de développement du centre-ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE le défendeur a payé seulement une partie des cotisations impayées;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-02-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE MANDATER Me Janie Tremblay pour prendre les mesures nécessaires à l'exécution du jugement 705-32-016392-182.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19 **21-077 – SURVEILLANCE ET AFFAIBLISSEMENT DES GLACES – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la rivière L'Assomption borde les territoires des villes de Joliette, Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Charles-Borromée;

CONSIDÉRANT QU'au printemps des problèmes peuvent survenir lors des débâcles sur ladite rivière;

CONSIDÉRANT QUE l'article 572.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de s'unir avec d'autres municipalités dans le but d'obtenir des services et de déterminer les modalités d'une telle union;

CONSIDÉRANT les soumissions obtenues par la Ville de Saint-Charles-Borromée concernant la surveillance et l'affaiblissement des glaces;

CONSIDÉRANT les contrats suivants :

- Services d'une excavatrice amphibie à l'entreprise « Eco Technologies de Caraquet » pour la somme de 15 500 $, taxes en sus, pour la location de machinerie et un montant forfaitaire de 46 875 $, taxes en sus, pour 75 heures de main d'œuvre d'opération (taux horaire de 625 $, taxes en sus, pour heures supplémentaires);
- Services d'une pelle excavatrice longue portée à l'entreprise « Excavation Normand Majeau », pour la somme de 3 165 $, taxes en sus, pour la location de machinerie et d'un taux horaire de 265 $ pour la main d'œuvre d'opération, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant total de 5 000 $;
- Services rattachés à la réalisation de travaux d'affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption à l'entreprise « Hydro météo », pour la somme de 50 918,40 $, taxes en sus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

15-02-2021

D'AUTORISER la trésorière à payer à la Ville de Saint-Charles-Borromée la part de la Ville de Joliette, soit 1/3, des travaux reliés à la surveillance et à l'affaiblissement des glaces de la rivière L'Assomption sur présentation des factures.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20 **21-078 – COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC – RUE SAINTE-ANNE – DÉSIGNATION**

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada a informé la Ville de Joliette que 115 adresses utilisent l'appellation « rue Sainte-Anne »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

DE DEMANDER à la Commission de toponymie du Québec de corriger l'appellation « boulevard » pour « rue » Sainte-Anne pour la portion située du boulevard Manseau à la rue Richard et ainsi rendre conforme les 115 adresses utilisant l'appellation « rue Sainte-Anne ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21 **21-079 – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES – RÉVISION PÉRIODIQUE – MAISON D'ACCUEIL LA TRAVERSE – DOSSIER CMQ-56859-003**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Joliette lors de la révision périodique aux fins de l'exemption des taxes foncières de l'organisme Maison d'accueil La Traverse;

CONSIDÉRANT QU'une telle reconnaissance a été acceptée le 13 décembre 2011 en faveur de l'organisme Maison d'accueil La Traverse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE la Ville de Joliette informe la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet à la discrétion de cette dernière concernant la demande de confirmation de la reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières relativement au dossier CMQ-56859-003.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-02-2021

QU'advenant la tenue d'une audience, la Ville de Joliette ne sera pas présente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22 **21-080 – DÉCENTRALISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ – DEMANDE D'APPUI**

CONSIDÉRANT QUE la centralisation de nos soins de santé a rendu notre système rigide et lent;

CONSIDÉRANT QUE les effets de la centralisation se font sentir sur l'accessibilité aux soins de santé de proximité et locaux;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes témoins des conséquences de la centralisation dans notre ville;

CONSIDÉRANT QUE 750 médecins de toutes les régions du Québec se sont mobilisés pour demander la décentralisation de notre système de santé;

CONSIDÉRANT QUE toutes ces démarches visent à établir les bases d'une gouvernance locale solide et efficiente qui va donner accès en région à l'ensemble des soins médicaux de base sans aucune discrimination;

CONSIDÉRANT QUE ces 750 médecins ont émis quatre recommandations peu coûteuses, simples et rapides à mettre en place qui ont été transmises au Ministre de la Santé et des Services sociaux cet été, soit :

- Le rétablissement d'un poste d'administrateur décisionnel local pour chaque centre hospitalier de soins;
- Le rétablissement d'un poste décisionnel de Directeur des Services Professionnels (DSP) local pour chaque centre hospitalier;
- Le rétablissement d'un Conseil des Médecins, Dentistes et Pharmaciens (CMDP) local pour chaque centre hospitalier;
- Le rétablissement d'une Table des chefs locale réunissant tous les chefs de département d'un centre hospitalier.

CONSIDÉRANT QUE la gestion de la crise sanitaire nécessite une flexibilité et une réactivité qui manque à notre système de santé centralisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-02-2021

D'APPUYER les quatre recommandations émises par le Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé.

DE DEMANDER au gouvernement d'étudier sérieusement les recommandations du Regroupement et d'y faire suite.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23 **21-081 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 20 JANVIER AU 2 FÉVRIER 2021 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2020 au montant de 2 880 779,44 $ pour la période du 20 janvier au 2 février 2021 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 20 janvier au 2 février 2021 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 20 janvier au 2 février 2021

a. Liste des transferts électroniques :	1 267 699,32 $
b. Liste des chèques :	219 371,25 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	2 863 835,90 $
Total	**4 350 906,47 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24 **21-082 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 198 – TRAVAUX DE RÉFECTION À LA STATION D'EAU POTABLE – EMPRUNT TEMPORAIRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'approbation du Règlement d'emprunt 198 et de son amendement-1 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 25 mai 2020;

CONSIDÉRANT que ce règlement est assujetti à une subvention à recevoir et au paiement par d'autres organismes municipaux à la fin des travaux;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-02-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'AUTORISER un emprunt temporaire maximum de 4 000 000 $ à la Caisse Desjardins de Joliette, afin de payer les dépenses prévues au Règlement d'emprunt 198 dans l'attente de son financement à long terme.

D'AUTORISER le maire et la trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, tout document requis pour donner pleinement effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25 **21-083 – RÉSOLUTION 21-050 – AIDES FINANCIÈRES DIVERSES – EXERCICE FINANCIER 2021 – AMENDEMENT**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

D'AMENDER la résolution 21-050 afin que le paragraphe intitulé « Société d'histoire de Joliette » se lise comme suit :

D'ACCORDER ET D'AUTORISER à la Société d'histoire de Joliette une aide financière de 37 000 $ payable en deux versements égaux en mars et juin 2021, le tout conditionnellement à la réception du rapport annuel complet ainsi que des états financiers vérifiés. Cette aide financière inclus le 2e versement de 10 000 $ autorisé par la résolution 20-067.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26 **21-084 – MUSÉE D'ART DE JOLIETTE – AIDE FINANCIÈRE 2021**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Musée d'art de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ACCORDER ET D'AUTORISER à verser au Musée d'art de Joliette une aide financière de 80 000 $ pour l'année 2021 payable en deux versements, et ce, conditionnellement à ce que le Musée s'engage et s'oblige à :

- Rendre l'accès gratuit au Musée d'art de Joliette pour tous les résidents de la ville de Joliette détenteur d'une carte citoyen ou sur preuve de résidence à Joliette;

- Remettre gratuitement, à tout citoyen de la ville de Joliette admissible lors de leur première visite au Musée d'art de Joliette, une carte de membre officielle du Musée d'art de Joliette;
- Accorde une réduction de 50 % sur le tarif d'inscription au camp de jour du Musée d'art de Joliette à tous les résidents de la ville de Joliette détenteur d'une carte citoyen ou sur preuve de résidence à Joliette;
- Accorde une réduction de 50 % sur le tarif d'entrée des ateliers thématiques offerts par le Musée d'art de Joliette pour les sorties du camp de jour de la Ville de Joliette;
- Permettre aux détenteurs d'une carte citoyen ou sur preuve de résidence à Joliette l'accès gratuit aux matinées créatives du dimanche matin du Musée d'art de Joliette en tout temps;
- Accorde deux prêts de salles gratuitement annuellement, sur réservation, pour les activités spéciales de la Ville de Joliette;
- Faire paraître en tout temps le logo de la Ville de Joliette dans tous les documents promotionnels du Musée d'art de Joliette;
- Dépose un rapport annuel complet ainsi que les états financiers vérifiés avant le 31 mai suivant l'année civile faisant l'objet d'une subvention;
- Remettre deux billets pour la Ville de Joliette pour toutes les activités payantes organisées par le Musée d'art de Joliette ou la Fondation du Musée d'art de Joliette;
- Commandite d'une exposition par la Ville de Joliette.

D'AUTORISER le remboursement de la réduction de 50 % sur le tarif d'inscription au camp de jour du Musée d'art de Joliette à tous les résidents de Joliette détenteur d'une carte citoyen ou sur preuve de résidence à Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27 **21-085 – RECONSTRUCTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT – PLACE DES MOULINS – BERNARD MALO INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. William Baril, ingénieur pour la firme Exp, en date du 17 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

15-02-2021

D'APPROUVER le certificat de paiement numéro 3, des travaux de reconstruction du mur de soutènement à la place des Moulins tels que décrétés par la résolution 20-300 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Bernard Malo inc. » la somme de 62 547,70 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28 **21-086 – GRILLE SALARIALE 2021 APPLICABLE AUX ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QU'une grille salariale applicable aux étudiants et stagiaires pour 2021 doit être adoptée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPROUVER la grille salariale applicable aux étudiants et stagiaires jointe à la présente résolution.

QUE ladite grille soit en vigueur à partir du mois de mai 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29 **21-087 – DÉFI SKI NICOLETTI PNEUS ET MÉCANIQUE 2021 – PARTICIPATION DE LA VILLE DE JOLIETTE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la nouvelle formule du Défi ski Nicoletti pneus et mécanique pour 2021, soit inviter les équipes à réaliser des kilomètres dans le sport de leur choix et aux endroits désirés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à payer les frais d'inscription de 500 $ pour une équipe composée de huit participants pour le Défi ski Nicoletti pneus et mécanique 2021.

QUE les participants soient identifiés aux couleurs de la Ville de Joliette (brassard et/ou bandeau) durant ledit événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-02-2021

30 **21-088 – REFONTE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME – MODE DE FINANCEMENT – AFFECTATION DES SURPLUS**

CONSIDÉRANT l'autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels pour la refonte du plan et des règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la directrice des finances à affecter une somme de 120 000 $ à même le surplus cumulé au 31 décembre 2019, pour financer la fourniture de services professionnels pour la refonte du plan et des règlements d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31 **21-089 – SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1152 – LETTRE D'ENTENTE NO 7 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'entente survenue lors du comité de relations de travail du 6 novembre 2020 à l'effet de modifier le titre de « journalier » au service des Loisirs et de la culture pour celui de « journalier aux évènements » relevant de la division Culture et vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ENTÉRINER la lettre d'entente numéro 7 concernant la modification de titre d'emploi.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la lettre d'entente numéro 7 ainsi que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner pleinement effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32 **SOUMISSION NUMÉRO AP21-002 – PLANTATION ET ENTRETIEN DES FLEURS ANNUELLES 2021 – LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CE POINT EST RETIRÉ.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-02-2021

33 **21-090 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-003 – INSPECTION CCTV 2021 – CAN-INSPEC INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites et de regards d'égouts 2021;

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, quatre entreprises ont remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 26 janvier 2021, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	**Can-Inspec inc.**	**25 608,00 $**
2	EBI Envirotech inc.	27 015,05 $
3	Can-Explore inc.	29 310,00 $
4	Services Infraspec inc.	61 892,00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-003, le contrat pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites et des regards d'égouts 2021, à l'entreprise « **Can Inspec inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **25 608,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34 **21-091 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-011 – FOURNITURE D'ARBRES – AUTOMNE 2021 – ADJUDICATION DE CONTRATS**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture d'arbres pour l'automne prochain;

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, quatre entreprises ont remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 28 janvier 2021, 11 h;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-02-2021

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Pépinière Lemay	9 123,75 $
2	Pépinière Dominique Savio Ltée	20 577,41 $
3	Pépinière Abbotsford inc.	44 250,00 $
4	Pépinières Y. Yvon Auclair et fils enr.	61 749,00 $

CONSIDÉRANT QUE les trois premières soumissions reçues sont partielles;

CONSIDÉRANT le tirage au sort effectué à l'hôtel de ville à 13 h 30 devant Mmes Cindy Gamelin, Manon St-Germain et Véronique Lauzé pour les « Tilia Americana »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-011, les contrats pour la fourniture d'arbres pour l'automne 2021, aux plus bas soumissionnaires conformes, soit :

- Pépinière Lemay : 525,00 $
- Pépinière Abbotsford inc. : 14 190,00 $
- Pépinière Dominique Savio Ltée : 15 045,60 $
- Pépinières Y. Yvon Auclair et Fils enr. : 18 284,00 $

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35 **21-092 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-012 – TRAVAUX D'ARBORICULTURE 2021 – 9125-1991 QUÉBEC INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour des travaux d'arboriculture, soit l'abattage, l'élagage l'haubanage et le déchiquetage de branches;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner, lesquelles ont toutes remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 29 janvier 2021, 11 h;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-02-2021

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	**9125-1991 Québec inc. (Service d'arbres nature)**	**84 375,00 $**
2	Arbo-Design inc.	85 750,00 $
3	3087-5520 Québec inc. (Émondage Martel)	86 250,00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-012, le contrat pour des travaux d'arboriculture 2021, à l'entreprise « **9125-1991 Québec inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme aux prix unitaires de :

- 229 $ / heure pour une équipe régulière de trois personnes (325 heures);
- 199 $ / heure pour une équipe supplémentaire de deux personnes (50 heures).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36 **21-093 – HYDRO-QUÉBEC – SITUATION D'ENTRAIDE – INTERVENTION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE**

CONSIDÉRANT QUE lors de panne majeure, Hydro-Québec distribution contacte le service d'Hydro-Joliette pour connaître les disponibilités des équipes de ligne pour leur venir en aide;

CONSIDÉRANT QUE le système de distribution des pannes est fait selon un système de priorité régionale faisant en sorte que les équipes de ligne peuvent intervenir ailleurs en région alors que des pannes électriques touche le territoire de la ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE DEMANDER à Hydro-Québec que lors d'une assistance en entraide les équipes d'Hydro-Joliette soient affectées sur le territoire de la ville de Joliette avant d'intervenir ailleurs.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-02-2021

37

21-094 – FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS – CONVENTION DE SUBVENTION – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la résolution 18-396 autorisait le directeur des Travaux publics et services techniques à déposer une demande de subvention via le Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

CONSIDÉRANT QUE la FCM a confirmé l'approbation de ladite demande de subvention dans sa lettre du 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT la convention de subvention transmise par la FCM dans le cadre du PGAM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et le conseiller Patrick Bonin :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite convention, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38

21-095 – M. JEAN BRILLANT – EXPOSITION À CIEL OUVERT D'ŒUVRES D'ART – MUSÉE D'ART DE JOLIETTE – AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet d'exposition à ciel ouvert d'œuvres d'art de l'artiste Jean Brillant sur les terrains de la Ville de Joliette, du Musée d'art de Joliette, du Centre culturel Desjardins et de l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay en collaboration avec le Musée d'art de Joliette;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Musée d'art de Joliette pour mettre en place l'exposition de l'artiste Jean Brillant;

CONSIDÉRANT QUE l'exposition serait d'une durée de 3 ou 5 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

DE CONFIRMER l'intérêt de la Ville de Joliette de recevoir une exposition à ciel ouvert de l'artiste Jean Brillant.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-02-2021

39

21-096 – CLUB DE SOCCER LANAUDIÈRE-NORD – CAMP DE JOUR DE SOCCER – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande du directeur général du club de soccer Lanaudière-Nord pour l'utilisation du terrain de soccer naturel du parc Lépine-Frenette, du terrain synthétique de l'école secondaire Barthélemy-Joliette et des installations Bleu Blanc Bouge pour leur camp de jour de soccer;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des Loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER le club de soccer Lanaudière-Nord à utiliser les lieux suivants dans le cadre de leur camp de jour de soccer qui aura lieu du 28 juin au 20 août 2021 de 7 h à 17 h :

- Terrain de soccer naturel du parc Lépine-Frenette;
- Terrain synthétique de l'école secondaire Barthélemy-Joliette;
- Salle et installations sanitaires du chalet BLEU BLANC BOUGE;
- Lieu d'entreposage dans une section du garage du chalet BLEU BLANC BOUGE.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

40

21-097 – JET TRIATHLON – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande du Jet triathlon pour l'utilisation du terrain et du stationnement du parc Louis-Querbes pour la tenue d'un triathlon dans les rues de Joliette;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des Loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER le Jet triathlon à tenir un triathlon qui aura lieu dans les rues de Joliette et au parc Louis-Querbes le 5 juin de 6 h 30 à 16 h 30 et le 6 juin de 6 h 30 à 13 h 30.

D'AUTORISER la fermeture des rues, tel qu'illustré sur le plan fourni par le Jet triathlon.

15-02-2021

D'AUTORISER le directeur des Travaux publics et services techniques à installer la signalisation requise pour la fermeture desdites rues.

D'AUTORISER l'accès aux installations et équipements demandés si disponibles et la location et l'installation de toilettes portatives et de clôtures aux frais de la Ville de Joliette.

LE TOUT conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable, à l'autorisation de la fédération Triathlon Québec et de la Santé publique et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

D'AUTORISER la trésorière à verser à Jet triathlon une aide financière de 2 500 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41 a) **21-098 – RÉSOLUTION 17-512 – NOMINATION AU SEIN DES COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL – M. PASCAL COUTU – AMENDEMENT**

CONSIDÉRANT le départ de M. Michel Dumaine au sein du comité de l'Office municipal d'habitation de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'AMENDER la résolution 17-512 afin que le nom de M. Pascal Coutu remplace celui de M. Michel Dumaine comme membre externe au sein du comité de l'Office municipal d'habitation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

42 **21-099 – DÉPÔT DE RAPPORTS**

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 15 février 2021;
- Service d'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de janvier 2021;
- Certificat de la greffière relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 204-1, lequel fait état d'aucune signature ou d'aucun avis reçu;
- Service des Incendies – Rapport mensuel du mois de décembre 2020;

- Rapport d'activités du trésorier d'élection;
- Rapport annuel 2020 sur l'application du Règlement 170-2019 sur la gestion contractuelle.

43 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant donné la présentation de cette séance en huis clos, les citoyens sont priés de faire parvenir les questions ou commentaires par courriel à mairie@ville.joliette.qc.ca ou par téléphone au 450 753-8020 du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h 15 et 16 h 30.

44 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 8 mars 2021, à 16 h 30, par vidéoconférence.

45 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 16 h 46.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

83e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue par vidéoconférence le 8 mars 2021 à 16 h 30

Sont présents :

M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Yves Liard, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Patrick Bonin, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

Suite à l'état d'urgence sanitaire, et ses renouvellements, déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer à l'aide de moyens permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et la séance sera publicisée dès que possible via le site web de la Ville de Joliette.

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote.

L'enregistrement audio ainsi que les projets de résolutions sont publiés sur le site Internet joliette.ca dès que possible.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

2

21-100 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout du point 37 a), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 15 février 2021 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Bâtiments patrimoniaux cités
5. Plans d'implantation et d'intégration architecturale
6. Règlement 50-2003-14 – Amendant le Règlement sur les usages conditionnels 50-2003 – Secteur de la rue Ernest-Harnois – Avis de motion
7. Règlement 50-2003-14 – Amendant le Règlement sur les usages conditionnels 50-2003 – Secteur de la rue Ernest-Harnois – Premier projet – Adoption
8. Règlement 79-424 – Amendant le Règlement de zonage 79 – La superficie maximale d'un garage – Avis de motion
9. Règlement 79-424 – Amendant le Règlement de zonage 79 – La superficie maximale d'un garage – Premier projet – Adoption
10. Règlement 79-425 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur du boulevard Manseau et de la rue Sainte-Angélique Sud – Avis de motion
11. Règlement 79-425 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur du boulevard Manseau et de la rue Sainte-Angélique Sud – Premier projet – Adoption
12. Partie du lot 3 438 060 – Rue Sainte-Angélique Sud – Offre d'achat – Acceptation et autorisation

ADMINISTRATION

13. Règlement 151-2021 – Signalisation – Avis de motion
14. Règlement 151-2021 – Signalisation – Dépôt du projet
15. Règlement 159-2021 – Tarification d'électricité – Hydro-Joliette – Avis de motion
16. Règlement 159-2021 – Tarification d'électricité – Hyrdo-Joliette – Dépôt du projet
17. Règlement 171-2020-1 – Amendant le Règlement 171-2020 – Tarification des activités et services en loisir – Adoption
18. Déclassement et destruction d'archives – Autorisation
19. Cause 705-17-009773-217 – Mandat Bélanger Sauvé – Entérinement

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

20. Centre de services des Samares – Centre multisport – Facture n° CSS-000 000 680
21. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 6 300 000 $ qui sera réalisé le 23 mars 2021
22. Émission d'obligations – Résolution d'adjudication
23. Liste des comptes à payer du 3 au 23 février 2021 – Approbation
24. Projet Espace citoyen – Mode de financement – Autorisation
25. Fourniture et installation de compteurs d'eau résidentiels – Lecomte Pouliot inc. – Certificat de paiement numéro 2 final – Acceptation définitive
26. Réfection des infrastructures de la rue Saint-Charles-Borromée – Généreux Construction inc. – Certificat de paiement numéro 6 – Acceptation provisoire
27. Mise aux normes de la ventilation et réfection de la toiture à l'usine de filtration – Gilles Malo inc. – Certificat de paiement numéro 6-Rév-1
28. Projet d'agrandissement de l'usine de production d'eau potable et du réservoir – Affectation à même le surplus – Autorisation
29. Municipalité régionale de comté de Joliette – Quote-part de la Ville de Joliette – Année 2020 – Autorisation
30. Embauche d'un opérateur-concierge – Service des Loisirs et de la culture

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

31. Soumission numéro AP21-002 – Plantation et entretien des fleurs annuelles 2021 – Les Terrassements Multi-Paysages inc. – Adjudication de contrat
32. Soumission numéro AP21-023 – Habillement du personnel – Chaussures Husky Ltée – Adjudication de contrat
33. Soumission numéro AP21-025 – Chariot élévateur – Annulation
34. Soumission numéro AP21-026 – Entretien ménager – Garage Hydro-Joliette – Entretien Leblanc – Adjudication de contrat

LOISIRS ET CULTURE

35. Centre de services scolaire des Samares – Protocoles d'entente – Non-renouvellement
36. Activité de financement d'organisme
37. Divers

37.a) Embauche d'un directeur – Capital humain

38. Dépôt de rapports
39. Période de questions
40. Date et heure de la prochaine assemblée
41. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

3 **21-101 – SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2021 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4 **21-102 – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX CITÉS**

CONSIDÉRANT les demandes présentées dans le cadre du Règlement 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil local du patrimoine concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER la demande de rénovation ou restauration sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **RRBP-2021-02-01 – M. Richard Boucher – Domaine Clercy inc. – 455, boulevard de la Base-de-Roc**
   D'accepter la demande soumise par M. Richard Boucher, afin d'autoriser le remplacement des fenêtres d'une partie du bâtiment correspondant à l'ancienne chapelle, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation RRBP-2021-02-01 du conseil local du patrimoine.

D'APPROUVER la demande de lotissement d'un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **LIP-2021-02-01 – M. Robert Asselin – Clercs St-Viateur – 120 à 132, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
   D'accepter la demande soumise par M. Robert Asselin, afin d'autoriser le lotissement d'une bande de terrain le long de la rue Saint-Charles-Borromée Nord afin de permettre l'aménagement d'une piste cyclable.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

5 **21-103 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2021-02-10 – M. François Desrosiers – Boucherie Léon Desrosiers & Fils inc. – 124, rue Saint-Charles-Borromée Sud**
   D'accepter la demande soumise par M. François Desrosiers et illustrée par Le groupe Bellon, afin d'autoriser le remplacement de trois enseignes murales par des enseignes sur auvent à l'immeuble situé au 124, rue Saint-Charles-Borromée Sud, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-02-10 du comité consultatif d'urbanisme.

2. **PIIA-2021-02-12 – Mme Mylène Samson – l'Atelier lieu de création – 100, rue Saint-Paul**
   D'accepter la demande soumise par Mme Mylène Samson, afin de régulariser l'installation d'une enseigne projetante à l'immeuble situé au 100, rue Saint-Paul, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-02-12 du comité consultatif d'urbanisme.

3. **PIIA-2021-02-13 – M. Serge Morin – Crabtree pizzéria – 80, rue Lajoie Nord**
   D'accepter la demande soumise par M. Serge Morin et illustrée par Louise Migué Design d'intérieurs, afin d'autoriser l'aménagement d'une vitrine sur le mur adjacent à la terrasse commerciale à l'immeuble situé au 80, rue Lajoie Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-02-13 du comité consultatif d'urbanisme.

4. **PIIA-2021-02-14 – M. Pierre-Olivier Desrosiers – Les Immeubles Frorèle inc. – 112 à 122, rue Saint-Charles-Borromée Sud**
   D'accepter la demande soumise par M. Pierre Olivier Desrosiers et illustrée par l'Agence AX design, afin d'autoriser la réfection des quatre élévations d'un immeuble commercial mixte situé aux 112 à 122, rue Saint-Charles-Borromée Sud, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-02-14 du comité consultatif d'urbanisme.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

5. **PIIA-2021-02-15 – M. Pierre Provencher – Daniel Provencher & Cie – Joliette Nissan – 800, boulevard de la Base-de-Roc**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Pierre Provencher de Daniel Provencher & Cie, afin d'autoriser le remplacement d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 800, boulevard de la Base-de-Roc, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-02-15 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6 **21-104 – RÈGLEMENT 50-2003-14 – AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 50-2003 – SECTEUR DE LA RUE ERNEST-HARNOIS – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 50-2003-14 amendant le Règlement sur les usages conditionnels 50-2003 afin d'y assujettir l'usage commercial « activité commerciale de récréation extérieure ».

7 **21-105 – RÈGLEMENT 50-2003-14 – AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 50-2003 – SECTEUR DE LA RUE ERNEST-HARNOIS – PREMIER PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 50-2003-14 amendant le Règlement 50-2003 sur les usages conditionnels afin d'y assujettir l'usage commercial « activité commerciale de récréation extérieure ».

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

8 **21-106 – RÈGLEMENT 79-424 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – LA SUPERFICIE MAXIMALE D'UN GARAGE – AVIS DE MOTION**

La conseillère Claudia Bertinotti donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-424 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à hausser à 75 mètres carrés la superficie maximale d'un garage pour les habitations comptant un logement.

Le conseiller Alexandre Martel demande le vote :

ONT VOTÉ POUR :	**A VOTÉ CONTRE :**
M. Luc Beauséjour	M. Alexandre Martel
Mme Claudia Bertinotti	
Mme Danielle Landreville	
M. Richard Leduc	
M. Yves Liard	
M. Patrick Lasalle	
M. Patrick Bonin	
M. Alain Beaudry, maire	

Adoptée à la majorité des membres du conseil

9 **21-107 – RÈGLEMENT 79-424 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – LA SUPERFICIE MAXIMALE D'UN GARAGE – PREMIER PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-424 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à hausser à 75 mètres carrés la superficie maximale d'un garage pour les habitations comptant un logement.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions.

Le conseiller Alexandre Martel demande le vote :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

ONT VOTÉ POUR :	**A VOTÉ CONTRE :**
M. Luc Beauséjour	M. Alexandre Martel
Mme Claudia Bertinotti	
Mme Danielle Landreville	
M. Richard Leduc	
M. Yves Liard	
M. Patrick Lasalle	
M. Patrick Bonin	
M. Alain Beaudry, maire	

Adoptée à la majorité des membres du conseil

10 **21-108 – RÈGLEMENT 79-425 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DU BOULEVARD MANSEAU ET DE LA RUE SAINTE-ANGÉLIQUE SUD – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-425 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicable à la zone C03-034 (localisée le long du boulevard Manseau et de la rue Sainte-Angélique Sud) afin d'ajouter l'usage « vente et distribution de service de télécommunication » aux usages déjà autorisés.

11 **21-109 – RÈGLEMENT 79-425 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DU BOULEVARD MANSEAU ET DE LA RUE SAINTE-ANGÉLIQUE SUD – PREMIER PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-425 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicable à la zone C03-034 (localisée le long du boulevard Manseau et de la rue Sainte-Angélique Sud) afin d'ajouter l'usage « vente et distribution de service de télécommunication » aux usages déjà autorisés.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

12 **21-110 – PARTIE DU LOT 3 438 060 – RUE SAINTE-ANGÉLIQUE SUD – OFFRE D'ACHAT – ACCEPTATION ET AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de la compagnie Immeubles FLC S.E.N.C. pour le lot 3 438 060 situé sur la rue Sainte-Angélique Sud;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCEPTER l'offre d'achat, de la compagnie Immeubles FLC S.E.N.C., du lot 3 438 060 au montant de 1 350 $, le tout conditionnellement à ce que :

- Tous les frais inhérents à la transaction (notaire, arpenteur-géomètre, etc.) soient à la charge de l'acheteur;
- La vente est sans garantie légale.

D'AUTORISER la quittance des charges au registre foncier.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'ensemble des documents inhérents à la transaction.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13 **21-111 – RÈGLEMENT 151-2021 – SIGNALISATION – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 151-2021 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes.

14 **21-112 – RÈGLEMENT 151-2021 – SIGNALISATION – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 151-2021 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

15 **21-113 – RÈGLEMENT 159-2021 – TARIFICATION D'ÉLECTRICITÉ – HYDRO-JOLIETTE – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Yves Liard donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement 159-2021 relatif à la tarification d'électricité d'Hydro-Joliette.

16 **21-114 – RÈGLEMENT 159-2021 – TARIFICATION D'ÉLECTRICITÉ – HYRDO-JOLIETTE – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE DÉPOSER le projet de Règlement 159-2021 relatif à la tarification d'électricité d'Hydro-Joliette, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17 **21-115 – RÈGLEMENT 171-2020-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 171-2020 – TARIFICATION DES ACTIVITÉS ET SERVICES EN LOISIR – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 21-072 et 21-073, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 171-2020-1 amendant le Règlement 171-2020 relatif à la tarification des activités et services en loisirs afin de modifier la tarification relative aux organismes offrant un programme de camp de jour complémentaire.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

18 **21-116 – DÉCLASSEMENT ET DESTRUCTION D'ARCHIVES – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la durée de conservation de plusieurs documents est venue à échéance conformément au calendrier de conservation de la Ville de Joliette, approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 88 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit autoriser la destruction desdits documents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'AUTORISER la destruction des documents indiqués à la liste jointe à la présente résolution et dont la durée de conservation est venue à échéance en accord avec le calendrier de conservation de la Ville de Joliette, approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, par une firme spécialisée dans la destruction de documents confidentiels.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19 **21-117 – CAUSE 705-17-009773-217 – MANDAT BÉLANGER SAUVÉ – ENTÉRINEMENT**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

D'ENTÉRINER le mandat au cabinet Bélanger Sauvé, pour représenter la Ville de Joliette dans le dossier no 705-17-009773-217.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20 **21-118 – CENTRE DE SERVICES DES SAMARES – CENTRE MULTISPORT – FACTURE N° CSS-000 000 680**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente et les addendas entre le Centre de services des Samares et les villes de Joliette, Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Charles-Borromée relativement au Centre multisport;

CONSIDÉRANT l'entente de location entre le Centre de services des Samares et les villes de Joliette, Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Charles-Borromée relativement au Centre multisport;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

CONSIDÉRANT QUE depuis le début de la pandémie de la Covid-19, l'accès au Centre multisport n'est pas autorisé en raison des mesures sanitaires décrétées par le gouvernement du Québec et que les Villes participantes ne sont pas en mesure de profiter des heures d'utilisation réservées à leur usage tel que prévu à l'entente de location;

CONSIDÉRANT QUE suite à une évaluation de ladite entente de location, il appert que les paramètres de celle-ci limitent le déploiement et le bon fonctionnement des programmes et activités se déroulant au Centre multisport pour ces dernières;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de revoir certains termes de l'entente de location afin que le Centre multisport puisse bénéficier au plus grand nombre des citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE les Villes souhaitent éviter un débat judiciaire quant au paiement associé aux heures de location leur étant dédiées qui sont inutilisables en raison de la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution ne constitue pas une reconnaissance des Villes quant au droit ou non de payer le loyer associé aux heures d'utilisation du Centre multisport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

DE PAYER 50 % de la facture n° CSS-000 000 680 couvrant la période du 1er juillet au 31 décembre 2020, soit une somme de 89 500 $.

DE MENTIONNER que l'encaissement du paiement par le Centre de services scolaire des Samares constitue une acceptation par celui-ci d'ouvrir et de renégocier et/ou actualiser l'entente de location afin de faciliter le déploiement et le bon fonctionnement des programmes et activités se déroulant au Centre multisport pour les Villes et de reporter toutes les heures inutilisées par les Villes en raison de la pandémie sur une période de cinq (5) ans à compter du moment où il sera possible de procéder à la réouverture complète de Centre multisport.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au Centre de services des Samares.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

21 **21-119 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 6 300 000 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 23 MARS 2021**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Joliette souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 300 000 $ qui sera réalisé le 23 mars 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	**Pour un montant de $**
191	1 250 000 $
192	3 253 390 $
192	546 610 $
193	1 250 000 $

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéro 191, 192 et 193, la Ville de Joliette souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 23 mars 2021;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 mars et le 23 septembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

   Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière
   179, rue Saint-Pierre Sud
   Joliette, Qc
   J6E 5Z1

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Joliette, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 191, 192 et 193 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 23 mars 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22 **21-120 – ÉMISSION D'OBLIGATIONS – RÉSOLUTION D'ADJUDICATION**

Date d'ouverture :	8 mars 2021	Nombre de soumissions :	5
Heure d'ouverture :	15 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	23 mars 2021
Montant :	6 300 000 $		

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéro 191, 192 et 193, la Ville de Joliette souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 23 mars 2021, au montant de 6 300 000 $;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,54597	282 000 $	0,50000 %	2022	1,63169 %
		285 000 $	0,55000 %	2023	
		289 000 $	0,80000 %	2024	
		292 000 $	1,10000 %	2025	
		5 152 000 $	1,35000 %	2026	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,52000	282 000 $	0,50000 %	2022	1,64080 %
		285 000 $	0,60000 %	2023	
		289 000 $	0,80000 %	2024	
		292 000 $	1,15000 %	2025	
		5 152 000 $	1,35000 %	2026	
BMO NESBITT BURNS INC.	99,11800	282 000 $	0,60000 %	2022	1,65356 %
		285 000 $	0,80000 %	2023	
		289 000 $	1,00000 %	2024	
		292 000 $	1,25000 %	2025	
		5 152 000 $	1,50000 %	2026	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARIDNS INC.	98,25400	282 000 $	0,50000 %	2022	1,65507 %
		285 000 $	0,60000 %	2023	
		289 000 $	0,80000 %	2024	
		292 000 $	1,10000 %	2025	
		5 152 000 $	1,30000 %	2026	
MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.	98,63851	282 000 $	0,50000 %	2022	1,65654 %
		285 000 $	0,60000 %	2023	
		289 000 $	0,80000 %	2024	
		292 000 $	1,10000 %	2025	
		5 152 000 $	1,40000 %	2026	

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 300 000 $ de la Ville de Joliette soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23 **21-121 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 3 AU 23 FÉVRIER 2021 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2020 au montant de 920 289,96 $ pour la période du 3 au 23 février 2021 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 3 au 23 février 2021 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 3 au 23 février 2021

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

a. Liste des transferts électroniques :	2 369 866,57 $
b. Liste des chèques :	405 676,57 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	727 534,93 $
Total	**3 503 078,07 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24 **21-122 – PROJET ESPACE CITOYEN – MODE DE FINANCEMENT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le projet « Espace citoyen » prévoit l'achat d'équipements pour les guichets de service tels que des imprimantes à carte et des lecteurs de code-barres;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés pour la mise en place informatique liée au projet sont de 15 000 $, le tout prévu dans le PTI 2020-064;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER les dépenses estimées d'acquisition de matériel informatique pour la mise en place du projet « Espace citoyen » au montant total estimé de 15 000 $ financé par le fonds de roulement et remboursé au moyen de trois versements égaux de 5 000 $, puisés à même les fonds généraux durant les trois prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

25 **21-123 – FOURNITURE ET INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU RÉSIDENTIELS – LECOMTE POULIOT INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 15 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 2 final, des travaux de fourniture et d'installation de compteurs d'eau résidentiels tels que décrétés par la résolution 20-154 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Lecomte Pouliot inc. » la somme de 5 570,37 $ à même le Règlement d'emprunt 201.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26 **21-124 – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE – GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 6 – ACCEPTATION PROVISOIRE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Francis Lacasse, ingénieur pour la firme GBi, en date du 9 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 6, des travaux de réfection de la rue Saint-Charles-Borromée, entre le boulevard Manseau et la voie ferrée, tels que décrétés par la résolution 20-254 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Généreux Construction inc. » la somme de 312 725,35 $ à même le Règlement d'emprunt 191.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27 **21-125 – MISE AUX NORMES DE LA VENTILATION ET RÉFECTION DE LA TOITURE À L'USINE DE FILTRATION – GILLES MALO INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 6-RÉV-1**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Olivier Paquette St-Jean, ingénieur pour la firme GBi, en date du 24 février 2021;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'APPROUVER le certificat de paiement numéro 6-Rév-1, des travaux de mise aux normes de la ventilation et de réfection de la toiture à l'usine de filtration tels que décrétés par la résolution 20-376 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Gilles Malo inc. » la somme de 446 414,26 $ à même le Règlement d'emprunt 198.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28 **21-126 – PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET DU RÉSERVOIR – AFFECTATION À MÊME LE SURPLUS – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement de l'usine de production d'eau potable et du réservoir prévu au budget 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la directrice du service des Finances et trésorerie à affecter une somme de 45 000 $ à même le surplus cumulé au 31 décembre 2019 pour financer une étude professionnelle relativement au projet d'agrandissement de l'usine de production d'eau potable et du réservoir.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29 **21-127 – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE – QUOTE-PART DE LA VILLE DE JOLIETTE – ANNÉE 2020 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la résolution 20-022 autorisant le paiement de la quote-part à la MRC de Joliette;

CONSIDÉRANT la facture CRF2000788 faisant état d'un surplus à payer lié à la quote-part de la gestion des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

DE PAYER à la MRC de Joliette la facture CRF2000788 au montant de 40 552,41 $ concernant un ajustement des quotes-parts imposées à la Ville de Joliette pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

30 **21-128 – EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR-CONCIERGE – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'opérateur-concierge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Jean-Christophe Gagnon-Fortier au poste d'opérateur-concierge au sein du service des Loisirs et de la culture.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 9 mars 2021.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 120 jours de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 5 de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31 **21-129 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-002 – PLANTATION ET ENTRETIEN DES FLEURS ANNUELLES 2021 – LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la plantation et l'entretien des fleurs annuelles 2021;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, une seule entreprise a remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 4 février 2021, 11 h;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis dépassait largement l'estimation prévue;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et ville* stipulant que, dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	**86 967,36 $**

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-002, le contrat pour la plantation et l'entretien des fleurs annuelles 2021, au seul soumissionnaire conforme, soit à « **Les Terrassements Multi-Paysages inc.** », au montant de **85 467,36 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32 **21-130 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-023 – HABILLEMENT DU PERSONNEL – CHAUSSURES HUSKY LTÉE – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'habillement du personnel;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner, lesquelles ont remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 25 février 2021, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	**Chaussures Husky Ltée**	**37 569,65 $**
2	Création Style Plus inc.	39 756,60 $
3	Martin Nadeau Corpo inc.	40 979,00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-023, le contrat pour l'habillement du personnel, à l'entreprise « **Chaussures Husky Ltée** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **37 569,65 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33 **21-131 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-025 – CHARIOT ÉLÉVATEUR – ANNULATION**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres AP21-025 pour l'achat d'un chariot élévateur;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées, qu'une seule a déposé une soumission et que cette dernière n'était pas conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ANNULER l'appel d'offres AP21-025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34 **21-132 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-026 – ENTRETIEN MÉNAGER – GARAGE HYDRO-JOLIETTE – ENTRETIEN LEBLANC – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'entretien ménager au garage Hydro-Joliette;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux entreprises ont remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 16 février 2021, 11 h;

	ENTREPRISES	PRIX AVANT TAXES
1	**Entretien Leblanc**	**29 000,04 $**
2	9260-9866 Québec inc. – Entretien GPM	29 900,04 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-026, le contrat pour l'entretien ménager au garage Hydro-Joliette pour une période d'un an avec option de renouvellement pour une année supplémentaire, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Entretien Leblanc** », au montant de **29 000,04 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35 **21-133 – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES – PROTOCOLES D'ENTENTE – NON-RENOUVELLEMENT**

CONSIDÉRANT les protocoles d'entente entre la Ville de Joliette et la Commission scolaire des Samares (maintenant le Centre de services scolaire des Samares) signés en 2007;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

CONSIDÉRANT QUE lesdits protocoles sont liés avec les écoles Saint-Pierre, Marie-Charlotte, Barthélemy-Joliette et Thérèse-Martin;

CONSIDÉRANT QUE lesdits protocoles sont orientés sur le partage des infrastructures et équipement de loisir;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 27, lesdits protocoles se renouvellent automatiquement à moins d'un avis émis trois mois avant l'expiration de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'INFORMER le Centre de services scolaire des Samares que la Ville de Joliette ne désire pas renouveler les protocoles d'entente avec les écoles Saint-Pierre, Marie-Charlotte, Barthélemy-Joliette et Thérèse-Martin.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36 **21-134 – ACTIVITÉ DE FINANCEMENT D'ORGANISME**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière à l'organisme suivant :

- Comité des Enfants de la Grande Noirceur : 150 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37 a) **21-135 – EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR – CAPITAL HUMAIN**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de directeur au sein du service du Capital humain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche Mme Catherine Pellerin au poste de directrice au sein du service Capital humain.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 15 mars 2021.

QUE cette embauche soit assujettie à une période d'essai de six mois débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 4 du protocole applicable aux cadres et au personnel non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38 **21-136 – DÉPÔT DE RAPPORTS**

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 8 mars 2021;
- Certificat de la greffière relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 198-2, lequel fait état d'aucune signature ou d'aucun avis reçu;
- Service des Incendies – Rapport mensuel du mois de janvier 2021.

39 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant donné la présentation de cette séance en huis clos, les citoyens sont priés de faire parvenir les questions ou commentaires par courriel à mairie@ville.joliette.qc.ca ou par téléphone au 450 753-8020 du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h 15 et 16 h 30.

40 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 22 mars 2021, à 16 h 30, par vidéoconférence.

41 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 16 h 45.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-03-2021

84e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue par vidéoconférence le 22 mars 2021 à 16 h 30

Sont présents :

M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Yves Liard, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Patrick Bonin, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

Suite à l'état d'urgence sanitaire, et ses renouvellements, déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer à l'aide de moyens permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et la séance sera publicisée dès que possible via le site web de la Ville de Joliette.

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote.

L'enregistrement audio ainsi que les projets de résolutions sont publiés sur le site Internet joliette.ca dès que possible.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-03-2021

2

21-137 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 8 mars 2021 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Dérogation mineure – 770, rue Sainte-Thérèse
5. Dérogation mineure – 713 à 719, boulevard Manseau
6. Règlement 78-38 – Amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 78 – Secteur des rues De Lanaudière, Saint-Barthélemy Sud et Sainte-Angélique Sud – Avis de motion
7. Règlement 78-38 – Amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 78 – Secteur des rues De Lanaudière, Saint-Barthélemy Sud et Sainte-Angélique Sud – Projet – Adoption
8. Règlement 79-423 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Saint-Paul – Second projet – Adoption
9. Règlement 79-426 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur des rues De Lanaudière, Saint-Barthélemy Sud et Sainte-Angélique Sud – Avis de motion
10. Règlement 79-426 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur des rues De Lanaudière, Saint-Barthélemy Sud et Sainte-Angélique Sud – Premier projet – Adoption

ADMINISTRATION

11. Règlement 151-2021 – Signalisation – Adoption
12. Règlement 158-2021 – Conditions de services de l'électricité par Hydro-Joliette – Avis de motion
13. Règlement 158-2021 – Conditions de services de l'électricité par Hydro-Joliette – Dépôt du projet
14. Règlement 159-2021 – Tarification d'électricité – Hydro-Joliette – Avis de motion
15. Règlement 159-2021 – Tarification d'électricité – Hydro-Joliette – Dépôt du projet
16. Règlement 167-2019-2 – Amendant le Règlement 167-2019 – Circulation des camions et des véhicules-outils – Avis de motion
17. Règlement 167-2019-2 – Amendant le Règlement 167-2019 – Circulation des véhicules-outils – Dépôt du projet
18. Règlement d'emprunt 195 – Travaux de réfection des réseaux municipaux – Rues De Lanaudière, Lajoie Sud, Piette, Saint-Antoine et du Chanoine-Tisdell – Avis de motion

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-03-2021

19. Règlement d'emprunt 195 – Travaux de réfection des réseaux municipaux – Rues De Lanaudière, Lajoie Sud, Piette, Saint-Antoine et du Chanoine-Tisdell – Dépôt du projet
20. Résolution 20-574 – Libération du fonds de garantie en assurances responsabilité civile générale du regroupement agglomération II – Amendement
21. Augmentation de la production et modernisation des équipements – Usine Bridgestone de Joliette – Certificat du greffier – Autorisation
22. Projet de développement de la Seigneurie Arthur-Beauséjour – Entente de principe – Aide financière – Autorisation et abrogation de la résolution 19-108
23. Lots 5 396 415 et 5 396 416 – Rue J.-A.-Roy – Offre d'achat – Acceptation
24. Lot 4 089 549 – Rue Nazaire-Laurin – Offre d'achat – Acceptation
25. Vente d'une partie du lot 6 152 663 – Rue J.-A.-Roy – Autorisation
26. Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière-Laurentides – Protocole d'intervention d'urgence avec ou sans sinistrés – Autorisation
27. Liste des comptes à payer du 24 février au 9 mars 2021 – Approbation
28. Service des Travaux publics et services techniques – Projets 2021 – Financement par le fonds de roulement – Autorisation
29. Revêtement asphaltique 2019 – Maskimo Construction inc. – Certificat de paiement numéro 3 final – Acceptation définitive
30. Réaménagement de la salle des employés au garage municipal de Joliette – Gestion BGC inc. – Certificat de paiement numéro 4 – Acceptation provisoire
31. Lanaudière : Mémoire et Racines – Demande d'aide financière – Autorisation
32. Embauche d'un directeur – Hydro-Joliette
33. Plan municipal d'emplois pour les jeunes sous la protection de la jeunesse du Québec – Adhésion
34. Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1152 – Lettre d'entente No 2021-08 – Autorisation
35. Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1152 – Lettre d'entente No 2021-09 – Autorisation
36. Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5303 – Lettre d'entente No 2021-03 – Autorisation
37. Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5303 – Lettre d'entente No 2021-04 – Autorisation
38. Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5303 – Lettre d'entente No 2021-05 – Autorisation
39. Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5303 – Lettre d'entente No 2021-06 – Autorisation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-03-2021

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

40. Soumission numéro AP21-007 – Revêtement asphaltique – Sintra inc. – Adjudication de contrat
41. Soumission numéro AP21-008 – Trottoirs, bordures et entrées charretières – Trottoir Joliette inc. – Adjudication de contrat
42. Soumission numéro AP21-018 – Transformateurs aériens – Siemens Transformateurs Canada inc. – Adjudication de contrat
43. Soumission numéro AP21-020 – Stationnement et patinoire – Parc Réal-Laurin – Généreux Construction inc. – Adjudication de contrat
44. Soumission numéro AP21-029 – Nettoyage des conduites d'égouts – EBI Envirotech inc. – Adjudication de contrat

LOISIRS ET CULTURE

45. Centre de la pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière – Camp de jour – Aide financière – Autorisation

INCENDIES

46. Programme de soutien aux municipalités – Prévention de la criminalité 2019-2022 – Demande d'aide financière – Volet 3 – Autorisation
47. Activité de financement d'organisme – Représentations diverses
48. Divers
49. Dépôt de rapports
50. Période de questions
51. Date et heure de la prochaine assemblée
52. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3 **21-138 – SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-03-2021

4 **21-139 – DÉROGATION MINEURE – 770, RUE SAINTE-THÉRÈSE**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2021-02-05 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 770, rue Sainte-Thérèse, afin de régulariser l'implantation d'une habitation multifamiliale présentant une marge de recul avant secondaire de 4,18 mètres (13,71 pieds) au lieu de 7,50 mètres (24,60 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5 **21-140 – DÉROGATION MINEURE – 713 À 719, BOULEVARD MANSEAU**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2021-02-06 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé aux 713 à 719, boulevard Manseau, afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment commercial présentant une marge de recul latérale droite (au nord) de 1,50 mètre (4,92 pieds) et une marge de recul latérale gauche (au sud) de 2,50 mètres (8,20 pieds) au lieu de trois mètres (9,84 pieds) ainsi que des marges de recul latérales totales de 4 mètres (13,12 pieds) au lieu de 6 mètres (19,66 pieds), le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation DM-2021-02-06 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-03-2021

6 **21-141 – RÈGLEMENT 78-38 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 78 – SECTEUR DES RUES DE LANAUDIÈRE, SAINT-BARTHÉLEMY SUD ET SAINTE-ANGÉLIQUE SUD – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 78-38 amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 de manière à modifier le plan des affectations du sol afin d'agrandir l'aire d'affectation M03-35 (localisée le long des rues De Lanaudière, Saint-Barthélemy Sud et Sainte-Angélique Sud) au détriment de l'aire d'affectation H03-39 (localisée le long des rues De Lanaudière et Sainte-Angélique Sud).

7 **21-142 – RÈGLEMENT 78-38 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 78 – SECTEUR DES RUES DE LANAUDIÈRE, SAINT-BARTHÉLEMY SUD ET SAINTE-ANGÉLIQUE SUD – PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 78-38 amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 de manière à modifier le plan des affectations du sol afin d'agrandir l'aire d'affectation M03-35 (localisée le long des rues De Lanaudière, Saint-Barthélemy Sud et Sainte-Angélique Sud) au détriment de l'aire d'affectation H03-39 (localisée le long des rues De Lanaudière et Sainte-Angélique Sud).

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions**.**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8 **21-143 – RÈGLEMENT 79-423 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE SAINT-PAUL – SECOND PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation écrite s'étant tenue du 25 février au 11 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 79-423 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à ajouter, dans la zone C03-069, localisée le long de la rue Saint-Paul, de nouveaux usages commerciaux et de permettre également la mixité d'usages (commercial et habitation) à l'étage.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9 **21-144 – RÈGLEMENT 79-426 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DES RUES DE LANAUDIÈRE, SAINT-BARTHÉLEMY SUD ET SAINTE-ANGÉLIQUE SUD – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-426 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone I03-065 (localisée le long des rues De Lanaudière, Saint-Barthélemy Sud et Sainte-Angélique Sud) et modifier la grille des usages et normes applicable à la zone I03-065.

10 **21-145 – RÈGLEMENT 79-426 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DES RUES DE LANAUDIÈRE, SAINT-BARTHÉLEMY SUD ET SAINTE-ANGÉLIQUE SUD – PREMIER PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-426 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone I03-065 (localisée le long des rues De Lanaudière, Saint-Barthélemy Sud et Sainte-Angélique Sud) et modifier la grille des usages et normes applicable à la zone I03-065.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions**.**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11 **21-146 – RÈGLEMENT 151-2021 – SIGNALISATION – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 21-111 et 21-112, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 mars 2021;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-03-2021

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 151-2021 sur la signalisation afin de mettre à jour les annexes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12 **21-147 – RÈGLEMENT 158-2021 – CONDITIONS DE SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ PAR HYDRO-JOLIETTE – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Richard Leduc donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 158-2021 relatif aux conditions de services de l'électricité par Hydro-Joliette et abrogeant le Règlement 158-2020.

13 **21-148 – RÈGLEMENT 158-2021 – CONDITIONS DE SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ PAR HYDRO-JOLIETTE – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 158-2021 relatif aux conditions de services de l'électricité par Hydro-Joliette et abrogeant le Règlement 158-2020, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14 **21-149 – RÈGLEMENT 159-2021 – TARIFICATION D'ÉLECTRICITÉ – HYDRO-JOLIETTE – AVIS DE MOTION**

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement déposé lors de la séance du 8 mars 2021 doit être modifié suite à la réception de nouveaux tarifs par la régie de l'énergie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard :

D'ABROGER les résolutions 21-113 et 21-114.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-03-2021

DE DONNER avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement 159-2021 relatif à la tarification d'électricité d'Hydro-Joliette et abrogeant le Règlement 159-2019.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15 **21-150 – RÈGLEMENT 159-2021 – TARIFICATION D'ÉLECTRICITÉ – HYDRO-JOLIETTE – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE DÉPOSER le projet de Règlement 159-2021 relatif à la tarification d'électricité d'Hydro-Joliette et abrogeant le Règlement 159-2019, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16 **21-151 – RÈGLEMENT 167-2019-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 167-2019 – CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS – AVIS DE MOTION**

La conseillère Danielle Landreville donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 167-2019-2 amendant le Règlement 167-2019 relatif à la circulation des véhicules outils afin d'ajouter la rue Sainte-Anne à la liste des routes interdites sur le territoire de la ville de Joliette.

17 **21-152 – RÈGLEMENT 167-2019-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 167-2019 – CIRCULATION DES VÉHICULES-OUTILS – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 167-2019-2 amendant le Règlement 167-2019 relatif à la circulation des véhicules outils afin d'ajouter la rue Sainte-Anne à la liste des routes interdites sur le territoire de la ville de Joliette, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-03-2021

18 **21-153 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 195 – TRAVAUX DE RÉFECTION DES RÉSEAUX MUNICIPAUX – RUES DE LANAUDIÈRE, LAJOIE SUD, PIETTE, SAINT-ANTOINE ET DU CHANOINE-TISDELL – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Richard Leduc donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement d'emprunt 195 décrétant des travaux de réfection des réseaux municipaux sur certaines portions des rues De Lanaudière, Lajoie Sud, Saint-Antoine, Piette et du Chanoine-Tisdell ainsi qu'un emprunt et une dépense de 8 272 157 $.

Objet :	Réfection des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, du pavage, des trottoirs, la mise en place d'un nouveau réseau d'égout pluvial, le remplacement de l'éclairage de rue et du réseau souterrain sur certaines portions des rues De Lanaudière (entre les rues Saint-Paul et Saint-Barthélemy Sud), Lajoie Sud (entre le boulevard Manseau et la rue Saint-Antoine), Saint-Antoine (entre les rues Montcalm et Saint-Barthélemy Sud, Piette (entre les rues Saint-Pierre Sud et Sir-Mathias-Tellier) et du Chanoine-Tisdell (entre les rues Saint-Charles-Borromée et du Père-Wilfrid-Corbeil)
Portée :	Tout le territoire
Coût :	8 272 157 $
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

19 **21-154 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 195 – TRAVAUX DE RÉFECTION DES RÉSEAUX MUNICIPAUX – RUES DE LANAUDIÈRE, LAJOIE SUD, PIETTE, SAINT-ANTOINE ET DU CHANOINE-TISDELL – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-03-2021

DE DÉPOSER le projet de règlement d'emprunt 195 décrétant des travaux de réfection des réseaux municipaux sur certaines portions des rues De Lanaudière, Lajoie Sud, Saint-Antoine, Piette et du Chanoine-Tisdell ainsi qu'un emprunt et une dépense de 8 272 157 $, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20 **21-155 – RÉSOLUTION 20-574 – LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE DU REGROUPEMENT AGGLOMÉRATION II – AMENDEMENT**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

D'AMENDER la résolution 20-574 pour que le titre se lise comme suit :
« Résolution visant la libération du fonds de garantie en assurances responsabilité civile générale du regroupement agglomération II pour la période du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015 »

D'AMENDER la résolution 20-574 afin que, dans le premier paragraphe, le numéro de police se lise comme suit : DL009300-02.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21 **21-156 – AUGMENTATION DE LA PRODUCTION ET MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS – USINE BRIDGESTONE DE JOLIETTE – CERTIFICAT DU GREFFIER – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE l'usine de Bridgestone de Joliette désire augmenter la production de pneus à 21 000 par jour et désire moderniser des équipements;

CONSIDÉRANT l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'AUTORISER la greffière à signer le certificat requis par l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* attestant que la Ville de Joliette ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation pour le secteur desservi par cette installation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-03-2021

22 **21-157 – PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA SEIGNEURIE ARTHUR-BEAUSÉJOUR – ENTENTE DE PRINCIPE – AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 19-108**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire stimuler la création d'emploi, notamment en incitant les entreprises à s'établie sur son territoire;

CONSIDÉRANT le projet de développement de la Seigneurie Arthur-Beauséjour;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du projet permettrait de créer environ 120 emplois directs;

CONSIDÉRANT les dispositions du deuxième alinéa de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'AUTORISER le directeur général à signer l'entente de principe relative au projet de développement de la Seigneurie Arthur-Beauséjour.

D'AUTORISER la trésorière à verser, à la Seigneurie Arthur-Beauséjour, une aide financière annuelle de 23 000 $, pour une période de cinq ans, afin d'aider à l'implantation et l'exploitation du projet de développement de la Seigneurie Arthur-Beauséjour située sur le territoire de la ville de Joliette.

LE TOUT, conditionnellement à ce que la compagnie Seigneurie Arthur-Beauséjour s'engage à payer les conduites reliant les entrées de services sur sa propriété et à céder à la Ville de Joliette une bande de terrain permettant l'aménagement d'une piste multifonctionnelle qui sera située sur une partie des lots 4 605 890, 3 328 149, 3 328 173, 3 328 175, 3 328 176 et 3 328 184, totalisant 22 130 pieds carrés.

QUE la Ville de Joliette s'engage à aménager un écran végétal minimisant l'impact d'une telle piste sur l'intimité des locataires résidentiels

D'ABROGER la résolution 19-108.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-03-2021

23 **21-158 – LOTS 5 396 415 ET 5 396 416 – RUE J.-A.-ROY – OFFRE D'ACHAT – ACCEPTATION**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de la compagnie Les immeubles Philippe Denis inc. pour les lots 5 396 415 et 5 396 416 situés sur la rue J.-A.-Roy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ACCEPTER l'offre d'achat, de la compagnie Les immeubles Philippe Denis inc., pour les lots 5 396 415 et 5 396 416 d'une superficie totale approximative de 78 570 pieds carrés (7 300 mètres carrés) au montant de 164 200,00 $, le tout conditionnellement à ce que :

- La construction de la phase 1 du nouveau bâtiment principal soit complétée dans les 24 mois de la date de signature de l'acte de vente;
- Assumer l'entièreté des frais inhérents à la transaction (arpenteur, notaire, etc.);
- Accepter que la vente soit faite sans garantie légale.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'ensemble des documents inhérents à la transaction.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24 **21-159 – LOT 4 089 549 – RUE NAZAIRE-LAURIN – OFFRE D'ACHAT – ACCEPTATION**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de la compagnie Les Entreprises Gilles Benny inc. pour le lot 4 089 549 situé sur la rue Nazaire-Laurin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ACCEPTER l'offre d'achat, de la compagnie Les Entreprises Gilles Benny inc., pour le lot 4 089 549 d'une superficie totale de 162 617,9 pieds carrés (15 107,7 mètres carrés) au montant de 271 928 $, le tout conditionnellement à ce que :

- L'entreprise s'engage à défrayer l'ensemble des frais relatifs à la transaction (notaire, arpenteur-géomètre, etc.);
- L'entreprise s'engage à déposer un projet conforme à la réglementation municipale;
- La construction du ou des nouveaux bâtiments doit débuter dans un délai de douze mois suivant la vente;

- Une fois l'offre acceptée par la Ville de Joliette, l'acheteur a 120 jours pour signer le contrat notarié découlant de ladite offre sans quoi la Ville se réserve le droit de remettre le terrain en vente sans préavis ni dédommagement;
- L'entreprise accepte que la vente soit faite sans garantie légale;
- L'entreprise accepte de conclure la présente transaction avec ses droits d'accès existants.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'ensemble des documents inhérents à la transaction.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25 **21-160 – VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 6 152 663 – RUE J.-A.-ROY – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le processus d'acquisition de l'immeuble situé au 1915, rue J.-A.-Roy par la compagnie Remorque SYR Plus est en cours;

CONSIDÉRANT la dernière offre d'achat de Remorque SYR Plus pour l'acquisition d'une partie du lot 6 152 663 adjacent au 1915, rue J.-A.-Roy;

CONSIDÉRANT QUE la contre-offre faite par la Ville de Joliette a été acceptée par la compagnie Remorque SYR Plus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ACCEPTER la vente d'une partie du lot 6 152 663 à la compagnie Remorque SYR Plus au taux de 1,57 $ le pied carré pour un montant approximatif de 281 639,31 $, plus les taxes applicables, et ce, conditionnellement à ce que l'acheteur accepte ce qui suit :

- La vente de la partie de lot est fixée à 1,57 $/pi^2 pour un montant approximatif de 281 639,31 $ (montant total à être ajusté en fonction du plan de l'arpenteur);
- L'acheteur assume l'entièreté des frais inhérents à la transaction (arpenteur, notaire, etc.);
- L'acheteur acquiert l'immeuble situé au 1915, rue J.-A.-Roy au plus tard le 31 mai 2021;

- L'acheteur débute le projet d'agrandissement et d'aménagement à l'intérieur d'un délai de douze mois suivant l'acquisition dudit lot, selon les croquis soumis lors de l'offre d'achat originale et en conformité des règlements applicables (délai pouvant être prolongé si la ligne électrique présente entre le lot 6 152 663 et l'immeuble situé au 1915, rue J.-A.-Roy n'est pas déplacée à l'intérieur de ce délai);
- L'acheteur s'engage par écrit à entreposer sur sa propriété uniquement les remorques en attente de réparation et/ou récemment réparées;
- L'acheteur accepte les délais liés au déplacement des fils et équipements et leurs conséquences en plus d'accepter de devenir propriétaire des poteaux implantés sur l'immeuble à acquérir;
- L'acheteur accepte d'acquitter l'ensemble des frais relatifs au déplacement de la ligne de transport électrique et des services qui s'y trouvent;
- L'acheteur accepte d'assurer seul le suivi des demandes de déplacement de la partie « services » de ladite ligne de transport (ex. : téléphone, câble, etc.);
- L'acheteur accepte que la vente soit faite sans garantie légale.

À défaut de respecter les précédentes clauses, l'acheteur accepte que la Ville puisse, sur simple avis écrit du défaut lui étant signifié, requérir la rétrocession de l'immeuble. Une telle revente sera alors faite au prix fixé par la présente résolution diminué de 10 %. Dans le cas des bâtiments qui pourraient y être érigés, la Ville pourra, à son choix, les acquérir pour leur valeur au rôle foncier ou exiger leur démolition. Dans tous les cas, tous les frais seront à la charge de l'acheteur.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les documents relatifs à la vente de ladite partie de lot.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26 **21-161 – ASSOCIATION DES POMPIERS AUXILIAIRES DE LANAUDIÈRE-LAURENTIDES – PROTOCOLE D'INTERVENTION D'URGENCE AVEC OU SANS SINISTRÉS – AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et unanimement résolu :

D'APPROUVER, pour l'année 2021, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Joliette et l'Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière-Laurentides relatif à un service d'entraide lors d'une intervention d'urgence selon certaines modalités.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-03-2021

D'AUTORISER le directeur du service des Incendies à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ledit protocole.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27 **21-162 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 24 FÉVRIER AU 9 MARS 2021 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2020 au montant de 3 484 234,13 $ pour la période du 24 février au 9 mars 2021 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 24 février au 9 mars 2021 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 24 février au 9 mars 2021

a. Liste des transferts électroniques :	1 075 785,13 $
b. Liste des chèques :	319 504,15 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	3 326 481,31 $
Total	**4 721 770,59 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28 **21-163 – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES – PROJETS 2021 – FINANCEMENT PAR LE FONDS DE ROULEMENT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la liste de projets qui suit :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-03-2021

NATURE DES TRAVAUX	PRÉSENTÉ ET AUTORISÉ		MONTANT	DURÉE D'AMORTISSEMENT
	Instance	**Date**		**Année**
Infrastructures				
Réfection revêtement asphaltique & trottoirs	CTPE	2020-09-10	705 000 $	10 ans
Prolongement et amélioration du réseau cyclable	CTPE	2020-09-10	330 000 $	7 ans
TOTAL :			**1 035 000 $**	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER le service des Travaux publics et services techniques à aller de l'avant avec la liste des projets mentionnés dans la liste précédente, et ce, à même le fonds de roulement pour une somme estimée de 1 035 000 $.

QUE le coût estimé des projets, soit un montant cumulatif de 1 035 000 $, sera financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé au moyen de dix versements égaux puisés à même les fonds généraux, et ce, pour la période d'amortissement indiquée dans la liste précédente.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé concernant ces affectations, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent non engagé au fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29 **21-164 – REVÊTEMENT ASPHALTIQUE 2019 – MASKIMO CONSTRUCTION INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 10 mars 2021;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-03-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 3 final, des travaux de revêtement asphaltique 2019 tels que décrétés par la résolution 19-167 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Maskimo Construction inc. » la somme de 26 416,10 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30 **21-165 – RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES EMPLOYÉS AU GARAGE MUNICIPAL DE JOLIETTE – GESTION BGC INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 4 – ACCEPTATION PROVISOIRE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Pierre Hétu, architecte pour la firme Hétu-Bellehumeur architectes inc., en date du 8 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 4, des travaux de réaménagement de la salle des employés au garage municipal de Joliette tels que décrétés par la résolution 20-351 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Gestion BGC » la somme de 24 059,14 $ à même le Règlement d'emprunt 192.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31 **21-166 – LANAUDIÈRE : MÉMOIRE ET RACINES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par Lanaudière : Mémoire et Racines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ACCORDER ET D'AUTORISER à verser à Lanaudière : Mémoire et Racines une aide financière de 7 000 $ pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-03-2021

32 **21-167 – EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR – HYDRO-JOLIETTE**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du directeur du service d'Hydro-Joliette prévu pour l'été 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche Mme Marie Claude Gagnon au poste de directrice d'Hydro-Joliette.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 5 juillet 2021.

QUE cette embauche soit assujettie à une période d'essai de six mois, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 5 du protocole applicable aux cadres et au personnel non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33 **21-168 – PLAN MUNICIPAL D'EMPLOIS POUR LES JEUNES SOUS LA PROTECTION DE LA JEUNESSE DU QUÉBEC – ADHÉSION**

CONSIDÉRANT le plan municipal d'emplois pour les jeunes sous la protection de la jeunesse du Québec mis sur pied par l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire, pour une septième année, consécutive, embaucher un jeune des Centres jeunesse du Québec pour viser son intégration harmonieuse dans la société;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

QUE la Ville de Joliette adhère au plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec pour 2021.

QUE la Ville de Joliette offre un emploi d'été à un jeune des Centres jeunesse du Québec dans le cadre dudit plan municipal.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-03-2021

34 **21-169 – SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1152 – LETTRE D'ENTENTE NO 2021-08 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les pourparlers entre la Ville de Joliette et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1152, soit les cols bleus, concernant la reconnaissance de la contribution des employés auxiliaires occupant un poste à la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPROUVER la lettre d'entente numéro 2021-08 concernant la reconnaissance des employés auxiliaires pour la dotation des postes réguliers.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la lettre d'entente numéro 2021-08 ainsi que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner pleinement effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35 **21-170 – SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1152 – LETTRE D'ENTENTE NO 2021-09 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le poste d'égoutier doit être comblé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la lettre d'entente numéro 2021-09 concernant le poste d'égoutier.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la lettre d'entente numéro 2021-08 ainsi que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner pleinement effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36 **21-171 – SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 5303 – LETTRE D'ENTENTE NO 2021-03 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture d'un nouveau magasin au service d'Hydro-Joliette nécessite que le magasinier soit sur place au moins 4 heures par jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPROUVER la lettre d'entente numéro 2021-03 concernant la modification d'horaire du poste de technicien aux opérations financières et les conditions de travail afférentes.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la lettre d'entente numéro 2021-03 ainsi que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner pleinement effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37 **21-172 – SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 5303 – LETTRE D'ENTENTE NO 2021-04 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5303 en vigueur stipule qu'une période d'essai peut être prolongée sur entente écrite entre la Ville de Joliette et le Syndicat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la lettre d'entente numéro 2021-04 concernant la prolongation de la période d'essai de l'employé.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la lettre d'entente numéro 2021-04 ainsi que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner pleinement effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38 **21-173 – SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 5303 – LETTRE D'ENTENTE NO 2021-05 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les pourparlers entre la Ville de Joliette et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5303, soit les cols blancs, concernant la prolongation d'une période de travail pour un employé auxiliaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-03-2021

D'APPROUVER la lettre d'entente numéro 2021-05 concernant la prolongation de la lettre d'entente no 2021-02 jusqu'au 17 décembre 2021.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la lettre d'entente numéro 2021-05 ainsi que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner pleinement effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39 **21-174 – SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 5303 – LETTRE D'ENTENTE NO 2021-06 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la description des tâches de l'agent aux opérations financières est modifiée afin d'assurer les tâches du technicien à la paie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la lettre d'entente numéro 2021-06 concernant l'ajout du poste aux opérations financières au dernier paragraphe de l'article 17.01 de la convention collective des cols blancs.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la lettre d'entente numéro 2021-06 ainsi que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner pleinement effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

40 **21-175 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-007 – REVÊTEMENT ASPHALTIQUE – SINTRA INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour des travaux de revêtement asphaltique aux endroits suivants a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local :

- Chemin des Prairies, de la voie ferrée à la rue Fontaine;
- Rue Piette, de la rue Sir-Mathias-Tellier à la rue Boisvert;
- Rue Boisvert, de la rue Piette à la rue Perrault;
- Rue Beaudry Sud, du boulevard Manseau à la rue De Lanaudière.

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 20 janvier 2021;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-03-2021

	ENTREPRISES	PRIX AVANT TAXES
1	**Sintra inc.**	**477 477,00 $**
2	Maskimo Construction inc.	501 889,00 $
3	Roxboro Excavation inc.	519 938,50 $
4	Excavation Normand Majeau inc.	590 768,91 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-007, le contrat pour le revêtement asphaltique 2021, à l'entreprise « **Sintra inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **477 477,00 $**, avant taxes.

Le tout financé par le fonds de roulement tel qu'approuvé par la résolution adoptée plus tôt lors de cette séance au point 28.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41 **21-176 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-008 – TROTTOIRS, BORDURES ET ENTRÉES CHARRETIÈRES – TROTTOIR JOLIETTE INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la réfection de trottoirs, bordures et entrées charretières a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçues dans les délais et ouverte en date du 20 janvier 2021;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
Trottoir Joliette inc.	**110 720 $**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-008, le contrat pour la réfection de trottoirs, bordures et entrées charretières, à l'entreprise « **Trottoir Joliette inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **110 720 $**, avant taxes.

Le tout financé par le fonds de roulement tel qu'approuvé par la résolution adoptée plus tôt lors de cette séance au point 28.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

42 **21-177 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-018 – TRANSFORMATEURS AÉRIENS – SIEMENS TRANSFORMATEURS CANADA INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'achat de transformateurs aériens de 100 et 167 kVA a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 8 mars 2021;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	PRIX POUR ADJUDICATION SELON L'ART. 8	CONFORME	
				OUI	NON
1	ABB Réseaux Électriques Canada inc.	103 332,00 $	186 789,20 $		X
2	**Siemens Transformateurs Canada inc.**	**106 004,00 $**	**195 764,80 $**	**X**	
3	MVA Power inc.	106 197,60 $	212 896,80 $	X	
4	Lumen division de Sonepar Canada inc.	135 300,00 $	252 550,00 $	X	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-018, le contrat pour l'achat de transformateurs aériens, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Siemens Transformateurs Canada inc.** », au montant de **106 004,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

43 **21-178 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-020 – STATIONNEMENT ET PATINOIRE – PARC RÉAL-LAURIN – GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la construction d'un stationnement et d'une patinoire au parc Réal-Laurin a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-03-2021

CONSIDÉRANT QUE sept soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 8 mars 2021;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	**Généreux Construction inc.**	**149 999,50 $**
2	Les Entreprises Philippe Denis inc.	151 974,40 $
3	BLR Excavation	185 909,55 $
4	Construction Moka inc.	195 585,00 $
5	Terrassement Baril inc.	202 948,38 $
6	Pavage des Moulins inc.	227 062,50 $
7	Les Entreprises René Vincent inc.	227 200,00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-020, le contrat pour la construction d'un stationnement et d'une patinoire au parc Réal-Laurin, à l'entreprise « **Généreux Construction inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **149 999,50 $**, avant taxes, le tout financé par le fonds de roulement tel qu'approuvé par la résolution 21-026.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

44 **21-179 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-029 – NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUTS – EBI ENVIROTECH INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour le nettoyage des conduites d'égouts au cours de l'été 2021;

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, trois entreprises ont remis une soumission conforme et une soumission non-conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 25 février 2021, 11 h;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-03-2021

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	**EBI Envirotech inc.**	**50 117,90 $**	**X**	
2	Innov-VAC inc.	59 889,92 $	X	
3	Can-Explore inc.	127 439,50 $		X

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-029, le contrat pour le nettoyage des conduites d'égouts au cours de l'été 2021, à l'entreprise « **EBI Envirotech inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **50 117,90 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

45 **21-180 – CENTRE DE LA PÉDIATRIE SOCIALE EN COMMUNAUTÉ DE LANAUDIÈRE – CAMP DE JOUR – AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière de l'organisme Centre de la pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière pour des accès gratuits au camp de jour régulier pour les enfants fréquentant ledit organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la Ville de Joliette à faire don d'inscriptions au camp de jour selon des disponibilités restantes suite aux inscriptions reçues.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

46 **21-181 – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS – PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ 2019-2022 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 3 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette participe déjà au Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique autorise la Ville de Joliette à procéder à une demande d'aide financière du volet #3 qui concerne le développement ou la bonification d'un service de travail de rue;

CONSIDÉRANT QUE le volet #3 prévoit une aide financière possible de 37 500 $ avec une contribution municipale de 10 000 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'AUTORISER le directeur du service des Incendies à déposer une demande d'aide financière au montant de 37 500 $ dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022, pour le volet #3.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

47 **21-182 – ACTIVITÉ DE FINANCEMENT D'ORGANISME – REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière à l'organisme suivant :

- Réseau des Femmes élues de Lanaudière : 100 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

49 **21-183 – DÉPÔT DE RAPPORTS**

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 22 mars 2021;
- Service d'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de février 2021.

50 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant donné la présentation de cette séance en huis clos, les citoyens sont priés de faire parvenir les questions ou commentaires par courriel à mairie@ville.joliette.qc.ca ou par téléphone au 450 753-8020 du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h 15 et 16 h 30.

51 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le mardi 6 avril 2021, à 16 h 30, par vidéoconférence.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-03-2021

52 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 16 h 47.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-03-2021

85e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil tenue par vidéoconférence le 25 mars 2021 à 11 h 30

Sont présents :	M. Luc Beauséjour, conseiller M. Richard Leduc, conseiller M. Yves Liard, conseiller M. Alexandre Martel, conseiller
Sont absents	Mme Claudia Bertinotti, conseillère Mme Danielle Landreville, conseillère M. Patrick Lasalle, conseiller M. Patrick Bonin, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

Suite à l'état d'urgence sanitaire, et ses renouvellements, déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer à l'aide de moyens permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et la séance sera publicisée dès que possible via le site web de la Ville de Joliette.

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote.

L'enregistrement audio ainsi que les projets de résolutions sont publiés sur le site Internet joliette.ca dès que possible.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-03-2021

2

21-184 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Règlement 158-2021 – Conditions de services de l'électricité par Hydro-Joliette – Adoption
4. Règlement 159-2021 – Tarification d'électricité – Hydro-Joliette – Adoption
5. Entente concernant la subvention à la Ville de Joliette pour le financement d'un projet d'habitation – Autorisation
6. Période de questions
7. Date et heure de la prochaine assemblée
8. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

21-185 – RÈGLEMENT 158-2021 – CONDITIONS DE SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ PAR HYDRO-JOLIETTE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 21-147 et 21-148, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 22 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 158-2021 relatif aux conditions de services de l'électricité par Hydro-Joliette et abrogeant le Règlement 158-2020.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

21-186 – RÈGLEMENT 159-2021 – TARIFICATION D'ÉLECTRICITÉ – HYDRO-JOLIETTE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 21-149 et 21-150, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 22 mars 2021;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-03-2021

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 159-2021 relatif à la tarification d'électricité d'Hydro-Joliette et abrogeant le Règlement 159-2019.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5 **21-187 – ENTENTE CONCERNANT LA SUBVENTION À LA VILLE DE JOLIETTE POUR LE FINANCEMENT D'UN PROJET D'HABITATION – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le projet d'habitation déposé à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER l'entente à intervenir entre la Ville de Joliette, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec relative à une subvention dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant donné la présentation de cette séance en huis clos, les citoyens sont priés de faire parvenir les questions ou commentaires par courriel à mairie@ville.joliette.qc.ca ou par téléphone au 450 753-8020 du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h 15 et 16 h 30.

7 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le mardi 6 avril 2021, à 16 h 30, par vidéoconférence.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-03-2021

8 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 11 h 33.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-04-2021

86e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue par vidéoconférence le 6 avril 2021 à 16 h 30

Sont présents :

M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Yves Liard, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Patrick Bonin, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

Suite à l'état d'urgence sanitaire, et ses renouvellements, déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer à l'aide de moyens permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et la séance sera publicisée dès que possible via le site web de la Ville de Joliette.

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote.

L'enregistrement audio ainsi que les projets de résolutions sont publiés sur le site Internet joliette.ca dès que possible.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-04-2021

2

21-188 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 22 mars 2021 et séance extraordinaire du 25 mars 2021 – Approbation des procès-verbaux

AMÉNAGEMENT

4. Plans d'implantation et d'intégration architecturale
5. Bâtiments patrimoniaux cités
6. Demande d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – M. Mathieu Boudrias – 250 à 278, rue Richard – Lots 2 900 219 et 2 902 392 – Zone C03-020 – Premier projet de résolution – Adoption
7. Règlement 45-2003-20 – Amendant le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Secteur de la rue Saint-Charles-Borromée Nord – Avis de motion
8. Règlement 45-2003-20 – Amendant le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Secteur de la rue Saint-Charles-Borromée Nord – Projet – Adoption
9. Règlement 50-2003-14 – Amendant le Règlement sur les usages conditionnels 50-2003 – Secteur de la rue Ernest-Harnois – Second projet – Adoption
10. Règlement 79-424 – Amendant le Règlement de zonage 79 – La superficie maximale d'un garage – Second projet – Adoption
11. Règlement 79-425 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur du boulevard Manseau et de la rue Sainte-Angélique Sud – Second projet – Adoption
12. Règlement 79-427 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur des rues Saint-Pierre Sud et du Père-Fernand-Lindsay – Avis de motion
13. Règlement 79-427 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur des rues Saint-Pierre Sud et du Père-Fernand-Lindsay – Premier projet – Adoption
14. Règlement 79-428 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Pavillon de piscine et bâtiment accessoire – Avis de motion
15. Règlement 79-428 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Pavillon de piscine et bâtiment accessoire – Premier projet – Adoption

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-04-2021

ADMINISTRATION

16. Règlement 151-2021-1 – Amendant le Règlement 151-2021 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Avis de motion
17. Règlement 151-2021-1 – Amendant le Règlement 151-2021 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Dépôt du projet
18. Règlement 167-2019-2 – Amendant le Règlement 167-2019 – Circulation des véhicules outils – Adoption
19. Règlement d'emprunt 195 – Travaux de réfection des réseaux municipaux – Rues De Lanaudière, Lajoie Sud, Piette, Saint-Antoine et du Chanoine-Tisdell – Adoption
20. Fonds d'appui au rayonnement des régions – Convention d'aide financière – Avenant – Entérinement
21. Prolongement de la piste cyclable – Acquisition d'une partie des lots 6 290 513 et 6 290 514 – Autorisation
22. Gestion immobilière Lachance inc. – Vente d'une partie du lot 3 667 592 – Autorisation
23. Déclassement et destruction d'archives – Autorisation
24. Mme Marie-Ève Leduc – Greffe et affaires juridiques – Nomination greffier-adjoint – Ministère de la Justice – Nomination Juge de paix CM-2
25. Mise à niveau des horodateurs – Autorisation
26. Programme des cadets de la Sûreté du Québec – Offre d'heures supplémentaires
27. Mois de la sensibilisation au mélanome et au cancer de la peau – Proclamation
28. Liste des comptes à payer du 10 au 23 mars 2021 – Approbation
29. Centre culturel Desjardins – Demande d'aide financière – Autorisation
30. Festival de Lanaudière – Demande d'aide financière – Autorisation

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

31. Soumission numéro AP21-009 – Réfection des infrastructures des rues Richard, Baby, Fabre, Guilbault et Sainte-Anne – Généreux Construction inc. – Adjudication de contrat
32. Soumission numéro AP21-017 – Transformateurs sur socle – Lumen, division de Sonepar Canada inc. – Adjudication de contrat
33. Soumission numéro AP21-030 – Nettoyage de puisards – EBI Envirotech inc. – Adjudication de contrat
34. Soumission numéro AP21-031 – Services professionnels – Refonte du plan et des règlements d'urbanisme – BC2 Groupe Conseil inc. – Adjudication de contrat
35. Soumission numéro AP21-037 – Béton préparé – Béton Généreux inc. – Adjudication de contrat

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-04-2021

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

36. Plan directeur d'égout sectoriel du quartier Saint-Jean-Baptiste – Financement – Autorisation

INCENDIES

37. Schéma de couverture de risques incendie – Rapport d'activités de la MRC de Joliette – Année 2020 – Approbation
38. Rénovation de la caserne et du poste de police – Financement – Autorisation

LOISIRS ET CULTURE

39. Résolution 21-097 – Jet triathlon – Abrogation
40. Camps partenaires de la Ville de Joliette – Reconnaissance
41. FC Lanaudière – Club de soccer Noir et Or – Utilisation de l'espace public – Autorisation
42. Marché des fleurs – Utilisation de l'espace public – Autorisation
43. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
44. Divers
45. Période de questions
46. Date et heure de la prochaine assemblée
47. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3 **21-189 – SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2021 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2021 – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2021 et de la séance extraordinaire du 25 mars 2021 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 22 mars 2021 et de la séance extraordinaire du 25 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-04-2021

4

21-190 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2021-03-16 – M. Hugo Isabelle – Cégep régional de Lanaudière – 20, rue Saint-Charles-Borromée Sud**
   D'accepter la demande soumise par M. Hugo Isabelle et illustrée par Mme Virginie Roy Montpellier de DKA Architectes, afin d'autoriser la réfection du complexe des serres à l'immeuble situé au 20, rue Saint-Charles-Borromée Sud.

2. **PIIA-2021-03-17 – M. Michel Laurent – Restaurant Subway – 489, rue Notre-Dame**
   D'accepter la demande soumise par M. Michel Laurent et illustrée par Les spécialistes du néon, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 489, rue Notre-Dame, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-03-17 du comité consultatif d'urbanisme.

3. **PIIA-2021-03-18 – M. Serge Morin – Crabtree pizzéria Joliette – 80, rue Lajoie Nord**
   D'accepter la demande soumise par M. Serge Morin et illustrée par Mme Lucie Lemay d'Enseignes Amtech Signature, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale et d'une enseigne projetante à l'immeuble situé au 80, rue Lajoie Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-03-18 du comité consultatif d'urbanisme.

4. **PIIA-2021-03-19 – M. Serge Morin – Crabtree pizzéria Joliette – 80, rue Lajoie Nord**
   D'accepter la demande soumise par M. Serge Morin et illustrée par Mme Louise Migué Design d'intérieurs, afin d'autoriser l'aménagement d'une terrasse commerciale permanente à l'immeuble situé au 80, rue Lajoie Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-03-19 du comité consultatif d'urbanisme.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-04-2021

5. **PIIA-2021-03-20 – M. Pascal Auger – Bureau en gros – 845, boulevard Firestone**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Pascal Auger des Enseignes Barbo inc., afin d'autoriser le remplacement de deux enseignes murales et le remplacement des facettes d'une enseigne sur poteau à l'immeuble situé au 845, boulevard Firestone.

6. **PIIA-2021-03-21 – M. Joey Laneuville – Beauward Immobilier inc. – 1075, boulevard Firestone**
D'accepter la demande soumise par M. Joey Laneuville et illustrée par M. Alain Bellehumeur d'Hétu-Bellehumeur, architectes, afin d'autoriser la réfection d'une partie de la façade d'un bâtiment commercial afin d'y aménager un nouveau local à l'immeuble situé au 1075, boulevard Firestone, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-03-21 du comité consultatif d'urbanisme.

7. **PIIA-2021-03-22 – M. Patrick Jalbert – Extermination Joliette inc. – 327A, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Patrick Jalbert, afin de régulariser l'installation d'une enseigne sur vitrage existante à l'immeuble situé au 327A, rue Saint-Charles-Borromée Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-03-22 du comité consultatif d'urbanisme.

8. **PIIA-2021-03-23 – M. Dérik Grenon-Tremblay – EMJ Construction inc. – 594 à 596, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Dérik Grenon-Tremblay, afin d'autoriser la réfection d'une partie de la façade d'un bâtiment commercial à l'immeuble situé aux 594 à 596, rue Saint-Charles-Borromée Nord le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-03-23 du comité consultatif d'urbanisme.

9. **PIIA-2021-03-24 – Mme Nathalie Lépine – syndicat des Halles Saint-Viateur 3 – 1051 à 1061, rue Saint-Viateur**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Nathalie Lépine, afin d'autoriser l'agrandissement des patios à l'immeuble situé aux 1051 à 1061, rue Saint-Viateur.

10. **PIIA-2021-03-25 – M. Serge Laforest – Lot 6 402 434 – Rue Gustave Guertin**
D'accepter la demande soumise par M. Serge Laforest et illustrée par M. Michel Tellier, architecte, afin de permettre la construction d'une gloriette attenante à une remise à l'immeuble situé sur le lot 6 402 434 donnant sur la rue Gusteve-Guertin, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-03-25 du comité consultatif d'urbanisme.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-04-2021

11. **PIIA-2021-03-26 – M. Jean-Sébastien Devost – L'Âtre bistro et vins nature – 40, rue Lajoie Sud**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Jean-Sébastien Devost de Tomahawk Communication, afin d'autoriser le remplacement d'une enseigne projetante à l'immeuble situé au 40, rue Lajoie Sud.

12. **PIIA-2021-03-27 – M. Tommy Dorais-Mercier – 2019 Taschereau inc. – 1036 à 1138, rue Saint-Viateur**
D'accepter que les aires de stationnement ne soient pas délimitées par une bordure de béton à l'immeuble situé aux 1036 à 1138, rue Saint-Viateur, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-03-27 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5 **21-191 – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX CITÉS**

CONSIDÉRANT les demandes présentées dans le cadre du Règlement 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil local du patrimoine concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER la demande d'installation d'une enseigne sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **ENS-2021-03-01 – Mme Élaina Ayotte – Groupe Immobilier Lanaudière – 384, boulevard Manseau**
D'accepter la demande soumise par Mme Élaina Ayotte et illustrée par le Groupe Rézo, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes d'identification, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation ENS-2021-03-01 du conseil local du patrimoine.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-04-2021

6 **21-192 – DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – M. MATHIEU BOUDRIAS – 250 À 278, RUE RICHARD – LOTS 2 900 219 ET 2 902 392 – ZONE C03-020 – PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION – ADOPTION**

CONSIDÉRANT la demande de M. Mathieu Boudrias visant l'ajout de sept logements au rez-de-chaussée et de deux logements au deuxième étage d'un bâtiment commercial mixte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCEPTER, dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, la demande de M. Mathieu Boudrias visant l'ajout de sept logements au rez-de-chaussée et de deux logements au deuxième étage d'un bâtiment commercial mixte, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PPCMOI-2021-03-01 du comité consultatif d'urbanisme.

QUE la présente résolution soit soumise au processus d'adoption prévu au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19-.1).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7 **21-193 – RÈGLEMENT 45-2003-20 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 45-2003 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – SECTEUR DE LA RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – AVIS DE MOTION**

La conseillère Claudia Bertinotti donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 45-2003-20 amendant le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de manière à y assujettir la zone C03-024 (localisée le long de la rue Saint-Charles-Borromée Nord) au projet particulier de requalification d'un immeuble ou d'un secteur commercial, industriel ou institutionnel.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-04-2021

8 **21-194 – RÈGLEMENT 45-2003-20 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 45-2003 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – SECTEUR DE LA RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le projet de Règlement 45-2003-20 amendant le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de manière à y assujettir la zone C03-024 (localisée le long de la rue Saint-Charles-Borromée Nord) au projet particulier de requalification d'un immeuble ou d'un secteur commercial, industriel ou institutionnel.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9 **21-195 – RÈGLEMENT 50-2003-14 – AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 50-2003 – SECTEUR DE LA RUE ERNEST-HARNOIS – SECOND PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation écrite s'étant tenue du 17 au 31 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 50-2003-14 amendant le Règlement sur les usages conditionnels 50-2003 afin d'y assujettir l'usage commercial « activité commerciale de récréation extérieure ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-04-2021

10 **21-196 – RÈGLEMENT 79-424 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – LA SUPERFICIE MAXIMALE D'UN GARAGE – SECOND PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation écrite s'étant tenue du 17 au 31 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 79-424 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à hausser à 75 mètres carrés la superficie maximale d'un garage pour les habitations comptant un logement.

Le conseiller Alexandre Martel demande le vote :

ONT VOTÉ POUR :	**A VOTÉ CONTRE :**
M. Luc Beauséjour	M. Alexandre Martel
Mme Claudia Bertinotti	
Mme Danielle Landreville	
M. Richard Leduc	
M. Yves Liard	
M. Patrick Lasalle	
M. Patrick Bonin	
M. Alain Beaudry, maire	

Adoptée à la majorité des membres du conseil

11 **21-197 – RÈGLEMENT 79-425 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DU BOULEVARD MANSEAU ET DE LA RUE SAINTE-ANGÉLIQUE SUD – SECOND PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation écrite s'étant tenue du 17 au 31 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-04-2021

D'ADOPTER le second projet de règlement 79-425 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicable à la zone C03-034 (localisée le long du boulevard Manseau et de la rue Sainte-Angélique Sud) afin d'ajouter l'usage « vente et distribution de service de télécommunication » aux usages déjà autorisés.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12 **21-198 – RÈGLEMENT 79-427 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DES RUES SAINT-PIERRE SUD ET DU PÈRE-FERNAND-LINDSAY – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-427 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin d'inclure le lot 6 049 027 (localisé à l'intersection des rues Saint-Pierre-Sud et du Père-Fernand-Lindsay) dans la zone H06-010 (localisée le long de la rue Saint-Pierre Sud).

13 **21-199 – RÈGLEMENT 79-427 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DES RUES SAINT-PIERRE SUD ET DU PÈRE-FERNAND-LINDSAY – PREMIER PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-427 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin d'inclure le lot 6 049 027 (localisé à l'intersection des rues Saint-Pierre-Sud et du Père-Fernand-Lindsay) dans la zone H06-010 (localisée le long de la rue Saint-Pierre Sud).

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-04-2021

14 **21-200 – RÈGLEMENT 79-428 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – PAVILLON DE PISCINE ET BÂTIMENT ACCESSOIRE – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-428 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à :

- Encadrer l'implantation de pavillon de piscine et permettre la construction de bâtiments accessoires mixtes pour le groupe d'usages « Habitation »;
- Remplacer le premier alinéa de l'article 6.1.7.1 afin d'exiger que 40 % de la cour avant et 20 % de la cour arrière soient végétalisés pour le groupe d'usages « Habitation ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15 **21-201 – RÈGLEMENT 79-428 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – PAVILLON DE PISCINE ET BÂTIMENT ACCESSOIRE – PREMIER PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-428 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à :

- Encadrer l'implantation de pavillon de piscine et permettre la construction de bâtiments accessoires mixtes pour le groupe d'usages « Habitation »;
- Remplacer le premier alinéa de l'article 6.1.7.1 afin d'exiger que 40 % de la cour avant et 20 % de la cour arrière soient végétalisés pour le groupe d'usages « Habitation ».

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-04-2021

16 **21-202 – RÈGLEMENT 151-2021-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2021 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – AVIS DE MOTION**

La conseillère Danielle Landreville donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 151-2021-1 amendant le Règlement 151-2021 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes relatives aux interdictions de stationner.

17 **21-203 – RÈGLEMENT 151-2021-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2021 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 151-2021-1 amendant le Règlement 151-2021 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes relatives aux interdictions de stationner, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18 **21-204 – RÈGLEMENT 167-2019-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 167-2019 – CIRCULATION DES VÉHICULES OUTILS – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 21-151 et 21-152, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 22 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 167-2019-2 amendant le Règlement 167-2019 relatif à la circulation des véhicules outils afin d'ajouter la rue Sainte-Anne à la liste des routes interdites sur le territoire de la ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-04-2021

19 **21-205 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 195 – TRAVAUX DE RÉFECTION DES RÉSEAUX MUNICIPAUX – RUES DE LANAUDIÈRE, LAJOIE SUD, PIETTE, SAINT-ANTOINE ET DU CHANOINE-TISDELL – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 21-153 et 21-154, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 22 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt 195 décrétant des travaux de réfection des réseaux municipaux sur certaines portions des rues De Lanaudière, Lajoie Sud, Saint-Antoine, Piette et du Chanoine-Tisdell ainsi qu'un emprunt et une dépense de 8 272 157 $.

Objet :	Réfection des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, du pavage, des trottoirs, la mise en place d'un nouveau réseau d'égout pluvial, le remplacement de l'éclairage de rue et du réseau souterrain sur certaines portions des rues De Lanaudière (entre les rues Saint-Paul et Saint-Barthélemy Sud), Lajoie Sud (entre le boulevard Manseau et la rue Saint-Antoine), Saint-Antoine (entre les rues Montcalm et Saint-Barthélemy Sud), Piette (entre les rues Saint-Pierre Sud et Sir-Mathias-Tellier) et du Chanoine-Tisdell (entre les rues Saint-Charles-Borromée et du Père-Wilfrid-Corbeil)
Portée :	Tout le territoire
Coût :	8 272 157 $
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20 **21-206 –FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – AVENANT – ENTÉRINEMENT**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-04-2021

D'APPROUVER le troisième avenant de la convention d'aide financière dans le cadre du fonds d'appui au rayonnement des régions.

D'ENTÉRINER la signature dudit avenant par le maire, pour et au nom de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21 **21-207 – PROLONGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE – ACQUISITION D'UNE PARTIE DES LOTS 6 290 513 ET 6 290 514 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'une partie des lots 6 290 513 et 6 290 514 est requise afin de permettre le prolongement de la piste cyclable le long de la rue Saint-Charles-Borromée;

CONSIDÉRANT le plan démontrant l'acquisition à réaliser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER la Ville de Joliette à acquérir une partie des lots 6 290 513 et 6 290 514, soit environ 7 550,88 pieds carrés à 4,52 $ le pied carré, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER l'aménagement d'une halte pour vélos au pourtour du monument du Sacré-Cœur et de payer les frais d'expertise au montant de 6 331 $, avant taxes.

QUE Me Carole St-Georges, notaire, soit mandatée pour préparer l'acte d'acquisition.

QUE la firme Coutu Arpenteurs-Géomètres, soit, mandatée pour procéder à toutes demandes requises à cette fin au service du cadastre relativement à l'acquisition d'une partie des lots visés par la présente résolution, à produire tous plans d'arpentage et toutes modifications cadastrales requises au service du cadastre, notamment la préparation des plans comportant une nouvelle numérotation, le cas échéant, la préparation de la description technique des lots visés par la présente résolution et le dépôt des plans officiels au service du cadastre.

QUE le projet soit financé à même le PTI 2020-013.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-04-2021

22 **21-208 – GESTION IMMOBILIÈRE LACHANCE INC. – VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 3 667 592 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande d'acquisition d'une partie du lot 3 667 592 par la compagnie Gestion immobilière Lachance inc. pour l'aménagement d'un stationnement;

CONSIDÉRANT le plan démontrant la partie du lot que Gestion immobilière Lachance inc. désire acquérir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE CONFIRMER l'exclusion du caractère public de cette partie de lot;

D'AUTORISER la vente d'une partie du lot 3 667 592 au montant de 9 500 $, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les documents jugés nécessaires ou utiles relatifs à ces transactions afin de donner plein effet à la présente résolution.

LE TOUT conditionnellement à ce que :

- L'entreprise s'engage à défrayer l'ensemble des frais relatifs à la vente (notaire, arpenteur-géomètre, etc.);
- La construction du stationnement soit complétée dans un délai de douze mois suivant la vente;
- Le stationnement et l'allée de circulation soient asphaltés et leurs pourtours soient délimités par une bordure permanente de béton coulé ayant une hauteur et une largeur minimales de quinze centimètres;
- L'entreprise consente à deux servitudes notariées de non-construction, à l'exception d'un stationnement, d'entretien et de maintien pour les infrastructures publiques, soit deux réseaux de transport électrique (trois mètres de chaque côté des lignes);
- La vente est faite sans garantie légale.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23 **21-209 – DÉCLASSEMENT ET DESTRUCTION D'ARCHIVES – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la durée de conservation de plusieurs documents est venue à échéance conformément au calendrier de conservation de la Ville de Joliette, approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-04-2021

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 88 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit autoriser la destruction desdits documents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'AUTORISER la destruction des documents indiqués à la liste jointe à la présente résolution et dont la durée de conservation est venue à échéance en accord avec le calendrier de conservation de la Ville de Joliette, approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, par une firme spécialisée dans la destruction de documents confidentiels.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24 **21-210 – MME MARIE-ÈVE LEDUC – GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES – NOMINATION GREFFIER-ADJOINT – MINISTÈRE DE LA JUSTICE – NOMINATION JUGE DE PAIX CM-2**

CONSIDÉRANT QUE l'article 158 de la *Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires, L.R.Q. T-16* prévoit que le ministre de la Justice nomme, par arrêté, les juges de paix fonctionnaires qui exercent leur fonction auprès d'une cour municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

DE NOMMER Mme Marie-Ève Leduc comme greffier-adjoint au service du Greffe et des affaires juridiques.

DE DEMANDER à la ministre de la Justice du Québec de procéder à la désignation de Mme Marie-Ève Leduc à titre de juge de paix CM-2 pour agir auprès de la Cour municipale commune de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25 **21-211 – MISE À NIVEAU DES HORODATEURS – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'article 573.3 paragraphes 6°) et 9°) LCV;

CONSIDÉRANT QUE la mise à niveau du système de télécommunication de dix-neuf horodateurs est requise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-04-2021

D'AUTORISER l'attribution du mandat de mise à niveau de dix-neuf horodateurs à la compagnie Precise Parklink pour un montant de 30 818,65 $ taxes incluses, conformément à la soumission jointe à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26 **21-212 – PROGRAMME DES CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – OFFRE D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES**

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec offre aux MRC et municipalités participantes qui désirent obtenir plus que les 400 heures du programme de cadets habituelles d'en faire la demande jusqu'à un maximum de 800 heures, soit 400 heures supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'INFORMER la Sûreté du Québec que la Ville de Joliette désire se prévaloir des 400 heures supplémentaires dans le cadre du Programme des cadets afin de prioriser la surveillance au centre-ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27 **21-213 – MOIS DE LA SENSIBILISATION AU MÉLANOME ET AU CANCER DE LA PEAU – PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT QU'il est impératif de rappeler aux communautés à travers le Canada l'importance de la sécurité solaire;

CONSIDÉRANT QUE la surexposition aux rayons UV est l'une des principales causes des mélanomes et des cancers de la peau non mélanome;

CONSIDÉRANT QUE le cancer de la peau est le plus fréquent de tous les cancers. Un Canadien sur six né dans les années 1990 aura un cancer de la peau au cours de sa vie;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses personnes s'exposent au soleil sans prendre les mesures de précaution nécessaires et ignorent que tout assombrissement de la couleur de la peau, y compris le bronzage, est signe de dommages causés par les rayons UV;

CONSIDÉRANT QUE l'auto-examen de la peau devrait être effectué tous les mois, car les cancers de la peau sont très faciles à traiter lorsqu'ils sont détectés à un stade précoce;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-04-2021

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Sauve ta peau se consacre à la lutte contre les cancers de la peau non mélanomes, le mélanome et le mélanome oculaire par le biais d'initiatives nationales d'éducation, de plaidoyer et de sensibilisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE PROCLAMER le mois de mai 2021 « Mois de la sensibilisation au mélanome et au cancer de la peau ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28 **21-214 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 10 AU 23 MARS 2021 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2020 au montant de 846 023,19 $ pour la période du 10 au 23 mars 2021 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 10 au 23 mars 2021 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 10 au 23 mars 2021

a.	Liste des transferts électroniques :	2 477 270,76 $
b.	Liste des chèques :	669 554,60 $
c.	Liste des paiements effectués via Accès-D :	623 735,41 $
Total		**3 770 560,77 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29 **21-215 – CENTRE CULTUREL DESJARDINS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Centre culturel Desjardins;

06-04-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ACCORDER ET D'AUTORISER à verser au centre culturel Desjardins une aide financière de 75 400 $ pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30 **21-216 – FESTIVAL DE LANAUDIÈRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Festival de Lanaudière pour le projet « Maison de la musique René-Charette »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ACCORDER ET D'AUTORISER à verser au Festival de Lanaudière, selon certaines modalités si le projet est admissible au Programme Réno-façade, une aide financière maximale de 125 000 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31 **21-217 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-009 – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES RICHARD, BABY, FABRE, GUILBAULT ET SAINTE-ANNE – GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la réfection des infrastructures des rues Richard, Baby, Fabre, Guilbault et Sainte-Anne a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 29 mars 2021;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	**Généreux Construction inc.**	**6 124 377,00 $**
2	BLR Excavation	6 544 315,62 $
3	Sintra inc.	6 836 093,00 $
4	Duroking Construction	7 760 659,90 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-04-2021

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-009, le contrat pour la réfection des infrastructures des rues Richard, Baby, Fabre, Guilbault et Sainte-Anne, à l'entreprise « **Généreux Construction inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, au montant de **6 124 377,00 $**, avant taxes.

L'adjudication du contrat est conditionnelle à l'approbation du Règlement d'emprunt 204 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32 **21-218 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-017 – TRANSFORMATEURS SUR SOCLE – LUMEN, DIVISION DE SONEPAR CANADA INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour AP21-017 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE six soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 8 mars 2021;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	PRIX POUR ADJUDICATION SELON L'ART. 8	CONFORME	
				OUI	NON
1	**Lumen, division de Sonepar Canada inc.**	**310 080,00 $**	**700 330,00 $**	**X**	
2	MVA Power inc.	316 873,20 $	709 613,20 $	X	
3	Supra Énergie inc.	322 810,00 $	787 620,00 $		X
4	Techno-Contact inc.	377 520,00 $	761 670,00 $	X	
5	ABB Réseaux Électriques Canada inc.	425 574,00 $	898 934,80 $		X
6	Franklin Empire inc.	686 640,00 $	1 197 660,00 $	X	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-017, le contrat pour l'achat de transformateurs sur socle de 1 500 et 2 500 kVA, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Lumen, division de Sonepar Canada inc.** », au montant de **310 080,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-04-2021

33 **21-219 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-030 – NETTOYAGE DE PUISARDS – EBI ENVIROTECH INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour le nettoyage de ± 3 450 puisards et de ± 10 boîtes de vannes au cours de l'été 2021;

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux entreprises ont remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 11 mars 2021, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	**EBI Envirotech inc.**	**37 994,60 $**
2	Innov-VAC inc.	51 790,80 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres 21-030, le contrat pour le nettoyage de ± 3 450 puisards et de ± 10 boîtes de vannes au cours de l'été 2021, à l'entreprise « **EBI Envirotech inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **37 994,60 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34 **21-220 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-031 – SERVICES PROFESSIONNELS – REFONTE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME – BC2 GROUPE CONSEIL INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture de services professionnels pour la refonte du plan et des règlements d'urbanisme a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

ENTREPRISES	POINTAGE	PRIX AVEC TAXES
BC2 Groupe Conseil inc.	**11,094**	**112 675,50 $**
Provencher Roy	7,175	183 960,00 $
L'Atelier Urbain	Le calcul du pointage intérimaire de 70 n'a pas été atteint	

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-031, le contrat pour des services professionnels pour la refonte du plan et des règlements d'urbanisme, à « **BC2 Groupe Conseil inc.** », au montant de **98 000,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35 **21-221 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-037 – BÉTON PRÉPARÉ – BÉTON GÉNÉREUX INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture et la livraison de béton préparé;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux entreprises ont remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 17 mars 2021, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL AVANT TAXES	CONFORME	
				OUI	NON
1	**Béton Généreux inc.**	**169 $ / m^3**	**54 925 $**	**X**	
2	Laurentien Malo inc.	177 $ / m^3	57 525 $		X

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-037, le contrat pour la fourniture et la livraison de béton préparé, à l'entreprise « **Béton Généreux inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme au prix unitaire de 169,00 $ m^3 pour une quantité estimée de 325 m^3 pour un montant de **54 925 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36 **21-222 – PLAN DIRECTEUR D'ÉGOUT SECTORIEL DU QUARTIER SAINT-JEAN-BAPTISTE – FINANCEMENT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le projet, à venir, de réfection des égouts du quartier Saint-Jean-Baptiste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'UTILISER des surplus non affectés pour financer le plan directeur d'égout sectoriel du quartier Saint-Jean-Baptiste pour un montant de 25 000 $ toutes taxes incluses.

D'AUTORISER le service du Greffe et des affaires juridiques à procéder à un appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37 **21-223 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA MRC DE JOLIETTE – ANNÉE 2020 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Joliette à mettre en œuvre et à assurer le suivi des objectifs et actions du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, l'une des obligations administratives consiste à acheminer au ministre de la Sécurité publique, par résolution, un rapport des activités pour l'exercice précédent;

CONSIDÉRANT QU'il a été établi que les services d'incendies des villes de Joliette et Saint-Charles-Borromée assurent le suivi et le respect des objectifs du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette;

CONSIDÉRANT le rapport annuel des activités de la MRC de Joliette pour l'année 2020 quant au suivi du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette, préparé par les services d'incendies des Villes de Joliette et Saint-Charles-Borromée;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-04-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'APPROUVER les informations contenues au rapport annuel des activités de la MRC de Joliette pour l'année 2020 en ce qui concerne son schéma de couverture de risques incendies, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et autoriser la transmission à la MRC de Joliette et au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38 **21-224 – RÉNOVATION DE LA CASERNE ET DU POSTE DE POLICE – FINANCEMENT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le projet de rénovation de la caserne et du poste de police déposé et accepté au plan triennal d'immobilisations pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'AUTORISER la dépense du projet de rénovation de la caserne et du poste de police, estimée à 331 000 $.

QUE le coût total estimé du projet total, soit un montant de 331 000 $, sera financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé au moyen de sept versements égaux de 47 285 $, puisés à même les fonds généraux durant les sept prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

D'AUTORISER le service du Greffe et des affaires juridiques à procéder à un appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39 **21-225 – RÉSOLUTION 21-097 – JET TRIATHLON – ABROGATION**

CONSIDÉRANT QUE le Jet triathlon annule la tenue du triathlon les 5 et 6 juin 2021;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-04-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ABROGER la résolution 21-097.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

40 **21-226 – CAMPS PARTENAIRES DE LA VILLE DE JOLIETTE – RECONNAISSANCE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Charles-Borromée offre la possibilité aux citoyens de la ville de Joliette à s'inscrire à leurs camps de jour spécialisés;

CONSIDÉRANT QUE le Musée d'art de Joliette et le Club de soccer Lanaudière-Nord sont des organismes partenaires de la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE RECONNAÎTRE les camps de jour spécialisés de la Ville de Saint-Charles-Borromée, le camp de jour du Musée d'art de Joliette et le camp de jour du club de soccer Lanaudière-Nord comme étant des camps partenaires de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41 **21-227 – FC LANAUDIÈRE – CLUB DE SOCCER NOIR ET OR – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande du Club de soccer Noir et Or pour la gratuité de l'utilisation du terrain synthétique à l'école secondaire Barthélemy-Joliette pour la tenue d'environ cinq parties durant la saison estivale 2021 pour l'équipe du FC Lanaudière évoluant en Première Ligue Soccer Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'AUTORISER le Club de soccer Noir et Or à utiliser le terrain synthétique de l'école secondaire Barthélemy-Joliette pour la tenue des parties à domicile du FC Lanaudière évoluant en Première Ligue Soccer Québec sur approbation de la disponibilité du terrain et des installations par le service des Loisirs et de la culture de la Ville de Joliette, et ce, gratuitement.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-04-2021

D'AUTORISER le prêt d'équipement, l'accès à l'électricité et au chalet de service de la patinoire Bleu Blanc Bouge selon la disponibilité.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

42 **21-228 – MARCHÉ DES FLEURS – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande de la Société de développement du centre-ville de Joliette pour la tenue du Marché des fleurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER la Société de développement du centre-ville de Joliette à tenir l'événement le Marché des fleurs qui aura lieu le 15 mai 2021 entre 9 h et 16 h sur la place de la Fresque.

D'AUTORISER l'accès aux installations et équipements demandés si disponibles, la diffusion de musique d'ambiance et la vente de fleurs.

LE TOUT, conditionnellement à l'autorisation de la Santé publique, à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

43 **21-229 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière aux organismes suivants :

- La lueur du phare de Lanaudière : 100 $;
- L'Association des Trappeurs Professionnels du Québec : 100 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-04-2021

45 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant donné la présentation de cette séance en huis clos, les citoyens sont priés de faire parvenir les questions ou commentaires par courriel à mairie@ville.joliette.qc.ca ou par téléphone au 450 753-8020 du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h 15 et 16 h 30.

46 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 19 avril 2021, à 16 h 30, par vidéoconférence.

47 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 16 h 46.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-04-2021

87e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue par vidéoconférence le 19 avril 2021 à 16 h 30

Sont présents :

M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Yves Liard, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Patrick Bonin, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

Suite à l'état d'urgence sanitaire, et ses renouvellements, déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer à l'aide de moyens permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et la séance sera publicisée dès que possible via le site web de la Ville de Joliette.

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote.

L'enregistrement audio ainsi que les projets de résolutions sont publiés sur le site Internet joliette.ca dès que possible.

2 **21-230 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-04-2021

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par le retrait du point 26, lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 6 avril 2021 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Dérogation mineure – 48 à 52 rue Saint-Pierre Sud
5. Dérogation mineure – Lot 6 402 434 – Rue Gustave-Guertin
6. Dérogation mineure – 845, boulevard Firestone
7. Dérogation mineure – 1455, rue Perrault
8. Règlement 79-423 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Saint-Paul – Adoption
9. Règlement 79-426 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur des rues De Lanaudière, Saint-Barthélemy Sud et Sainte-Angélique Sud – Second projet – Adoption

ADMINISTRATION

10. Règlement 151-2021-1 – Amendant le Règlement 151-2021 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Adoption
11. Règlement 170-2021 – Gestion contractuelle – Avis de motion
12. Règlement 170-2021 – Gestion contractuelle – Dépôt du projet
13. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau – Protocole d'entente – Projet de réfection des rues Lajoie Sud, De Lanaudière, Saint-Antoine, Piette et du Chanoine-Tisdell – Autorisation
14. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles – Entente ECO-21-18-19-1353-0001 – Avenant no 1 – Autorisation
15. Cause 705-22-019779-204 – Nomination et autorisation
16. Service d'huissier – Autorisation
17. Liste des comptes à payer du 24 mars au 6 avril 2021 – Approbation
18. Embauche d'un technicien en électricité – Hydro-Joliette
19. M. Jonathan Gagnon – Permanence – Journalier aux événements – Service des Loisirs et de la culture
20. Mme Amélie Godin – Permanence – Monteur de lignes – Hydro-Joliette

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

21. Soumission numéro AP21-006 – Agrandissement de la plage en béton – Piscine municipale – Gestion BGC inc. – Adjudication de contrat
22. Soumission numéro AP21-013 – Mobilier urbain – Parc Antonio-Barrette – Annulation

23. Soumission numéro AP21-028 – Traverses de fibre – Distributions Limotrique inc. – Adjudication de contrat
24. Soumission numéro AP21-033 – Système de bandes pour patinoire permanente – PArc Réal-Laurin – 9274-7435 Québec inc. – Omni-Tech Sports – Adjudication de contrat
25. Soumission numéro AP21-041 – Coupe de gazon 2021 – Zones A et B – Les pelouses M. Hénault – Adjudication de contrat

LOISIRS ET CULTURE

26. ~~Politique de reconnaissance des organismes – Approbation –~~ **RETIRÉ**
27. Club de voitures anciennes et modifiées de Lanaudière – Exposition annuelle – Utilisation de l'espace public – Autorisation
28. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
29. Divers
30. Dépôt de rapports
31. Période de questions
32. Date et heure de la prochaine assemblée
33. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3 **21-231 – SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4 **21-232 – DÉROGATION MINEURE – 48 À 52 RUE SAINT-PIERRE SUD**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2021-03-07 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé aux 48 à 52, rue Saint-Pierre Sud, afin de régulariser l'implantation d'un garage isolé existant localisé à 1,75 mètre (5,74 pieds) d'une remise fixée à une dalle de béton.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5 **21-233 – DÉROGATION MINEURE – LOT 6 402 434 – RUE GUSTAVE-GUERTIN**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2021-03-08 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé sur le lot 6 402 434 donnant sur la rue Gustave-Guertin, afin de permettre la construction d'une gloriette attenante à une remise en haussant le coefficient d'occupation au sol (C.O.S.) pour les bâtiments accessoires à 16 % au lieu de 10 % et en réduisant à 0 mètre au lieu de deux mètres (6,56 pieds) la distance entre deux bâtiments accessoires, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation DM-2021-03-08 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6 **21-234 – DÉROGATION MINEURE – 845, BOULEVARD FIRESTONE**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2021-03-09 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-04-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 845, boulevard Firestone, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes murales présentant une superficie maximale de 30 mètres carrés (322,92 pieds carrés) au lieu de 15,24 mètres carrés (164,10 pieds carrés), le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation DM-2021-03-09 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7 **21-235 – DÉROGATION MINEURE – 1455, RUE PERRAULT**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2021-03-10 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 1455, rue Perrault, afin d'autoriser la subdivision des lots 3 326 708 3 764 591 afin de créer un lot ayant un frontage de 15,61 mètres (51,21 pieds) au lieu de 18 mètres (59 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8 **21-236 – RÈGLEMENT 79-423 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE SAINT-PAUL – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-04-2021

D'ADOPTER le Règlement 79-423 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à ajouter, dans la zone C03-069, localisée le long de la rue Saint-Paul, de nouveaux usages commerciaux et de permettre également la mixité d'usages (commercial et habitation) à l'étage.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9 **21-237 – RÈGLEMENT 79-426 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DES RUES DE LANAUDIÈRE, SAINT-BARTHÉLEMY SUD ET SAINTE-ANGÉLIQUE SUD – SECOND PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation écrite s'étant tenue du 1er au 15 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 79-426 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone I03-065 (localisée le long des rues De Lanaudière, Saint-Barthélemy Sud et Sainte-Angélique Sud) et modifier la grille des usages et normes applicable à la zone I03-065.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10 **21-238 – RÈGLEMENT 151-2021-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2021 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 21-202 et 21-203, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 151-2021-1 amendant le Règlement 151-2021 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes relatives aux interdictions de stationner.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-04-2021

13 **21-239 – RÈGLEMENT 170-2021 – GESTION CONTRACTUELLE – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 170-2021 relatif à la gestion contractuelle afin d'incorporer les amendements, d'ajouter les catégories « Contrat d'assurances », « Logiciels informatiques » et « Composantes informatiques ou électroniques permettant l'augmentation de la capacité ou de la fonctionnalité, la mise à jour, la réparation ou l'entretien d'un appareil ou système » et d'abroger le règlement 170-2019 et ses amendements.

12 **21-240 – RÈGLEMENT 170-2021 – GESTION CONTRACTUELLE – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 170-2021 relatif à la gestion contractuelle afin d'incorporer les amendements, d'ajouter les catégories « Contrat d'assurances », « Logiciels informatiques » et « Composantes informatiques ou électroniques permettant l'augmentation de la capacité ou de la fonctionnalité, la mise à jour, la réparation ou l'entretien d'un appareil ou système » et d'abroger le règlement 170-2019 et ses amendements, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13 **21-241 – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – PROGRAMME FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU – PROTOCOLE D'ENTENTE – PROJET DE RÉFECTION DES RUES LAJOIE SUD, DE LANAUDIÈRE, SAINT-ANTOINE, PIETTE ET DU CHANOINE-TISDELL – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière demandée dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructure municipale d'eau du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation autorisée par la résolution 20-355;

CONSIDÉRANT le projet de réfection des rues Lajoie Sud, De Lanaudière, Saint-Antoine, Piette et du Chanoine-Tisdell;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-04-2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a pris connaissance du protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructure municipale d'eau du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ledit protocole, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14 **21-242 – MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES – ENTENTE ECO-21-18-19-1353-0001 – AVENANT NO 1 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est liée à la Fondation du club hockey Canadien pour l'enfance (Fondation) par le protocole de legs de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE des obligations de reddition annuelle sont exigées en lien avec la subvention obtenue par la Fondation de la part du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QUE l'avenant stipule la cession des droits et obligations de la Fondation vers la Ville;

CONSIDÉRANT la signature de l'avenant et de l'engagement de la Ville de Joliette à respecter la totalité des obligations prévues à l'entente.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'avenant no 1 relatif à l'entente ECO-21-18-19-1353-001 à intervenir entre la Fondation du club hockey Canadien pour l'enfance, le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15 **21-243 – CAUSE 705-22-019779-204 – NOMINATION ET AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-04-2021

DE MANDATER ET D'AUTORISER le cabinet Dunton Rainville à entreprendre les procédures juridiques nécessaires pour faire valoir les droits de la Ville de Joliette dans le dossier 705-22-019779-204.

D'AUTORISER la greffière à signer la déclaration sous serment pour le dossier et tout autre document se rattachant à la procédure.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16 **21-244 – SERVICE D'HUISSIER – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les besoins de la Cour municipale commune de Joliette de faire parvenir de la documentation par huissier;

CONSIDÉRANT l'article 573.3 paragraphe 1° de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

QUE la Ville de Joliette retienne les services de Tremblay Huissiers pour la transmission de documents qui requiert une preuve de livraison pour la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21-245 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 24 MARS AU 6 AVRIL 2021 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2020 au montant de 3 192 120,37 $ pour la période du 24 mars au 6 avril 2021 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 24 mars au 6 avril 2021 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-04-2021

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 24 mars au 6 avril 2021

a. Liste des transferts électroniques :	1 435 487,92 $
b. Liste des chèques :	209 151,55 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	3 146 613,74 $
Total	**4 791 253,21 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18 **21-246 – EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN ÉLECTRICITÉ – HYDRO-JOLIETTE**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de technicien en électricité au service d'Hydro-Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Philippe D. Dion au poste de technicien en électricité au sein du service d'Hydro-Joliette.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 10 mai 2021.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 120 jours de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 8 de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19 **21-247 – M. JONATHAN GAGNON – PERMANENCE – JOURNALIER AUX ÉVÉNEMENTS – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 20-544, le conseil municipal procédait à l'embauche de M. Jonathan Gagnon au poste de journalier aux événements au sein du service des Loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de 120 jours de travail à compter du 27 octobre 2020, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-04-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

DE NOMMER M. Jonathan Gagnon au poste permanent de journalier aux événements au sein du service des Loisirs et de la culture, à compter du 22 avril 2021, le tout conformément aux dispositions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1152.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20 **21-248 – MME AMÉLIE GODIN – PERMANENCE – MONTEUR DE LIGNES – HYDRO-JOLIETTE**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 20-545, le conseil municipal procédait à l'embauche de Mme Amélie Godin au poste de monteur de lignes au sein du service d'Hydro-Joliette;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de 120 jours de travail à compter du 27 octobre 2020, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

DE NOMMER Mme Amélie Godin au poste permanent de monteur de lignes au sein du service d'Hydro-Joliette, à compter du 22 avril 2021, le tout conformément aux dispositions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1152.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21 **21-249 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-006 – AGRANDISSEMENT DE LA PLAGE EN BÉTON – PISCINE MUNICIPALE – GESTION BGC INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'agrandissement de la plage en béton;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, trois entreprises ont remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 1er avril 2021, 11 h;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-04-2021

	ENTREPRISES	PRIX OPTION A AVANT TAXES	PRIX OPTION B AVANT TAXES
1	**Gestion BGC inc.**	23 454,00 $	**29 100,00 $**
2	Entreprises Christian Arbour inc.	27 300,00 $	44 600,00 $
3	Trottoir Joliette inc.	32 600,00 $	44 200,00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-006, le contrat pour l'agrandissement de la plage en béton de la piscine municipale, selon l'option B, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Gestion BGC inc.** », au montant de **29 100 $**, avant taxes, le tout financé par le fonds de roulement tel qu'approuvé par la résolution 20-632.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22 **21-250 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-013 – MOBILIER URBAIN – PARC ANTONIO-BARRETTE – ANNULATION**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres AP21-013 pour la fourniture de mobilier urbain pour le parc Antonio-Barrette;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Joliette d'annuler ledit appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ANNULER l'appel d'offres AP21-013.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23 **21-251 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-028 – TRAVERSES DE FIBRE – DISTRIBUTIONS LIMOTRIQUE INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture de traverses de fibre;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux entreprises ont remis une soumission;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-04-2021

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 7 avril 2021, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	**Distributions Limotrique inc.**	**23 490,00 $**
2	Distributeck Électrique inc.	26 030,00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-028, le contrat pour la fourniture de traverses de fibre, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Distributions Limotrique inc.** », au montant de **23 490,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24 **21-252 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-033 – SYSTÈME DE BANDES POUR PATINOIRE PERMANENTE – PARC RÉAL-LAURIN – 9274-7435 QUÉBEC INC. – OMNI-TECH SPORTS – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture et l'installation d'un système de bandes pour une patinoire permanente au parc Réal-Laurin;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner, lesquelles ont toutes remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 9 avril 2021, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX OPTION A AVANT TAXES	PRIX OPTION B AVANT TAXES	CONFORME	
				OUI	NON
1	**9274-7435 Québec inc. – Omni-Tech Sports**	40 936,18 $	**44 543,01 $**	**X**	
2	Permafib inc.	49 643,66 $	55 093,91 $		X
3	Les Installations sportives Agora inc.	58 420,00 $	66 220,00 $		X
4	Distribution Sports Loisirs Installation inc.	66 849,68 $	73 261,44 $	X	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-04-2021

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-033, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système de bandes pour une patinoire permanente au parc Réal-Laurin, selon l'option B, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **9274-7435 Québec inc. – Omni-Tech Sports** », au montant de **44 543,01 $**, avant taxes, le tout financé par le fonds de roulement tel qu'approuvé par la résolution 21-026.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25 **21-253 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-041 – COUPE DE GAZON 2021 – ZONES A ET B – LES PELOUSES M. HÉNAULT – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la coupe de gazon 2021 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 13 avril 2021;

ENTREPRISES		ZONE A Prix par coupe avant taxes	ZONE B Prix par coupe avant taxes	CONFORME	
				OUI	NON
1	Lefebvre Multi Services inc.	4 091,30 $	3 267,14 $		X
2	Les Pelouses M. Hénault	5 499,00 $	3 499,00 $	X	
3	Multi-Entretien 4 saisons	-	3 760,00 $	X	
4	Anthony Bibeau	-	6 500,00 $		X

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-041, les contrats pour la coupe de gazon 2021 des zones A et B, à l'entreprise « **Les Pelouses M. Hénault** » laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires suivants, pour une quantité estimée de 10 coupes, soit :

Zone A **5 499,00 $ la coupe** pour un montant de **54 990 $**, plus les taxes applicables;

Zone B **3 499,00 $ la coupe** pour un montant de **34 990 $**, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-04-2021

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES – APPROBATION

CE POINT EST RETIRÉ

27 **21-254 – CLUB DE VOITURES ANCIENNES ET MODIFIÉES DE LANAUDIÈRE – EXPOSITION ANNUELLE – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande du Club de voitures anciennes et modifiées de Lanaudière pour la tenue de son exposition annuelle de voitures anciennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'AUTORISER le Club de voitures anciennes à tenir son exposition annuelle de voitures anciennes qui aura lieu au parc Lajoie le 12 juin 2021 de 10 h à 16 h, remis au 13 juin en cas de pluie.

D'AUTORISER l'utilisation de BBQ, la vente de hot-dogs et autres éléments en lien avec l'exposition, la diffusion de musique et d'autres animations.

D'AUTORISER l'accès à l'électricité, aux services du parc et le prêt d'équipement.

QU'il n'y ait aucun frais d'entrée.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable, avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement et que le Club de voitures anciennes et modifiées conçoive son plan de site en considération des mesures sanitaires lors de l'événement, qu'il s'engage à respecter les règles sanitaires et à modifier certains paramètres de l'événement s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28 **21-255 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière aux organismes suivants :

- Les Répits de Gaby : contribution maximale de 500 $ pour rembourser les coûts de location d'un local sur présentation de la facture ou du contrat de service entre l'organisme et le Centre de services scolaire des Samares;
- Maison d'hébergement jeunesse Roland-Gauvreau – Les Dames de Cœur de Lanaudière : 200 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30 **21-256 – DÉPÔT DE RAPPORTS**

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 19 avril 2021;
- Service d'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de mars 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant donné la présentation de cette séance en huis clos, les citoyens sont priés de faire parvenir les questions ou commentaires par courriel à mairie@ville.joliette.qc.ca ou par téléphone au 450 753-8020 du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h 15 et 16 h 30.

32 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 3 mai 2021, à 16 h 30, par vidéoconférence.

33 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 16 h 40.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-05-2021

88e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue par vidéoconférence le 3 mai 2021 à 16 h 30

Sont présents :

M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Yves Liard, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Patrick Bonin, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

Suite à l'état d'urgence sanitaire, et ses renouvellements, déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer à l'aide de moyens permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et la séance sera publicisée dès que possible via le site web de la Ville de Joliette.

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote.

L'enregistrement audio ainsi que les projets de résolutions sont publiés sur le site Internet joliette.ca dès que possible.

2 **21-257 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-05-2021

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout des points 44 a) et 44 b), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 19 avril 2021 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Plans d'implantation et d'intégration architecturale
5. Demande d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – M. Mathieu Boudrias – 250 à 278, rue Richard – Lots 2 900 219 et 2 902 392 – Zone C03-020 – Second projet de résolution 21-192 – Adoption
6. Bâtiments patrimoniaux cités
7. Règlement 45-2003-20 – Amendant le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Secteur de la rue Saint-Charles-Borromée Nord – Adoption
8. Règlement 50-2003-14 – Amendant le Règlement sur les usages conditionnels 50-2003 – Secteur de la rue Ernest-Harnois – Adoption
9. Règlement 79-424 – Amendant le Règlement de zonage 79 – La superficie maximale d'un garage – Adoption
10. Règlement 79-425 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur du boulevard Manseau et de la rue Sainte-Angélique Sud – Adoption
11. Règlement 79-427 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur des rues Saint-Pierre Sud et du Père-Fernand-Lindsay – Second projet – Adoption
12. Règlement 79-428 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Pavillon de piscine et bâtiment accessoire – Second projet – Adoption
13. Règlement 79-429 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Sainte-Angélique Nord – Avis de motion
14. Règlement 79-429 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Sainte-Angélique Nord – Premier projet – Adoption
15. Règlement 79-430 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Maisonneuve – Avis de motion
16. Règlement 79-430 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Maisonneuve – Premier projet – Adoption

ADMINISTRATION

17. Règlement 170-2021 – Gestion contractuelle – Adoption
18. Groupe Bruneau – Vente du lot 4 089 403 – Autorisation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-05-2021

19. Contrat relatif à la présentation des spectacles au parc – Centre culturel Desjardins – Autorisation
20. Contrat relatif à la présentation de concerts – Société musicale Fernand-Lindsay – Opus 130 – Autorisation
21. Cession et servitude – Partie du lot 2 903 278 – Autorisation
22. Union des municipalités du Québec – Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat
23. Association canadienne pour la santé mentale – Semaine de la santé mentale 2021 – Proclamation
24. Statistiques Canada – Recensement 2021 – Soutien
25. Liste des comptes à payer du 7 au 20 avril 2021 – Approbation
26. Réfection de la rotonde – Parc Antonio-Barrette – Gilles Malo inc. – Certificat de paiement numéro 5 final – Acceptation définitive
27. Office municipale d'habitation de Joliette – Prévisions budgétaires révisées 2021 – Autorisation et abrogation
28. Société de développement du centre-ville – Relance des terrasses – Été 2021 – Demande d'aide financière – Autorisation
29. Centre culturel Desjardins / Cirque Alfonse – Demande d'aide financière – Autorisation
30. Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022 – Aide financière – Autorisation
31. M. Simon Labelle – Permanence – Émondeur – Hydro-Joliette

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

32. Soumission numéro AP21-022 – Jardins communautaires – Phase 1 – Boulevard de la Base-de-Roc – Les Terrassements Multi-Paysages inc. – Adjudication de contrat
33. Soumission numéro AP21-027 – Câble aérien – Lumen, division de Sonepar Canada inc. – Adjudication de contrat
34. Soumission numéro AP21-032 – Services professionnels – Augmentation de la capacité de production-distribution en eau potable – GBI Experts-conseils inc. – Adjudication de contrat
35. Soumission numéro AP21-038 – Pièces d'asphalte 2021 – Marion Asphalte inc. – Adjudication de contrat
36. Soumission numéro AP21-042 – Coupe de gazon 2021 – Parcs Arthur-Normand, Étoile-du-Nord, Émile-Prévost, Bélair et Lajoie – 9361-2612 Québec inc. – Adjudication de contrat
37. Soumission numéro AP21-043 – Coupe de gazon 2021 – Parcs Antonio-Barrette, Hervé-Champoux, Arthur-Robillard, Saint-Jean-Baptiste, Arthur-Leblanc et Réal-Laurin – 2972-9993 Québec inc. – Adjudication de contrat
38. Soumission numéro AP21-050 – Machinerie lourde – Taux de location 2021-2022 – Adjudication de contrat

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-05-2021

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

39. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Plan de gestion des débordements – Adoption et mandat

LOISIRS ET CULTURE

40. Ponts payants 2021 – Autorisation
41. Association forestière de Lanaudière – Utilisation de l'espace public – Autorisation
42. Politique de reconnaissance des organismes – Approbation
43. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
44. Divers

44.a) Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie – Proclamation

44.b) Utilisation place publique – Place des moulins

45. Dépôt de rapport
46. Période de questions
47. Date et heure de la prochaine assemblée
48. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3 **21-258 – SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2021 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4 **21-259 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-05-2021

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2021-04-28 – M. Alain Cloutier – Projet fitness – 384 à 386, rue Notre-Dame**
   D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Alain Cloutier, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale et d'une enseigne projetante à l'immeuble situé aux 384 à 386, rue Notre-Dame, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-04-28 du comité consultatif d'urbanisme.

2. **PIIA-2021-04-29 – Mme Janine Parent – Friperie Chic bazar – 413, boulevard Manseau**
   D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Janine Parent, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne projetante et d'enseignes sur vitrage à l'immeuble situé au 413, boulevard Manseau, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-04-29 du comité consultatif d'urbanisme.

3. **PIIA-2021-04-30 – M. Pascal Auger – Enseignes Barbo – Équipe Laurence ingénierie civile – 531, boulevard Manseau**
   D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Pascal Auger des Enseignes Barbo, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 531, boulevard Manseau, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-04-30 du comité consultatif d'urbanisme.

4. **PIIA-2021-04-31 – Mme Karine Faulkner – Karine Faulkner podologue – 22, rue Lajoie Nord**
   D'accepter la demande soumise par Mme Karine Faulkner et illustrée par Projectimage, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne sur vitrage à l'immeuble situé au 22, rue Lajoie Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-04-31 du comité consultatif d'urbanisme.

5. **PIIA-2021-04-32 – M. André Pucci – 117 à 119, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
   D'accepter la demande soumise et illustrée par M. André Pucci, afin d'autoriser la réfection des élévations d'un immeuble commercial mixte situé aux 117 à 119, rue Saint-Charles-Borromée Nord.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-05-2021

6. **PIIA-2021-04-33 – Mme Katrine Boucher – Harnois Énergies – 202, rue Baby**
   D'accepter la demande soumise par Mme Katrine Boucher et illustrée par M. Jean-François Jacques de JB Enseignes, afin d'autoriser à peindre le bandeau de revêtement acrylique rouge ainsi que le remplacement des facettes d'une enseigne sur poteau à l'immeuble situé au 202, rue Baby, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-04-33 du comité consultatif d'urbanisme.

7. **PIIA-2021-04-34 – M. Michel Laurent – Subway – 594, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
   D'accepter la demande soumise par M. Michel Laurent et illustrée par Les Spécialistes du néon, afin d'autoriser le remplacement d'une enseigne existante à l'immeuble situé au 594, rue Saint-Charles-Borromée Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-04-34 du comité consultatif d'urbanisme.

8. **PIIA-2021-04-35 – Mme Alicia St-Georges – 578 à 580, boulevard Dollard**
   D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Alicia St-Georges, afin d'autoriser l'aménagement d'un stationnement et la réfection d'un bâtiment commercial mixte situé aux 578 à 580, boulevard Dollard, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-04-35 du comité consultatif d'urbanisme.

9. **PIIA-2021-04-36 – M. Sylvain Pigeon – Groupe JC peinture aérosol inc. – Lot 6 424 902 – Rue Samuel-Racine**
   D'accepter la demande soumise par Mme Sylvain Pigeon et illustrée par Massicotte Maloney, architecte, afin d'autoriser la construction d'un immeuble industriel sur le lot 6 424 902 donnant sur la rue Samuel-Racine, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-04-36 du comité consultatif d'urbanisme.

10. **PIIA-2021-04-37 – M. Jean-Claude Chagnon – Fondation Richelieu de Joliette – 160, rue Hélène-Boullé**
    D'accepter la demande soumise par M. Jean-Claude Chagnon et illustrée par Hétu-Bellehumeur architectes inc., afin d'autoriser l'agrandissement d'un immeuble existant, lequel est situé au 160, rue Hélène-Boullé, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-04-37 du comité consultatif d'urbanisme.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-05-2021

11. **PIIA-2021-04-38 – Mme Sophie Lebeau – Centre de jour Jardins d'étoiles – 528, rue Saint-Viateur**
D'accepter la demande soumise par Mme Sophie Lebeau et illustrée par Conception graphique Vicky Gilbert et les Enseignes Amtech signature, afin d'autoriser le remplacement des portes d'entrée ainsi que l'installation d'une enseigne projetante et d'enseignes sur vitrage à l'immeuble situé au 528, rue Saint-Viateur, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-04-38 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5 **21-260 – DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – M. MATHIEU BOUDRIAS – 250 À 278, RUE RICHARD – LOTS 2 900 219 ET 2 902 392 – ZONE C03-020 – SECOND PROJET DE RÉSOLUTION 21-192 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT la recommandation PPCMOI-2021-03-01 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation écrite s'étant tenue du 14 au 28 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le second projet de résolution visant à autoriser le projet présenté par M. Mathieu Boudrias dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, visant l'ajout de sept logements au rez-de-chaussée et de deux logements au deuxième étage d'un bâtiment commercial mixte, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PPCMOI-2021-03-01 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6 **21-261 – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX CITÉS**

CONSIDÉRANT les demandes présentées dans le cadre du Règlement 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil local du patrimoine concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-05-2021

D'APPROUVER la demande de lotissement d'un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **LIP-2021-04-01 – Mme Carole Garceau – Corporation épiscopale catholique romaine de Joliette – 2, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
   D'accepter la demande de lotissement d'une bande de terrain le long de la rue Saint-Charles-Borromée Nord afin de permettre l'aménagement d'une piste cyclable.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7 **21-262 – RÈGLEMENT 45-2003-20 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 45-2003 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – SECTEUR DE LA RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue du 15 au 29 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 45-2003-20 amendant le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de manière à y assujettir la zone C03-024 (localisée le long de la rue Saint-Charles-Borromée Nord) au projet particulier de requalification d'un immeuble ou d'un secteur commercial, industriel ou institutionnel.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-05-2021

8 **21-263 – RÈGLEMENT 50-2003-14 – AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 50-2003 – SECTEUR DE LA RUE ERNEST-HARNOIS – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 50-2003-14 amendant le Règlement sur les usages conditionnels 50-2003 afin d'y assujettir l'usage commercial « activité commerciale de récréation extérieure ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9 **21-264 – RÈGLEMENT 79-424 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – LA SUPERFICIE MAXIMALE D'UN GARAGE – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 79-424 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à hausser à 75 mètres carrés la superficie maximale d'un garage pour les habitations comptant un logement.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-05-2021

Le conseiller Alexandre Martel demande le vote :

ONT VOTÉ POUR :	**A VOTÉ CONTRE :**
M. Luc Beauséjour	M. Alexandre Martel
Mme Claudia Bertinotti	
Mme Danielle Landreville	
M. Richard Leduc	
M. Yves Liard	
M. Patrick Lasalle	
M. Patrick Bonin	
M. Alain Beaudry, maire	

Adoptée à la majorité des membres du conseil

10 **21-265 – RÈGLEMENT 79-425 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DU BOULEVARD MANSEAU ET DE LA RUE SAINTE-ANGÉLIQUE SUD – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 79-425 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicable à la zone C03-034 (localisée le long du boulevard Manseau et de la rue Sainte-Angélique Sud) afin d'ajouter l'usage « vente et distribution de service de télécommunication » aux usages déjà autorisés.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11 **21-266 – RÈGLEMENT 79-427 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DES RUES SAINT-PIERRE SUD ET DU PÈRE-FERNAND-LINDSAY – SECOND PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation écrite s'étant tenue du 15 au 29 avril 2021;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-05-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 79-427 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin d'inclure le lot 6 049 027 (localisé à l'intersection des rues Saint-Pierre Sud et du Père-Fernand-Lindsay) dans la zone H06-010 (localisée le long de la rue Saint-Pierre Sud).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12 **21-267 – RÈGLEMENT 79-428 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – PAVILLON DE PISCINE ET BÂTIMENT ACCESSOIRE – SECOND PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation écrite s'étant tenue du 15 au 29 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 79-428 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à :

- Encadrer l'implantation de pavillon de piscine et permettre la construction de bâtiments accessoires mixtes pour le groupe d'usages « Habitation »;
- Remplacer le premier alinéa de l'article 6.1.7.1 afin d'exiger que 40 % de la cour avant et 20 % de la cour arrière soient végétalisés pour le groupe d'usages « Habitation ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13 **21-268 – RÈGLEMENT 79-429 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE SAINTE-ANGÉLIQUE NORD – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-429 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à autoriser à l'intérieur de la zone C03-005 (localisée le long des rues Sainte-Angélique Nord, Richard et Champlain), l'usage commercial lourd « commerce de service spécialisé ayant une superficie d'implantation maximale de mille mètres carrés (1 000 m^2) ».

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-05-2021

14 **21-269 – RÈGLEMENT 79-429 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE SAINTE-ANGÉLIQUE NORD – PREMIER PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-429 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à autoriser à l'intérieur de la zone C03-005 (localisée le long des rues Sainte-Angélique Nord, Richard et Champlain), l'usage commercial lourd « commerce de service spécialisé ayant une superficie d'implantation maximale de mille mètres carrés (1 000 m^2) ».

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15 **21-270 – RÈGLEMENT 79-430 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE MAISONNEUVE – AVIS DE MOTION**

le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-430 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin d'inclure les lots 3 327 015, 3 327 016, 3 905 168 et une partie du lot 3 667 584 (localisés le long de la rue Maisonneuve) dans la zone I02-047 (localisée le long des rues Saint-Pierre Sud, Raoul-Charette et Maisonneuve).

16 **21-271 – RÈGLEMENT 79-430 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE MAISONNEUVE – PREMIER PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-05-2021

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-430 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin d'inclure les lots 3 327 015, 3 327 016, 3 905 168 et une partie du lot 3 667 584 (localisés le long de la rue Maisonneuve) dans la zone I02-047 (localisée le long des rues Saint-Pierre Sud, Raoul-Charette et Maisonneuve).

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17 **21-272 – RÈGLEMENT 170-2021 – GESTION CONTRACTUELLE – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 21-239 et 21-240, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 170-2021 relatif à la gestion contractuelle afin d'incorporer les amendements, d'ajouter les catégories « Contrat d'assurances », « Logiciels informatiques » et « Composantes informatiques ou électroniques permettant l'augmentation de la capacité ou de la fonctionnalité, la mise à jour, la réparation ou l'entretien d'un appareil ou système » et d'abroger le règlement 170-2019 et ses amendements.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18 **21-273 – GROUPE BRUNEAU – VENTE DU LOT 4 089 403 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat du Groupe Bruneau pour le lot 4 089 403 situé sur la rue Samuel-Racine;

CONSIDÉRANT la présence probable d'un milieu humide sur ledit lot;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a déjà mandaté un biologiste pour déterminer la présence ou non du milieu humide sur ledit lot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

03-05-2021

DE CONFIRMER l'exclusion du caractère public de cette partie de lot;

D'ACCEPTER l'offre d'achat pour le lot 4 089 403, au montant de 692 227,82 $, plus les taxes applicables.

LE TOUT conditionnellement à ce que :

- L'obtention de la confirmation que le lot est constructible;
- L'entreprise s'engage à déposer un projet conforme à la réglementation municipale;
- L'entreprise s'engage à défrayer l'ensemble des frais relatifs à la vente (notaire, arpenteur-géomètre, etc.);
- La phase 1 du projet soit débutée dans un délai de 12 mois et complétée dans un délai de 24 mois suivant la vente;
- La vente est faite sans garantie légale;
- L'acheteur a 120 jours pour présenter à la Ville de Joliette un projet d'acte et démontrer qu'il a rencontré toutes les conditions mentionnées sans quoi la Ville de Joliette se réserve le droit de remettre le terrain en vente sans préavis ni dédommagement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19 **21-274 – CONTRAT RELATIF À LA PRÉSENTATION DES SPECTACLES AU PARC – CENTRE CULTUREL DESJARDINS – AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'APPROUVER le contrat à intervenir entre la Ville de Joliette et le Centre culturel Desjardins relatif à la présentation des spectacles au parc.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ledit contrat, au montant de 20 000 $ taxes incluses, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20 **21-275 – CONTRAT RELATIF À LA PRÉSENTATION DE CONCERTS – SOCIÉTÉ MUSICALE FERNAND-LINDSAY – OPUS 130 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-05-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER le contrat à intervenir entre la Ville de Joliette et la Société musicale Fernand-Lindsay – Opus 130 relatif à la présentation de concerts, soit les « Jeudis sur la note » et les « Musimidis ».

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ledit contrat, au montant de 27 000 $ taxes incluses, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21 **21-276 – CESSION ET SERVITUDE – PARTIE DU LOT 2 903 278 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la résolution 20-517 autorisant la cession d'une partie du lot 2 903 278 en faveur de la Ville de Joliette en échange de travaux de drainage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'acte soumis par Me Carole St-Georges, lequel est joint à la présente résolution, ainsi que les documents jugés nécessaires ou utiles relatifs à ces transactions afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22 **21-277 – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT : UNIS POUR LE CLIMAT**

CONSIDÉRANT QUE la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-05-2021

Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.
Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

Les changements climatiques exigent des réponses locales.
Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.
Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élues et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.
Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;

Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.
Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie.

Nous, élues et élus de la Ville de Joliette nous nous engageons à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Joliette adhère à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-05-2021

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23 **21-278 – ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE – SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE 2021 – PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE la Ville de Joliette proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *#Parlerpourvrai* et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24 **21-279 – STATISTIQUES CANADA – RECENSEMENT 2021 – SOUTIEN**

CONSIDÉRANT QUE les données du recensement sont essentielles pour les décideurs et les Canadiens;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-05-2021

CONSIDÉRANT QUE les données du recensement appuient de nombreux programmes municipaux liés à l'infrastructure et aux transports publics et servent à mesurer les objectifs environnementaux et de développement durable au Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

QUE la Ville de Joliette soutienne le Recensement de 2021 et encourage toutes les personnes qui y résident à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent les programmes et les services au profit de notre collectivité.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25 **21-280 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 7 AU 20 AVRIL 2021 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2020 au montant de 779 921,29 $ pour la période du 7 au 20 avril 2021 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 7 au 20 avril 2021 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 7 au 20 avril 2021

a. Liste des transferts électroniques :	379 258,57 $
b. Liste des chèques :	237 817,18 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	714 975,53 $
Total	**1 332 051,28 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-05-2021

26 **21-281 – RÉFECTION DE LA ROTONDE – PARC ANTONIO-BARRETTE – GILLES MALO INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 5 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 15 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 5 final, des travaux de réfection de la rotonde au parc Antonio-Barrette tels que décrétés par la résolution 18-387 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Gilles Malo inc. » la somme de 1 125,63 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27 **21-282 – OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION DE JOLIETTE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2021 – AUTORISATION ET ABROGATION**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette, tel que présenté à la Ville de Joliette dans une correspondance datée du 1er avril 2021 et signée par M Keith Lucien, conseiller en gestion à la Société d'habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

DE PRENDRE ACTE des prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2021, lesquelles prévoient des revenus de 1 993 634 $, des dépenses de 3 598 202 $, ainsi qu'un déficit d'exploitation de 1 604 568 $ absorbé à 90 % par le gouvernement du Québec et à 10 % par la Ville de Joliette, ce qui représente une contribution municipale de 160 455 $.

D'AUTORISER la trésorière à payer ladite contribution de la Ville de Joliette au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2021.

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 21-019.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-05-2021

28 **21-283 – SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE-VILLE – RELANCE DES TERRASSES – ÉTÉ 2021 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le projet déposé par la Société de développement du centre-ville pour la relance des terrasses pour l'été 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière de 10 000 $ à la Société de développement du centre-ville dans le cadre de la relance des terrasses, conditionnellement à ce que le logo de la Ville de Joliette apparaisse sur les fanions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29 **21-284 – CENTRE CULTUREL DESJARDINS / CIRQUE ALFONSE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la demande de partenariat du Centre culturel Desjardins et du Cirque Alfonse pour la présentation d'un spectacle sous un chapiteau à l'été 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière de 7 500 $ au Centre culturel Desjardins pour la présentation d'un spectacle du cirque Alfonse au parc Louis-Querbes en août 2021.

D'AUTORISER l'installation de chapiteaux, le prêt de matériel et l'accès aux services municipaux, selon la disponibilité.

D'AUTORISER la vente de billets, d'articles promotionnels et de boissons.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable, se conforment aux mesures sanitaires de la Santé publique en vigueur et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-05-2021

30 **21-285 – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ 2019-2022 – AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a reçu la confirmation du Ministère de la Sécurité publique pour l'obtention d'une aide financière de 37 500 $ dans le cadre du volet 3 du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022, conditionnellement à une contribution municipale de 10 000 $;

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec l'Association des jeunes de la rue de Joliette prévoit un financement de 62 000 $;

CONSIDÉRANT QUE ladite aide financière doit être utilisée pour le développement ou la bonification d'un service de travail de rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'AUTORISER le financement supplémentaire de 37 500 $ pour l'année 2021 à l'Association des jeunes de la rue de Joliette dans le cadre du volet 3 du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31 **21-286 – M. SIMON LABELLE – PERMANENCE – ÉMONDEUR – HYDRO-JOLIETTE**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 20-584, le conseil municipal procédait à l'embauche de M. Simon Labelle au poste d'émondeur au sein du service d'Hydro-Joliette;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de 120 jours de travail à compter du 17 novembre 2020, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

DE NOMMER M. Simon Labelle au poste permanent d'émondeur au sein du service d'Hydro-Joliette, à compter du 13 mai 2021, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-05-2021

32 **21-287 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-022 – JARDINS COMMUNAUTAIRES – PHASE 1 – BOULEVARD DE LA BASE-DE-ROC – LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour des travaux de construction de jardins communautaires sur le site des jardins existants sur le boulevard de la Base-de-Roc a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 14 avril 2021;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFROME	
			OUI	NON
1	**Les Terrassements Multi-Paysages inc.**	**94 728,40 $**	**X**	
2	Généreux Construction inc.	109 787,50 $	X	
3	Les Excavations Michel Chartier inc.	146 729,00 $	X	
4	Les Entreprises P.N.P. inc.	187 650,00 $		X
5	Techniparc inc.	230 214,70 $	X	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-022, le contrat pour les travaux de construction de jardins communautaires sur le site des jardins existants sur le boulevard de la Base-de-Roc, à l'entreprise « **Les Terrassements Multi-Paysages inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **94 728,40 $**, avant taxes, le tout financé par le fonds de roulement tel qu'approuvé par la résolution 21-027.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33 **21-288 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-027 – CÂBLE AÉRIEN – LUMEN, DIVISION DE SONEPAR CANADA INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture de câble aérien;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, une seule entreprise a remis une soumission;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-05-2021

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 14 avril 2021, 11 h;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
Lumen, division de Sonepar Canada inc.	**43 838,00 $**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-027, le contrat pour la fourniture de câble aérien, au seul soumissionnaire conforme, soit à « **Lumen, division de Sonepar Canada inc.** », au montant de **43 838,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34 **21-289 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-032 – SERVICES PROFESSIONNELS – AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION-DISTRIBUTION EN EAU POTABLE – GBI EXPERTS-CONSEILS INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour des services professionnels pour l'augmentation de la capacité de production-distribution en eau potable a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 27 avril 2021;

ENTREPRISES		POINTAGE	PRIX AVEC TAXES
1	**GBI Experts-conseils inc.**	**18,041**	**74 273,85 $**
2	Les Services EXP inc.	13,876	99 453,38 $
3	Stantec Experts-conseils ltée	13,520	98 372,61 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-032, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour une étude de faisabilité et d'avant-projet pour l'augmentation de la capacité de production-distribution en eau potable à la station Pierre « Pit » Laforest et au réservoir Roland-Rivest, au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **GBI Experts-conseils inc.** », au montant de **64 600,00 $**, avant taxes.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-05-2021

D'AUTORISER la directrice du service des Finances et trésorerie à affecter une somme de 74 273,85 $ à même le surplus cumulé au 31 décembre 2019 pour des services professionnels pour l'augmentation de la capacité de production-distribution en eau potable.

D'ABROGER la résolution 21-126.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35 **21-290 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-038 – PIÈCES D'ASPHALTE 2021 – MARION ASPHALTE INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la pose de pièces d'asphalte pour l'année 2021 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 13 avril 2021;

ENTREPRISE	PIÈCES SUR PIERRE	PIÈCES SUR PAVAGE	PRIX AVANT TAXES
Marion Asphalte inc.	**21,00 $ / m^2**	**9,50 $ / m^2**	**129 500,00 $**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-038, le contrat pour la pose de pièces d'asphalte pour l'année 2021, à l'entreprise « **Marion Asphalte inc.** », laquelle a déposé la seule soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **129 500,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36 **21-291 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-042 – COUPE DE GAZON 2021 – PARCS ARTHUR-NORMAND, ÉTOILE-DU-NORD, ÉMILE-PRÉVOST, BÉLAIR ET LAJOIE – 9361-2612 QUÉBEC INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la coupe de gazon 2021 dans les parcs Arthur-Normand, Étoile-du-Nord, Émile-Prévost, Bélair et Lajoie;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-05-2021

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, une seule entreprise a remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 3 mai 2021, 11 h;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
9361-2612 Québec inc. (Dauphin Multi-Services)	**21 450,00 $**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-042, le contrat pour la coupe de gazon 2021 dans les parcs Arthur-Normand, Étoile-du-Nord, Émile-Prévost, Bélair et Lajoie, au seul soumissionnaire conforme, soit à « **9361-2612 Québec inc. (Dauphin Multi-services)** », au montant de **1 650,00 $** la coupe, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37 **21-292 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-043 – COUPE DE GAZON 2021 – PARCS ANTONIO-BARRETTE, HERVÉ-CHAMPOUX, ARTHUR-ROBILLARD, SAINT-JEAN-BAPTISTE, ARTHUR-LEBLANC ET RÉAL-LAURIN – 2972-9993 QUÉBEC INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la coupe de gazon 2021 dans les parcs Antonio-Barrette, Hervé-Champoux, Arthur-Robillard, Saint-Jean-Baptiste, Arthur-Leblanc et Réal-Laurin;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, une seule entreprise a remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 3 mai 2021, 11 h;

ENTREPRISES	PRIX AVANT TAXES
2972-9993 Québec inc.	**32 450,34 $**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-05-2021

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-043, le contrat pour la coupe de gazon 2021 dans les parcs Antonio-Barrette, Hervé-Champoux, Arthur-Robillard, Saint-Jean-Baptiste, Arthur-Leblanc et Réal-Laurin, au seul soumissionnaire conforme, soit à « **2972-9993 Québec inc.** », au montant de **2 496,18 $** la coupe, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38 **21-293 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-050 – MACHINERIE LOURDE – TAUX DE LOCATION 2021-2022 – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'obtention de taux de location de machinerie lourde nécessaire à l'exécution de divers travaux a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE douze soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 13 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER les soumissions reçues telles qu'identifiées dans le répertoire de taux de location de machinerie lourde 2021-2022 de la Ville de Joliette selon leurs taux unitaires soumis conformément à l'appel d'offres AP21-050.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39 **21-294 – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS – ADOPTION ET MANDAT**

CONSIDÉRANT QUE les attentes du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de réaliser un plan de gestion des débordements global pour l'ensemble de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette (Régie), sous forme de modélisation SWMM;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des débordements permet d'identifier les mesures correctrices pour nous rendre conformes aux exigences actuelles et aux obligations à venir, ainsi que pour identifier les mesures compensatoires dans le but de délivrer des autorisations pour la prolongation du réseau d'égout sanitaire;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-05-2021

CONSIDÉRANT QUE la firme JFSA inc. Services d'experts-conseils a été mandatée pour la réalisation de ce plan de gestion des débordements (étude hydraulique SWMM), pour l'ensemble des réseaux de toutes les villes de la Régie, que le rapport final de la Ville de Joliette a été remis le 28 mai 2020 et que le rapport final de la Régie (version 4) a été remis le 18 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE le 20 octobre 2020 le MELCC a envoyé des commentaires nécessitant une révision de certains points des rapports de Joliette et de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la firme JFSA inc. Services d'experts-conseils a révisé les rapports en fonction des commentaires du MELCC et que le nouveau rapport final de la Régie (version 6) a été remis le 7 avril 2021 et le nouveau rapport final de la Ville de Joliette (Version 5) a été remis le 6 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE le rapport final de la Régie (version 6) du plan de gestion des débordements et de son échéancier a été analysé par les membres du comité technique de la Régie et que celui-ci recommande son adoption;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette aura à assumer sa juste part des coûts pour réaliser les travaux identifiés dans le rapport final de la Régie (version 6) du plan de gestion des débordements;

CONSIDÉRANT QUE le rapport final de la Ville de Joliette du plan de gestion des débordements a été analysé par l'équipe du service des Travaux publics et services techniques et que celle-ci recommande son adoption;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette aura à séparer près de 12,7 km de réseau actuellement combiné dans le grand centre-ville de Joliette et dans le sud du Christ-Roi (bassins 2A, 2B, 3, 4 et 5);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette ne peut se permettre de réaliser de trop grands chantiers tous en même temps;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette prévoit réaliser des demandes de subventions pour l'aider financièrement à assumer les frais de séparation des réseaux qui sont en lien avec son plan d'intervention pour le renouvellement des conduites;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette prévoit réaliser la séparation (bassins 2A, 2B, 3, 4 et 5) des 12,7 km de réseau sur environ 20 ans (2020-2040);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette aura à effectuer des modifications au déversoir Lavaltrie, ainsi qu'aux régulateurs Gaspard et Bassin 5 et qu'elle prévoit le faire au cours des deux prochaines années;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-05-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADOPTER le rapport de la Régie (version 6) du plan de gestion des débordements préparés par JFSA inc. Services d'experts-conseils, de même que l'échéancier des travaux de la Régie.

D'ADOPTER le rapport final de la Ville de Joliette du plan de gestion des débordements (version 5) préparé par JFSA inc. Services d'experts-conseils, de même que l'échéancier des travaux de la Ville de Joliette.

DE MANDATER le directeur des Travaux publics et services techniques, M. Benjamin Rouette, ingénieur, à soumettre le rapport final Ville de Joliette du plan de gestion des débordements, de même que l'échéancier des travaux de la Ville, ainsi que toute autre documentation nécessaire à l'approbation du dossier auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

40 **21-295 – PONTS PAYANTS 2021 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'annulation de la tenue des ponts payants en 2020 en raison de la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER les organismes retenus pour l'activité des ponts payants 2020 à tenir des ponts payants aux périodes ci-après indiquées et qu'en cas de pluie, la tenue du pont payant sera remise au lendemain :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-05-2021

Date	Intersection	Organisme
8 mai 2021	Rue Wilfrid-Corbeil / Rue Chanoine-Tisdell	La Maison Parent-Aise
	Rue Papineau / Rue Juge-Guibault	Club de soccer Lanaudière-Nord
	Boulevard Manseau / Rue Saint-Pierre	Maison Clémentine
11 sept. 2021	Rue Saint-Thomas / Chemin des Prairies	La joujouthèque Farfouille
	Rue Wilfrid-Corbeil / Rue Chanoine-Tisdell	Les cadets de la Marine
	Rue Papineau / Rue Juge-Guibault	Olympiques Spéciaux Joliette
	Boulevard Manseau / Rue Saint-Pierre	Association pour les jeunes de la rue de Joliette

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41 **21-296 – ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande de l'Association forestière de Lanaudière pour l'utilisation de certains parcs de la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER l'Association forestière de Lanaudière à tenir diverses activités gratuites et payantes dans certains parcs de la Ville de Joliette en lien avec leur mission.

LE TOUT, conditionnellement à :

- La disponibilité des parcs;
- Ce que l'organisme s'engage à ne générer aucun profit par ses activités;
- Ce que l'organisme se conforme aux différents règlements municipaux;
- Ce que l'organisme respecte les mesures sanitaires en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-05-2021

42 **21-297 – POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES – APPROBATION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et unanimement résolu :

D'APPROUVER La politique de reconnaissance des organismes jointe à la présente résolution.

QUE ladite politique entre en vigueur le 4 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

43 **21-298 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière à l'organisme suivant :

- Société canadienne du cancer – Campagne de la jonquille : 160 $.

D'AUTORISER M. Alain Beaudry à participer aux Assises virtuelles 2021 de l'Union des municipalités du Québec, du 12 au 14 mai 2021, au coût de 500 $ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

44 a) **21-299 – JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE – PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la journée internationale contre

l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE PROCLAMER le 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

44 b) **21-300 – UTILISATION PLACE PUBLIQUE – PLACE DES MOULINS**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

D'AUTORISER le Centre culturel Desjardins à utiliser la Place des Moulins pour y présenter deux spectacles intimes au courant du mois d'août.

D'AUTORISER l'installation des équipements, le prêt de matériel et l'accès à l'électricité pour la tenue des événements.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable, avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement et respectent les mesures sanitaires en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

45 **21-301 – DÉPÔT DE RAPPORT**

La greffière dépose aux membres du conseil le document suivant :

- Certificat de la greffière relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement d'emprunt 195, lequel fait état d'aucune signature ou d'aucun avis reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-05-2021

46 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant donné la présentation de cette séance en huis clos, les citoyens sont priés de faire parvenir les questions ou commentaires par courriel à mairie@ville.joliette.qc.ca ou par téléphone au 450 753-8020 du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h 15 et 16 h 30.

47 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 17 mai 2021, à 16 h 30, par vidéoconférence.

48 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 16 h 47.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-05-2021

89e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue par vidéoconférence le 17 mai 2021 à 16 h 30

Sont présents :

M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Yves Liard, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Patrick Bonin, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

Suite à l'état d'urgence sanitaire, et ses renouvellements, déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer à l'aide de moyens permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et la séance sera publicisée dès que possible via le site web de la Ville de Joliette.

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote.

L'enregistrement audio ainsi que les projets de résolutions sont publiés sur le site Internet joliette.ca dès que possible.

2 **21-302 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-05-2021

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par le retrait du point 11, lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 3 mai 2021 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Usage conditionnel – 160, rue Hélène-Boullé
5. Dérogation mineure – 1263, rue du Docteur-Rodolphe-Boulet
6. Dérogation mineure – 530, rue Almira-S.-Choinière
7. Dérogation mineure – Lot 6 424 902 – Rue Samuel-Racine
8. Règlement 78-38 – Amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 – Secteur des rues De Lanaudière, Saint-Barthélemy Sud et Sainte-Angélique Sud – Adoption
9. Règlement 79-426 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur des rues De Lanaudière, Saint-Barthélemy Sud et Sainte-Angélique Sud – Adoption
10. Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés – Autorisation

ADMINISTRATION

11. ~~Règlement d'emprunt 202 – Construction de lignes et ajout de divers équipements pour la distribution d'électricité – Modification – Approbation~~ – **Retiré**
12. Assurances Hydro-Joliette – Couverture en responsabilité civile générale – Northbridge – Autorisation
13. Commission municipale du Québec – Exemption de taxes foncières – Centre résidentiel communautaire Joliette-Lanaudière inc. – Dossier CMQ-56919-003
14. Partie du lot 6 424 903 – Rue Samuel-Racine – Offre d'achat – Acceptation
15. Nomination Juge de paix CM-2 – Résolution 21-210 – Abrogation
16. Liste des comptes à payer du 21 avril au 4 mai 2021 – Approbation
17. Liste des mauvaises créances – Divers comptes à recevoir – Approbation
18. Construction annexe au garage municipal – Les Entreprises Christian Arbour inc. – Certificat de paiement numéro 10

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

19. Regroupement d'achats – Habits de combat – 2021-2025 – Aréo-Feu Ltée – Adjudication de contrats
20. Soumission numéro AP21-019 – Contrôle des matériaux – Réfection des rues Richard, Baby, Fabre, Guilbault et Sainte-Anne – Solmatech inc. – Adjudication de contrat

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-05-2021

21. Soumission numéro AP21-044 – Réparation de l'alternateur 1 500 kW – Génératrice G2 – Poste Dollard – Entreprises électriques L.M. inc. – Adjudication de contrat
22. Soumission numéro AP21-046 – Chariot élévateur – Liftow Limitée – Adjudication de contrat
23. Produits chimiques – Regroupement d'achats 2022 – Mandat à la Ville de Terrebonne

INCENDIES

24. Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité – Volet 1 – Sondage sur le sentiment de sécurité à Joliette – Autorisation

LOISIRS ET CULTURE

25. Centre récréatif Marcel-Bonin – Analyse et réfection du système de réfrigération – Autorisation
26. Club de Tir à l'arc – Résiliation de l'entente
27. La Soupière – Fête des récoltes – Utilisation de l'espace public – Subvention – Autorisation
28. Plan d'action de la politique intégrée de la famille et des aînés – Formation d'un comité de suivi – Nomination
29. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
30. Divers
31. Dépôt de rapports
32. Période de questions
33. Date et heure de la prochaine assemblée
34. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3 **21-303 – SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-05-2021

4

21-304 – USAGE CONDITIONNEL – 160, RUE HÉLÈNE-BOULLÉ

CONSIDÉRANT la recommandation UC-2021-04-01 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ACCEPTER la demande d'usage conditionnel afin de permettre l'agrandissement d'un immeuble commercial existant afin d'y aménager un centre d'hébergement pour itinérants comportant douze chambres de courte durée, quatre chambres de moyenne durée et une halte-chaleur à l'immeuble situé au 160, rue Hélène-Boullé.

LE TOUT conditionnellement à ce que le requérant s'engage et s'oblige à :

- Procéder à la plantation d'une haie de thuyas le long des lignes de propriété qui sont adjacentes aux lots 5 974 730 et 5 974 733;
- Ce que l'éclairage, le bruit et les odeurs émanant des activités liées à l'usage conditionnel ne troublent pas la paix, la tranquillité, le confort, le repos et le bien-être des résidents du secteur visé par la demande d'usage conditionnel;
- Ce que des mesures soient prévues de manière à ce que le bruit ne soit pas perceptible ou très peu perceptible des voies publiques ou des propriétés voisines;
- Veiller à ce que les clients de l'établissement ne s'attroupent pas en bordure des voies publiques de circulation et aux pourtours du bâtiment;
- Dissimuler l'aire de détente prévue pour la clientèle par des aménagements paysagers composés d'arbres et d'arbustes au feuillage persistant;
- Dissimuler l'aire de stationnement qui est adjacente à la rue Hélène-Boullé à l'aide d'aménagements paysagers;
- Fournir au service d'Aménagement du territoire pour approbation, un plan des aménagements paysagers demandés réalisé par un professionnel en la matière.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-05-2021

5 **21-305 – DÉROGATION MINEURE – 1263, RUE DU DOCTEUR-RODOLPHE-BOULET**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2021-04-11 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 1263, rue du Docteur-Rodolphe-Boulet, afin de régulariser l'implantation d'un garage attenant à une résidence unifamiliale jumelée présentant une marge latérale de 1,93 mètre (6,33 pieds) au lieu de deux mètres (6,56 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6 **21-306 – DÉROGATION MINEURE – 530, RUE ALMIRA-S.-CHOINIÈRE**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2021-04-12 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 530, rue Almira-s.-Choinière, afin de permettre la construction d'un second entrepôt présentant une marge latérale de 4,57 mètres (15 pieds) au lieu de six mètres (19,68 pieds), le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation DM-2021-04-12 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-05-2021

7

21-307 – DÉROGATION MINEURE – LOT 6 424 902 – RUE SAMUEL-RACINE

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2021-04-13 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé sur le lot 6 424 902 donnant sur la rue Samuel-Racine, afin de permettre l'installation de revêtements de maçonnerie et d'aluminium sur la façade principale donnant sur la route 131 au lieu d'uniquement un revêtement de maçonnerie.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

21-308 – RÈGLEMENT 78-38 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 78 – SECTEUR DES RUES DE LANAUDIÈRE, SAINT-BARTHÉLEMY SUD ET SAINTE-ANGÉLIQUE SUD – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation écrite s'étant tenue du 1er au 15 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-05-2021

D'ADOPTER le Règlement 78-38 amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 de manière à modifier le plan des affectations du sol afin d'agrandir l'aire d'affectation M03-35 (localisée le long des rues De Lanaudière, Saint-Barthélemy Sud et Sainte-Angélique Sud) au détriment de l'aire d'affectation H03-39 (localisée le long des rues De Lanaudière et Sainte-Angélique Sud).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9 **21-309 – RÈGLEMENT 79-426 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DES RUES DE LANAUDIÈRE, SAINT-BARTHÉLEMY SUD ET SAINTE-ANGÉLIQUE SUD – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 79-426 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone I03-065 (localisée le long des rues De Lanaudière, Saint-Barthélemy Sud et Sainte-Angélique Sud) et modifier la grille des usages et normes applicable à la zone I03-065.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10 **21-310 – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE l'appel de projets en cours du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) qui se termine le 26 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet de soutenir financièrement les municipalités ayant adopté une politique des aînés et le plan d'action MADA pour la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés à la hauteur de 50 % des dépenses admissibles jusqu'à 150 000 $;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour but d'améliorer la qualité de vie des aînés et, par le fait même, de favoriser le vieillissement actif au sein de leur communauté;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-05-2021

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique intégrée des familles et des aînées de la Ville de Joliette par la résolution 18-321;

CONSIDÉRANT QUE la Politique intégrée des familles et des aînées souhaite : « Favoriser le transport actif et de loisir par l'amélioration du réseau cyclable et piétonnier »;

CONSIDÉRANT les discussions entre la congrégation des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie et la Ville de Joliette en ce qui concerne le terrain derrière l'abbaye des Moniales bénédictines;

CONSIDÉRANT le projet PAX Habitat qui prévoit l'aménagement d'une centaine d'unités pour personnes âgés et d'un centre de la petite enfance derrière l'abbaye des Moniales bénédictines;

CONSIDÉRANT le Plan directeur du réseau cyclable préliminaire qui prévoit l'aménagement d'un lien cyclable sur le terrain derrière l'abbaye des Moniales bénédictines;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures récréatives et de loisirs tels que l'aménagement d'un parc intergénérationnel et une piste cyclable sont des infrastructures admissibles au PRIMADA;

CONSIDÉRANT QUE les projets soutenus par le PRIMADA ne pourront être entamés avant le 1er avril suivant la sélection du projet (avril 2022 dans ce cas);

CONSIDÉRANT QUE l'estimé préliminaire de l'aménagement d'une piste cyclable derrière l'abbaye des Moniales bénédictines est évalué à approximativement 300 000 $ avant les taxes et subventions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière au programme PRIMADA par le directeur du service de l'Aménagement du territoire en lien avec l'aménagement d'un lien cyclable et l'aménagement du terrain derrière l'abbaye des Moniales bénédictines.

DE RECONNAITRE que la Ville de Joliette a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elles.

D'ENGAGER la Ville de Joliette à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue relié au projet.

DE CONFIRMER que la Ville de Joliette assumera tous les coûts non admissibles au programme associés au projet y compris les dépassements de coûts.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-05-2021

11 **RÈGLEMENT D'EMPRUNT 202 – CONSTRUCTION DE LIGNES ET AJOUT DE DIVERS ÉQUIPEMENTS POUR LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ – MODIFICATION – APPROBATION**

CE POINT EST RETIRÉ

12 **21-311 – ASSURANCES HYDRO-JOLIETTE – COUVERTURE EN RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE – NORTHBRIDGE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des Municipalités du Québec ne couvrira plus la portion Hydro-Joliette en responsabilité civile générale;

CONSIDÉRANT l'offre pour une couverture d'assurance pour Hydro-Joliette par la compagnie Northbridge en responsabilité civile générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à payer à la compagnie Northbridge la prime d'assurance au coût de 60 000 $ plus les taxes applicables, pour la période du 1er juin 2021 au 1er juin 2022.

D'AUTORISER les ajustements et mises à jour de couverture pour la période visée.

D'AUTORISER la greffière à signer toute documentation nécessaire à sa mise en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13 **21-312 – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES – CENTRE RÉSIDENTIEL COMMUNAUTAIRE JOLIETTE-LANAUDIÈRE INC. – DOSSIER CMQ-56919-003**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Joliette dans le cadre d'une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes;

CONSIDÉRANT QU'une telle demande a été formulée par le Centre résidentiel communautaire Joliette-Lanaudière inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-05-2021

QUE la Ville de Joliette informe la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet à la discrétion de cette dernière concernant la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes formulée par le Centre résidentiel communautaire Joliette-Lanaudière inc. visant l'immeuble situé au 785, boulevard Manseau à Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14 **21-313 – PARTIE DU LOT 6 424 903 – RUE SAMUEL-RACINE – OFFRE D'ACHAT – ACCEPTATION**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat provenant de quatre entreprises réunies dans un seul projet, soit Arbour, Solution Inox, Philippe Gagnon construction et CFDM Gestion Immobilière, pour une partie du lot 6 424 903 situé sur la rue Samuel-Racine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ACCEPTER l'offre d'achat pour une partie du lot 6 424 903, au montant de 826 272,48 $, plus les taxes applicables.

LE TOUT conditionnellement à ce que :

- Le groupe d'entreprises s'engage à déposer un projet conforme à la réglementation municipale;
- Le groupe d'entreprises s'engage à défrayer l'ensemble des frais relatifs à la vente (notaire, arpenteur-géomètre, etc.);
- La phase 1 du projet soit débutée dans un délai de 12 mois et complétée dans un délai de 24 mois suivant la vente;
- La vente est faite sans garantie légale;
- Le groupe d'entreprises a 120 jours pour présenter à la Ville de Joliette un projet d'acte et démontrer qu'il a rencontré toutes les conditions mentionnées sans quoi la Ville de Joliette se réserve le droit de remettre le terrain en vente sans préavis ni dédommagement;
- Si, à la fin de la période de 24 mois, l'entreprise est en défaut quant à son obligation d'avoir complété le projet conforme à la réglementation municipale, cette dernière devra rétrocéder l'immeuble à la Ville pour la valeur du prix de vente, duquel la Ville aura déduit une pénalité de 10 %. L'entreprise devra assumer tous les frais relatifs à cette rétrocession. Dans l'éventualité où à la fin de la période de 24 mois le projet est complété à plus de 50 %, l'entreprise pourra, sur paiement de la pénalité de 10 % et avec l'accord de la Ville, s'entendre avec cette dernière et convenir des conditions lui permettant d'éviter la rétrocession.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-05-2021

15 **21-314 – NOMINATION JUGE DE PAIX CM-2 – RÉSOLUTION 21-210 – ABROGATION**

CONSIDÉRANT la démission au poste de greffier-adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ABROGER la résolution 21-210.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16 **21-315 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 21 AVRIL AU 4 MAI 2021 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2020 au montant de 2 706 831,20 $ pour la période du 21 avril au 4 mai 2021 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 21 avril au 4 mai 2021 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 21 avril au 4 mai 2021

a. Liste des transferts électroniques :	395 680,49 $
b. Liste des chèques :	145 346,17 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	2 598 812,69 $
Total	**3 139 839,35 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17 **21-316 – LISTE DES MAUVAISES CRÉANCES – DIVERS COMPTES À RECEVOIR – APPROBATION**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du service des Finances et trésorerie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-05-2021

D'APPROUVER la liste des mauvaises créances de divers comptes à recevoir, telle que déposée, lesquelles créances totalisent 1 112,42 $.

D'AUTORISER la directrice du service des Finances et trésorerie à radier les mauvaises créances et à annuler les intérêts.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18 **21-317 – CONSTRUCTION ANNEXE AU GARAGE MUNICIPAL – LES ENTREPRISES CHRISTIAN ARBOUR INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 10**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par Mme Marie Claude Gagnon, ingénieure et directrice adjointe au service d'Hydro-Joliette, en date du 4 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'APPROUVER le certificat de paiement numéro 10, des travaux de construction de l'annexe au garage municipal tels que décrétés par la résolution 20-359 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Les Entreprises Christian Arbour inc. » la somme de 453 178,63 $ à même le Règlement d'emprunt 192-1.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19 **21-318 – REGROUPEMENT D'ACHATS – HABITS DE COMBAT – 2021-2025 – ARÉO-FEU LTÉE – ADJUDICATION DE CONTRATS**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 20-631 mandatait la Ville de Repentigny afin de procéder, au nom de la Ville de Joliette, à un appel d'offres public pour le remplacement des habits de combat pour les années 2021 à 2025;

CONSIDÉRANT la résolution de la Ville de Repentigny # CM 113-13-04-2, octroyant à la firme Aréo-Feu Ltée le contrat d'acquisition d'habits de combat à la suite du dépôt d'une soumission conforme aux documents contractuels;

CONSIDÉRANT le rapport transmis à Mme Isabelle Benoit, Chef de division – Approvisionnement de la Ville de Repentigny;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-05-2021

D'ADJUGER le contrat pour l'acquisition des habits de combat à l'entreprise « **Aréo-Feu Ltée »** laquelle a offert les plus basses soumissions conformes, suivant les quantités estimées par année, au montant de **17 070 $** pour 2021, **17 568 $** pour 2022, **27 135 $** pour 2023, **37 260 $** pour 2024 et **28 782 $** pour 2025, le tout avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20 **21-319 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-019 – CONTRÔLE DES MATÉRIAUX – RÉFECTION DES RUES RICHARD, BABY, FABRE, GUILBAULT ET SAINTE-ANNE – SOLMATECH INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour le contrôle des matériaux dans le cadre de la réfection des rues Richard, Baby, Fabre, Guilbault et Sainte-Anne a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 26 avril 2021;

ENTREPRISES		POINTAGE	PRIX AVEC TAXES
1	**Solmatech**	**8,989**	**146 851,82 $**
2	Les Services EXP inc.	8,258	161 062,73 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-019, le contrat pour le contrôle des matériaux dans le cadre de la réfection des rues Richard, Baby, Fabre, Guilbault et Sainte-Anne, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Solmatech** », au montant de **127 725,00 $**, avant taxes, le tout financé par le Règlement d'emprunt 204.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21 **21-320 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-044 – RÉPARATION DE L'ALTERNATEUR 1 500 KW – GÉNÉRATRICE G2 – POSTE DOLLARD – ENTREPRISES ÉLECTRIQUES L.M. INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la réparation de l'alternateur 1 500 kW pour la génératrice G2 du poste Dollard a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-05-2021

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 14 mai 2021;

	ENTREPRISES	PRIX ITEM 1 AVANT TAXES	PRIX ITEM 2 AVANT TAXES
1	**Entreprises électriques L.M. inc.**	**78 000,00 $**	**---**
2	Moteurs électriques Laval Ltée	90 924,00 $	67 858,00 $
3	Toromont Cat (Québec)	145 190,00 $	57 507,11 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-044, le contrat pour la réparation de l'alternateur 1 500 kW pour la génératrice G2 du poste Dollard, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Entreprises électriques L.M. inc.** », au montant de **78 000,00 $**, avant taxes, le tout financé à même le surplus accumulé au 31 décembre 2019, tel qu'approuvé par la résolution 20-582.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22 **21-321 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-046 – CHARIOT ÉLÉVATEUR – LIFTOW LIMITÉE – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture d'un chariot élévateur 2021 à combustion interne et roues pneumatiques d'une capacité de 6 500 livres;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner et qu'une seule a remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 30 avril 2021, 11 h;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
Liftow Limitée	**44 429,00 $**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-046, le contrat pour la fourniture d'un chariot élévateur 2021 à combustion interne et roues pneumatiques d'une capacité de 6 500 livres, au seul soumissionnaire conforme, soit à « **Liftow Limitée** », au montant de **44 429,00 $**, avant taxes.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-05-2021

QUE le coût net, soit un montant de **46 650,45 $,** soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **trois** versements annuels égaux et consécutifs de **15 550,15 $,** puisés à même le fonds général durant les **trois** prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23 **21-322 – PRODUITS CHIMIQUES – REGROUPEMENT D'ACHATS 2022 – MANDAT À LA VILLE DE TERREBONNE**

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la Ville de Joliette fait partie d'un regroupement de municipalités et de régies d'aqueduc sous l'appellation « Regroupement d'achats Rive-Nord » pour l'achat de produits chimiques servant au traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ou régies d'aqueduc de ce regroupement sont mandatées à tour de rôle pour mener à terme le processus d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

DE MANDATER la Ville de Terrebonne pour agir au nom de la Ville de Joliette, afin de procéder à un appel d'offres public pour l'ensemble des produits chimiques requis au traitement de l'eau potable pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24 **21-323 – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ – VOLET 1 – SONDAGE SUR LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ À JOLIETTE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette participe au Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité, volet 1 et prévoit une aide financière pour l'élaboration d'un plan d'action contre la criminalité;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-05-2021

CONSIDÉRANT QUE, pour bien cerner les préoccupations des citoyens de la Ville de Joliette, il serait utile de faire un sondage auprès de la population joliettaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'AUTORISER le directeur du service des Incendies à octroyer à la firme Léger pour un sondage sur le sentiment de sécurité à Joliette pour un montant de 10 000 $, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25 **21-324 – CENTRE RÉCRÉATIF MARCEL-BONIN – ANALYSE ET RÉFECTION DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le projet de réfection du système de réfrigération au centre récréatif Marcel-Bonin déposé au plan triennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT l'adoption du plan triennal d'immobilisations pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'AUTORISER la dépense du projet de réfection du système de réfrigération au centre récréatif Marcel-Bonin, estimée à 100 000 $ taxes incluses.

QUE le coût total estimé du projet total, soit un montant de 100 000 $, sera financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé au moyen de cinq versements égaux de 20 000 $, puisés à même les fonds généraux durant les cinq prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

D'AUTORISER le service du Greffe et des affaires juridiques à procéder à un appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-05-2021

26 **21-325 – CLUB DE TIR À L'ARC – RÉSILIATION DE L'ENTENTE**

CONSIDÉRANT QUE la volonté de la Ville de Joliette de s'assurer de la sécurité des installations publiques de loisirs sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'un audit de sécurité par la Fédération de tir à l'arc du Québec permettrait d'accompagner la Ville de Joliette et le Club de tir à l'arc dans l'application et la conformité des exigences requises pour la pratique sécuritaire de ce sport;

CONSIDÉRANT la décision du Club du Tir à l'arc de ne pas se conformer aux demandes de la Ville de Joliette, soit d'adhérer à la Fédération de tir à l'arc du Québec et, à cette fin, de se constituer en organisme à but non lucratif selon la troisième partie de la *Loi sur les compagnies du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE RÉSILIER l'entente entre le Club du Tir à l'arc et la Ville de Joliette.

D'APPORTER du soutien au Club de Tir à l'arc l'entreposage du matériel pour une période de douze mois.

DE PROCÉDER à la fermeture de l'Atelier du pro destiné aux activités du Club du Tir à l'arc.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27 **21-326 – LA SOUPIÈRE – FÊTE DES RÉCOLTES – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – SUBVENTION – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le programme des Fêtes O-Parc permet aux organismes d'être éligibles à l'obtention d'une subvention pouvant atteindre 2 500 $ pour la réalisation d'une fête de quartier à caractère familiale;

CONSIDÉRANT la demande de La Soupière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER La Soupière à tenir l'événement « Fête des récoltes » qui aura lieu le 10 septembre 2021 au parc des Dalles de 16 h 30 à 20 h.

D'AUTORISER la trésorière à verser une subvention de 2 500 $ à La Soupière pour la tenue de l'événement « Fête des Récoltes ».

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-05-2021

D'AUTORISER le prêt de matériel et l'accès aux services municipaux, si disponibles.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable, se conforment aux mesures sanitaires de la Santé publique en vigueur et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28 **21-327 – PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE INTÉGRÉE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS – FORMATION D'UN COMITÉ DE SUIVI – NOMINATION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et unanimement résolu :

DE NOMMER les personnes suivantes à siéger sur le comité de suivi de la politique intégrée de la famille et des aînés pour les années 2021-2022 et 2023, soit :

- Le conseiller responsable de la politique intégrée de la famille et des aînés;
- Mme Colette côté, Maison des grands-parents;
- Mme Sylvie Côté, Maison Parent-Aise;
- M. Pascal Coutu, Office municipal d'habitation (OMH);
- M. Marc-André Derome, Ville de Joliette;
- Mme Ginette Gagnon, Centre intégré des services de santé et sociaux de Lanaudière (CISSS);
- M. Sylvain Gagnon, Ville de Joliette;
- M. Carl Gauthier, Ville de Joliette;
- M. René Gauvreau, citoyen;
- Mme Marie-Josée Hardy, Ville de Joliette;
- M. Bernard Laforest, citoyen;
- Mme Noémie Laplante, Ville de Joliette;
- Mme Solie Masse, Ville de Joliette;
- Mme Édith Monet, FADOQ Lanaudière;
- Mme Mylène Ottawa, Centre d'amitié autochtone de Lanaudière (CAAL);
- Mme Mélissa Richard, Maison des jeunes la Piaule;
- M. Benoît Rivest, citoyen;
- M. Benjamin Rouette, Ville de Joliette;
- M. Robert Tremblay, citoyen;

- M. Jazmin Verdugo, Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière (CREDIL).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29 **21-328 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière aux organismes suivants :

- Chambre de Commerce du Grand Joliette – Gala des Excelsiors : 500 $;
- Fondation québécoise du cancer – Campagne de financement 2021 : 100 $;
- La Société Alzheimer de Lanaudière – Marche virtuelle 2021 : 100 $;
- Fondation du Carré St-Louis : 330 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31 **21-329 – DÉPÔT DE RAPPORTS**

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Service d'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois d'avril 2021;
- Service des Incendies – Rapport mensuel du mois de février 2021.

32 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant donné la présentation de cette séance en huis clos, les citoyens sont priés de faire parvenir les questions ou commentaires par courriel à mairie@ville.joliette.qc.ca ou par téléphone au 450 753-8020 du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h 15 et 16 h 30.

33 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 7 juin 2021, à 16 h 30, par vidéoconférence.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-05-2021

34

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 16 h 41.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-06-2021

90e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue par vidéoconférence le 7 juin 2021 à 16 h 30

Sont présents :

M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Yves Liard, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Patrick Bonin, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

Suite à l'état d'urgence sanitaire, et ses renouvellements, déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer à l'aide de moyens permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et la séance sera publicisée dès que possible via le site web de la Ville de Joliette.

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote.

L'enregistrement audio ainsi que les projets de résolutions sont publiés sur le site Internet joliette.ca dès que possible.

2 **21-330 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-06-2021

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 17 mai 2021– Approbation du procès-verbal
4. Rapport financier 2020 consolidé et rapport de l'auditeur indépendant

AMÉNAGEMENT

5. Plans d'implantation et d'intégration architecturale
6. Bâtiments patrimoniaux cités
7. Règlement 79-427 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur des rues Saint-Pierre Sud et du Père-Fernand-Lindsay – Adoption
8. Règlement 79-428 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Pavillon de piscine et bâtiment accessoire – Adoption
9. Règlement 79-429 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Sainte-Angélique Nord – Second projet – Adoption
10. Règlement 79-430 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Maisonneuve – Second projet – Adoption
11. Règlement 79-431 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Dérogation en zone inondable – Avis de motion
12. Règlement 79-431 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Dérogation en zone inondable – Projet – Adoption
13. Règlement 79-432 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de l'avenue du Précieux-Sang – Avis de motion
14. Règlement 79-432 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de l'avenue du Précieux-Sang – Premier projet – Adoption
15. Règlement 79-433 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Samuel-Racine – Avis de motion
16. Règlement 79-433 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Samuel-Racine – Premier projet – Adoption
17. Vente-débarras – 19 et 20 juin 2021 – Autorisation
18. Marché public – Demande d'agrandissement – Autorisation

ADMINISTRATION

19. Règlement 120-2020-2 – Amendant le Règlement 120-2020 – Pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2021 – Avis de motion

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-06-2021

20. Règlement 120-2020-2 – Amendant le Règlement 120-2020 – Pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2021 – Dépôt du projet
21. Règlement 151-2021-2 – Amendant le Règlement 151-2021 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Avis de motion
22. Règlement 151-2021-2 – Amendant le Règlement 151-2021 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Dépôt du projet
23. Règlement 164-2019-4 – Amendant le Règlement 164-2019 – Régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource – Avis de motion
24. Règlement 164-2019-4 – Amendant le Règlement 164-2019 – Régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource – Dépôt du projet
25. Règlement 170-2021-1 – Amendant le Règlement 170-2021 – Gestion contractuelle – Avis de motion
26. Règlement 170-2021-1 – Amendant le Règlement 170-2021 – Gestion contractuelle – Dépôt du projet
27. Règlement d'emprunt 202 – Construction de lignes et ajout de divers équipements pour la distribution d'électricité – Modification – Approbation
28. Conseil d'administration de la CARA – Représentante – Autorisation
29. Liste des comptes à payer du 5 au 25 mai 2021 – Approbation
30. Services professionnels – Regroupement des appels d'offres – Utilisation des surplus non affectés – Autorisation
31. Gestion du parc informatique 2021 – Mode de financement – Autorisation
32. Projets informatiques 2021 – Mode de financement – Autorisation
33. Refinancement – Remboursement par anticipation à même les surplus
34. Affectation de surplus – Réhabilitation des passerelles de l'Île Vessot – Autorisation
35. Affectation de surplus – Aide financière Covid-19 – Autorisation
36. Fondation Richelieu – Projet d'agrandissement du comptoir alimentaire La Manne Quotidienne/Accueil Michel-B.-Comtois – Demande d'aide financière – Autorisation
37. Festival de Lanaudière – Demande d'aide financière – Autorisation
38. Hydro-Joliette – Liste des mauvaises créances – Approbation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-06-2021

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

39. Aménagement du jardin communautaire – Secteur de la Base-de-Roc – Mobilier, bacs à jardinage et à compost – Mandat
40. Soumission numéro AP21-024 – Disposition de matériaux secs – Béton et asphalte – Adjudication de contrats
41. Soumission numéro AP21-047 – Services professionnels – Réfection des infrastructures des rues Saint-Antoine, De Lanaudière et Lajoie Sud – Parallèle 54 Expert-Conseil inc. – Adjudication de contrat
42. Soumission numéro AP21-062 – Mobilier urbain – Parc Antonio-Barrette – Techsport inc. – Adjudication de contrat

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

43. Intersection de la route 158 et de la rue Saint-Pierre Sud – Ministère des Transports du Québec
44. Plan de relance du ministère des Transports du Québec et réaménagement de la route 343 (rue Beaudry)

LOISIRS ET CULTURE

45. Club de Hockey Canadiens – Utilisation de l'espace public – Autorisation
46. École Monseigneur J.-A.-Papineau – Événement de fin d'année scolaire – Utilisation de l'espace public – Autorisation
47. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
48. Divers
49. Dépôt de rapport
50. Période de questions
51. Date et heure de la prochaine assemblée
52. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3 **21-331 – SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2021– APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2021 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-06-2021

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4 **21-332 – RAPPORT FINANCIER 2020 CONSOLIDÉ ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Monsieur le conseiller Yves Liard, président de la commission des finances, présente le rapport financier 2020 consolidé.

Monsieur le Maire commente brièvement le surplus.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

DE PRENDRE ACTE du rapport financier 2020 consolidé préparé par Mme Julie Bourgie, directrice du service des Finances et trésorerie et daté du 7 juin 2021, le tout conformément aux articles 105 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

DE PRENDRE ACTE du rapport de Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L., auditeur indépendant pour l'année 2020, et signé par Mélanie Therrien, CPA auditeur, en date du 7 juin 2021, le tout conformément aux articles 105 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5 **21-333 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-06-2021

1. **PIIA-2021-05-39 – Mme Kim Marsolais – Centre culturel Desjardins – 20, rue Saint-Charles-Borromée Sud**
   D'accepter la demande soumise par Mme Kim Marsolais et illustrée par Pageau Design, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes murales à l'immeuble situé au 20, rue Saint-Charles-Borromée Sud, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-05-39 du comité consultatif d'urbanisme.

2. **PIIA-2021-05-40 – M. Pierre Hétu – Hétu-Bellehumeur architectes inc. – Festival international de Lanaudière inc. – 165 à 167, rue Saint-Paul**
   D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Pierre Hétu, architecte, afin d'autoriser la réfection des façades principales d'un bâtiment commercial situé aux 165 à 167, rue Saint-Paul, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-05-40 du comité consultatif d'urbanisme.

3. **PIIA-2021-05-41 – M. Éric Bruneau – 9401-6417 Québec inc. – 240, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
   D'accepter la demande soumise par M. Éric Bruneau et illustrée par Hétu-Bellehumeur, architectes, afin d'autoriser le remplacement du revêtement extérieur recouvrant une marquise et l'ajout de deux fenêtres à l'immeuble situé au 240, rue Saint-Charles-Borromée Nord.

4. **PIIA-2021-05-42 – M. Jean-Marc Lafrance – ASC Climatisation Ventilation Chauffage – 84, rue Baby**
   D'accepter la demande soumise par M. Jean-Marc Lafrance et illustrée par Projectimage, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes murales à l'immeuble situé au 84, rue Baby.

5. **PIIA-2021-05-43 – M. François Allard – 25 à 33, rue Baby**
   D'accepter la demande soumise par M. François Allard, afin d'autoriser le remplacement du bardeau d'asphalte à l'immeuble situé aux 25 à 33, rue Baby.

6. **PIIA-2021-05-44 – M. Jean-François Jacques – JB Enseignes – Martin Nadeau Corpo inc. – 635, rue Beaudry Nord**
   D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Jean-François Jacques de JB Enseignes, afin d'autoriser le remplacement de la facette d'une enseigne murale existante à l'immeuble situé au 635, rue Beaudry Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-05-44 du comité consultatif d'urbanisme.

7. **PIIA-2021-05-45 – M. Hugo Flamand – Familiprix – 430, boulevard Dollard**
   D'accepter la demande soumise par M. Hugo Flamand et illustrée par Mme Sonia Audet, afin d'autoriser l'installation d'enseignes sur vitrage à l'immeuble situé au 430, boulevard Dollard.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-06-2021

8. **PIIA-2021-05-46 – M. Gautier Lutz – Deva6 – Lots 5 232 846 à 5 232 856, 5 458 770 et 6 386 470 – Rue de la Sœur-Joseph-Émilien**
D'accepter la demande soumise par M. Gautier Lutz de Deva6 et illustrée par Mme Stéphanie Bessette de A6 Architectures, afin d'autoriser la construction de 14 bâtiments trifamiliaux jumelés comportant deux étages sur les lots 5 232 846 à 5 232 856, 5 458 770 et 6 386 470 situés sur la rue de la Sœur-Joseph-Émilien, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-05-46 du comité consultatif d'urbanisme.

9. **PIIA-2021-05-47 – M. Dominic Majeau – FDM immobilier – 137 à 153, rue Saint-Paul**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Dominic Majeau, afin d'autoriser le remplacement de deux escaliers et des ouvertures sur les élévations latérales à l'immeuble situé aux 137 à 153, rue Saint-Paul, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-05-47 du comité consultatif d'urbanisme.

10. **PIIA-2021-05-48 – M. Sylvain Pigeon – Groupe JC peinture aérosol inc. – Lot 6 424 902 – Rue Samuel-Racine**
D'accepter la demande soumise par M. Sylvain Pigeon et illustrée par Massicotte Maloney, architectes, afin d'autoriser la construction d'un immeuble industriel sur le lot 6 424 902 situé sur la rue Samuel-Racine, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-05-48 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6 **21-334 – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX CITÉS**

CONSIDÉRANT les demandes présentées dans le cadre du Règlement 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil local du patrimoine concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER les demandes de démolition d'un bâtiment accessoire sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-06-2021

1. **DBA-2021-05-01 – Sœur Hectorine Boudreau – Sœurs des Saints cœurs de Jésus et de Marie – Pax Habitat – 434, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
   D'accepter la demande soumise par Sœur Hectorine Boudreau, afin d'autoriser la démolition d'un bâtiment accessoire abritant une génératrice.

2. **DBA-2021-05-02 – Mme Marie-Ève Ducharme – Carrefour des organismes de Lanaudière – 142 à 144, rue Saint-Joseph**
   D'accepter la demande soumise par Mme Marie-Ève Ducharme, afin d'autoriser la démolition d'un garage attenant.

D'APPROUVER la demande de rénovation ou restauration sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **RRBP-2021-05-02 – Mme Claudette Martel – La Société de logements populaires de Lanaudière – 380 à 390, rue Saint-Louis**
   D'accepter la demande soumise par Mme Claudette Martel, afin d'autoriser l'aménagement d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite et l'ajout d'une toiture au-dessus d'une porte d'entrée.

D'APPROUVER la demande de construction d'un bâtiment ou d'une construction accessoire sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **BCA-2021-05-01 – M. Hugo Isabelle – Cégep régional de Lanaudière – 20, rue Saint-Charles-Borromée Sud**
   D'accepter la demande soumise par M. Hugo Isabelle et illustrée par Dubuc, architectes paysagistes, afin d'autoriser la construction d'une classe extérieure en gradin de type amphithéâtre à l'intérieur de la cour latérale gauche.

D'APPROUVER la demande d'installation d'une enseigne sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **ENS-2021-05-03 – Mme Kim Marsolais – Centre culturel Desjardins – 20, rue Saint-Charles-Borromée Sud**
   D'accepter la demande soumise par Mme Kim Marsolais et illustrée par Pageau Design, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne détachée.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-06-2021

D'APPROUVER la demande de réalisation d'aménagements paysagers sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **AP-2021-05-01 – M. Jean-Sébastien Martin – Centre culturel Desjardins – 20, rue Saint-Charles-Borromée Sud**

D'accepter la demande soumise par M. Jean-Sébastien Martin et illustrée par Lachance & associée, architectes, afin d'autoriser la réalisation d'aménagements paysagers en cour avant et le long de la rivière L'Assomption.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7 **21-335 – RÈGLEMENT 79-427 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DES RUES SAINT-PIERRE SUD ET DU PÈRE-FERNAND-LINDSAY – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 79-427 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin d'inclure le lot 6 049 027 (localisé à l'intersection des rues Saint-Pierre Sud et du Père-Fernand-Lindsay) dans la zone H06-010 (localisée le long de la rue Saint-Pierre Sud).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8 **21-336 – RÈGLEMENT 79-428 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – PAVILLON DE PISCINE ET BÂTIMENT ACCESSOIRE – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-06-2021

D'ADOPTER le Règlement 79-428 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à :

- Encadrer l'implantation de pavillons de piscine et permettre la construction de bâtiments accessoires mixtes pour le groupe d'usages « Habitation »;

- Remplacer le premier alinéa de l'article 6.1.7.1 afin d'exiger que 40 % de la cour avant et 20 % de la cour arrière soient végétalisés pour le groupe d'usages « Habitation ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9 **21-337 – RÈGLEMENT 79-429 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE SAINTE-ANGÉLIQUE NORD – SECOND PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation écrite s'étant tenue du 13 au 27 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 79-429 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à autoriser à l'intérieur de la zone C03-005 (localisée le long des rues Sainte-Angélique Nord, Richard et Champlain), l'usage commercial lourd « commerce de service spécialisé ayant une superficie d'implantation maximale de mille mètres carrés (1 000 m^2) ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10 **21-338 – RÈGLEMENT 79-430 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE MAISONNEUVE – SECOND PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation écrite s'étant tenue du 13 au 27 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-06-2021

D'ADOPTER le second projet de règlement 79-30 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin d'inclure les lots 3 327 015, 3 327 016, 3 905 168 et une partie du lot 3 667 584 (localisés le long de la rue Maisonneuve) dans la zone I02-047 (localisée le long des rues Saint-Pierre Sud, Raoul-Charette et Maisonneuve).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11 **21-339 – RÈGLEMENT 79-431 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – DÉROGATION EN ZONE INONDABLE – AVIS DE MOTION**

La conseillère Claudia Bertinotti donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-431 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à ajouter l'article 5.7.3.3.2.2 afin d'inclure une dérogation en zone inondable consentie par la MRC de Joliette.

Chapitre 5 :

« 5.7.3.3.2.2 Dérogation(s) accordée(s) par la MRC de Joliette pour des constructions, ouvrages ou travaux à l'intérieur de la zone inondable

a) Des travaux de protection contre les inondations, principalement l'ajout d'une bordure de confinement ainsi que l'ajout de bornes-fontaines, l'aménagement d'îlots de verdure, le réaménagement du terrain de soccer, l'ajout de terre-pleins et d'escaliers au Cégep régional de Lanaudière à Joliette, sur le lot 2 903 283, le tout conformément à la carte 31I03-020-0303 apparaissant à la cédule « D » faisant partie intégrante du Règlement de zonage numéro 79.

Le détail des travaux en zone inondable de récurrence 0-20 ans ainsi que les mesures d'immunisation sont joint à la cédule D du Règlement de zonage numéro 79 pour en faire partie intégrante du présent règlement.

Le détail des travaux correspond aux plans A-001 et A-101 à A-106 du projet no 2013, réalisés par Lachance et associée, architectes et datés du 13 janvier 2020 et du 15 février 2021, ainsi qu'aux plans AE1 à AE12 des dossiers 434 19 02 et 434 19 03, réalisés par Dubé Beaudry et associés, Experts-Conseils inc. et datés du 3 février 2021 et du 19 février 2021. ».

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-06-2021

Cédule « D » :

Inclure à la cédule « D » le détail des travaux de la dérogation accordée au Cégep régional de Lanaudière à Joliette, sur le lot 2 903 283, correspondant aux plans A-001 et A-101 à A-106 du projet n^{o} 2013, réalisés par Lachance et associée, architectes et datés du 13 janvier 2020 et du 15 février 2021, ainsi qu'aux plans AE1 à AE12 des dossiers 434 19 02 et 434 19 03, réalisés par Dubé Beaudry et associés, Experts-Conseils inc. et datés du 3 février 2021 et du 19 février 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12 **<u>21-340 – RÈGLEMENT 79-431 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – DÉROGATION EN ZONE INONDABLE – PROJET – ADOPTION</u>**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 79-431 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à ajouter l'article 5.7.3.3.2.2 afin d'inclure une dérogation en zone inondable consentie par la MRC de Joliette.

Chapitre 5 :

« 5.7.3.3.2.2 Dérogation(s) accordée(s) par la MRC de Joliette pour des constructions, ouvrages ou travaux à l'intérieur de la zone inondable

a) Des travaux de protection contre les inondations, principalement l'ajout d'une bordure de confinement ainsi que l'ajout de bornes-fontaines, l'aménagement d'îlots de verdure, le réaménagement du terrain de soccer, l'ajout de terre-pleins et d'escaliers au Cégep régional de Lanaudière à Joliette, sur le lot 2 903 283, le tout conformément à la carte 31I03-020-0303 apparaissant à la cédule « D » faisant partie intégrante du Règlement de zonage numéro 79.

Le détail des travaux en zone inondable de récurrence 0-20 ans ainsi que les mesures d'immunisation sont joint à la cédule D du Règlement de zonage numéro 79 pour en faire partie intégrante du présent règlement.

Le détail des travaux correspond aux plans A-001 et A-101 à A-106 du projet no 2013, réalisés par Lachance et associée, architectes et datés du 13 janvier 2020 et du 15 février 2021, ainsi qu'aux plans AE1 à AE12 des dossiers 434 19 02 et 434 19 03, réalisés par Dubé Beaudry et associés, Experts-Conseils inc. et datés du 3 février 2021 et du 19 février 2021. ».

Cédule « D » :

Inclure à la cédule « D » le détail des travaux de la dérogation accordée au Cégep régional de Lanaudière à Joliette, sur le lot 2 903 283, correspondant aux plans A-001 et A-101 à A-106 du projet no 2013, réalisés par Lachance et associée, architectes et datés du 13 janvier 2020 et du 15 février 2021, ainsi qu'aux plans AE1 à AE12 des dossiers 434 19 02 et 434 19 03, réalisés par Dubé Beaudry et associés, Experts-Conseils inc. et datés du 3 février 2021 et du 19 février 2021.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions**.**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13 **21-341 – RÈGLEMENT 79-432 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE L'AVENUE DU PRÉCIEUX-SANG – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-432 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à annexer le lot 2 901 059 (localisé le long de l'avenue du Précieux-Sang) à la zone C01-060 afin de permettre la construction d'un immeuble de quatre logements.

14 **21-342 – RÈGLEMENT 79-432 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE L'AVENUE DU PRÉCIEUX-SANG – PREMIER PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-06-2021

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-432 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à annexer le lot 2 901 059 (localisé le long de l'avenue du Précieux-Sang) à la zone C01-060 afin de permettre la construction d'un immeuble de quatre logements.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15 **21-343 – RÈGLEMENT 79-433 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE SAMUEL-RACINE – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-433 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicable à la zone I05-026 (localisée le long de la rue Samuel-Racine) afin d'ajouter les usages industriels « atelier de métier spécialisé » et « grossiste » ainsi que l'usage para-industriel « location d'outils de construction » aux usages déjà autorisés.

16 **21-344 – RÈGLEMENT 79-433 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE SAMUEL-RACINE – PREMIER PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-433 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicable à la zone I05-026 (localisée le long de la rue Samuel-Racine) afin d'ajouter les usages industriels « atelier de métier spécialisé » et « grossiste » ainsi que l'usage para-industriel « location d'outils de construction » aux usages déjà autorisés.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions**.**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-06-2021

17

21-345 – VENTE-DÉBARRAS – 19 ET 20 JUIN 2021 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la vente-débarras des 22 et 23 mai 2021 n'a pu avoir lieu, car les ventes-débarras n'étaient pas permises par la Santé publique en raison de la Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE les mesures sanitaires ont été assouplies par la Santé publique;

CONSIDÉRANT le Règlement 28-2001-3;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER la tenue d'une vente-débarras les 19 et 20 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

21-346 – MARCHÉ PUBLIC – DEMANDE D'AGRANDISSEMENT – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la forte demande des exposants de tenir un kiosque au marché public de Joliette;

CONSIDÉRANT la demande de la coordonnatrice de la Coopérative des producteurs du marché public de Joliette pour agrandir le site du marché public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER l'agrandissement du site du marché public de Joliette selon l'une des trois versions déposées par la coordonnatrice de la coopérative des producteurs du marché public de Joliette, au choix de cette dernière, à la condition que la Coopérative se rende responsable de l'état du site, notamment des espaces gazonnés et des arbres. Les espaces gazonnés devront être protégés en y apposant un revêtement protecteur sécuritaire et esthétique.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-06-2021

19 **21-347 – RÈGLEMENT 120-2020-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 120-2020 – POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2021 – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Yves Liard donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 120-2020-2 amendant le Règlement 120-2020 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2021, afin d'ajuster les articles relatifs aux compteurs d'eau et à la consommation d'eau potable.

20 **21-348 – RÈGLEMENT 120-2020-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 120-2020 – POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2021 – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 120-2020-2 amendant le Règlement 120-2020 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2021, afin d'ajuster les articles relatifs aux compteurs d'eau et à la consommation d'eau potable, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21 **21-349 – RÈGLEMENT 151-2021-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2021 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – AVIS DE MOTION**

La conseillère Danielle Landreville donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 151-2021-2 amendant le Règlement 151-2021 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes relatives aux interdictions de stationner.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-06-2021

22 **21-350 – RÈGLEMENT 151-2021-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2021 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 151-2021-2 amendant le Règlement 151-2021 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes relatives aux interdictions de stationner, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23 **21-351 – RÈGLEMENT 164-2019-4 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 164-2019 – RÉGISSANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE EN VUE DE PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Richard Leduc donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 164-2019-4 amendant le Règlement 164-2019 régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource afin de repousser la date butoir au 31 décembre 2021.

24 **21-352 – RÈGLEMENT 164-2019-4 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 164-2019 – RÉGISSANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE EN VUE DE PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 164-2019-4 amendant le Règlement 164-2019 régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource afin de repousser la date butoir au 31 décembre 2021, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-06-2021

25 **21-353 – RÈGLEMENT 170-2021-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 170-2021 – GESTION CONTRACTUELLE – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Yves Liard donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 170-2021-1 amendant le Règlement 170-2021 relatif à la gestion contractuelle afin d'incorporer une disposition portant sur les mesures favorisant l'achat québécois.

26 **21-354 – RÈGLEMENT 170-2021-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 170-2021 – GESTION CONTRACTUELLE – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 170-2021-1 amendant le Règlement 170-2021 relatif à la gestion contractuelle afin d'incorporer une disposition portant sur les mesures favorisant l'achat québécois, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27 **21-355 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 202 – CONSTRUCTION DE LIGNES ET AJOUT DE DIVERS ÉQUIPEMENTS POUR LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ – MODIFICATION – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a adopté le Règlement d'emprunt 202 relatif à la construction de lignes et l'ajout de divers équipements pour la distribution d'électricité;

CONSIDÉRANT l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la répartition des travaux prévus au règlement pour permettre le remplacement de transformateurs dans le cadre de travaux relatifs à la construction de lignes et l'ajout de divers équipements pour la distribution d'électricité, et ce à même le montant de dépense et d'emprunt déjà autorisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

DE REMPLACER l'annexe « 1 » détaillée du Règlement d'emprunt 202 relatif à la construction de lignes et l'ajout de divers équipements pour la distribution d'électricité et décrétant un emprunt et une dépense de 3 132 000 $ par l'annexe « 1 » modifié ci-jointe.

DE TRANSMETTRE la présente résolution ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28 **21-356 – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CARA – REPRÉSENTANTE – AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'AUTORISER Mme Claudia Bertinotti, conseillère, à représenter la Ville de Joliette sur le conseil d'administration de la CARA.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29 **21-357 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 5 AU 25 MAI 2021 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2020 au montant de 1 666 609,16 $ pour la période du 5 au 25 mai 2021 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 5 au 25 mai 2021 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 5 au 25 mai 2021

a. Liste des transferts électroniques :	1 007 507,77 $
b. Liste des chèques :	559 799,18 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	1 398 804,80 $
Total	**2 966 111,75 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-06-2021

30 **21-358 – SERVICES PROFESSIONNELS – REGROUPEMENT DES APPELS D'OFFRES – UTILISATION DES SURPLUS NON AFFECTÉS – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les dispositions du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER l'utilisation des surplus non affectés afin de financer les services professionnels pour un montant de 60 350 $ en 2021 et de 112 025 $ en 2022, le tout, conditionnellement à ce que chaque étude soit préalablement approuvée par le service des Finances et trésorerie avant de débuter celles-ci afin de créer un code projet pour suivre l'évolution de chacun séparément.

D'AUTORISER le service du Greffe et des affaires juridiques à procéder à un appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31 **21-359 – GESTION DU PARC INFORMATIQUE 2021 – MODE DE FINANCEMENT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le service des technologies de l'information de la Ville de Joliette voit à la gestion du parc informatique composé principalement de postes de travail sous Windows, d'imprimantes et de tablettes;

CONSIDÉRANT QUE cette gestion s'inspire des processus faisant partie de la bibliothèque pour l'infrastructure des technologies de l'information (de l'anglais « ITIL pour Information Technology Infrastructure Library ») qui réunit un ensemble d'ouvrages recensant les bonnes pratiques en matière de management des systèmes d'information;

CONSIDÉRANT QUE le service des technologies de l'information gère le cycle de vie du matériel informatique par le biais de remplacements périodiques visant à retirer les équipements désuets, notamment les postes de travail (sur un cycle de 5 à 6 ans);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER le service des Technologies de l'information à aller de l'avant relativement à la gestion du parc informatique pour l'année 2021 pour une somme estimée de 82 500 $.

QUE le coût estimé total, soit un montant de 82 500 $, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé au moyen de trois versements égaux de 27 500 $, puisés à même les fonds généraux, durant les trois prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé concernant ces affectations, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent non engagé au fonds de roulement.

D'AUTORISER le service du Greffe et des affaires juridiques à procéder aux appels d'offres.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32 **21-360 – PROJETS INFORMATIQUES 2021 – MODE DE FINANCEMENT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le service des technologies de l'information maintient, propose et déploie des solutions technologiques visant à mettre le capital informationnel à la disposition des tous les intervenants de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE le service des technologies de l'information poursuit et articule une série de projets et d'initiatives en 2021 visant au maintien et à l'amélioration continue de l'environnement technologique de la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER le service des Technologies de l'information à aller de l'avant avec les projets informatiques pour l'année 2021 pour une somme estimée de 75 000 $.

QUE le coût estimé total, soit un montant de 75 000 $, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé au moyen de trois versements égaux de 25 000 $, puisés à même les fonds généraux, durant les trois prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé concernant ces affectations, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent non engagé au fonds de roulement.

D'AUTORISER le service du Greffe et des affaires juridiques à procéder aux appels d'offres.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33 **21-361 – REFINANCEMENT – REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION À MÊME LES SURPLUS**

CONSIDÉRANT QUE certains règlements feront l'objet d'un refinancement du solde de l'emprunt le 21 septembre 2021, le 27 juin 2022 et le 16 novembre 2022;

CONSIDÉRANT les surplus accumulés au 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE REMBOURSER par anticipation le solde de l'emprunt sur les règlements suivants en affectant les montants ci-après indiqués qui seront financés à même les excédents de financement non affectés en vue du refinancement prévu le 21 septembre 2021, le 27 juin 2022 et le 16 novembre 2022.

DATE DE REFINANCEMENT	NO. RÈGLEMENT	DESCRIPTION	MONTANT
21 septembre 2021	146-1	Conversion de l'église St-Pierre en Bibliothèque	1 347 900 $
21 septembre 2021	173-1	Réfection de la rue Saint-Paul	1 166 900 $
21 septembre 2021	178	Modernisation et mise aux normes du CRMB	368 200 $
21 septembre 2021	184	Réfection des filtres à l'usine de traitement des eaux	296 500 $
27 juin 2022	181	Travaux au poste Alpha	51 000 $
27 juin 2022	185	Réfection du boulevard Manseau	289 600 $
16 novembre 2022	185-2	Réfection du boulevard Manseau	112 100 $
16 novembre 2022	189	Réfection du boulevard Base-de-Roc	252 300 $

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-06-2021

34 **21-362 – AFFECTATION DE SURPLUS – RÉHABILITATION DES PASSERELLES DE L'ÎLE VESSOT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les surplus accumulés au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT les crues printanières ayant causé des dommages importants aux passerelles de l'Île Vessot;

CONSIDÉRANT QUE des travaux devront être réalisés prochainement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la directrice des Finances et trésorerie à affecter une somme de 400 000 $ à même le surplus accumulé au 31 décembre 2020 pour la réhabilitation des passerelles de l'Île Vessot.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35 **21-363 – AFFECTATION DE SURPLUS – AIDE FINANCIÈRE COVID-19 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les surplus accumulés au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le contexte de la pandémie Covid-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT que le montant total de l'aide financière a été constaté à l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT qu'une partie de l'aide financière non dépensée en 2020 peut faire l'objet d'un virement de l'excédent de fonctionnements non affecté à l'excédent de fonctionnements affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER la directrice des Finances et trésorerie à affecter une somme de 900 000 $ à même le surplus accumulé au 31 décembre 2020 pour atténuer les impacts de la pandémie sur les finances municipales.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-06-2021

36 **21-364 – FONDATION RICHELIEU – PROJET D'AGRANDISSEMENT DU COMPTOIR ALIMENTAIRE LA MANNE QUOTIDIENNE/ACCUEIL MICHEL-B.-COMTOIS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fondation Richelieu pour l'agrandissement du comptoir alimentaire La Manne Quotidiennt/Accueil Michel-B.-Comtois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER la directrice des Finances et trésorerie à verser une aide financière à la Fondation Richelieu au montant de 100 000 $ sur cinq ans.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37 **21-365 – FESTIVAL DE LANAUDIÈRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Festival de Lanaudière pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE les mesures sanitaires entourant la Covid-19 sont assouplies et que la programmation du Festival de Lanaudière pourra avoir lieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'AUTORISER la directrice des Finances et trésorerie à verser une aide financière au Festival de Lanaudière au montant de 50 000 $.

D'AUTORISER la directrice des Finances et trésorerie à verser une aide financière au Festival de Lanaudière au montant de 6 000 $ pour le cinéma en plein air.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38 **21-366 – HYDRO-JOLIETTE – LISTE DES MAUVAISES CRÉANCES – APPROBATION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-06-2021

D'APPROUVER la liste des mauvaises créances d'Hydro-Joliette, telle que déposée, pour la période s'étendant du 1er janvier au 30 avril 2021, lesquelles créances totalisent 41 922,08 $, dont 314,14 $ représentent l'annulation de soldes non-significatifs et 41 607,94 $ des créances irrécouvrables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39 **21-367 – AMÉNAGEMENT DU JARDIN COMMUNAUTAIRE – SECTEUR DE LA BASE-DE-ROC – MOBILIER, BACS À JARDINAGE ET À COMPOST – MANDAT**

CONSIDÉRANT la résolution 21-027 autorisant le projet d'aménagement du jardin communautaire situé sur le boulevard de la Base-de-Roc;

CONSIDÉRANT l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'offre de service du Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette pour la réalisation du mobilier (bancs et tables), des bacs à jardinage et des boîtes à rangement pour les bacs roulants à compost;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

DE MANDATER le Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette pour la réalisation du mobilier (bancs et tables), des bacs à jardinage et des boîtes à rangement pour les bacs roulants à compost dans le cadre du projet d'aménagement des jardins communautaires Base-de-Roc pour un montant approximatif de 24 038,61 $, plus les taxes applicables, le tout financé par le fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

40 **21-368 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-024 – DISPOSITION DE MATÉRIAUX SECS – BÉTON ET ASPHALTE – ADJUDICATION DE CONTRATS**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'utilisation d'un site pour servir au déversement et à la disposition de béton et d'asphalte en provenance des travaux d'excavation de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux entreprises ont remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 21 mai 2021, 11 h;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-06-2021

	ENTREPRISES	ASPHALTE PRIX UNITAIRE AVANT TAXES	BÉTON PRIX UNITAIRE AVANT TAXES
1	**Les Carrières B.G.R. inc.**	**7,75 $ / tonne**	24,75 $ / tonne
2	**Les Carrières Joliette inc.**	9,75 $ / tonne	**15,75 $ / tonne**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-024, les contrats pour la disposition de matériaux secs aux entreprises ayant déposé les plus basses soumissions conformes, soit :

- Asphalte : Les Carières B.G.R. inc. au prix unitaire de 7,75 $ la tonne;
- Béton : Les Carrières Joliette inc. au prix unitaire de 15,75 $ la tonne.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41 **21-369 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-047 – SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES SAINT-ANTOINE, DE LANAUDIÈRE ET LAJOIE SUD – PARALLÈLE 54 EXPERT-CONSEIL INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture de services professionnels dans le cadre de la réfection des infrastructures des rues Saint-Antoine, De Lanaudière et Lajoie Sud a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 10 mai 2021;

	ENTREPRISES	POINTAGE	PRIX AVEC TAXES
1	**Parallèle 54 Expert-Conseil inc.**	**5,549**	**239 682,63 $**
2	GBI Experts-conseils inc.	4,648	283 988,25 $
3	Les Services EXP inc.	4,523	287 437,50 $
4	Shellex Groupe Conseil	3,549	343 775,25 $

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-06-2021

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-047, le contrat pour la fourniture de services professionnels dans le cadre de la réfection des infrastructures des rues Saint-Antoine, De Lanaudière et Lajoie Sud, au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **Parallèle 54 Expert-Conseil inc.** », au montant de **208 465,00 $**, avant taxes, le tout conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt 195.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

42 **21-370 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-062 – MOBILIER URBAIN – PARC ANTONIO-BARRETTE – TECHSPORT INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture de mobilier urbain tel que bancs, bancs berçants, tables à pique-nique, paniers à rebuts et paniers à recyclage pour le parc Antonio-Barrette;

CONSIDÉRANT QUE six entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, trois entreprises ont remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 19 mai 2021, 11 h;

	ENTREPRISES	SECTION 1 PRIX TOTAL AVANT TAXES	SECTION 2 PRIX TOTAL AVANT TAXES	CONFORME	
				OUI	NON
1	Tessier Récréo-Parc inc.	38 530,00 $	2 332,00 $		X
2	**Techsport inc.**	**57 170,11 $**	**2 009,41 $**	**X**	
3	Les Agences de l'Est P.J. inc.	61 970,00 $	5 400,00 $		X

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-06-2021

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-062, le contrat pour la fourniture de mobilier urbain tel que bancs, bancs berçants, tables à pique-nique, paniers à rebuts et paniers à recyclage pour le parc Antonio-Barrette, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Techsport inc.** », au montant de **59 179,52 $**, avant taxes, pour les sections 1 et 2, le tout financé à même le fonds de roulement, tel qu'approuvé par la résolution 20-674.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

43

21-371 – INTERSECTION DE LA ROUTE 158 ET DE LA RUE SAINT-PIERRE SUD – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'en mars 2021, le gouvernement du Québec dévoilait son plan d'action pour le secteur de la construction, qui vise à participer à la relance économique par l'accélération des projets d'infrastructures prioritaires pour le Québec. Annoncé spécifiquement en conférence de presse le 28 mai dernier, le projet de réfection de la route 158 de la municipalité de Saint-Esprit jusqu'à la rue Saint-Pierre à Joliette fera vraisemblablement partie intégrante des projets découlant de ce plan de relance;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, la Ville de Joliette est toujours en attente du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour procéder à l'annonce officielle d'une échéance quant à l'amélioration de l'intersection de la route 158 et de la rue Saint-Pierre Sud;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a initié le processus d'amélioration de l'intersection de route 158 et rue Saint-Pierre Sud depuis de nombreuses années et qu'il y a eu maintes discussions avec le MTQ, mais que le dossier n'a bénéficié d'aucun avancement concret encore à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE depuis plus de 11 ans, la Ville de Joliette a communiqué ses besoins par des demandes adressées au MTQ en termes de réaménagement de l'intersection de la route 158 et de la rue Saint-Pierre Sud, ainsi que ceux liés au futur développement contigu à la route 158;

CONSIDÉRANT QU'en 2010, la Ville de Joliette a interpelé le MTQ afin d'apporter des améliorations;

CONSIDÉRANT QUE le 16 juin 2014, M. Alain Beaudry, maire de Joliette, a transmis une lettre au ministre des Transports du Québec de l'époque, M. Robert Poëti, précisant et soulignant les besoins précis de la Ville de Joliette et lui demander d'appuyer notre requête afin d'améliorer l'intersection de la route 158 et de la rue Saint-Pierre Sud. Les principaux éléments justifiant cette demande étaient les suivants :

- Réduire les risques liés aux accidents de la route;
- Respecter le schéma de couverture de risques basé sur la norme de *« National Fire Protection Association (NFPA) »*;
- Améliorer le niveau de service à l'intersection actuelle classée « F » dû au temps d'attente moyen en période de pointe et aux files d'attente observées;
- Aider la municipalité de Saint-Paul qui éprouve également des problèmes d'accès à la route 158 en période de pointe.

CONSIDÉRANT QU'en mars 2015, le MTQ déposait un rapport intitulé *Étude d'options* au sujet de la mise à niveau des aménagements de ce secteur en lien avec la route 158. L'option recommandée dans le rapport est la construction d'un carrefour giratoire dénivelé dans l'axe de la rue Saint-Pierre Sud, ainsi que des bretelles dans l'axe de la rue Roland-Gauvreau. Relativement à cette option, il a été mentionné que le Ministère regardait à y inclure un axe de transport actif entre le sud et le nord de la route 158;

CONSIDÉRANT QUE le 25 août 2015, la Ville de Joliette soulignait au MTQ qu'elle considérait l'option du carrefour giratoire intéressante, mais que celle-ci répondait moins aux besoins d'amélioration de la mobilité de transport des résidents de la Ville de Joliette, entre le quartier du Carrefour du Vieux-Moulin et le centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE le 29 octobre 2015, le MTQ a répondu qu'il jugeait que l'option du carrefour giratoire dénivelé était plus sécuritaire et plus efficace;

CONSIDÉRANT QUE le 13 juin 2016, le MTQ livrait une présentation intitulée *Étude de solutions sur la route 158 entre la municipalité de Saint-Esprit et Joliette* pour définir les actions requises sur l'ensemble de la région, et ainsi, dresser un portrait global. Les représentants du MTQ expliquent alors les problèmes de sécurité et de congestion que comporte la route 158 et énoncent des solutions possibles à mettre de l'avant;

CONSIDÉRANT QUE le 27 mars 2017, le MTQ procédait à une révision de ladite présentation dans le but d'ajouter certaines précisions quant aux solutions avancées pour l'ensemble de la route 158. Pour ce qui est en lien avec la Ville de Joliette, le MTQ propose de doubler les voies de la 158 entre l'intersection Saint-Pierre Sud et la route 343 à Saint-Paul. Toutefois, contrairement à toutes les autres jonctions de la route 158, le MTQ ne fournit aucune information quant au choix d'intersection avec la rue Saint-Pierre Sud. La Ville de Joliette ne comprend pas la raison de l'absence de détails pour l'intersection de la rue Saint-Pierre Sud dans ledit rapport;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-06-2021

CONSIDÉRANT QU'après une rencontre avec M. Simon Létourneau, ingénieur au MTQ le 15 février 2018, la Ville de Joliette a manifesté à nouveau son intérêt pour la proposition du carrefour giratoire dénivelé et des bretelles de la rue Roland-Gauvreau, dans sa lettre du 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE le 6 juin 2019, une rencontre a eu lieu avec les représentants du MTQ afin de faire le point sur divers sujets tels que celui de la route 158. Le MTQ a avisé qu'il allait de l'avant avec la construction d'un viaduc à l'intersection de la route 343, afin qu'il soit opérationnel en 2024. Il n'a pas été en mesure de nous fournir une date pour l'intersection de la rue Saint-Pierre Sud. Il priorise donc la municipalité de Saint-Paul considérant le nombre important de décès survenus à cette intersection;

CONSIDÉRANT QUE le 28 octobre 2020, une rencontre a été tenue par vidéoconférence Teams entre les représentants de la Ville de Joliette et ceux du MTQ pour discuter de la route 158 et des possibles mesures d'améliorations à la hauteur de la rue Saint-Pierre Sud et qu'il en est résulté que la Ville de Joliette a, à nouveau, exprimé ses besoins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE DEMANDER au gouvernement qu'un échéancier soit transmis à la Ville de Joliette quant aux prochaines étapes du projet de réaménagement de l'intersection de la rue Saint-Pierre Sud et de la route 158, et transmettre cette résolution au ministre des Transports, M. François Bonnardel, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre responsable de la région de Lanaudière, M^{me} Caroline Proulx, à la députée de Joliette, M^{me} Véronique Hivon, ainsi qu'au directeur général de la direction Laurentides-Lanaudière à Saint-Jérôme, M. Claude Thibeault.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

44 **21-372 – PLAN DE RELANCE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC ET RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 343 (RUE BEAUDRY)**

CONSIDÉRANT QUE depuis 2014, la Ville de Joliette souligne aux représentants du ministère des Transports du Québec (MTQ) plusieurs difficultés de circulation, notamment pour les automobilistes qui désirent accéder aux divers quartiers de la ville et les problèmes en lien avec le transport alternatif sont souvent rapportés au MTQ (difficultés aux intersections, dangerosité pour les cyclistes et le mauvais état de la chaussée);

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-06-2021

CONSIDÉRANT QU'à l'été 2019, le MTQ a remis un croquis (ci-joint) à la Ville de Joliette présentant des travaux de réaménagement de la voirie de la rue Beaudry, et que les travaux proposés ont pour but d'améliorer la fluidité et les virages à gauche des automobilistes. Ils consistent à revoir complètement la configuration des voies, ainsi que celle des intersections. On nous propose une voie de virage à gauche jumelée au centre comme celle sur le boulevard de L'Industrie. Le MTQ présente également une réforme des accès au quartier Bélair, en abandonnant le virage à gauche sur Leduc et en sécurisant celui de la rue Bélair par un nouveau feu de circulation;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre intervenue entre les représentants du MTQ et de la Ville de Joliette le 7 avril 2021, le MTQ a mentionné que le projet de la route 343 ne se retrouvait pas dans le Plan de la relance annoncé par le ministre des Transports et que le MTQ ne nous proposait que des travaux palliatifs qui ne règleraient aucunement les problèmes d'accès au quartier Bélair ni à la sécurité de notre population;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration de la rue Beaudry est très importante pour l'ensemble des citoyens de la Ville de Joliette et aussi pour la population du Grand Joliette, puisqu'elle détient le plus grand débit journalier de véhicules, soit environ 20 000 véhicules par jour. Au fil des ans, la situation actuelle est devenue de plus en plus dangereuse et les annonces d'augmentation de la circulation causeront encore plus de problèmes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ÉNONCER l'importance que revêt le réaménagement de la route 343 (rue Beaudry) à court terme pour la Ville de Joliette, afin que ces travaux soient réalisés rapidement. Que cette résolution soit acheminée au ministre des Transports, M. François Bonnardel, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre responsable de la région de Lanaudière, M^{me} Caroline Proulx, à la députée de Joliette, M^{me} Véronique Hivon, ainsi qu'au directeur général de la direction Laurentides-Lanaudière à Saint-Jérôme, M. Claude Thibeault.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

45 **21-373 – CLUB DE HOCKEY CANADIENS – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande du Club de Hockey Canadiens pour l'utilisation de la patinoire Bleu Blanc Bouge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-06-2021

D'AUTORISER le Club de Hockey Canadiens à tenir une activité de hockey ciblant les jeunes de 9 à 12 ans qui aura lieu à la patinoire Bleu Blanc Bouge le 26 juin 2021 de 10 h à 18 h et le 27 juin de 10 h à 14 h.

D'AUTORISER le prêt d'équipement et l'accès aux services, si disponibles.

D'AUTORISER la présence du camion de rue de Tim Hortons.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable, avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement et que le demandeur se conforme aux règles de la Santé publique en vigueur au moment de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

46 **21-374 – ÉCOLE MONSEIGNEUR J.-A.-PAPINEAU – ÉVÉNEMENT DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande de l'école primaire Monseigneur J.-A.-Papineau pour l'utilisation du parc Saint-Jean-Baptiste pour un événement de fin d'année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'AUTORISER l'école primaire Monseigneur J.-A.-Papineau à tenir un événement de fin d'année scolaire qui aura lieu au parc Saint-Jean-Baptiste les 22 et 23 juin 2021.

D'AUTORISER la fermeture de la rue Laval, entre De Salaberry et Dugas de 8 h à 16 h.

D'AUTORISER le directeur des Travaux publics et services techniques à installer la signalisation requise pour la fermeture desdites rues.

D'AUTORISER le prêt d'équipement selon les ressources disponibles.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable, avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement et que le demandeur se conforme aux règles de la Santé publique en vigueur au moment de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-06-2021

47 **21-375 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière aux organismes suivants :

- Maison et Jardins Antoine-Lacombe : 2000 $;
- Fondation Raymond Gaudreault – 25e omnium de golf : 150 $;
- Association forestière de Lanaudière : 150 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

49 **21-376 – DÉPÔT DE RAPPORT**

La greffière dépose aux membres du conseil le document suivant :

- Liste de la correspondance reçue en date du 7 juin 2021.

50 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant donné la présentation de cette séance en huis clos, les citoyens sont priés de faire parvenir les questions ou commentaires par courriel à mairie@ville.joliette.qc.ca ou par téléphone au 450 753-8020 du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h 15 et 16 h 30.

51 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 21 juin 2021, à 16 h 30, par vidéoconférence.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-06-2021

52 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 16 h 52.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-06-2021

91e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue par vidéoconférence le 21 juin 2021 à 16 h 30

Sont présents :

M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Yves Liard, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Patrick Bonin, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Mme Mélanie Brousseau, assistante-greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

Suite à l'état d'urgence sanitaire, et ses renouvellements, déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer à l'aide de moyens permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et la séance sera publicisée dès que possible via le site web de la Ville de Joliette.

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote.

L'enregistrement audio ainsi que les projets de résolutions sont publiés sur le site Internet joliette.ca dès que possible.

2 **21-377 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-06-2021

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par le retrait du point 11, lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 7 juin 2021 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Usage conditionnel – 289, rue Saint-Marc
5. Usage conditionnel – Lot 3 764 542 – Rue Ernest-Harnois
6. Dérogation mineure – 20, rue Saint-Charles-Borromée Sud
7. Demande d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – M. Mathieu Boudrias – 250 à 278, rue Richard – Lots 2 900 219 et 2 902 392 – Zone C03-020 – Résolution 21-192 – Adoption
8. Règlement 35-2002-53 – Amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – Secteur de la rue Saint-Charles-Borromée Nord – Avis de motion
9. Règlement 35-2002-53 – Amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – Secteur de la rue Saint-Charles-Borromée Nord – Projet – Adoption
10. Règlement 79-434 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Panneaux publicitaires extérieurs sur les terrains de sport – Avis de motion
11. ~~Règlement 79-434 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Panneaux publicitaires extérieurs sur les terrains de sport – Projet – Adoption~~ – **RETIRÉ**
12. Société québécoise des infrastructures – Projet Maison des aînés – Proposition

ADMINISTRATION

13. Règlement 120-2020-2 – Amendant le Règlement 120-2020 – Pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2021 – Adoption
14. Règlement 151-2021-2 – Amendant le Règlement 151-2021 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Adoption
15. Règlement 164-2019-4 – Amendant le Règlement 164-2019 – Régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource – Adoption
16. Règlement 170-2021-1 – Amendant le Règlement 170-2021 – Gestion contractuelle – Adoption
17. Séances du conseil de la Ville de Joliette – Retour en présentiel et devant public
18. Financement du 211 par le gouvernement du Québec

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-06-2021

19. Commission municipale du Québec – Exemption de taxes foncières – Révision périodique – La Maison l'Intersection – Dossier CMQ-58013-002 LSTP
20. Commission municipale du Québec – Exemption de taxes foncières – Révision périodique – Maison d'hébergement jeunesse Roland-Gauvreau – Dossier CMQ-57048-002 LSTP
21. Plan de relance économique de Joliette 2021-2025 – Approbation
22. Liste des comptes à payer du 26 mai au 8 juin 2021 – Approbation
23. Construction d'un enclos pour kayaks – Trottoir Joliette inc. – Certificat de paiement numéro 4 final – Acceptation définitive
24. Résolution 21-375 – Activités de financements d'organismes – Amendement
25. Vente d'eau potable à la Municipalité de Saint-Paul – Secteur Curé-Valois – Ajustement – Approbation

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

26. Soumission numéro AP21-040 – Étude de caractérisation environnementale phase II et étude géotechnique – Rues Lajoie Sud, Saint-Antoine, De Lanaudière, du Chanoine-Tisdell et Piette – Solmatech inc. – Adjudication de contrat
27. Soumission numéro AP21-053 – Quincaillerie électrique – Raccords électriques Pefco inc. – Adjudication de contrat
28. Soumission numéro AP21-066 – Entretien ménager – Caserne – Entretien Leblanc – Adjudication de contrat

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

29. Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air – Demande d'aide financière – Projet de réfection des passerelles aux îles Vessot – Autorisation

LOISIRS ET CULTURE

30. Prix Hommage Aînés 2021 – Recommandation d'une candidature
31. Fondation du rein – Marche du rein du Nord de Lanaudière – Utilisation de l'espace public – Autorisation
32. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
33. Divers
34. Dépôt de rapport
35. Période de questions
36. Date et heure de la prochaine assemblée
37. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-06-2021

3 **21-378 – SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4 **21-379 – USAGE CONDITIONNEL – 289, RUE SAINT-MARC**

CONSIDÉRANT la recommandation UC-2021-05-02 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ACCEPTER la demande d'usage conditionnel afin de permettre, sur le lot 2 900 293, l'implantation d'un golf intérieur comportant en usage accessoire un débit de boisson.

LE TOUT conditionnellement à ce que le requérant s'engage et s'oblige à :

- Éviter tout attroupement sur le domaine public;
- S'assurer que l'éclairage, le bruit, les vibrations et les odeurs émanant des activités liées à l'usage conditionnel ne troublent en aucun temps la paix, la tranquillité, le confort, le repos, le bien-être des résidents habitant le secteur visé par la demande d'usage conditionnel;
- Ce que les heures d'ouverture et de fermeture du débit de boisson soient les mêmes que celles de l'usage principal (golf intérieur);
- Ce que toutes les activités cessent à 23 h;
- Ce que la consommation d'alcool soit réservée à la clientèle de l'usage principal (golf intérieur).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-06-2021

5

21-380 – USAGE CONDITIONNEL – LOT 3 764 542 – RUE ERNEST-HARNOIS

CONSIDÉRANT la recommandation UC-2021-05-03 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ACCEPTER la demande d'usage conditionnel afin d'autoriser, sur le lot 3 764 542, l'implantation d'un centre de dek hockey extérieur avec un débit de boisson accessoire à l'usage principal.

LE TOUT conditionnellement à ce que le requérant s'engage et s'oblige à :

- L'éclairage, le bruit, et la circulation automobile provenant des activités liées à l'usage conditionnel n'occasionnent pas de nuisances dans le secteur d'insertion;
- Ce que le requérant prenne toutes les mesures afin de limiter les nuisances qui pourraient être occasionnées par les activités liées à l'usage conditionnel et afin d'éviter que la clientèle se stationne sur la voie publique en empêche la libre circulation des véhicules;
- Éviter tous attroupements sur le domaine public;
- Ce que toutes les activités cessent à 23 h;
- Ce que la consommation d'alcool soit réservée à la clientèle de l'usage principal (dek hockey extérieur);
- Que l'aire de stationnement soit délimitée par une bordure de béton coulé ayant une hauteur et une largeur minimale de quinze centimètres et qu'elle soit recouverte d'un matériau (asphalte recyclé, pierres ou asphalte, etc.) qui évite le soulèvement de poussière et la création de boue;
- Réaliser des aménagements paysagers composés de fleurs, de végétaux, d'arbustes et d'arbres, le long des façades du bâtiment donnant sur les rues Ernest-Harnois et Samuel-Racine afin de mettre en valeur le bâtiment principal;
- Réaliser l'ensemble des aménagements paysagers et plantations d'arbres prévus au plan d'implantation réalisé par les Entreprises Christian Arbour;

- Fournir un plan des aménagements paysagers réalisé par un professionnel, et ce, pour approbation par le service d'Aménagement du territoire.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6 **21-381 – DÉROGATION MINEURE – 20, RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE SUD**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2021-05-14 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 20, rue Saint-Charles-Borromée Sud, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne sur le toit d'un immeuble institutionnel, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation DM-2021-05-14 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7 **21-382 – DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – M. MATHIEU BOUDRIAS – 250 À 278, RUE RICHARD – LOTS 2 900 219 ET 2 902 392 – ZONE C03-020 – RÉSOLUTION 21-192 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT la recommandation PPCMOI-2021-03-01 du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-06-2021

D'ACCEPTER le projet présenté par M. Mathieu Boudrias dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, visant l'ajout de sept logements au rez-de-chaussée et de deux logements au deuxième étage d'un bâtiment commercial mixte, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PPCMOI-2021-03-01 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8 **21-383 – RÈGLEMENT 35-2002-53 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 35-2002 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – SECTEUR DE LA RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – AVIS DE MOTION**

La conseillère Claudia Bertinotti donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 35-2002-53 amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de manière à remplacer le plan de l'annexe « P.I.I.A. RUE ST-CHARLES-BORROMÉE NORD ».

9 **21-384 – RÈGLEMENT 35-2002-53 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 35-2002 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – SECTEUR DE LA RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 35-2002-53 amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de manière à remplacer le plan de l'annexe « P.I.I.A. RUE ST-CHARLES-BORROMÉE NORD ».

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-06-2021

10 **21-385 – RÈGLEMENT 79-434 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – PANNEAUX PUBLICITAIRES EXTÉRIEURS SUR LES TERRAINS DE SPORT – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-434 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier les dispositions relatives aux enseignes autorisées sans certificat d'autorisation afin de permettre les panneaux publicitaires extérieurs sur les terrains de sport.

11 **RÈGLEMENT 79-434 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – PANNEAUX PUBLICITAIRES EXTÉRIEURS SUR LES TERRAINS DE SPORT – PROJET – ADOPTION**

CE POINT EST RETIRÉ

12 **21-386 – SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES – PROJET MAISON DES AÎNÉS – PROPOSITION**

CONSIDÉRANT l'avis d'intérêt de la Société québécoise des infrastructures concernant la recherche de terrains disponibles à la vente pour un projet de maison des aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE PROPOSER à la Société québécoise des infrastructures une partie des lots 5 495 115 et 5 422 110, soit environ 10 000 mètres carrés, pour la réalisation du projet de maison des aînés à Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13 **21-387 – RÈGLEMENT 120-2020-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 120-2020 – POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2021 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 21-347 et 21-348, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-06-2021

D'ADOPTER le Règlement 120-2020-2 amendant le Règlement 120-2020 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2021, afin d'ajuster les articles relatifs aux compteurs d'eau et à la consommation d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14 **21-388 – RÈGLEMENT 151-2021-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2021 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 21-349 et 21-350, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 151-2021-2 amendant le Règlement 151-2021 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de afin de mettre à jour les annexes relatives aux interdictions de stationner.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15 **21-389 – RÈGLEMENT 164-2019-4 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 164-2019 – RÉGISSANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE EN VUE DE PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 21-351 et 21-352, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-06-2021

D'ADOPTER le Règlement 164-2019-4 amendant le Règlement 164-2019 régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource afin de repousser la date butoir au 31 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16 **21-390 – RÈGLEMENT 170-2021-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 170-2021 – GESTION CONTRACTUELLE – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 21-353 et 21-354, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 170-2021-1 amendant le Règlement 170-2021 relatif à la gestion contractuelle afin d'incorporer une disposition portant sur les mesures favorisant l'achat québécois.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17 **21-391 – SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE JOLIETTE – RETOUR EN PRÉSENTIEL ET DEVANT PUBLIC**

CONSIDÉRANT QUE la région de Lanaudière est passée au palier jaune le 14 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette peut reprendre les séances du conseil avec la présence du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE les séances du conseil de la Ville de Joliette reprennent devant public à partir du 12 juillet 2021 à 19 h le tout selon le calendrier 2021 adopté par la résolution 20-518.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-06-2021

18

21-392 – FINANCEMENT DU 211 PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le financement fédéral d'urgence obtenu dans le cadre de la COVID19, qui a permis de déployer le service dans notre région, vient à échéance le 30 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE sans le financement additionnel, précisé dans le mémoire joint aux présentes, déposé en février dernier au gouvernement du Québec dans le cadre des consultations pré budgétaires 2021-2022, l'intégralité du service 211 ne pourra se maintenir sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE la ligne d'info référence sociale 2-1-1, le clavardage ainsi que le potentiel de la base de données des 12 000 ressources communautaires répertoriées sur le site 211 sont à risque, faute de ressources disponibles pour offrir ces services;

CONSIDÉRANT la pertinence du service 211 pour donner une réponse rapide et fiable aux citoyens, et faciliter le travail de tous les intervenants du milieu de la santé, des services sociaux et de l'ensemble des réseaux et organismes communautaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'apporter un soutien financier au 211 tel que formulé dans le mémoire présenté en février dernier à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

21-393 – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES – RÉVISION PÉRIODIQUE – LA MAISON L'INTERSECTION – DOSSIER CMQ-58013-002 LSTP

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Joliette lors de la révision périodique aux fins de l'exemption des taxes foncières de l'organisme La Maison l'Intersection;

CONSIDÉRANT QU'une telle reconnaissance a été acceptée le 28 mars 2012 en faveur de La Maison l'Intersection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-06-2021

QUE la Ville de Joliette informe la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet à la discrétion de cette dernière concernant la demande de confirmation de la reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières formulée par La Maison l'Intersection visant l'immeuble situé au 386, rue Baby à Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20 **21-394 – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES – RÉVISION PÉRIODIQUE – MAISON D'HÉBERGEMENT JEUNESSE ROLAND-GAUVREAU – DOSSIER CMQ-57048-002 LSTP**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Joliette lors de la révision périodique aux fins de l'exemption des taxes foncières de l'organisme Maison d'hébergement jeunesse Roland-Gauvreau;

CONSIDÉRANT QU'une telle reconnaissance a été acceptée le 23 mars 2012 en faveur de Maison d'hébergement jeunesse Roland-Gauvreau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE la Ville de Joliette informe la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet à la discrétion de cette dernière concernant la demande de confirmation de la reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières formulée par Maison d'hébergement jeunesse Roland-Gauvreau visant l'immeuble situé au 638, boulevard de la Base-de-Roc à Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21 **21-395 – PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE DE JOLIETTE 2021-2025 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la COVID-19 a affecté l'ensemble de la communauté d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire participer à la relance économique locale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-06-2021

D'APPROUVER le plan de relance économique de Joliette 2021-2025, lequel est joint à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22 **21-396 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 26 MAI AU 8 JUIN 2021 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2020 au montant de 2 436 900,32 $ pour la période du 26 mai au 8 juin 2021 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 26 mai au 8 juin 2021 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 26 mai au 8 juin 2021

a. Liste des transferts électroniques :	1 120 630,96 $
b. Liste des chèques :	504 426,87 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	2 342 449,41 $
Total	**3 967 507,24 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23 **21-397 – CONSTRUCTION D'UN ENCLOS POUR KAYAKS – TROTTOIR JOLIETTE INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 4 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 11 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

21-06-2021

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 4 final, des travaux de construction d'un enclos pour kayaks tels que décrétés par la résolution 20-375 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Trottoir Joliette inc. » la somme de 5 507,46 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24 **21-398 – RÉSOLUTION 21-375 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENTS D'ORGANISMES – AMENDEMENT**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

D'AMENDER la résolution 21-375 afin que la dernière ligne se lise comme suit :

- Adhésion à l'Association forestière de Lanaudière : 150 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25 **21-399 – VENTE D'EAU POTABLE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL – SECTEUR CURÉ-VALOIS – AJUSTEMENT – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la facturation de l'eau potable à la Municipalité de Saint-Paul est basée sur l'*Entente intermunicipale relative à la fourniture d'eau potable*;

CONSIDÉRANT QUE le débitmètre du secteur Curé-Valois était défectueux, la facturation se faisait selon une estimation de la consommation de l'eau des années antérieures;

CONSIDÉRANT la lecture de la consommation de l'eau à la baisse par rapport aux estimés établis après la réparation du débitmètre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à ajuster la facturation d'eau potable vendue à la Municipalité de Saint-Paul, pour les années 2018 et 2019, selon la consommation réelle de 2020 et obtenir, de ladite Municipalité, une quittance finale.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-06-2021

26 **21-400 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-040 – ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE PHASE II ET ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – RUES LAJOIE SUD, SAINT-ANTOINE, DE LANAUDIÈRE, DU CHANOINE-TISDELL ET PIETTE – SOLMATECH INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale phase II et d'une étude géotechnique dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures des rues Lajoie Sud, Saint-Antoine, De Lanaudière, du Chanoine-Tisdell et Piette prévus en 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, une seule entreprise a remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 2 juin 2021, 11 h;

ENTREPRISE	POINTAGE	PRIX AVEC TAXES
Solmatech inc.	**23,87**	**56 136,54 $**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-040, le contrat pour la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale phase II et d'une étude géotechnique dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures des rues Lajoie Sud, Saint-Antoine, De Lanaudière, du Chanoine-Tisdell et Piette prévus en 2022, au seul soumissionnaire conforme, soit à « **Solmatech inc.** », au montant de **48 825,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27 **21-401 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-053 – QUINCAILLERIE ÉLECTRIQUE – RACCORDS ÉLECTRIQUES PEFCO INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture de quincaillerie requise à la construction et à l'entretien des lignes électriques;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-06-2021

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, trois entreprises ont remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 26 mai 2021, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	Raccords électriques Pefco inc.(1)	11 645,00 $	X	
2	Distributions Limotrique inc. (1)	46 772,00 $		X
3	PTS Électrique Ltée(1)	75 463,15 $		X

(1) Partielle

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-053, le contrat pour la fourniture de quincaillerie requise à la construction et à l'entretien des lignes électriques, soit les items suivants :

- Point fixe diamètre 20mm 1-½" : 1125,00 $;
- Manchon pleine tension conducteur fil 2 ACSR : 550,00 $;
- Manchon pleine tension conducteur fil 2/0 : 780,00 $.

à l'entreprise « **Raccords électriques Pefco inc.** », laquelle a déposé la seule soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **2 455,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28 **21-402 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-066 – ENTRETIEN MÉNAGER – CASERNE – ENTRETIEN LEBLANC – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'entretien des locaux de la caserne située au 733, rue Richard à Joliette, principalement ceux occupés par la Sûreté du Québec ainsi que les accès et certains locaux du service des Incendies;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, une seule entreprise a remis une soumission;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-06-2021

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 1er juin 2021, 11 h;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
Entretien Leblanc	**64 200,00 $**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-066, le contrat pour l'entretien des locaux de la caserne située au 733, rue Richard à Joliette, principalement ceux occupés par la Sûreté du Québec ainsi que les accès et certains locaux du service des Incendies, à l'entreprise « **Entretien Leblanc** », laquelle a déposé la seule soumission conforme sur la base du prix mensuel, au montant annuel de **64 200,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29 **21-403 – PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET DE RÉFECTION DES PASSERELLES AUX ÎLES VESSOT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air vise à soutenir des projets de mise à niveau et de développement des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air au Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

QUE la Ville de Joliette autorise la présentation du projet de réfection des passerelles aux îles Vessot au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air.

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Joliette à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

QUE la Ville de Joliette désigne M. Benjamin Rouette, directeur du service des Travaux publics et services techniques, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-06-2021

30 **21-404 – PRIX HOMMAGE AÎNÉS 2021 – RECOMMANDATION D'UNE CANDIDATURE**

CONSIDÉRANT QUE le Prix Hommage Aînés du gouvernement du Québec vise à souligner l'apport d'une personne aînée oeuvrant bénévolement dans sa région pour favoriser le mieux-être des personnes aînées ainsi que leur participation accrue à la société;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE RECOMMANDER la candidature de Mme Lise Ouellet.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31 **21-405 – FONDATION DU REIN – MARCHE DU REIN DU NORD DE LANAUDIÈRE – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation du rein;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'AUTORISER la Fondation du rein à tenir l'événement la Marche du rein du Nord de Lanaudière qui aura lieu au parc Louis-Querbes le 12 septembre 2021 de 7 h à 17 h.

D'AUTORISER l'organisme à amasser des fonds lors de l'événement.

D'AUTORISER le prêt de matériel et l'accès à l'électricité conditionnellement à la disponibilité des ressources.

D'AUTORISER l'utilisation du Pavillon de la rivière conditionnellement à la réouverture des salles pour le public.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable, avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement et que le demandeur se conforme aux règles de la Santé publique en vigueur au moment de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-06-2021

32 **21-406 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière à l'organisme suivant :

- Orchestre symphonique des jeunes de Joliette : 1 500 $;
- Conseil régional de l'environnement de Lanaudière – Cotisation 2021-2022 – Adhésion : 60 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34 **21-407 – DÉPÔT DE RAPPORT**

L'assistante-greffière dépose aux membres du conseil le document suivant :

- Service d'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de mai 2021.

35 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant donné la présentation de cette séance en huis clos, les citoyens sont priés de faire parvenir les questions ou commentaires par courriel à mairie@ville.joliette.qc.ca ou par téléphone au 450 753-8020 du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h 15 et 16 h 30.

36 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 12 juillet 2021, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-06-2021

37 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 16 h 42.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MÉLANIE BROUSSEAU,
Assistante-greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

92e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 12 juillet 2021 à 18 h 45 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Patrick Bonin, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Est absent : M. Yves Liard, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

2 **21-408 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024
4. Période de questions
5. Date et heure de la prochaine assemblée
6. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

3 **21-409 – ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

D'APPROUVER le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023 et 2024, au montant de 91 531 000 $ selon le document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, en ajoutant les mots « centre aquatique » à la ligne 21-084.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

5 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra aujourd'hui à 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

6 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 18 h 46.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

93e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 12 juillet 2021 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :	M. Luc Beauséjour, conseiller Mme Claudia Bertinotti, conseillère Mme Danielle Landreville, conseillère M. Richard Leduc, conseiller M. Patrick Lasalle, conseiller M. Patrick Bonin, conseiller M. Alexandre Martel, conseiller
Est absent :	M. Yves Liard, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

2 **21-410 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout du point 55 a), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 21 juin 2021 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Dérogation mineure – 104, rue De Lorimier
5. Plans d'implantation et d'intégration architecturale
6. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Suite de dossier – M. David McIntosh – Gestion P3PLEX inc. – 485, chemin des Prairies – Autorisation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

7. Bâtiments patrimoniaux cités
8. Règlement 79-429 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Sainte-Angélique Nord – Adoption
9. Règlement 79-430 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Maisonneuve – Adoption
10. Règlement 79-431 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Dérogation en zone inondable – Adoption
11. Règlement 79-432 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de l'avenue du Précieux-Sang – Second projet – Adoption
12. Règlement 79-433 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Samuel-Racine – Second projet – Adoption
13. Règlement 79-434 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Panneaux publicitaires extérieurs sur les terrains de sport – Projet – Adoption
14. Achat du lot 4 089 549 – Les Entreprises Gilles Benny inc. – Demande de délai supplémentaire – Autorisation

ADMINISTRATION

15. Règlement 39-2002-9 – Amendant le Règlement 39-2002 – Fonds de roulement – Avis de motion
16. Règlement 39-2002-9 – Amendant le Règlement 39-2002 – Fonds de roulement – Dépôt du projet
17. Règlement 94-2010-18 – Amendant le Règlement 94-2010 – Tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette – Avis de motion
18. Règlement 94-2010-18 – Amendant le Règlement 94-2010 – Tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette – Dépôt du projet
19. Règlement 151-2021-3 – Amendant le Règlement 151-2021 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Avis de motion
20. Règlement 151-2021-3 – Amendant le Règlement 151-2021 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Dépôt du projet
21. Résolution 20-673 – Module de jeux accessible – Parc Antonio-Barrette – Abrogation
22. Résolution 21-254 – Club de voitures anciennes et modifiées de Lanaudière – Exposition annuelle – Amendement
23. Résolution 21-326 – La Soupière – Fête des récoltes – Abrogation
24. Entente de location – Espaces publicitaires – Centre récréatif Marcel-Bonin – Résiliation et autorisation
25. Entente de location – Service de restauration – Centre récréatif Marcel-Bonin – L'Annexe à Roland – Autorisation
26. Contrats de location – Centre récréatif Marcel-Bonin – Organismes de glace – Autorisation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

27. Liste des comptes à payer du 9 au 29 juin 2021 – Approbation
28. Résolution 21-362 – Annulation d'affectations de surplus – Abrogation
29. Procédure d'examen des plaintes des clients d'Hydro-Joliette – Adoption
30. Construction d'un stationnement et d'une patinoire – Parc Réal-Laurin – Généreux Construction inc. – Certificat de paiement numéro 1 – Acceptation provisoire
31. Réfection des infrastructures des rues Richard, Baby, Fabre, Guilbault et Sainte-Anne – Généreux Construction inc. – Certificat de paiement numéro 2
32. Réfection des pistes cyclables des rues Saint-Pierre Sud et Valmore-Lapierre – BLR Excavation – Certificat de paiement numéro 3 – Acceptation définitive
33. Mise aux normes de la ventilation et réfection de la toiture à l'usine de filtration – Gilles Malo inc. – Certificat de paiement numéro 9
34. Bâtiment annexe au garage municipal – Les Entreprises Christian Arbour inc. – Certificat de paiement numéro 11
35. Mme Solie Masse – Permanence – Directeur – Service des Communications

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

36. Soumission numéro AP19-090 – Déneigement des trottoirs – Option de renouvellement
37. Soumission numéro AP21-048 – Appareillage électrique – Adjudication de contrats
38. Soumission numéro AP21-054 – Tracteur à gazon – Le Groupe Agritex inc. – Adjudication de contrat
39. Soumission numéro AP21-057 – Réfection de la toiture de la caserne – Bellemare Couvertures Ltée – Adjudication de contrat
40. Soumission numéro AP21-063 – Impression de la revue municipale – Imprimerie Durand Ltée – Adjudication de contrat
41. Soumission numéro AP21-064 – Fournitures – Égout et aqueduc – St-Germain Égouts et Aqueducs inc. – Adjudication de contrat
42. Soumission numéro AP21-071 – Mandat général – Services professionnels en ingénierie – GBi Experts-Conseils inc. – Adjudication de contrat
43. Soumission numéro AP21-073 – Services professionnels – Évaluation des bâtiments municipaux – Évimbec Ltée – Adjudication de contrat
44. Soumission numéro AP21-075 – Poteaux de bois – Stella-Jones inc. – Adjudication de contrat
45. Soumission numéro AP21-077 – Quincaillerie de lignes électriques – Adjudication de contrats

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

46. Ministères de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et des Affaires municipales et de l'Habitation – Taux de plomb et de cuivre dans l'eau potable – Plan d'action – Approbation
47. Vente de véhicules à l'encan – Autorisation

INCENDIES

48. Projet de la zone d'échange neutre – Maison Oxygène Joliette-Lanaudière – Demande d'aide financière – Autorisation

LOISIRS ET CULTURE

49. Les Rendez-vous doux – Société de développement du centre-ville de Joliette – Demande de partenariat – Autorisation
50. Club de patinage artistique Les Étoiles d'Argent – Contribution financière – Autorisation
51. JET Triathlon – Utilisation de la piscine municipale – Autorisation
52. Lanaudière : Mémoire et Racines – Spectacle annuel – Utilisation de l'espace public – Autorisation
53. Société de développement du centre-ville de Joliette – Vente trottoir 2021 – Utilisation de l'espace public – Autorisation
54. Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière – Vaccination mobile – Utilisation de l'espace public – Autorisation
55. Divers

55.a) Cause 705-17-009902-212 – Mandat à Dunton Rainville

56. Dépôt de rapport
57. Période de questions
58. Date et heure de la prochaine assemblée
59. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3 **21-411 – SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2021 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2021 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4 **21-412 – DÉROGATION MINEURE – 104, RUE DE LORIMIER**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2021-06-15 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 104, rue De Lorimier, afin d'autoriser l'aménagement d'une case de stationnement en cour avant d'un immeuble multifamilial comportant cinq logements, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation DM-2021-06-15 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5 **21-413 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

1. **PIIA-2021-06-49 – M. Pierre Sasseville – Info Logement – 461, rue De Lanaudière**
   D'accepter la demande soumise par M. Pierre Sasseville et illustrée par Enseignes Amtech Signature, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes murales à l'immeuble situé au 461, rue De Lanaudière, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-06-49 du comité consultatif d'urbanisme.

2. **PIIA-2021-06-50 – M. Olivier Gaucher – Michel Gaucher Huissier de justice – 487, rue Saint-Louis**
   De remplacer l'enseigne murale proposée par M. Olivier Gaucher par une enseigne projetante composée uniquement du logo de l'entreprise avec le nom du huissier, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-06-50 du comité consultatif d'urbanisme.

   D'accepter l'installation de l'enseigne sur vitrage.

3. **PIIA-2021-06-51 – M. Dominick Martin – Kiwi Copie inc. – 370, boulevard Manseau**
   D'accepter la demande soumise par M. Dominick Martin et illustrée par l'Agence AX Design, afin d'autoriser la réfection de la façade principale d'un bâtiment commercial situé au 370, boulevard Manseau, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-06-51 du comité consultatif d'urbanisme.

4. **PIIA-2021-06-52 – M. Pierre Sasseville – Les Immeubles Ratelle et Ratelle inc. – 350 à 364, rue Notre-Dame**
   D'accepter la demande soumise par M. Pierre Sasseville et illustrée par Muse Design, afin d'autoriser la réfection des deux façades principales d'un bâtiment commercial situé aux 350 à 364, rue Notre-Dame, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-06-52 du comité consultatif d'urbanisme.

5. **PIIA-2021-06-53 – M. Pierre-Édouard Asselin – 569 à 571, rue Archambault**
   D'accepter la demande soumise par M. Pierre-Édouard Asselin, afin d'autoriser l'aménagement d'un stationnement commercial et la subdivision des lots 2 900 500 et 3 080 787 afin de créer un deuxième lot constructible à l'immeuble situé aux 569 à 571, rue Archambault, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-06-53 du comité consultatif d'urbanisme.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

6. **PIIA-2021-06-54 – Mme Pamela Vargas Montoya – Taco et Burrito – 78, rue Baby**
   D'accepter la demande soumise par Mme Pamela Vargas Montoya et illustrée par 1001 Visuels, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 78, rue Baby.

7. **PIIA-2021-06-55 – Mme Véronique St-Germain – Boutiques Petites Fleurs – 28, rue Baby**
   D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Véronique St-Germain, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes sur auvent et d'enseignes sur vitrage à l'immeuble situé au 28, rue Baby, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-06-55 du comité consultatif d'urbanisme.

8. **PIIA-2021-06-56 – M. Joey Laneuville – Beauward Immobilier inc. – 1075, boulevard Firestone**
   D'accepter la demande soumise par M. Joey Laneuville et illustrée par M. Alain Bellehumeur d'Hétu-Bellehumeur, afin d'autoriser la réfection d'une partie de la façade d'un bâtiment commercial afin d'y aménager un nouveau local à l'immeuble situé au 1075, boulevard Firestone, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-06-56 du comité consultatif d'urbanisme.

9. **PIIA-2021-06-57 – Mme Alicia St-Georges – 578 à 580, boulevard Dollard**
   D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Alicia St-Georges, afin d'autoriser la réfection d'un immeuble commercial mixte, l'aménagement d'un stationnement et l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé aux 578 à 580, boulevard Dollard, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-06-57 du comité consultatif d'urbanisme.

10. **PIIA-2021-06-58 – Mme Hélène Marcoux – Groupe Evex inc. – 1421, rue Agnès-Parent**
    D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Hélène Marcoux, afin d'autoriser le remplacement du déclin de bois prévu pour l'immeuble multifamilial par un déclin d'acier émaillé à l'immeuble situé au 1421, rue Agnès-Parent.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

6 **21-414 – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – SUITE DE DOSSIER – M. DAVID MCINTOSH – GESTION P3PLEX INC. – 485, CHEMIN DES PRAIRIES – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la résolution 20-003 autorisant la construction d'un immeuble multifamilial de quatre étages comportant 36 logements avec stationnements intérieurs, le tout selon certaines conditions, dont celle de soumettre à une prochaine réunion du comité consultatif d'urbanisme les plans détaillés des remises pour approbation;

CONSIDÉRANT la demande de M. David McIntosh, illustrée par M. Louis Morrissette, visant la construction d'une remise desservant un immeuble de 36 logements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCEPTER la demande de M. David McIntosh visant la construction d'une remise desservant un immeuble de 36 logements.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7 **21-415 – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX CITÉS**

CONSIDÉRANT les demandes présentées dans le cadre du Règlement 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil local du patrimoine concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER la demande touchant l'immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **BCA-2021-06-02 – M. Jean-François Malo – Fiducie HASAP – 833, boulevard Manseau**
   D'accepter la demande soumise par M. Jean-François Malo, afin d'autoriser la construction d'une piscine creusée en cour arrière, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation BCA-2021-06-02 du conseil local du patrimoine.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

8 **21-416 – RÈGLEMENT 79-429 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE SAINTE-ANGÉLIQUE NORD – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 79-429 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à autoriser à l'intérieur de la zone C03-005 (localisée le long des rues Sainte-Angélique Nord, Richard et Champlain), l'usage commercial lourd « commerce de service spécialisé ayant une superficie d'implantation maximale de mille mètres carrés (1 000 m^2) ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9 **21-417 – RÈGLEMENT 79-430 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE MAISONNEUVE – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 79-430 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin d'inclure les lots 3 327 015, 3 327 016, 3 905 168 et une partie du lot 3 667 584 (localisés le long de la rue Maisonneuve) dans la zone I02-047 (localisée le long des rues Saint-Pierre Sud, Raoul-Charette et Maisonneuve).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

10

21-418 – RÈGLEMENT 79-431 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – DÉROGATION EN ZONE INONDABLE – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 79-431 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à ajouter l'article 5.7.3.3.2.2 afin d'inclure une dérogation en zone inondable consentie par la MRC de Joliette.

Chapitre 5 :

« 5.7.3.3.2.2 Dérogation(s) accordée(s) par la MRC de Joliette pour des constructions, ouvrages ou travaux à l'intérieur de la zone inondable

b) Des travaux de protection contre les inondations, principalement l'ajout d'une bordure de confinement ainsi que l'ajout de bornes-fontaines, l'aménagement d'îlots de verdure, le réaménagement du terrain de soccer, l'ajout de terre-pleins et d'escaliers au Cégep régional de Lanaudière à Joliette, sur le lot 2 903 283, le tout conformément à la carte 31I03-020-0303 apparaissant à la cédule « D » faisant partie intégrante du Règlement de zonage numéro 79.

Le détail des travaux en zone inondable de récurrence 0-20 ans ainsi que les mesures d'immunisation sont joint à la cédule D du Règlement de zonage numéro 79 pour en faire partie intégrante du présent règlement.

Le détail des travaux correspond aux plans A-001 et A-101 à A-106 du projet no 2013, réalisés par Lachance et associée, architectes et datés du 13 janvier 2020 et du 15 février 2021, ainsi qu'aux plans AE1 à AE12 des dossiers 434 19 02 et 434 19 03, réalisés par Dubé Beaudry et associés, Experts-Conseils inc. et datés du 3 février 2021 et du 19 février 2021. ».

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

Cédule « D » :

Inclure à la cédule « D » le détail des travaux de la dérogation accordée au Cégep régional de Lanaudière à Joliette, sur le lot 2 903 283, correspondant aux plans A-001 et A-101 à A-106 du projet n^{o} 2013, réalisés par Lachance et associée, architectes et datés du 13 janvier 2020 et du 15 février 2021, ainsi qu'aux plans AE1 à AE12 des dossiers 434 19 02 et 434 19 03, réalisés par Dubé Beaudry et associés, Experts-Conseils inc. et datés du 3 février 2021 et du 19 février 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11 **21-419 – RÈGLEMENT 79-432 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE L'AVENUE DU PRÉCIEUX-SANG – SECOND PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation écrite s'étant tenue du 17 juin au 2 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 79-432 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à annexer le lot 2 901 059 (localisé le long de l'avenue du Précieux-Sang) à la zone C01-060 afin de permettre la construction d'un immeuble de quatre logements.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12 **21-420 – RÈGLEMENT 79-433 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE SAMUEL-RACINE – SECOND PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation écrite s'étant tenue du 17 juin au 2 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

D'ADOPTER le second projet de règlement 79-433 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicable à la zone I05-026 (localisée le long de la rue Samuel-Racine) afin d'ajouter les usages industriels « atelier de métier spécialisé » et « grossiste » ainsi que l'usage para-industriel « location d'outils de construction » aux usages déjà autorisés.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13 **21-421 – RÈGLEMENT 79-434 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – PANNEAUX PUBLICITAIRES EXTÉRIEURS SUR LES TERRAINS DE SPORT – PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 79-434 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier les dispositions relatives aux enseignes autorisées sans certificat d'autorisation afin de permettre les panneaux publicitaires extérieurs sur les terrains de sport.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14 **21-422 – ACHAT DU LOT 4 089 549 – LES ENTREPRISES GILLES BENNY INC. – DEMANDE DE DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE, suite à la réalisation d'une évaluation environnementale du site phase 1, il apparaît qu'une évaluation du site phase 2 est nécessaire;

CONSIDÉRANT la demande d'un délai supplémentaire de 60 jours des Entreprises Gilles Benny inc. pour la réalisation de ladite évaluation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER la prolongation de 60 jours le délai de 120 jours accordé suivant l'acceptation de l'offre par la Ville de Joliette avant de signer le contrat notarié.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

15 **21-423 – RÈGLEMENT 39-2002-9 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 39-2002 – FONDS DE ROULEMENT – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Alexandre Martel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 39-2002-9 amendant le Règlement 39-2002 relatif au fonds de roulement de la Ville de Joliette afin d'augmenter le capital du fonds de roulement à 18 300 000 $.

16 **21-424 – RÈGLEMENT 39-2002-9 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 39-2002 – FONDS DE ROULEMENT – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 39-2002-9 amendant le Règlement 39-2002 relatif au fonds de roulement afin d'augmenter le capital du fonds de roulement à 18 300 000 $, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17 **21-425 – RÈGLEMENT 94-2010-18 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 94-2010 – TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Alexandre Martel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 94-2010-18 amendant le Règlement 94-2010 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes A, B et D.

18 **21-426 – RÈGLEMENT 94-2010-18 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 94-2010 – TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

DE DÉPOSER le projet de règlement 94-2010-18 amendant le Règlement 94-2010 à relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes A, B et D, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19 **21-427 – RÈGLEMENT 151-2021-3 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2021 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – AVIS DE MOTION**

La conseillère Danielle Landreville donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 151-2021-3 amendant le Règlement 151-2021 relatif à la signalisation sur le territoire de la Ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes concernant les panneaux d'arrêt, les traverses piétonnes, les interdictions de stationner, le stationnement pour une période de deux heures et les cases de stationnement pour les personnes handicapées.

20 **21-428 – RÈGLEMENT 151-2021-3 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2021 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 151-2021-3 amendant le Règlement 151-2021 relatif à la signalisation sur le territoire de la Ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes concernant les panneaux d'arrêt, les traverses piétonnes, les interdictions de stationner, le stationnement pour une période de deux heures et les cases de stationnement pour les personnes handicapées, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21 **21-429 – RÉSOLUTION 20-673 – MODULE DE JEUX ACCESSIBLE – PARC ANTONIO-BARRETTE – ABROGATION**

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse du projet d'implantation d'un module de jeux accessible au parc Antonio-Barrette différents organismes du milieu, le montant estimé de 50 000 $ ne sera pas suffisant pour offrir des équipements de qualité;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ABROGER la résolution 20-673.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22 **21-430 – RÉSOLUTION 21-254 – CLUB DE VOITURES ANCIENNES ET MODIFIÉES DE LANAUDIÈRE – EXPOSITION ANNUELLE – AMENDEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la situation pandémique a obligé les organisateurs de l'exposition annuelle de voitures anciennes et modifiées à annuler leur évènement du 12 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'assouplissement des mesures sanitaires, il est maintenant possible que l'évènement ait lieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'AMENDER la résolution 21-254 afin de changer, dans le troisième paragraphe, la date de l'évènement pour le 24 juillet 2021, remis au 25 juillet en cas de pluie, lequel se lit comme suit :

« **D'AUTORISER** le Club de voitures anciennes à tenir son exposition annuelle de voitures anciennes qui aura lieu au parc Lajoie le 24 juillet 2021 de 10 h à 16 h, remis au 25 juillet en cas de pluie. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23 **21-431 – RÉSOLUTION 21-326 – LA SOUPIÈRE – FÊTE DES RÉCOLTES – ABROGATION**

CONSIDÉRANT l'annulation de la tenue de la Fête des récoltes par La Soupière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ABROGER la résolution 21-326.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

24 **21-432 – ENTENTE DE LOCATION – ESPACES PUBLICITAIRES – CENTRE RÉCRÉATIF MARCEL-BONIN – RÉSILIATION ET AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la situation pandémique a obligé l'arrêt des activités au centre récréatif Marcel-Bonin en date du 23 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE RÉSILIER l'entente de location d'espaces publicitaires 2020-2021 et d'abroger la résolution 20-346.

D'APPROUVER l'entente de location d'espaces publicitaires au centre récréatif Marcel-Bonin à intervenir entre la Ville de Joliette et l'Association de Hockey mineur Joliette/Crabtree pour la saison 2021-2022.

D'AUTORISER le directeur du service des Loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25 **21-433 – ENTENTE DE LOCATION – SERVICE DE RESTAURATION – CENTRE RÉCRÉATIF MARCEL-BONIN – L'ANNEXE À ROLAND – AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et unanimement résolu :

D'APPROUVER l'entente de location à intervenir entre la Ville de Joliette et L'Annexe à Roland relative à la location du service de restauration au centre récréatif Marcel-Bonin pour la saison 2021-2022.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite entente de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26 **21-434 – CONTRATS DE LOCATION – CENTRE RÉCRÉATIF MARCEL-BONIN – ORGANISMES DE GLACE – AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

D'AUTORISER le directeur du service des Loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les contrats de location du centre récréatif Marcel-Bonin avec les organismes utilisant la glace de l'aréna pour la saison 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27 **21-435 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 9 AU 29 JUIN 2021 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2020 au montant de 2 326 969,07 $ pour la période du 9 au 29 juin 2021 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 9 au 29 juin 2021 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 9 au 29 juin 2021

a. Liste des transferts électroniques :	1 186 218,55 $
b. Liste des chèques :	504 905,03 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	2 272 247,46 $
Total	**3 963 371,04 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28 **21-436 – RÉSOLUTION 21-362 – ANNULATION D'AFFECTATIONS DE SURPLUS – ABROGATION**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 21-362 par laquelle la Ville de Joliette autorise l'affectation des surplus accumulés au 31 décembre 2020 pour la réhabilitation des passerelles de l'Île Vessot endommagées par les crues printanières pour un montant de 400 000 $;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire augmenter le capital du fonds de roulement autorisé;

12-07-2021

CONSIDÉRANT QUE le financement de la réhabilitation des passerelles pourra être réalisé via le fonds de roulement au moment de l'octroi de contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ANNULER l'affectation des surplus accumulés au 31 décembre 2020 au montant de 400 000 $ pour la réhabilitation des passerelles de l'Île Vessot.

D'ABROGER la résolution 21-362.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29 **21-437 – PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES DES CLIENTS D'HYDRO-JOLIETTE – ADOPTION**

CONSIDÉRANT la procédure d'examen des plaintes des clients d'Hydro-Joliette en place depuis 1998;

CONSIDÉRANT la refonte par les autres réseaux électriques pour la mise à jour de leur processus dans le but de moderniser celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le service d'Hydro-Joliette veut s'uniformiser avec les autres membres du réseau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADOPTER la nouvelle procédure d'examen des plaintes des clients d'Hydro-Joliette et remettre une copie auprès de la Régie de l'énergie pour approbation de cette dernière conformément à l'article 87 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30 **21-438 – CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT ET D'UNE PATINOIRE – PARC RÉAL-LAURIN – GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 – ACCEPTATION PROVISOIRE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 2 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

D'APPROUVER l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 1, des travaux de construction d'un stationnement et d'une patinoire au parc Réal-Laurin tels que décrétés par la résolution 21-178 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Généreux Construction inc. » la somme de 174 864,15 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31 **21-439 – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES RICHARD, BABY, FABRE, GUILBAULT ET SAINTE-ANNE – GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Marc-Antoine Giguère, ingénieur pour la firme Parallèle 54 Expert-Conseil inc., en date du 28 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'APPROUVER le certificat de paiement numéro 2, des travaux de réfection des infrastructures des rues Richard, Baby, Fabre, Guilbault et Sainte-Anne tels que décrétés par la résolution 21-204 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Généreux Construction inc. » la somme de 437 872,80 $ à même le Règlement d'emprunt 204.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32 **21-440 – RÉFECTION DES PISTES CYCLABLES DES RUES SAINT-PIERRE SUD ET VALMORE-LAPIERRE – BLR EXCAVATION – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 – ACCEPTATION DÉFINITIVE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 2 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

12-07-2021

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 3, des travaux de réfection des pistes cyclables des rues Saint-Pierre Sud et Valmore-Lapierre tels que décrétés par la résolution 20-483 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « BLR Excavation » la somme de 9 989,36 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33 **21-441 – MISE AUX NORMES DE LA VENTILATION ET RÉFECTION DE LA TOITURE À L'USINE DE FILTRATION – GILLES MALO INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 9**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Olivier Paquette St-Jean, ingénieur pour la firme GBi, en date du 16 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'APPROUVER le certificat de paiement numéro 9, des travaux de mise aux normes de la ventilation et réfection de la toiture à l'usine de filtration tels que décrétés par la résolution 20-376 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Gilles Malo inc. » la somme de 32 309,16 $, incluant les travaux excédentaires, à même le Règlement d'emprunt 198.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34 **21-442 – BÂTIMENT ANNEXE AU GARAGE MUNICIPAL – LES ENTREPRISES CHRISTIAN ARBOUR INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 11**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par Mme Marie Claude Gagnon, ingénieure et directrice au sein du service d'Hydro-Joliette, en date du 29 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'APPROUVER le certificat de paiement numéro 11, des travaux de construction d'un bâtiment annexe au garage municipal tels que décrétés par la résolution 20-359 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Les Entreprises Christian Arbour inc. » la somme de 34 262,55 $ à même le Règlement d'emprunt 192.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

35 **21-443 – MME SOLIE MASSE – PERMANENCE – DIRECTEUR – SERVICE DES COMMUNICATIONS**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 20-676, le conseil municipal procédait à l'embauche de Mme Solie Masse au poste de directrice au sein du service des Communications;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période d'essai de six mois à compter du 18 janvier 2021, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

DE NOMMER Mme Solie Masse au poste permanent de directrice au sein du service des Communications, à compter du 18 juillet 2021, le tout conformément aux dispositions du protocole des cadres.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36 **21-444 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-090 – DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS – OPTION DE RENOUVELLEMENT**

CONSIDÉRANT le contrat pour le déneigement des trottoirs, attribué par la résolution numéro 19-516;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à l'article 21 du cahier des charges de l'appel d'offres AP19-090;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

DE RENOUVELER le contrat pour le déneigement des trottoirs, conformément à l'option de renouvellement prévue à l'article 21 du cahier des charges de l'appel d'offres AP19-090, aux entrepreneurs contractuels actuels pour l'hiver 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37 **21-445 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-048 – APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE – ADJUDICATION DE CONTRATS**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture d'appareillage électrique nécessaire à la construction et à l'entretien de lignes électriques;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux entreprises ont remis une soumission;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 15 juin 2021, 11 h;

QUANTITÉ	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRES AVANT TAXES	
		DISTRUBUTIONS LIMOTRIQUE INC.	PTS ÉLECTRIQUE LTÉE
160	Coupe-circuit polymère	**125,40 $ (20 064,00 $)**	142,56 $ (22 809,90 $)
80	Parafoudre 21 kV	102,75 $ (8 220,00 $)	**91,50 $ (7 320,00 $)**
4	Sectionneur à lame	---	**589,41 $ (2 357,64 $)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-048, le contrat pour la fourniture d'appareillage électrique aux entreprises suivantes, lesquelles ont déposé les plus basses soumissions conformes sur la base des prix unitaires inscrits aux formulaires de soumission, suivant les quantités estimées, soit :

- Distributions Limotrique inc. au montant de 20 064,00 $ plus taxes;
- PTS électrique Ltée au montant de 9 677,64 $, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38 **21-446 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-054 – TRACTEUR À GAZON – LE GROUPE AGRITEX INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture d'un tracteur à gazon pour le service des Travaux publics et services techniques;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, une seule a remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 16 juin 2021, 11 h;

ENTREPRISE	MODÈLE	PRIX AVANT TAXES
Le Groupe Agritex inc.	**F1580 (2021)**	**52 000 $**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-054, le contrat pour la fourniture d'un tracteur à gazon pour le service des Travaux publics et services techniques, au seul soumissionnaire conforme ayant déposé une soumission, soit à « **Le Groupe Agritex inc.** », au montant de **52 000 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39 **21-447 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-057 – RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA CASERNE – BELLEMARE COUVERTURES LTÉE – ADJUDICATION DE CONTRAT**

Monsieur le conseiller Patrick Lasalle déclare qu'il est potentiellement en conflit d'intérêt et s'abstient de voter.

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la réfection d'une partie de la toiture de la caserne des incendies de la Ville de Joliette située au 733 rue Richard a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 12 juillet 2021;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	**Bellemare Couvertures Ltée**	**114 995,00 $**
2	Les Couvreurs Duro-Toit inc.	148 675,00 $
3	Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée	178 855,00 $
4	Couvertures Montréal Nord Ltée	179 950,00 $
5	Entreprise CV Dionne inc.	195 920,00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-057, le contrat pour la réfection d'une partie de la toiture de la caserne des incendies de la Ville de Joliette située au 733 rue Richard, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Bellemare Couvertures Ltée** », au montant de **114 995,00 $**, avant taxes.

Adoptée à la majorité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

40 **21-448 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-063 – IMPRESSION DE LA REVUE MUNICIPALE – IMPRIMERIE DURAND LTÉE – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'impression de trois volumes de la revue municipale;

CONSIDÉRANT QUE six entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, trois entreprises ont remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 15 juin 2021, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	**Imprimerie Durand Ltée**	**25 726,35 $**	**X**	
2	Kiwi Copie inc.	27 180,00 $	X	
3	Photocopie Joliette Ltée	30 963,00 $		X

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-063, le contrat pour l'impression de trois volumes de la revue municipale, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Imprimerie Durand Ltée** », au montant de **25 726,35 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41 **21-449 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-064 – FOURNITURES – ÉGOUT ET AQUEDUC – ST-GERMAIN ÉGOUTS ET AQUEDUCS INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'achat de diverses pièces de fonte et de béton nécessaires à l'entretien de notre réseau d'égout et d'aqueduc a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 29 juin 2021;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	**St-Germain Égouts et Aqueducs inc.**	**77 699,74 $**	**X**	
2	Wolseley Canada inc.	90 489,53 $		X

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-064, le contrat pour l'achat de diverses pièces de fonte et de béton nécessaires à l'entretien de notre réseau d'égout et d'aqueduc, à l'entreprise « **St-Germain Égouts et Aqueducs inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **77 699,74 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

42 **21-450 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-071 – MANDAT GÉNÉRAL – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – GBI EXPERTS-CONSEILS INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour un mandat général de services professionnels en ingénierie pour divers projets a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 6 juillet 2021;

ENTREPRISES		POINTAGE	PRIX AVEC TAXES
1	**GBi Experts-Conseils inc.**	**3,475**	**241 734,94 $**
2	Les Services EXP inc.	3,438	242 884,69 $
3	Parallèle 54 Expert-Conseil inc.	3,159	224 776,13 $

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-071, le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour divers projets à la firme « **GBi Experts-Conseils inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des taux horaires soumis au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **210 250,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

43 **21-451 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-073 – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉVALUATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – ÉVIMBEC LTÉE – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture de services professionnels d'une firme d'évaluateurs agréés pour l'évaluation de tous les bâtiments municipaux ainsi que leur contenu, laquelle est requise tous les cinq ans aux fins d'assurance;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE trois firmes ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, une seule a remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 28 juin 2021, 11 h;

ENTREPRISE	POINTAGE	PRIX AVEC TAXES
Évimbec Ltée	**20,240**	**61 511,63 $**

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-073, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'une firme d'évaluateurs agréés pour l'évaluation de tous les bâtiments municipaux ainsi que leur contenu, à la firme « **Évimbec Ltée** », au montant de **53 500,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

44 **21-452 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-075 – POTEAUX DE BOIS – STELLA-JONES INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'achat de poteaux de bois traités au CCA/PA ou en cèdre rouge de l'Ouest a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 12 juillet 2021;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	**Stella-Jones inc.**	**69 253,54 $**
2	Produits Forestiers Trans Canada inc.	69 790,82 $
3	Lumen	77 721,70 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-075, le contrat pour l'achat de poteaux de bois traités au CCA/PA ou en cèdre rouge de l'Ouest, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Stella-Jones inc.** », au montant de **69 253,54 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

45 **21-453 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-077 – QUINCAILLERIE DE LIGNES ÉLECTRIQUES – ADJUDICATION DE CONTRATS**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture de quincaillerie requise pour l'inventaire de la Ville et qui est nécessaire à la construction et à l'entretien de lignes électriques;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner lesquelles ont toutes remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 7 juillet 2021, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Rexel Utility inc.	14 370,50 $ (1)
2	Distributions Limotrique inc.	44 847,00 $ (1)
3	PTS Électrique Ltée	73 976,40 $ (1)

(1) Soumission partielle

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-077, le contrat pour la fourniture de quincaillerie de lignes électriques, aux entreprises suivantes, lesquelles ont déposé les plus basses soumissions conformes sur la base des prix unitaires inscrits aux formulaires de soumission et suivant les quantités estimées, soit :

- Rexel Utility inc. au montant de 2 111,50 $, plus taxes;
- Distributions Limotrique inc. au montant de 14 315,75 $, plus taxes;
- PTS Électrique Ltée au montant de 53 023,20 $, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

46 **21-454 – MINISTÈRES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – TAUX DE PLOMB ET DE CUIVRE DANS L'EAU POTABLE – PLAN D'ACTION – APPROBATION**

CONSIDÉRANT la correspondance transmise par les ministères de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et des Affaires municipales et de l'Habitation enjoignant les villes et municipalités à se conformer à la nouvelle norme du taux de concentration de plomb dans l'eau potable et à adopter la nouvelle méthode d'échantillonnage proposée;

CONSIDÉRANT l'obligation des villes et municipalités, par lesdits ministères, à se doter d'un plan d'action pour cibler les bâtiments propices à renfermer du plomb et à modifier la méthode d'échantillonnage pour le détecter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER le plan d'action suivant joint à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

47 **21-455 – VENTE DE VÉHICULES À L'ENCAN – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du directeur des Travaux publics et services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'AUTORISER la vente à l'encan des véhicules et équipements qui ne sont plus en service ou qui ne sont plus requis, tels qu'énumérés dans le tableau suivant :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

Nombre	Description	Numéro d'article
1	Camion 10 roues sableur et accessoires de déneigement	# 41
1	Camionnette Ford F250 blanche, 4 portes, boîte 8 pieds	# 38
1	Jeep Liberty rouge	# 958
1	Dépoussiéreur de type industriel	S. O.
1	Machine à pression diesel	S. O.
4	Souffleurs à gaz	S. O.
4	Ensembles de brosses à balai mécanique MX-450 de rue	S. O.
1	Balai mécanique de rue MX-450	S. O.
1	Ensemble de 6 chaufferettes	S. O.
2	Trépieds à signalisation	S. O.
6	Tondeuses à main	S. O.
	Accessoires de sécurité pour espaces clos	S. O.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

48 **21-456 – PROJET DE LA ZONE D'ÉCHANGE NEUTRE – MAISON OXYGÈNE JOLIETTE-LANAUDIÈRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière le M. Sébastien Trudel, directeur de la Maison Oxygène Joliette-Lanaudière pour le projet de stationnement zone neutre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière de 1 000 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

49 **21-457 – LES RENDEZ-VOUS DOUX – SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE-VILLE DE JOLIETTE – DEMANDE DE PARTENARIAT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement du centre-ville de Joliette (SDCJ) souhaite présenter « Les Rendez-vous doux » avec l'animateur télé Pierre-Yves Lord au centre-ville en septembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

D'AUTORISER la SDCJ à présenter l'événement « Les Rendez-vous doux » qui aura lieu sur la place Bourget le 10 septembre 2021 en soirée.

D'AUTORISER la fermeture du boulevard Manseau, entre les places Bourget Sud et Nord en soirée.

D'AUTORISER le directeur des Travaux publics et services techniques à installer la signalisation requise pour la fermeture dudit boulevard.

D'AUTORISER le prêt d'équipement, l'accès à l'électricité et l'installation de la Caravane sur la place Bourget pour la tenue de l'événement.

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière de 2 500 $.

LE TOUT, conditionnellement à ce que la requérante se conforme aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable, avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement et que la requérante se conforme aux règles de la Santé publique en vigueur au moment de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

50 **21-458 – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES ÉTOILES D'ARGENT – CONTRIBUTION FINANCIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la lettre du Club de patinage artistique Les Étoiles d'argent de Joliette informant la Ville de Joliette des différentes conséquences de la pandémie sur les activités du Club;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière équivalente à la différence entre le tarif de la saison régulière et la tarification de prolongation de saison pour l'année exceptionnelle 2020-2021, ce qui représente un montant de 2 572,79 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

51 **21-459 – JET TRIATHLON – UTILISATION DE LA PISCINE MUNICIPALE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la perte financière liée à la situation pandémique de la dernière année et la diminution des mesures sanitaires de la Santé publique auxquelles l'organisme JET Triathlon doit se conformer, dont la diminution des ratios;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER l'organisme JET Triathlon à utiliser gratuitement, selon les disponibilités, la piscine municipale pour la saison estivale 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

52

21-460 – LANAUDIÈRE : MÉMOIRE ET RACINES – SPECTACLE ANNUEL – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme Lanaudière : Mémoire et Racines pour la tenue de son spectacle annuel au centre-ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER Lanaudière : Mémoire et Racines à tenir son spectacle annuel qui aura lieu à la place de la Fresque le 22 juillet 2021 de 20 h à 22 h.

D'AUTORISER l'utilisation de la place de la Fresque de 8 h à 24 h et la réservation de quatre cases de stationnements près de la scène dans le stationnement St-Viateur.

D'AUTORISER la fermeture de la place Bourget Nord-Est de 18 h à 22 h.

D'AUTORISER le directeur des Travaux publics et services techniques à installer la signalisation requise pour la fermeture desdites rues.

D'AUTORISER le prêt d'équipement, l'accès à l'électricité et aux autres services de la place de la Fresque, ainsi que l'installation de deux toilettes portatives aux frais de la Ville de Joliette.

D'AUTORISER la vente d'alcool, conformément aux demandes de la Régie des alcools du Québec, 30 minutes avant le spectacle, et ce, jusqu'à la fin du spectacle.

LE TOUT, conditionnellement à ce que la requérante se conforme aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable, avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement et que la requérante se conforme aux règles de la Santé publique en vigueur au moment de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

53 **21-461 – SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE-VILLE DE JOLIETTE – VENTE TROTTOIR 2021 – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de la Société de développement du centre-ville de Joliette pour la tenue de leur vente-trottoir annuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'AUTORISER la Société de développement du centre-ville de Joliette à tenir une vente trottoir du 12 au 18 juillet 2021, sur les heures d'ouverture des commerces du centre-ville, qui aura lieu sur la place Bourget.

D'AUTORISER l'identification des commerces qui participent à la vente trottoir et les commerçants à utiliser le trottoir devant leur place d'affaires conditionnellement à laisser en tout temps un passage d'un minimum de 4 pieds pour le passage des piétons et des fauteuils roulants.

D'AUTORISER l'installation de tente, sans ancrage au sol, sur les trottoirs et la place centrale, la diffusion de musique et l'animation déambulatoire, le prêt d'équipement et l'accès aux services en place si disponibles.

LE TOUT, conditionnellement à ce que la requérante se conforme aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable, avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement et que la requérante se conforme aux règles de la Santé publique en vigueur au moment de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

54 **21-462 – CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE – VACCINATION MOBILE – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière pour la vaccination mobile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'AUTORISER le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière à tenir une vaccination mobile qui aura lieu sur la place Bourget Sud le 15 juillet 2021 de 15 h à 19 h.

D'AUTORISER l'installation des équipements, le prêt de matériel et l'accès à l'électricité.

LE TOUT, conditionnellement à ce que la requérante se conforme aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable, avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement et que la requérante se conforme aux règles de la Santé publique en vigueur au moment de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

55 a) **21-463 – CAUSE 705-17-009902-212 – MANDAT À DUNTON RAINVILLE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

DE MANDATER le cabinet Dunton Rainville, pour représenter la Ville de Joliette dans le dossier no 705-17-009902-212.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

56 **21-464 – DÉPÔT DE RAPPORT**

La greffière dépose aux membres du conseil le document suivant :

- Service des Incendies – Rapport mensuel du mois d'avril 2021.

57 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

58 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 16 août 2021, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-07-2021

59

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 01.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-08-2021

94e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 16 août 2021 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Yves Liard, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Patrick Bonin, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

2 **21-465 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout du point 33 a), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance extraordinaire et séance ordinaire du 12 juillet 2021 – Approbation des procès-verbaux

AMÉNAGEMENT

4. Règlement 35-2002-53 – Amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) – Secteur de la rue Saint-Charles-Borromée Nord – Adoption

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-08-2021

5. Règlement 79-432 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de l'avenue du Précieux-Sang – Adoption
6. Règlement 79-433 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Samuel-Racine – Adoption
7. Technicien en urbanisme – Désignation

ADMINISTRATION

8. Règlement 39-2002-9 – Amendant le Règlement 39-2009 – Fonds de roulement – Adoption
9. Règlement 94-2010-18 – Amendant le Règlement 94-2010 – Tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette – Adoption
10. Règlement 151-2021-3 – Amendant le Règlement 151-2021 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Adoption
11. Dossier SAI-M-299524-2008 – Tribunal administratif du Québec – Nomination d'un représentant
12. Élections municipales – Rémunération du personnel – Approbation
13. Ministère des Transports – Programme d'aide pour les dessertes aériennes régionales – Aéroport de Joliette – Autorisation
14. Aéroport de Joliette – Octant Aviation inc. – Mandat
15. Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière – Vaccination mobile – Utilisation de l'espace public – Autorisation
16. Semaine de la sécurité ferroviaire – Résolution d'appui
17. Liste des comptes à payer du 30 juin au 3 août 2021 – Approbation
18. Le Carré St-Louis de Joliette – Aide financière – Autorisation
19. Acquisition d'un tracteur à gazon – Mode de financement
20. Chambre de Commerce du Grand Joliette – Programme de partenariat annuel 2021-2022 – Autorisation
21. Réfection des infrastructures des rues Richard, Baby, Fabre, Guilbault et Sainte-Anne – Généreux Construction inc. – Certificat de paiement numéro 3
22. Construction de terrains de tennis et pickleball au parc Lajoie – BLR Excavation inc. – Certificat de paiement numéro 5 – Acceptation définitive
23. Réfection des infrastructures de la rue Saint-Charles-Borromée – Généreux Construction inc. – Certificat de paiement numéro 8
24. Office municipal d'habitation de Joliette – États financiers 2020
25. Office municipal d'habitation de Joliette – Prévisions budgétaires révisées 2021 – Autorisation et abrogation
26. Contrat de travail – M. Robert Parent – Autorisation
27. Embauche d'un agent de stationnement – Service d'Aménagement du territoire

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

28. Transmission de soumission par voie électronique – Autorisation

29. Achat regroupé de sel de déglaçage des chaussées – Saison 2021-2022 – Compass Minerals Canada Corp. – Adjudication de contrat
30. Soumission numéro AP21-067 – Nettoyage du canal de dérivation – Marine International Dragage inc. – Adjudication de contrat
31. Soumission numéro AP21-069 – Lampadaires décoratifs – Annulation
32. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
33. Divers
33.a) Plateforme citoyenne 2021 – Travaux d'intégration – Blanko – Autorisation
34. Dépôt de rapports
35. Période de questions
36. Date et heure de la prochaine assemblée
37. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3 **21-466 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021 – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal des séances extraordinaire et ordinaire du 12 juillet 2021 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 12 juillet 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4 **21-467 – RÈGLEMENT 35-2002-53 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 35-2002 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – SECTEUR DE LA RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation écrite s'étant tenue du 1er au 15 juillet 2021;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-08-2021

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 35-2002-53 amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de manière à remplacer le plan de l'annexe « P.I.I.A. RUE ST-CHARLES-BORROMÉE NORD ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5 **21-468 – RÈGLEMENT 79-432 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE L'AVENUE DU PRÉCIEUX-SANG – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 79-432 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à annexer le lot 2 901 059 (localisé le long de l'avenue du Précieux-Sang) à la zone C01-060 afin de permettre la construction d'un immeuble de quatre logements.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6 **21-469 – RÈGLEMENT 79-433 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE SAMUEL-RACINE – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-08-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 79-433 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicable à la zone I05-026 (localisée le long de la rue Samuel-Racine) afin d'ajouter les usages industriels « atelier de métier spécialisé » et « grossiste » ainsi que l'usage para-industriel « location d'outils de construction » aux usages déjà autorisés.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7 **21-470 – TECHNICIEN EN URBANISME – DÉSIGNATION**

CONSIDÉRANT l'embauche de M. Paul Marchand, le 9 août 2021, au poste auxiliaire au service de l'Aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

DE DÉSIGNER M. Paul Marchand comme technicien en urbanisme de la Ville de Joliette.

QUE M. Paul Marchand soit également désigné comme « officier responsable », « officier municipal » et comme « employé municipal autorisé » pour voir à l'application et au respect des règlements 79, 80, 81, 83, 35-2002, 45-2003, 50-2003 et 126-2014 de la Ville de Joliette.

D'AUTORISER M. Paul Marchand à émettre des constats d'infraction et à faire l'application de la réglementation municipale de la Ville de Joliette.

D'ABROGER les résolutions 17-507 et 21-007.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8 **21-471 – RÈGLEMENT 39-2002-9 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 39-2009 – FONDS DE ROULEMENT – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 21-423 et 21-424, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-08-2021

D'ADOPTER le Règlement 39-2002-9 amendant le Règlement 39-2002 relatif au fonds de roulement de la Ville de Joliette afin d'augmenter le capital du fonds de roulement à 18 300 000 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9 **21-472 – RÈGLEMENT 94-2010-18 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 94-2010 – TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 21-425 et 426, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 juillet 2021 en notant que le numéro du projet déposé doit se lire 94-2010 au lieu de 94-2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 94-2010-18 amendant le Règlement 94-2010 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes A, B et D.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10 **21-473 – RÈGLEMENT 151-2021-3 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2021 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 21-427 et 21-428, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-08-2021

D'ADOPTER le Règlement 151-2021-3 amendant le Règlement 151-2021 relatif à la signalisation sur le territoire de la Ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes concernant les panneaux d'arrêt, les traverses piétonnes, les interdictions de stationner, le stationnement pour une période de deux heures et les cases de stationnement pour les personnes handicapées.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11 **21-474 – DOSSIER SAI-M-299524-2008 – TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**

CONSIDÉRANT l'avis de convocation pour le dossier SAI-M-299524-2008 du Tribunal administratif du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE NOMMER Mme Julie Bourgie, directrice du service des Finances et trésorerie, à agir pour et au nom de la Ville de Joliette dans le dossier SAI-M-299524-2008.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12 **21-475 – ÉLECTIONS MUNICIPALES – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL – APPROBATION**

CONSIDÉRANT les élections municipales qui se tiendront en novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités,* le conseil municipal peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation pour les fonctions exercées par les membres du personnel électoral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

QUE la rémunération et l'allocation du personnel électoral municipal, tant pour les élections municipales que pour tout référendum municipal, soit la suivante, à savoir :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-08-2021

2021	
TABLEAU DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL	
Président d'élection	Tarif en vigueur* + 2 000 $ forfaitaire
Secrétaire d'élection	75 % du président
Adjoint au président d'élection	50 % du président
Réviseur	19,14 $ / h
Secrétaire commission de révision	19,14 $ / h
Agent réviseur	19,14 $ / h
Scrutateur en chef (resp. de salle)	25,83 $ / h
Primo (responsable des procédures)	18,48 $ / h
Aide-primo	16,88 $ / h
Scrutateur (BVA et BVO)	18,48 $ / h
Secrétaire (BVA, BVO et BVI)	16,88 $ / h
Président table de vérification	13,86 $ / h
Membre table de vérification	13,86 $ / h
Préposé à la liste électorale	13,86 $ / h

QUE la rémunération du trésorier pour les fonctions exercées en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit la suivante pour chaque acte posé, à savoir :

Rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé	Tarif en vigueur*
Rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé par candidat	Tarif en vigueur*
Rapport financier d'un candidat indépendant autorisé	Tarif en vigueur*
Rapport financier d'un parti autorisé	Tarif en vigueur*
Fonctions générales pour un candidat indépendant autorisé.	Tarif en vigueur*
Fonctions générales pour un parti par candidat	Tarif en vigueur*
Forfaitaire de base	1 000,00 $

*Selon le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux c. E-2.2, r. 2* présentement en vigueur

QUE la présente résolution abroge la résolution 17-347.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-08-2021

13 **21-476 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PROGRAMME D'AIDE POUR LES DESSERTES AÉRIENNES RÉGIONALES – AÉROPORT DE JOLIETTE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la lettre du ministère des Transports datée du 2 juillet 2021 accordant une aide financière dans le cadre du Programme d'aide pour les dessertes aériennes régionales à la Ville de Joliette pour la réalisation d'une analyse comparative des modèles de gouvernance et l'estimation du trafic aérien en général pour l'aéroport de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

QUE la Ville s'engage à accepter les conditions émises par le ministère des Transports du Québec dans sa lettre du 22 juillet 2021, signée par M. Yanick Blouin, laquelle est jointe à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14 **21-477 – AÉROPORT DE JOLIETTE – OCTANT AVIATION INC. – MANDAT**

CONSIDÉRANT le Plan stratégique de l'aérodrome de Joliette;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Octant Aviation inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE MANDATER la firme Octant Aviation inc. pour réaliser une analyse comparative des modèles de gouvernance des aéroports municipaux et une estimation du trafic aérien en général à proximité de l'aéroport de Joliette pour une valeur de 19 500 $ plus les taxes et les frais applicables, le tout conditionnellement à ce que la facturation totale du projet incluant tous les frais n'atteigne pas 25 000 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15 **21-478 – CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE – VACCINATION MOBILE – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 21-462 autorisait le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière à tenir une vaccination mobile le 15 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QU'il est toujours d'actualité de rendre disponible la vaccination pour la population joliettaine;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-08-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ENTÉRINER la tenue de la vaccination mobile du 13 août 2021 sur la place Bourget.

D'AUTORISER le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière à tenir ultérieurement une vaccination mobile sur le territoire de la ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16 **21-479 – SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE – RÉSOLUTION D'APPUI**

CONSIDÉRANT QUE la **Semaine de la sécurité ferroviaire** aura lieu du 20 au 26 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias, et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain demande au conseil de la Ville de Joliette d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPUYER la **Semaine nationale de la sécurité ferroviaire** qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-08-2021

17 **21-480 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 30 JUIN AU 3 AOÛT 2021 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2020 au montant de 6 453 052,44 $ pour la période du 30 juin au 3 août 2021 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 30 juin au 3 août 2021 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 30 juin au 3 août 2021

a. Liste des transferts électroniques :	2 502 764,82 $
b. Liste des chèques :	411 926.65 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	6 237 374,57 $
Total	**9 152 066,04 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18 **21-481 – LE CARRÉ ST-LOUIS DE JOLIETTE – AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Le Carré St-Louis de Joliette » a fait face à plusieurs difficultés ayant affecté sa situation financière;

CONSIDÉRANT la nature des services offerts et la volonté de la Ville de Joliette d'assurer la pérennité de l'organisme;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme « Le Carré St-Louis de Joliette »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière de 14 000 $ pour les opérations de fonctionnement de l'organisme « Le Carré St-Louis de Joliette ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-08-2021

19 **21-482 – ACQUISITION D'UN TRACTEUR À GAZON – MODE DE FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a fait l'acquisition d'un tracteur à gazon pour le service des Travaux publics et services techniques selon la soumission portant le numéro AP21-054;

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat par la résolution 21-446;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à financer ce projet de la façon suivante :

Le coût du projet, soit un montant de 54 593,50 $, sera financé par le fonds de roulement de la Ville et remboursé au moyen de trois versements égaux de 18 197,83 $, puisés à même les fonds généraux durant les trois prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que l'immobilisation aura atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20 **21-483 – CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND JOLIETTE – PROGRAMME DE PARTENARIAT ANNUEL 2021-2022 – AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'entente de partenariat 2021-2022 à intervenir entre la Chambre de commerce du Grand Joliette et la Ville de Joliette.

D'AUTORISER la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la cotisation de 6 800 $, plus les taxes applicables, à la Chambre de Commerce du Grand Joliette pour adhérer au programme de partenariat annuel de la Chambre de Commerce du Grand Joliette pour la période 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-08-2021

21 **21-484 – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES RICHARD, BABY, FABRE, GUILBAULT ET SAINTE-ANNE – GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Marc-Antoine Giguère, ingénieur pour la firme Parallèle 54 Expert-Conseil inc., en date du 2 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'APPROUVER le certificat de paiement numéro 3, des travaux de réfection des infrastructures des rues Richard, Baby, Fabre, Guilbault et Sainte-Anne tels que décrétés par la résolution 21-217 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Généreux Construction inc. » la somme de 846 745,66 $ à même le Règlement d'emprunt 204.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22 **21-485 – CONSTRUCTION DE TERRAINS DE TENNIS ET PICKLEBALL AU PARC LAJOIE – BLR EXCAVATION INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 5 – ACCEPTATION DÉFINITIVE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 9 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 5, des travaux de construction de terrains de tennis et de pickleball au parc Lajoie tels que décrétés par la résolution 19-624 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « BLR Excavation inc. » la somme de 8 065,59 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23 **21-486 – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE – GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 8**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Olivier Fréchette, ingénieur pour la firme GBi, en date du 7 juillet 2021;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-08-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'APPROUVER le certificat de paiement numéro 8, des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Charles-Borromée, entre le boulevard Manseau et la voie ferrée tels que décrétés par la résolution 20-254 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Généreux Construction inc. » la somme de 38 189,32 $ à même le Règlement d'emprunt 191.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24 **21-487 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE – ÉTATS FINANCIERS 2020**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et unanimement résolu :

DE PRENDRE ACTE des états financiers vérifiés de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, lesquels indiquent une contribution municipale de 106 086 $ au déficit d'exploitation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25 **21-488 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2021 – AUTORISATION ET ABROGATION**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette, tel que présenté à la Ville de Joliette dans une correspondance datée du 3 juin 2021 et signée par M. Keith Lucien, conseiller en gestion à la Société d'habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

DE PRENDRE ACTE des prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2021, lesquelles prévoient des revenus de 1 993 634 $, des dépenses de 3 623 901 $, ainsi qu'un déficit d'exploitation de 1 630 267 $ absorbé à 90 % par le gouvernement du Québec et à 10 % par la Ville de Joliette, ce qui représente une contribution municipale de 163 026 $.

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à payer ladite contribution de la Ville de Joliette au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2021.

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 21-282.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-08-2021

26 **21-489 – CONTRAT DE TRAVAIL – M. ROBERT PARENT – AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, le contrat de travail à intervenir entre M. Robert Parent, ingénieur, et la Ville de Joliette à titre d'employé auxiliaire pour le service Hydro-Joliette pour une durée déterminée à compter du 4 octobre 2021 jusqu'au 30 juin 2022 avec la possibilité de renouvellement après entente entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27 **21-490 – EMBAUCHE D'UN AGENT DE STATIONNEMENT – SERVICE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'agent de stationnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Franck Manuel au poste d'agent de stationnement au sein du service d'Aménagement du territoire.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 23 août 2021.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 120 jours de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 3, de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

D'AUTORISER M. Franck Manuel à émettre des constats d'infraction et à faire l'application de la réglementation municipale de la Ville de Joliette en matière de circulation, stationnement et des nuisances, dont notamment les règlements 80-2008, 82-2008 et 97-2011 et leurs amendements.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-08-2021

28 **21-491 – TRANSMISSION DE SOUMISSION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* vient préciser certaines modalités relatives au mode de transmission des soumissions par voie électronique, notamment des mesures en cas de non-intégrité d'une soumission transmise électroniquement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la transmission de soumission par voie électronique par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres (SEAO).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29 **21-492 – ACHAT REGROUPÉ DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES – SAISON 2021-2022 – COMPASS MINERALS CANADA CORP. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 18-219 mandatait l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour un terme de cinq ans de procéder, au nom de la Ville de Joliette, à un appel d'offres pour l'achat regroupé de sel de déglaçage des chaussées;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée au bureau de l'UMQ le 26 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication du contrat a été entérinée par le conseil d'administration de l'UMQ lors de son assemblée régulière du 18 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER le contrat pour l'achat regroupé de sel de déglaçage des chaussées pour la saison 2021-2022 à l'entreprise « **Compass Minerals Canada Corp. »** laquelle a offert la plus basse soumission conforme, au prix unitaire de **78,33 $** la tonne métrique livrée, avant taxes, pour une quantité approximative de 2 400 tonnes métriques.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-08-2021

30 **21-493 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-067 – NETTOYAGE DU CANAL DE DÉRIVATION – MARINE INTERNATIONAL DRAGAGE INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour des travaux de nettoyage du canal de dérivation de la rivière L'Assomption servant à l'approvisionnement pour la station de traitement d'eau potable a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 15 juillet 2021;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	**Marine International Dragage inc.**	**230 000,00 $**
2	Indy-co inc.	333 370,39 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-067, le contrat pour des travaux de nettoyage du canal de dérivation de la rivière L'Assomption servant à l'approvisionnement pour la station de traitement d'eau potable, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Marine International Dragage inc.** », au montant de **230 000,00 $**, avant taxes.

QUE le coût net, soit un montant de 241 500 $, soit financé à même les sommes provenant de la réserve financière prévue par le Règlement numéro 48-2003.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31 **21-494 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-069 – LAMPADAIRES DÉCORATIFS – ANNULATION**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres AP21-069 pour l'achat de lampadaires décoratifs;

CONSIDÉRANT QUE les modèles soumis ne répondent pas aux besoins de la Ville de Joliette et qu'à cet effet il y a lieu de revoir ceux-ci et d'en repréciser les composantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-08-2021

D'ANNULER l'appel d'offres AP21-069.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32 **21-495 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière verser une aide financière à l'organisme suivant :

- Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL) – Semaine nationale de l'action communautaire autonome : 250 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33 a) **21-496 – PLATEFORME CITOYENNE 2021 – TRAVAUX D'INTÉGRATION – BLANKO – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette travaille sur une initiative de recherche et développement afin de créer, développer et bonifier une solution numérique adaptative visant l'accessibilité universelle et numérique à tous les services de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT les projets prévus pour 2021, soit :

- Un système de gestion des requêtes incluant une phase pilote (phase I);
- Une formation étendue sur l'opération du site Internet de la Ville de Joliette, de sa console et de ses nouvelles fonctionnalités;
- Une enveloppe de temps en consultation pour assurer l'amélioration continue du site Internet de la Ville de Joliette;
- Les activités d'accompagnement de projets.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER les dépenses et les travaux d'intégration de différentes initiatives pour compléter l'implantation des solutions numériques de la plateforme citoyenne pour un montant de 16 950,00 $, plus les taxes applicables, lesquels travaux seront effectués par la firme Blanko.

16-08-2021

QUE le coût net, soit un montant de **15 479,45 $,** soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **trois** versements annuels égaux et consécutifs de **5 159,82 $,** puisés à même le fonds général durant les **trois** prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34 **21-497 – DÉPÔT DE RAPPORTS**

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 16 août 2021;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de juin 2021;
- Service des Incendies – Rapport mensuel du mois de juin 2021.

35 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

36 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le mardi 7 septembre 2021, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-08-2021

37 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 36.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-09-2021

95e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 septembre 2021 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Yves Liard, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Patrick Bonin, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

2 **21-498 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 16 août 2021 – Approbation du procès-verbal
4. Rapport annuel 2020 – Service aux citoyens

AMÉNAGEMENT

5. Plans d'implantation et d'intégration architecturale
6. Bâtiments patrimoniaux cités

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-09-2021

7. Règlement 45-2003-21 – Amendant le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Secteur centre-ville – Avis de motion
8. Règlement 45-2003-21 – Amendant le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Secteur du centre-ville – Projet – Adoption
9. Règlement 79-434 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Panneaux publicitaires extérieurs sur les terrains de sport – Adoption
10. Projet de tour de télécommunication – Vidéotron – 635, rue Nazaire-Laurin – Implantation
11. Réseau Environnement – Programme d'excellence pour la biodiversité – Adhésion

ADMINISTRATION

12. Gestion de la mutuelle de prévention de l'Union des municipalités du Québec – Services professionnels – Autorisation
13. Entente concernant la communication de données des plumitifs des cours municipales et leur diffusion sur le site internet de SOQUIJ – Autorisation
14. Location d'une partie du lot 3 903 329 – Rue Richard – Bail – Autorisation
15. Location d'une partie du lot 3 329 501 – Boulevard Dollard – Bail – Autorisation
16. Convention visant à établir certaines conditions relativement aux services d'électricité – 9373-6080 Québec inc. – Autorisation
17. Protocole d'entente révisé – Construction de nouvelles rues – Quartier Saint-Pierre Sud – Autorisation
18. Commission municipale du Québec – Exemption de taxes foncières – Musée d'art de Joliette – Dossier CMQ-57848-003
19. Programme des cadets de la Sûreté du Québec – Saison estivale 2022
20. Liste des comptes à payer du 4 au 24 août 2021 – Approbation
21. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 6 949 000 $ qui sera réalisé le 17 septembre 2021
22. Émission d'obligations – Résolution d'adjudication
23. 15e édition du Marché de Noël de Joliette – Demande d'aide financière – Autorisation
24. Aménagement du sous-sol de la bibliothèque Rina-Lasnier – Services professionnels – Financement par le fonds de roulement – Autorisation
25. Société musicale Fernand-Lindsay – Demande d'aide financière – Autorisation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-09-2021

26. Réfection de trottoirs, bordures et entrées charretières – Trottoir Joliette inc. – Certificat de paiement numéro 1 final – Acceptation définitive
27. Réaménagement du boulevard Dollard – Généreux Construction inc. – Certificat de paiement numéro 4 final – Acceptation définitive
28. Système de désinfection aux ultraviolets – Usine de traitement d'eau potable – Groupe Mécano inc. – Certificat de paiement numéro 9
29. Migration vers Office-365 – Autorisation
30. Mme Catherine Pellerin – Permanence – Directeur – Capital humain
31. M. Jean-Christophe Gagnon-Fortier – Permanence – Opérateur-concierge – Service des Loisirs et de la culture
32. Politique favorisant le télétravail – Approbation

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

33. Soumission numéro AP21-070 – Fournitures informatiques – Les Entreprises Nicole Poisson inc. – Adjudication de contrat
34. Soumission numéro AP21-080 – Arbres de remplacement – Agrile du frêne – Les Terrassements Multi-Paysages inc. – Adjudication de contrat
35. Soumission numéro AP21-081 – Aménagement d'une zone jeunesse hivernale – Annulation
36. Services professionnels – Procureur – Cour municipale – Option de renouvellement – Autorisation

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

37. Potentiel en eau souterraine – Étude de caractérisation – Autorisation

LOISIRS ET CULTURE

38. Fonds des legs – Développement des communautés – Demande de subvention – Autorisation
39. Ministère de la Culture et des Communications – Convention d'aide financière – Entente de développement culturel 2021-2023 – Addenda – Autorisation
40. Journée internationale des aînés – Table régionale de concertation des aînés de Lanaudière – Utilisation de l'espace public – Autorisation
41. Plan d'action 2021-2023 de la politique de la famille et des aînés – Autorisation
42. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
43. Divers
44. Dépôt de rapports
45. Période de questions
46. Date et heure de la prochaine assemblée

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-09-2021

47. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3 **21-499 – SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2021 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4 **21-500 – RAPPORT ANNUEL 2020 – SERVICE AUX CITOYENS**

Monsieur le conseiller Alexandre Martel, président de la commission service aux citoyens – ville intelligente, présente le rapport annuel 2020.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

DE PRENDRE ACTE du rapport annuel 2020 service aux citoyens.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5 **21-501 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-09-2021

1. **PIIA-2021-08-59 – M. Pierre Sasseville – Info Logement – 461, rue De Lanaudière**
   D'accepter la demande soumise par M. Pierre Sasseville et illustrée par Enseignes Amtech Signature, afin d'autoriser le remplacement d'une enseigne sur poteau existante à l'immeuble situé au 461, rue De Lanaudière, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-08-59 du comité consultatif d'urbanisme.

2. **PIIA-2021-08-60 – Mme Zara Arabzadeh – Atelier Farda – 574, rue Saint-Viateur**
   D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Zara Arabzadeh, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 574, rue Saint-Viateur, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-08-60 du comité consultatif d'urbanisme.

3. **PIIA-2021-08-61 – M. Nghi Thanh Nguyen – Honicha – 425, boulevard Manseau**
   D'accepter la demande soumise par M. Nghi Thanh Nguyen, afin d'autoriser le remplacement des facettes d'une enseigne projetante à l'immeuble situé au 425, boulevard Manseau, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-08-61 du comité consultatif d'urbanisme.

4. **PIIA-2021-08-62 – Mme Catherine Lemieux – MyoAxial – 117, rue Saint-Paul**
   D'accepter la demande soumise par Mme Catherine Lemieux et illustrée par Elite MS, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne projetante et d'une enseigne sur vitrage à l'immeuble situé au 117, rue Saint-Paul, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-08-62 du comité consultatif d'urbanisme.

5. **PIIA-2021-08-63 – Mme Charlotte Déziel – 365 à 367, boulevard Manseau**
   D'accepter la demande soumise par Mme Charlotte Déziel, afin d'autoriser l'installation d'un escalier en cour arrière à l'immeuble situé aux 365 à 367, boulevard Manseau, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-08-63 du comité consultatif d'urbanisme.

6. **PIIA-2021-08-64 – Mme Valérie Beaulieu – Val Délice – 163, rue Lajoie Sud**
   D'accepter la demande soumise par Mme Valérie Beaulieu et illustrée par Project Image, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne projetante à l'immeuble situé au 163, rue Lajoie Sud, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-08-64 du comité consultatif d'urbanisme.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-09-2021

7. **PIIA-2021-08-65 – M. Fran Derkson – Financière Fairstone – 596, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
D'accepter la demande soumise par M. Fran Derkson et illustrée par International Néon, afin d'autoriser le remplacement d'une enseigne murale existante à l'immeuble situé au 596, rue Saint-Charles-Borromée Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-08-65 du comité consultatif d'urbanisme.

8. **PIIA-2021-08-66 – M. Pierrick Lapointe – Gestion Pella inc. – Lots 3 328 075 et 3 328 091 – Boulevard de la Base-de-Roc**
D'accepter la demande soumise par M. Pierrick Lapointe et illustrée par M. Louis Morrissette, architecte, afin d'autoriser la construction d'un garage jumelé et les modifications apportées au stationnement rattaché à l'immeuble numéro 1 situé sur les lots 3 328 075 et 3 328 091 donnant sur le boulevard de la Base-de-Roc, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-08-66 du comité consultatif d'urbanisme.

9. **PIIA-2021-08-67 – Mme Hélène Marcoux – Groupe Evex inc. – Lots 6 191 793 et 6 191 794 – Rue Agnès-Parent**
D'accepter la demande soumise par Mme Hélène Marcoux du Groupe Evex inc. et illustrée par Blanchette architectes, afin d'autoriser la construction de deux immeubles multifamiliaux de quatre étages comportant trente-deux logements, de deux immeubles multifamiliaux de trois étages comportant vingt-quatre logements et de deux bâtiments accessoires sur les lots 6 191 793 et 6 191 794 donnant sur la rue Agnès-Parent, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-08-67 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6 **21-502 – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX CITÉS**

CONSIDÉRANT les demandes présentées dans le cadre du Règlement 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil local du patrimoine concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPROUVER la demande de rénovation ou restauration sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-09-2021

1. **RRBP-2021-08-03 – M. Michel Lapalme – Fabrique de la paroisse de Saint-Charles-Borromée – 330 à 334, rue Papineau**
   D'accepter la demande soumise par M. Michel Lapalme afin d'autoriser la restauration des portes avant de l'église Christ-Roi.

D'APPROUVER la demande de réalisation d'aménagements paysagers sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **AP-2021-08-02 – M. Michael Douglas Kelly – DKP Notaires Avocats – 384 à 390, boulevard Manseau**
   D'accepter la demande soumise par M. Michael Douglas Kelly afin d'autoriser la réalisation d'aménagements paysagers à l'intérieur des cours avant et latérale droite, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation AP-2021-08-02 du conseil local du patrimoine.

D'APPROUVER la demande de construction d'un stationnement sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **STAT-2021-08-01 – M. Thierry Freire – Équipe Laurence – 2, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
   D'accepter la demande soumise par M. Thierry Freire, afin d'autoriser le pavage du stationnement localisé à l'arrière de l'évêché, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation STAT-2021-08-01 du conseil local du patrimoine.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7 **21-503 – RÈGLEMENT 45-2003-21 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 45-2003 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – SECTEUR CENTRE-VILLE – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 45-2003-21 amendant le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de manière à y assujettir la zone C03-067 (localisée le long des rues Lajoie Sud, De Lanaudière, Saint-Antoine et Saint-Barthélemy Sud) au projet particulier de requalification d'un immeuble ou d'un secteur commercial, industriel ou institutionnel.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-09-2021

8 **21-504 – RÈGLEMENT 45-2003-21 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 45-2003 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – SECTEUR DU CENTRE-VILLE – PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 45-2003-21 amendant le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de manière à y assujettir la zone C03-067 (localisée le long des rues Lajoie Sud, De Lanaudière, Saint-Antoine et Saint-Barthélemy Sud) au projet particulier de requalification d'un immeuble ou d'un secteur commercial, industriel ou institutionnel.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9 **21-505 – RÈGLEMENT 79-434 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – PANNEAUX PUBLICITAIRES EXTÉRIEURS SUR LES TERRAINS DE SPORT – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 79-434 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier les dispositions relatives aux enseignes autorisées sans certificat d'autorisation afin de permettre les panneaux publicitaires extérieurs sur les terrains de sport.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-09-2021

10 **21-506 – PROJET DE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION – VIDÉOTRON – 635, RUE NAZAIRE-LAURIN – IMPLANTATION**

CONSIDÉRANT QUE Vidéotron souhaite procéder à l'implantation d'une nouvelle tour de télécommunication sur le terrain situé au 635, rue Nazaire-Laurin afin d'assurer une couverture adéquate sur le territoire de la ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE le site visé pour l'implantation de la nouvelle tour de télécommunication est localisé dans une zone permettant une telle implantation, soit la zone I05-007, le tout, en respect de plusieurs conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE les membres du conseil de la Ville de Joliette sont favorables au projet d'implantation d'un système d'antenne de radiocommunication et de radiodiffusion soumis par Vidéotron et localisé sur le lot 3 329 053, le tout selon les conditions énumérées aux articles 7.40 à 7.40.2 du Règlement de zonage 79.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11 **21-507 – RÉSEAU ENVIRONNEMENT – PROGRAMME D'EXCELLENCE POUR LA BIODIVERSITÉ – ADHÉSION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Ville de Joliette ont pris connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Joliette et « Réseau Environnement » concernant l'adhésion au programme d'excellence pour la biodiversité (PEXBD);

CONSIDÉRANT QUE ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

CONSIDÉRANT QU'il a pour objet de promouvoir les bonnes pratiques pour protéger la biodiversité et de rallier un grand nombre de municipalités afin de préserver et mettre en valeur la biodiversité québécoise;

CONSIDÉRANT l'invitation reçue de Réseau Environnement afin de participer au PEXBD;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à ce programme présente plusieurs avantages significatifs pour les organismes municipaux participants dont une méthode commune et des outils de suivis pour évaluer les activités, un partage d'expertise entre les professionnels du milieu, une formation sur les techniques de conservation et de mise en valeur de la biodiversité et sur l'utilisation des indicateurs, une reconnaissance publique pour les efforts de préservation de la biodiversité, etc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER, à toutes fins que de droit, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Joliette et « Réseau Environnement ».

D'AUTORISER l'adhésion au programme d'excellence pour la biodiversité pour une année.

D'AUTORISER le directeur du service d'Aménagement du territoire à signer tout document destiné à donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12 **21-508 – GESTION DE LA MUTUELLE DE PRÉVENTION DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – SERVICES PROFESSIONNELS – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 18-610 autorisait le paiement des contrats de services professionnels de services financiers et de gestion et prévention de la mutuelle de prévention de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour trois ans, soit pour les années 2019 à 2021 inclusivement;

CONSIDÉRANT la clause au contrat de gestion de la mutuelle de prévention qui prévoit une possibilité de renouvellement pour les années 2022 et 2023 aux mêmes tarifs;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a exercé l'année d'option 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'Union des municipalités du Québec le montant annuel des contrats de services professionnels de services financiers et de gestion et prévention de la mutuelle de prévention pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-09-2021

13 **21-509 – ENTENTE CONCERNANT LA COMMUNICATION DE DONNÉES DES PLUMITIFS DES COURS MUNICIPALES ET LEUR DIFFUSION SUR LE SITE INTERNET DE SOQUIJ – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la résolution G2006-05-25 approuvait l'entente concernant la communication de données et leur diffusion dans une banque en ligne sur Internet avec la Société québécoise d'information juridique et en autorisait la signature;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Justice a confié un mandat visant la réalisation d'une étude portant sur l'évolution des cours municipales et la notion de justice de proximité comprenant la réalisation de quatre études distinctes à l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice;

CONSIDÉRANT QUE les cours municipales sont invitées à consentir au partage des données actuellement transmises à la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) pour aider à la réalisation desdites études;

CONSIDÉRANT QUE la personne autorisée en 2006 à signer les documents requis n'est plus à l'emploi de la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER la greffière de la cour municipale commune de Joliette à signer les documents relatifs à l'entente « Entente concernant la communication des données des plumitifs des cours municipales et leur diffusion sur le site Internet de SOQUIJ ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14 **21-510 – LOCATION D'UNE PARTIE DU LOT 3 903 329 – RUE RICHARD – BAIL – AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'APPROUVER le bail de location à intervenir entre la Ville de Joliette et la Meunerie Philippe Dalphond & fils inc. relatif à la location d'une partie du lot 3 903 329, soit l'emprise d'une partie de la rue Richard, ayant une superficie de 75 mètres carrés, tel qu'illustré au plan annexé audit bail.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ledit bail de location de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-09-2021

15 **21-511 – LOCATION D'UNE PARTIE DU LOT 3 329 501 – BOULEVARD DOLLARD – BAIL – AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'APPROUVER le bail de location à intervenir entre la Ville de Joliette et la Mme Alicia St-Georges relatif à la location d'une partie du lot 3 329 501, soit l'emprise d'une partie du boulevard Dollard, ayant une superficie de 103,67 mètres carrés, tel qu'illustré au plan annexé audit bail.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ledit bail de location de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16 **21-512 – CONVENTION VISANT À ÉTABLIR CERTAINES CONDITIONS RELATIVEMENT AUX SERVICES D'ÉLECTRICITÉ – 9373-6080 QUÉBEC INC. – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la convention visant à établir certaines conditions relativement aux services d'électricité intervenue entre la Ville de Joliette et 9373-6080 Québec inc. est arrivée à échéance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER la convention visant à établir certaines conditions relativement aux services d'électricité à intervenir entre la Ville de Joliette et 9373-6080 Québec inc. pour une période de trois ans.

D'AUTORISER le maire et la directrice du service d'Hydro-Joliette à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite convention, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17 **21-513 – PROTOCOLE D'ENTENTE RÉVISÉ – CONSTRUCTION DE NOUVELLES RUES – QUARTIER SAINT-PIERRE SUD – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE les compagnies « 9243-1535 Québec inc. » et « Construction Alain Lebeau inc. » désirent construire de nouvelles rues aux angles des rues du Père-Florian-Bournival et Roland-Gauvreau;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-09-2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement 111-2012, le promoteur doit signer un protocole d'entente avec la Ville de Joliette pour la réalisation d'un projet comportant des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT la modification de l'option de la garantie à la demande d'un des promoteurs;

CONSIDÉRANT la résolution 20-443 autorisant la signature du protocole d'entente initial et la résolution 21-048 autorisant la signature du protocole d'entente révisé;

CONSIDÉRANT l'article 9 dudit protocole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPROUVER la cession de la compagnie Placement Alain Lebeau inc. vers la compagnie Construction Alain Lebeau inc.

D'APPROUVER le protocole d'entente 2020 – Révision 2 à intervenir entre la Ville de Joliette et les compagnies « 9243-1535 Québec inc. » et « Construction Alain Lebeau inc. » pour des travaux de construction de deux rues situées dans le quartier Saint-Pierre Sud.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ledit protocole d'entente, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE la contribution financière de la Ville de Joliette (20,37 % des travaux) sera financée par le fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18 **21-514 – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES – MUSÉE D'ART DE JOLIETTE – DOSSIER CMQ-57848-003**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Joliette dans le cadre d'une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes;

CONSIDÉRANT QU'une telle demande a été formulée par le Musée d'art de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-09-2021

QUE la Ville de Joliette informe la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet à la discrétion de cette dernière concernant la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes formulée par le Musée d'art de Joliette visant l'immeuble situé au 145, rue du Père-Wilfrid-Corbeil à Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19 **21-515 – PROGRAMME DES CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – SAISON ESTIVALE 2022**

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec offre aux MRC et municipalités la possibilité de poursuivre leur participation dans le programme des cadets pour la saison estivale 2022;

CONSIDÉRANT le besoin d'amélioration du sentiment de sécurité, l'enjeu de l'itinérance et le nombre grandissant des activités offertes sur le territoire de la ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

DE DEMANDER à la Sûreté du Québec la présence d'un duo de cadets dédié uniquement au territoire de la Ville de Joliette selon les critères suivants :

a- 400 heures selon le service de base;

b- un maximum de 400 heures supplémentaire au service de base.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20 **21-516 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 4 AU 24 AOÛT 2021 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2020 au montant de 1 145 417,45 $ pour la période du 4 au 24 août 2021 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 4 au 24 août 2021 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-09-2021

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 4 au 24 août 2021

a.	Liste des transferts électroniques :	2 186 402,24 $
b.	Liste des chèques :	585 771,40 $
c.	Liste des paiements effectués via Accès-D :	839 523,76 $
Total		**3 611 697,40 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21 **21-517 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 6 949 000 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 SEPTEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Joliette souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 949 000 $ qui sera réalisé le 17 septembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
131	923 500 $
132	107 300 $
134	68 100 $
183	170 000 $
157	712 600 $
160	2 217 500 $
192	1 500 000 $
198	615 000 $
198	635 000 $

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 157, 160, 192 et 198, la Ville de Joliette souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-09-2021

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 septembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 mars et le 17 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

   Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière
   179, rue Saint-Pierre Sud
   Joliette, Qc
   J6E 5Z1

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Joliette, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 157, 160, 192 et 198 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 septembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-09-2021

22 **21-518 – ÉMISSION D'OBLIGATIONS – RÉSOLUTION D'ADJUDICATION**

Date d'ouverture :	7 septembre 2021	Nombre de soumissions :	4
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	17 septembre 2021
Montant :	6 949 000 $		

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéro 131, 132, 134, 183, 157, 160, 192 et 198, la Ville de Joliette souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 17 septembre 2021, au montant de 6 949 000 $;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-09-2021

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
MARCHÉ MONDIAUX CIBC INC.	99,15235	515 000 $	0,50000 %	2022	1,44162 %
		525 000 $	0,70000 %	2023	
		535 000 $	0,90000 %	2024	
		546 000 $	1,20000 %	2025	
		4 828 000 $	1,30000 %	2026	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,90800	515 000 $	0,50000 %	2022	1,44856 %
		525 000 $	0,65000 %	2023	
		535 000 $	0,85000 %	2024	
		546 000 $	1,10000 %	2025	
		4 828 000 $	1,25000 %	2026	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,85880	515 000 $	0,50000 %	2022	1,45884 %
		525 000 $	0,60000 %	2023	
		535 000 $	0,85000 %	2024	
		546 000 $	1,10000 %	2025	
		4 828 000 $	1,25000 %	2026	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,82200	515 000 $	0,50000 %	2022	1,47432 %
		525 000 $	0,70000 %	2023	
		535 000 $	0,90000 %	2024	
		546 000 $	1,10000 %	2025	
		4 828 000 $	1,25000 %	2026	

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 949 000 $ de la Ville de Joliette soit adjugée à la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23 **21-519 – 15E ÉDITION DU MARCHÉ DE NOËL DE JOLIETTE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière du Marché de Noël de Joliette dans le cadre de sa 15e édition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser à l'organisme « Le Marché de Noël de Joliette inc. » une aide financière de 15 000 $ pour la 15e édition du Marché de Noël de Joliette qui se déroulera du 27 novembre au 23 décembre 2021.

D'AUTORISER la trésorière à verser à l'organisme « Le Marché de Noël de Joliette inc. » une aide financière de 5 000 $ pour la promotion régionale des trois marchés de Noël de la région.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24 **21-520 – AMÉNAGEMENT DU SOUS-SOL DE LA BIBLIOTHÈQUE RINA-LASNIER – SERVICES PROFESSIONNELS – FINANCEMENT PAR LE FONDS DE ROULEMENT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'adoption du budget triennal d'immobilisations pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement du sous-sol de la bibliothèque Rina-Lasnier fait partie des projets à réaliser en 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER la dépense du projet d'aménagement du sous-sol de la bibliothèque Rina-Lasnier, estimé à 50 000 $, le tout financé par le fonds de roulement.

D'AUTORISER la dépense pour un mandat de services professionnel, dans le cadre du projet d'aménagement du sous-sol de la bibliothèque Rina-Lasnier, estimé à 50 000 $, taxes incluses.

QUE le coût estimé dudit mandat de services professionnels, soit un montant de 50 000 $, taxes incluses, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé au moyen de trois versements égaux de 16 667,00 $, puisés à même les fonds généraux durant les trois prochaines années.

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé concernant ces affectations, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent non engagé au fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25 **21-521 – SOCIÉTÉ MUSICALE FERNAND-LINDSAY – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Société musicale Fernand-Lindsay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser à la Société musicale Fernand-Lindsay une aide financière de 3 500 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26 **21-522 – RÉFECTION DE TROTTOIRS, BORDURES ET ENTRÉES CHARRETIÈRES – TROTTOIR JOLIETTE INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 23 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 1 final, des travaux de réfection de trottoirs, bordures et entrées charretières tels que décrétés par la résolution 21-176 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Trottoir Joliette inc. » la somme de 108 459,37 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-09-2021

27

21-523 – RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DOLLARD – GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 4 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Marc-Antoine Giguère, ingénieur pour la firme Parallèle 54 Expert-Conseil inc., en date du 25 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 4 final, des travaux de réaménagement de la voirie du boulevard Dollard tels que décrétés par la résolution 20-284 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Généreux Construction inc. » la somme de 46 451,29 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

21-524 – SYSTÈME DE DÉSINFECTION AUX ULTRAVIOLETS – USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE – GROUPE MÉCANO INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 9

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Hugo Chartier, ingénieur pour la firme WSP, en date du 25 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'APPROUVER le certificat de paiement numéro 9, des travaux d'installation d'un système de désinfection aux ultraviolets à l'usine de traitement d'eau potable tels que décrétés par la résolution 20-374 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Groupe Mécano inc. » la somme de 86 905,80 $ à même le Règlement d'emprunt 198.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

21-525 – MIGRATION VERS OFFICE-365 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le parc logiciel bureautique est désuet;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote de migration vers Office-365 a été complété avec succès;

CONSIDÉRANT l'article 6.3, alinéa 1), paragraphes 5° et 6° du règlement 170-2021 sur la gestion contractuelle;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-09-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la dépense pour la mise en place du modèle logiciel « Office-365 » et la trésorière à payer la somme de 38 809,43 $, taxes incluses, à l'entreprise CloudConnexTI.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30 **21-526 – MME CATHERINE PELLERIN – PERMANENCE – DIRECTEUR – CAPITAL HUMAIN**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 21-135, le conseil municipal procédait à l'embauche de Mme Catherine Pellerin au poste de directrice au sein du service du Capital humain;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période d'essai de six mois à compter du 15 mars 2021, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE NOMMER Mme Catherine Pellerin au poste permanent de directrice au sein du service du Capital humain, à compter du 15 septembre 2021, le tout conformément aux dispositions du protocole des cadres.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31 **21-527 – M. JEAN-CHRISTOPHE GAGNON-FORTIER – PERMANENCE – OPÉRATEUR-CONCIERGE – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 21-128, le conseil municipal procédait à l'embauche de M. Jean-Christophe Gagnon-Fortier au poste d'opérateur-concierge au sein du service des Loisirs et de la culture;
CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de 120 jours de travail à compter du 9 mars 2021, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

DE NOMMER M. Jean-Christophe Gagnon-Fortier au poste permanent d'opérateur-concierge au sein du service des Loisirs et de la culture, à compter du 9 septembre 2021, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32 **21-528 – POLITIQUE FAVORISANT LE TÉLÉTRAVAIL – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la Covid-19 a précipité le développement du télétravail;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire encadrer cette pratique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER la « Politique favorisant le télétravail ».

QUE cette politique entre en vigueur le 8 septembre 2021.

La conseillère Claudia Bertinotti demande le vote :

ONT VOTÉ POUR :	A VOTÉ CONTRE :
M. Luc Beauséjour	Mme Claudia Bertinotti
M. Richard Leduc	Mme Danielle Landreville
M. Yves Liard	M. Patrick Lasalle
M. Patrick Bonin	
M. Alexandre Martel	
M. Alain Beaudry, maire	

Adoptée à la majorité des membres du conseil

33 **21-529 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-070 – FOURNITURES INFORMATIQUES – LES ENTREPRISES NICOLE POISSON INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'achat de fournitures informatiques, soit des cartouches laser et à jet d'encre;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner et qu'une seule entreprise a remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 13 août 2021, 11 h;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-09-2021

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
Les Entreprises Nicole Poisson inc.	**54 864,28 $**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-070, le contrat pour l'achat de fournitures informatiques, soit des cartouches laser et à jet d'encre, à l'entreprise « **Les Entreprises Nicole Poisson inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **54 864.28 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34 **21-530 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-080 – ARBRES DE REMPLACEMENT – AGRILE DU FRÊNE – LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la plantation d'arbres de remplacement 2021;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner et qu'une seule entreprise a remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 10 août 2021, 11 h;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et ville* stipulant que, dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	**86 550,00 $**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-09-2021

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-080, le contrat pour la plantation d'arbres de remplacement 2021, au seul soumissionnaire conforme, soit à « **Les Terrassements Multi-Paysages inc.** », au montant révisé de **75 650,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35 **21-531 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-081 – AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE JEUNESSE HIVERNALE – ANNULATION**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres AP21-081 pour la fourniture d'offres de services pour l'aménagement d'une zone jeunesse hivernale à la place de la Fresque;

CONSIDÉRANT QUE neuf entreprises ont été invitées et qu'une seule d'entre elles a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Joliette d'annuler ledit appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ANNULER l'appel d'offres AP21-081.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36 **21-532 – SERVICES PROFESSIONNELS – PROCUREUR – COUR MUNICIPALE – OPTION DE RENOUVELLEMENT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 18-618 attribuait le contrat pour les services professionnels d'une firme d'avocats pour agir à titre de procureur de la cour municipale à Me Pierre-Édouard Asselin, avocat;

CONSIDÉRANT QUE, suite à la fusion du cabinet de Me Pierre-Édouard Asselin avec celui de Roy Laporte inc., la résolution 19-026 cédait ledit contrat à la firme Roy et Asselin inc.;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévu à l'article 19 du cahier de charges de l'appel d'offres AP18-096;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

07-09-2021

D'AUTORISER le renouvellement du contrat pour les services professionnels d'une firme d'avocats pour agir à titre de procureur de la cour municipale pour une période de deux ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023, à la firme actuelle.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37 **21-533 – POTENTIEL EN EAU SOUTERRAINE – ÉTUDE DE CARACTÉRISATION – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le projet pour l'augmentation de la capacité de production et de distribution d'eau potable et la résilience aux changements climatiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER le service des Travaux publics et services techniques à faire effectuer une étude en eau souterraine phase 1 pour un coût maximal approximatif de 10 000 $ taxes et imprévus inclus.

QUE ce projet soit financé par les surplus accumulés au 31 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38 **21-534 – FONDS DES LEGS – DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS – DEMANDE DE SUBVENTION – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE l'année 2023 marquera le 200e anniversaire de la fondation du Village de l'Industrie;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'obtenir une subvention du gouvernement du Canada pour financer jusqu'à 50 % des dépenses si un legs est présenté sous la forme d'une œuvre d'art;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER le directeur du service des Loisirs et de la culture à déposer une demande de subvention au Fonds des legs – Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine et à signer tous les documents s'y rattachant.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-09-2021

39 **21-535 – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2021-2023 – ADDENDA – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Joliette en vigueur depuis le 1er janvier 2021, laquelle inclut l'entente de développement culturel 2021-2023;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications a procédé à un appel de nouveaux projets afin de bonifier les ententes actuelles et qu'une aide financière supplémentaire de 30 000 $ pourrait être accordée à la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'AUTORISER le directeur du service des Loisirs et de la culture à signer un addenda à l'entente de développement culturel 2021-2023 afin d'y inclure un projet d'aménagement urbain sur la place Bourget.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

40 **21-536 – JOURNÉE INTERNATIONALE DES AÎNÉS – TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE LANAUDIÈRE – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le service des Loisirs et de la culture en collaboration avec la Table régionale de concertation des aînés de Lanaudière désirent célébrer la Journée internationale des aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'AUTORISER la tenue d'un événement festif en lien avec la Journée internationale des aînés qui aura lieu au parc Antonio-Barrette le 1er octobre 2021 en après-midi.

D'AUTORISER l'installation de chapiteaux, la vente de boisson non alcoolisée et de nourriture, la tenue de kiosques d'information, l'utilisation d'un BBQ et la diffusion de musique et autres animations.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable, avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement et se conforment aux règles de la Santé publique en vigueur au moment de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41 **21-537 – PLAN D'ACTION 2021-2023 DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS – AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et unanimement résolu :

D'AUTORISER la mise en œuvre du plan d'action 2021-2023 de la politique intégrée de la famille et des aînés.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

42 **21-538 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière verser une aide financière à l'organisme suivant :

- Société de l'Autisme Régional Lanaudière – Campagne du Biscuit sourire : 100 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

44 **21-539 – DÉPÔT DE RAPPORTS**

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de juillet 2021;
- Déclaration d'intérêts pécuniaires amendée – M. Alexandre Martel.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-09-2021

45 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

46 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 20 septembre 2021, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

47 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-09-2021

96e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 20 septembre 2021 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Yves Liard, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Patrick Bonin, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

2 **21-540 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 7 septembre 2021 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Usage conditionnel – 289, rue Saint-Marc
5. Dérogation mineure – 226, rue Garneau
6. Dérogation mineure – Lot 5 945 496 – Rue du Père-Fernand-Lindsay

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-09-2021

7. Dérogation mineure – Lots 6 395 718 et 6 395 719 – Rue Agnès-Parent
8. Ministère de la Culture et des Communications – Espaces bleus – Proposition de candidatures
9. Coopérative des producteurs du Marché public de Joliette – Édition 2021 – Aide financière – Autorisation

ADMINISTRATION

10. Règlement 151-2021-4 – Amendant le Règlement 151-2021 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Avis de motion
11. Règlement 151-2021-4 – Amendant le Règlement 151-2021 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Dépôt du projet
12. Règlement 164-2019-5 – Amendant le Règlement 164-2019 – Régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource – Avis de motion
13. Règlement 164-2019-5 – Amendant le Règlement 164-2019 – Régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource – Dépôt du projet
14. Règlement 170-2021-2 – Amendant le Règlement 170-2021 – Gestion contractuelle – Avis de motion
15. Règlement 170-2021-2 – Amendant le Règlement 170-2021 – Gestion contractuelle – Dépôt du projet
16. Vente du lot 6 025 848 – 9064-4048 Québec inc. – Autorisation
17. Vente de droit de propriété – Lot 6 441 971 – 9271-1621 Québec inc. – Autorisation
18. Acquisition d'une partie du lot 6 383 560 – Corporation épiscopale catholique romaine de Joliette – Autorisation
19. Lot 6 424 901 – Rue Samuel-Racine – Offre d'achat – Acceptation
20. Disposition de biens informatiques – Autorisation
21. Association des redistributeurs d'électricité du Québec – Nomination et abrogation
22. Palais de justice de Joliette – Entente de refuge temporaire – Autorisation
23. Liste des comptes à payer du 25 août au 7 septembre 2021 – Approbation
24. Nettoyage du canal de dérivation – Marine International Dragage inc. – Facture 1466 – Autorisation
25. Revêtement asphaltique 2021 – Sintra inc. – Certificat de paiement numéro 1 – Acceptation partielle
26. Construction de chalets de parc – Parcs Émile-Prévost et Arthur-Leblanc – Les Entreprises Christian Arbour inc. – Certificat de paiement numéro 7 – Acceptation provisoire
27. Embauche d'un directeur adjoint – Hydro-Joliette

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-09-2021

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

28. Intersection de la route 158 et de la rue Saint-Pierre Sud – Ministère des Transports du Québec – Demande d'une étude
29. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
30. Divers
31. Dépôt de rapports
32. Période de questions
33. Date et heure de la prochaine assemblée
34. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3 **21-541 – SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4 **21-542 – USAGE CONDITIONNEL – 289, RUE SAINT-MARC**

CONSIDÉRANT la recommandation UC-2021-08-04 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ACCEPTER la demande d'usage conditionnel afin de permettre l'implantation d'un centre de golf intérieur comportant un débit de boisson à l'immeuble situé au 289, rue Saint-Marc.

LE TOUT conditionnellement à ce que le requérant s'engage et s'oblige à :

- Éviter tout attroupement sur le domaine public;
- S'assurer que l'éclairage, le bruit, les vibrations et les odeurs émanant des activités liées à l'usage conditionnel ne troublent en aucun temps la paix, la tranquillité, le confort, le repos, le bien-être des résidents habitant le secteur visé par la demande d'usage conditionnel;
- Ce que toute vente d'alcool se termine à 23 h et que l'ensemble des activités cessent à minuit;
- Ce que la consommation d'alcool soit réservée à la clientèle de l'usage principal (golf intérieur).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5 **21-543 – DÉROGATION MINEURE – 226, RUE GARNEAU**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2021-08-16 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 226, rue Garneau, afin de régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée existante présentant une marge de recul avant de 5,50 mètres (18 pieds) au lieu de 7,50 mètres (24,60 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6 **21-544 – DÉROGATION MINEURE – LOT 5 945 496 – RUE DU PÈRE-FERNAND-LINDSAY**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-21-08-17 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé sur le lot 5 945 496 donnant sur la rue du Père-Fernand-Lindsay, afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale présentant une toiture principale plate.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7 **21-545 – DÉROGATION MINEURE – LOTS 6 395 718 ET 6 395 719 – RUE AGNÈS-PARENT**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2021-08-18 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé sur les lots 6 395 718 et 6 395 719, afin de permettre la localisation d'un mur excédant deux remises à 1,50 mètre (4,97 pieds) de la ligne latérale adjacente à la rue Agnès-Parent au lieu de six mètres (19,68 pieds) et permettre l'installation de deux enseignes d'identification présentant une superficie de 1,85 mètre carré (20 pieds carrés) au lieu d'un mètre carré (10,76 pieds carrés), le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation DM-2021-08-18 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8 **21-546 – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – ESPACES BLEUS – PROPOSITION DE CANDIDATURES**

CONSIDÉRANT la création du réseau des Espaces bleus afin de mettre en valeur l'héritage culturel québécois;

CONSIDÉRANT QUE le réseau des Espaces bleus aura pour vocation première de valoriser notre histoire, nos héroïnes et nos héros de tous les horizons et de toutes les époques;

CONSIDÉRANT QUE ce projet fera rayonner la ville de Joliette;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-09-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

DE PROPOSER la candidature des deux sites suivants pour l'établissement d'un espace bleu sur le territoire de la ville de Joliette :

- L'ancien monastère de la Congrégation des sœurs Moniales bénédictines, 488, rue Saint-Charles-Borromée Nord, Joliette;
- L'édifice Battah, 475, rue Notre-Dame, Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9 **21-547 – COOPÉRATIVE DES PRODUCTEURS DU MARCHÉ PUBLIC DE JOLIETTE – ÉDITION 2021 – AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les demandes de la Coopérative des producteurs du marché public de Joliette pour la tenue du marché public pour l'édition 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière de 33 400 $, sur présentation des pièces justificatives, à la Coopérative des producteurs du marché public de Joliette pour l'édition 2021 du marché public.

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière de 4 500 $, à la Coopérative des producteurs du marché public de Joliette pour des prestations d'artistes et de l'animation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10 **21-548 – RÈGLEMENT 151-2021-4 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2021 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – AVIS DE MOTION**

La conseillère Danielle Landreville donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 151-2021-4 amendant le Règlement 151-2021 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes concernant les panneaux d'arrêt, directionnels, de sens uniques et d'interdictions de stationnement.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-09-2021

11 **21-549 – RÈGLEMENT 151-2021-4 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2021 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 151-2021-4 amendant le Règlement151-2021 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes concernant les panneaux d'arrêt, directionnels, de sens uniques et d'interdictions de stationnement, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12 **21-550 – RÈGLEMENT 164-2019-5 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 164-2019 – RÉGISSANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE EN VUE DE PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Richard Leduc donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 164-2019-5 amendant le Règlement 164-2019 régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource afin de repousser la date butoir au 31 décembre 2022.

13 **21-551 – RÈGLEMENT 164-2019-5 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 164-2019 – RÉGISSANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE EN VUE DE PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 164-2019-5 amendant le Règlement 164-2019 régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource afin de repousser la date butoir au 31 décembre 2022, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-09-2021

14 **21-552 – RÈGLEMENT 170-2021-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 170-2021 – GESTION CONTRACTUELLE – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 170-2021-2 amendant le Règlement 170-2021 relatif à la gestion contractuelle afin d'autoriser les contrats de gré à gré jusqu'à 100 000 $ pour :

- Appareils spécialisés pour la production ou le traitement de l'eau potable;
- Achat d'ordinateurs, de serveurs, d'appareils, de matériel périphériques et d'accessoires électroniques et de réseau;
- Réparation et maintenance des véhicules lourds.

15 **21-553 – RÈGLEMENT 170-2021-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 170-2021 – GESTION CONTRACTUELLE – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 170-2021-2 amendant le Règlement 170-2021 relatif à la gestion contractuelle, lequel sera adopté à une séance subséquente, afin d'autoriser les contrats de gré à gré jusqu'à 100 000 $ pour :

- Appareils spécialisés pour la production ou le traitement de l'eau potable;
- Achat d'ordinateurs, de serveurs, d'appareils, de matériel périphériques et d'accessoires électroniques et de réseau;
- Réparation et maintenance des véhicules lourds.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16 **21-554 – VENTE DU LOT 6 025 848 – 9064-4048 QUÉBEC INC. – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la résolution 21-463;

CONSIDÉRANT QUE les parties s'entendent sur une proposition de règlement visant à mettre un terme au litige;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-09-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer l'acte de vente du lot 6 025 848 au montant de 12 753,08 $ à 9064-4048 Québec inc., conditionnellement à la signature par cette dernière d'une quittance complète et finale des droits d'action et réclamations résultant directement ou indirectement des faits et/ou circonstances décrits dans la demande introductive d'instance dans le dossier 705-17-009902-212.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17 **21-555 – VENTE DE DROIT DE PROPRIÉTÉ – LOT 6 441 971 – 9271-1621 QUÉBEC INC. – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Remorque SYR Plus a acquis le lot 6 441 971, donnant sur la rue J.-A.-Roy, de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QU'une des conditions apparaissant à l'acte notarié oblige l'acheteur à ne pas céder, vendre ou autrement aliéner les droits et obligations prévus à l'acte, sous peine de nullité, sans avoir au préalable été autorisé par résolution dûment adoptée par le vendeur;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Remorque SYR Plus désire maintenant vendre le droit de propriété de ses immeubles à la compagnie 9271-1621 Québec inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER la compagnie Remorque SYR Plus à vendre le droit de propriété du lot 6 441 971 à la compagnie 9271-1621 Québec inc., et ce, conditionnellement à ce que celle-ci s'engage à reprendre toutes les conditions contenues à l'acte numéro 26 602 764.

QU'une copie de l'acte notarié soit transmise à la Ville de Joliette lorsque la transaction sera finalisée.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18 **21-556 – ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 6 383 560 – CORPORATION ÉPISCOPALE CATHOLIQUE ROMAINE DE JOLIETTE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'une partie du lot 6 383 560 permettrait la venue de projets structurants et la bonification des services en loisirs;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-09-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la Ville de Joliette à acquérir une partie du lot 6 383 560 au montant de 258 438,25 $.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les documents jugés nécessaires ou utiles relatifs à ces transactions afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE la Ville de Joliette assume l'entièreté des frais inhérents à la transaction, tel que l'arpenteur, le notaire, etc.

QUE la Ville de Joliette octroie un dépôt de garantie de 50 000 $, remboursable si la transaction immobilière n'est pas conclue.

QUE Me Frédéric Daoust, notaire, soit mandaté pour préparer l'acte d'acquisition.

QUE la firme GNL arpenteurs-géomètres inv. soit mandatée pour procéder à toutes demandes requises à cette fin au service du cadastre relativement à l'acquisition d'une partie du lot visé par la présente résolution, à produire tous plans d'arpentage et toutes modifications cadastrales requises au service du cadastre, notamment la préparation des plans comportant une nouvelle numérotation, le cas échéant, la préparation de la description technique des lots visés par la présente résolution et le dépôt des plans officiels au service du cadastre.

QUE le coût net, soit un montant de **258 438,25 $,** soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **sept** versements annuels égaux et consécutifs de **36 919,75 $,** puisés à même le fonds général durant les **sept** prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19 **21-557 – LOT 6 424 901 – RUE SAMUEL-RACINE – OFFRE D'ACHAT – ACCEPTATION**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat provenant de la compagnie DERA Maritime, pour le lot 6 424 901 situé sur la rue Samuel-Racine;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-09-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ACCEPTER l'offre d'achat pour le lot 6 424 901, au montant de 145 201,97 $, plus les taxes applicables.

DE CONFIRMER l'exclusion du caractère public de cette partie de lot;

LE TOUT conditionnellement à ce que :

- L'entreprise s'engage à déposer un projet conforme à la réglementation municipale;
- L'entreprise s'engage à défrayer l'ensemble des frais relatifs à la vente (notaire, arpenteur-géomètre, etc.);
- La phase 1 du projet soit débutée dans un délai de 12 mois et complétée dans un délai de 24 mois suivant la vente;
- La vente est faite sans garantie légale;
- L'acheteur a 120 jours pour présenter à la Ville de Joliette un projet d'acte et démontrer qu'il a rencontré toutes les conditions mentionnées sans quoi la Ville de Joliette se réserve le droit de remettre le terrain en vente sans préavis ni dédommagement;
- Si, à la fin de la période de 24 mois, l'entreprise est en défaut quant à son obligation d'avoir complété le projet conforme à la réglementation municipale, cette dernière devra rétrocéder l'immeuble à la Ville de Joliette pour la valeur du prix de vente, duquel la Ville aura déduit une pénalité de 10 %. L'entreprise devra assumer tous les frais relatifs à cette rétrocession. Dans l'éventualité où à la fin de la période de 24 mois le projet est complété à plus de 50 %, l'entreprise pourra, sur paiement de la pénalité de 10 % et avec l'accord de la Ville de Joliette, s'entendre avec cette dernière et convenir des conditions lui permettant d'éviter la rétrocession;
- L'acheteur s'engage à ne pas céder l'immeuble ou les droits du contrat sans l'autorisation de la Ville de Joliette tant que toutes les obligations ne seront pas respectées.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20 **21-558 – DISPOSITION DE BIENS INFORMATIQUES – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution 19-599, le conseil adoptait la « Politique de disposition des biens » et la « Politique de disposition des biens informatiques »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-09-2021

D'AUTORISER le service des Technologies de l'information à disposer de biens informatiques selon la politique à cet effet et suivant la liste jointe à la présente résolution.

D'AUTORISER le service des Finances et de la trésorerie à aliéner ces biens aux livres comptables, selon le cas.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21 **21-559 – ASSOCIATION DES REDISTRIBUTEURS D'ÉLECTRICITÉ DU QUÉBEC – NOMINATION ET ABROGATION**

CONSIDÉRANT QU'un membre actif doit être nommé au sein de l'Association des redistributeurs d'électricité du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE NOMMER Mme Marie Claude Gagnon, ingénieure et directrice du service d'Hydro-Joliette, à titre de membre actif au conseil de l'Association des redistributeurs d'électricité du Québec.

D'ABROGER la résolution 17-349.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22 **21-560 – PALAIS DE JUSTICE DE JOLIETTE – ENTENTE DE REFUGE TEMPORAIRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande de la Direction régionale des Services judiciaires de Lanaudière pour avoir recours à un refuge temporaire en cas d'évacuation du palais de justice de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER l'utilisation de l'Arsenal, situé au 585, rue Archambault, comme refuge temporaire en cas d'évacuation du palais de justice de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-09-2021
23

21-561 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 25 AOÛT AU 7 SEPTEMBRE 2021 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2020 au montant de 3 503 064,70 $ pour la période du 25 août au 7 septembre 2021 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 25 août au 7 septembre 2021 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 25 août au 7 septembre 2021

a. Liste des transferts électroniques :	414 405,85 $
b. Liste des chèques :	1 749 989,42 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	3 464 062,03 $
Total	**5 628 457,30 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24 **21-562 – NETTOYAGE DU CANAL DE DÉRIVATION – MARINE INTERNATIONAL DRAGAGE INC. – FACTURE 1466 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 21-493 adjugeant le contrat pour le nettoyage du canal de dérivation de la rivière L'Assomption servant à l'approvisionnement pour la station de traitement d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à payer à Marine International Dragage inc. la facture 1466 au montant de 117 500,00 $ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-09-2021

25 **21-563 – REVÊTEMENT ASPHALTIQUE 2021 – SINTRA INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 – ACCEPTATION PARTIELLE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 13 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation partielle, recommandée dans le certificat de paiement numéro 1, des travaux de revêtement asphaltique 2021 tels que décrétés par la résolution 21-175 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Sintra inc. » la somme de 458 928,30 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26 **21-564 – CONSTRUCTION DE CHALETS DE PARC – PARCS ÉMILE-PRÉVOST ET ARTHUR-LEBLANC – LES ENTREPRISES CHRISTIAN ARBOUR INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 7 – ACCEPTATION PROVISOIRE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Alain Bellehumeur, architecte, en date du 8 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 7, des travaux de construction de chalets aux parcs Émile-Prévost et Arthur-Leblanc tels que décrétés par les résolutions 20-299 et 20-581 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à « Les Entreprises Christian Arbour inc. » la somme de 76 746,99 $ à même le Règlement d'emprunt 194.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27 **21-565 – EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR ADJOINT – HYDRO-JOLIETTE**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de directeur adjoint au service d'Hydro-Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-09-2021

QUE la Ville de Joliette embauche M. Pierre-Luc Mireault au poste de directeur adjoint au sein du service d'Hydro-Joliette.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 4 octobre 2021.

QUE cette embauche soit assujettie à une période d'essai de six mois, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QUE l'embauche soit conditionnelle à ce que la permanence de Mme Marie Claude Gagnon soit confirmée au poste de directrice du service d'Hydro-Joliette.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 3, échelon 2 du protocole applicable aux cadres et au personnel non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28 **21-566 – INTERSECTION DE LA ROUTE 158 ET DE LA RUE SAINT-PIERRE SUD – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – DEMANDE D'UNE ÉTUDE**

CONSIDÉRANT la résolution 21-371 transmise aux représentants politiques de différents paliers décisionnels au gouvernement provincial concernant l'intersection de la route 158 et de la rue Saint-Pierre Sud;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec ne projette pas d'intervenir ni à court ni à moyen terme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec la réalisation d'une étude portant sur la sécurité à l'intersection de la route 158 et de la rue Saint-Pierre Sud et dressant l'ensemble des actions possibles à poser rapidement, afin d'augmenter la sécurité des utilisateurs.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29 **21-567 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière verser une aide financière à l'organisme suivant :

- Panthéon des sports du Québec – 30e Gala : 250 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31 **21-568 – DÉPÔT DE RAPPORTS**

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 20 septembre 2021;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois d'août 2021;
- Procès-verbal de correction – Résolution 21-510;
- Rapport du directeur général (art. 113 de la LCV) – Suspension sans traitement de l'employé numéro 008310312.

32 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

33 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 4 octobre 2021, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-09-2021

34 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 32.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-10-2021

97e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 octobre 2021 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Yves Liard, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Patrick Bonin, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

2 **21-569 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout du point 41 a), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 20 septembre 2021 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Dérogation mineure – Lot 6 458 569 – Rue Samuel-Racine
5. Dérogation mineure – Lot 6 452 304 – Rue Ernest-Harnois
6. Plans d'implantation et d'intégration architecturale
7. Bâtiments patrimoniaux cités

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-10-2021

8. Règlement 45-2003-21 – Amendant le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Secteur centre-ville – Adoption

ADMINISTRATION

9. Règlement 151-2021-4 – Amendant le Règlement 151-2021 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Adoption
10. Règlement 164-2019-5 – Résolutions 21-550 et 21-551 – Abrogation
11. Règlement 170-2021-2 – Amendant le Règlement 170-2021 – Gestion contractuelle – Adoption
12. Entente de location – Service de restauration – Centre récréatif Marcel-Bonin – Suspension des activités
13. Contrat pour la fourniture d'un service de ravitaillement en air respirable et autres services connexes – Addenda # 2 – Autorisation
14. Entente relative à l'opération des ouvrages d'assainissement des eaux – Renouvellement – Autorisation
15. Entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la cour municipale commune de Joliette – Avis
16. Lot 5 422 109 – Rue Saint-Pierre Sud – Offre d'achat – Acceptation
17. Résolution 21-313 – Partie du lot 6 424 903 – Rue Samuel-Racine – Acte d'achat – Abrogation et acceptation
18. Liste des comptes à payer du 8 au 21 septembre 2021 – Approbation
19. Revêtement asphaltique 2020 – Sintra inc. – Certificat de paiement numéro 2 final – Acceptation définitive
20. Réfection des infrastructures des rues Richard, Baby, Fabre, Guilbault et Sainte-Anne – Généreux Construction inc. – Certificat de paiement numéro 6
21. Nettoyage du canal de dérivation – Marine International Dragage inc. – Facture 1468 – Autorisation
22. Office municipal d'habitation de Joliette – Prévisions budgétaires révisées 2021 – Autorisation et abrogation
23. Hydro-Joliette – Liste des mauvaises créances – Approbation
24. Liste des mauvaises créances – Divers comptes à recevoir – Approbation
25. Création de postes – Organigrammes – Approbation
26. Embauche d'un opérateur à l'usine de filtration – Travaux publics et services techniques
27. Embauche d'un contremaître – Travaux publics et services techniques
28. Employé numéro 008310312 – Suspension

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-10-2021

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

29. Mobile de compilation de données – Hydro-Joliette – Achat – Autorisation
30. Soumission numéro AP21-072 – Chargeuse sur roues – Longus Équipement inc. – Adjudication de contrat
31. Soumission numéro AP21-076 – Déneigement des îlots – Hivers 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 – Adjudication de contrats
32. Soumission numéro AP21-082 – Transport de neige – Hiver 2021-2022 – Adjudication de contrats
33. Soumission numéro AP21-083 – Mise en place d'un système d'entreposage de chlorure de zinc – Station de traitement d'eau potable – Construction Deric inc. – Adjudication de contrat
34. Soumission numéro AP21-084 – Services professionnels – Avocat en droit du travail – Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. – Adjudication de contrat
35. Soumission numéro AP21-085 – Remorquage de véhicules – Hivers 2021-2022 et 2022-2023 – 9338-2463 Québec inc. (Remorquage C.A.) – Adjudication de contrat
36. Soumission numéro AP21-086 – Services professionnels – Construction d'infrastructures – Rues de la sœur-Adèle-Cécile et de la Sœur-Joseph-Émilien – GBi Experts-Conseils inc. – Adjudication de contrat
37. Soumission numéro AP21-087 – Contrôleur animalier (2022-2023-2024) – 9266-3749 Québec inc. (Le Carrefour Canin) – Adjudication de contrat
38. Soumission numéro AP21-089 – Réfection de pistes cyclables 2021 – BLR Excavation – Adjudication de contrat

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

39. Cession du lot 2 903 978 – Condition et autorisation

LOISIRS ET CULTURE

40. Marché de Noël de Joliette – Utilisation de l'espace public – Autorisation
41. Divers

41.a) Plan de réconciliation avec la communauté Autochtone – Approbation

42. Dépôt de rapports
43. Période de questions
44. Mot du maire
45. Date et heure de la prochaine assemblée
46. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-10-2021

3 **21-570 – SÉANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2021 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2021 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4 **21-571 – DÉROGATION MINEURE – LOT 6 458 569 – RUE SAMUEL-RACINE**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2021-09-19 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble qui sera situé sur le lot 6 458 569, donnant sur la rue Samuel-Racine, afin de permettre l'installation d'un mur rideau et de revêtements métalliques sur la façade principale donnant sur la route 131 au lieu d'un revêtement de maçonnerie ainsi que l'installation d'un mur écran ayant une hauteur de 4,87 mètres (15,97 pieds) au lieu de 3,70 mètres (12 pieds), le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation DM-2021-09-19.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5 **21-572 – DÉROGATION MINEURE – LOT 6 452 304 – RUE ERNEST-HARNOIS**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2021-09-21 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-10-2021

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble qui sera situé sur le lot 6 452 304 donnant sur la rue Ernest-Harnois, afin de permettre l'installation de revêtements métalliques et de murs rideaux sur la façade principale d'un bâtiment donnant sur l'autoroute 31 au lieu d'un revêtement de maçonnerie.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6 **21-573 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2021-09-68 – M. Olivier Gaucher – Michel Gaucher Huissier de justice – 487, rue Saint-Louis**
   D'accepter la demande soumise par M. Olivier Gaucher et illustrée par Groupe Kiwi, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne projetante et d'enseignes sur vitrage à l'immeuble situé au 487, rue Saint-Louis, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-09-68 du comité consultatif d'urbanisme.

2. **PIIA-2021-09-69 – M. Hugo Jeanson – 9403-1812 Québec inc. – 570 à 598, rue Saint-Viateur**
   D'accepter la demande soumise par M. Hugo Jeanson et illustrée par Mme Marianne Drainville, architecte, afin d'autoriser la réfection des élévations de deux bâtiments commerciaux jumelés et l'agrandissement d'un stationnement existant à l'immeuble situé aux 570 à 598, rue Saint-Viateur, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-09-69 du comité consultatif d'urbanisme.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-10-2021

3. **PIIA-2021-09-70 – M. Louis-Simon Boudrias – Boudrias Évaluation – 13, rue Baby**
   D'accepter la demande soumise par M. Louis-Simon Boudrias et illustrée par Mme Lucie Lemay d'Enseignes Amtech Signature, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale et d'une enseigne d'identification à l'immeuble situé au 13, rue Baby, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-09-70 du comité consultatif d'urbanisme.

4. **PIIA-2021-09-71 – Mme Marianne Dalpé – Construction Julien Dalpé – 399 à 403, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
   D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Marianne Dalpé, afin d'autoriser la réfection des élévations d'une habitation trifamiliale à l'immeuble situé aux 399 à 403, rue Saint-Charles-Borromée Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-09-71 du comité consultatif d'urbanisme.

5. **PIIA-2021-09-72 – M. David Lespérance – Les Entreprises Christian Arbour inc. – Lot 6 458 569 – Rue Samuel-Racine**
   D'accepter la demande soumise par M. David Lespérance et illustrée par M. Louis Morrissette, architecte, afin d'autoriser la construction d'un immeuble industriel sur le lot 6 458 569 situé sur la rue Samuel-Racine, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-09-72 du comité consultatif d'urbanisme.

6. **PIIA-2021-09-74 – M. David Lespérance – Les Entreprises Christian Arbour inc. – Ventilation Jean Roy – Lot 6 452 304 – Rue Ernest-Harnois**
   D'accepter la demande soumise par M. David Lespérance et illustrée par M. Louis Morrissette, architecte, afin d'autoriser la construction d'un immeuble industriel sur le lot 6 452 304 situé sur la rue Ernest-Harnois, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-09-74 du comité consultatif d'urbanisme.

7. **PIIA-2021-09-75 – Mme Rollande Beauséjour – Déco Design – 385 à 391, boulevard Manseau**
   D'accepter la demande soumise par Mme Rollande Beauséjour et illustrée par les Enseignes Amtech, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes murales à l'immeuble situé aux 385 à 391, boulevard Manseau.

8. **PIIA-2021-09-76 – M. Richard Aucoin – 2740-4706 Québec inc. – 488 à 490, rue Saint-Viateur**
   D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Richard Aucoin, afin d'autoriser l'implantation d'une barrière en cour latérale à l'immeuble situé aux 488 à 490, rue Saint-Viateur, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-09-76 du comité consultatif d'urbanisme.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-10-2021

9. **PIIA-2021-09-77 – M. Philippe Saindon – Les Immeubles Forsa – 58 à 64, place Bourget Nord**
D'accepter la demande soumise par M. Philippe Saindon, afin d'autoriser des travaux de peinture sur l'élévation latérale à l'immeuble situé aux 58 à 64, place Bourget Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-09-77 du comité consultatif d'urbanisme.

10. **PIIA-2021-09-78 – M. Dominic Majeau – 133 à 135, rue Saint-Paul**
D'accepter la demande soumise par M. Dominic Majeau, afin d'autoriser la réfection de la façade principale de l'immeuble situé aux 133 à 135, rue Saint-Paul, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-09-78 du comité consultatif d'urbanisme.

11. **PIIA-2021-09-79 – M. Jean Gonthier – VR Supérieur – 1080, chemin des Prairies**
D'accepter la demande soumise par M. Jean Gonthier et illustrée par RG Architecte, afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 1080, chemin des Prairies, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-09-79 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7 **21-574 – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX CITÉS**

CONSIDÉRANT les demandes présentées dans le cadre du Règlement 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil local du patrimoine concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la demande d'installation d'une enseigne sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **ENS-2021-09-04 – M. Simon Rémillard – RSF assurances | Gestion du patrimoine – 386, boulevard Manseau**
D'accepter la demande soumise par M. Simon Rémillard et illustrée par Groupe Kiwi, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne d'identification.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-10-2021

8 **21-575 – RÈGLEMENT 45-2003-21 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 45-2003 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – SECTEUR CENTRE-VILLE – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation écrite s'étant tenue du 16 au 30 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 45-2003-21 amendant le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de manière à y assujettir la zone C03-067 (localisée le long des rues Lajoie Sud, De Lanaudière, Saint-Antoine et Saint-Barthélemy Sud) au projet particulier de requalification d'un immeuble ou d'un secteur commercial, industriel ou institutionnel.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9 **21-576 – RÈGLEMENT 151-2021-4 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2021 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 21-548 et 21-549, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 20 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-10-2021

D'ADOPTER le Règlement 151-2021-4 amendant le Règlement 151-2021 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes concernant les panneaux d'arrêt, directionnels, de sens uniques et d'interdictions de stationnement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10 **21-577 – RÈGLEMENT 164-2019-5 – RÉSOLUTIONS 21-550 ET 21-551 – ABROGATION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 21-550 et 21-551, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 20 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du règlement 164-2019-5 n'est plus requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ABROGER les résolutions 21-550 et 21-551.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11 **21-578 – RÈGLEMENT 170-2021-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 170-2021 – GESTION CONTRACTUELLE – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 21-552 et 21-553, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 20 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 170-2021-2 amendant le Règlement 170-2021 relatif à la gestion contractuelle afin d'autoriser les contrats de gré à gré jusqu'à 100 000 $ pour :

- Appareils spécialisés pour la production ou le traitement de l'eau potable;
- Achat d'ordinateurs, de serveurs, d'appareils, de matériel périphériques et d'accessoires électroniques et de réseau;
- Réparation et maintenance des véhicules lourds.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-10-2021

12 **21-579 – ENTENTE DE LOCATION – SERVICE DE RESTAURATION – CENTRE RÉCRÉATIF MARCEL-BONIN – SUSPENSION DES ACTIVITÉS**

CONSIDÉRANT la situation pandémique actuelle, le locataire du restaurant au centre récréatif Marcel-Bonin demande de mettre fin temporairement au service de restauration;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 de l'entente de location entre la Ville de Joliette et l'Annexe à Roland permet la modification de ladite entente s'il y a accord entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE SUSPENDRE temporairement l'application de l'entente de location du restaurant au centre récréatif Marcel-Bonin jusqu'à la reprise des activités régulières ou jusqu'à l'échéance de l'entente.

AUTORISER, exceptionnellement et sans frais, le locataire à exploiter les services de restauration lors d'événements spéciaux tenus au centre récréatif Marcel-Bonin après en avoir avisé la Ville de Joliette.

DE NE PAS facturer le locataire pour le mois de septembre et les suivants.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13 **21-580 – CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE RAVITAILLEMENT EN AIR RESPIRABLE ET AUTRES SERVICES CONNEXES – ADDENDA # 2 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le contrat avec la Ville de Saint-Charles-Borromée relativement à la fourniture d'un service en ravitaillement en air respirable et autres services connexes;

CONSIDÉRANT QUE les services des incendies des Municipalités de Saint-Lin-Laurentides, Saint-Jean-de-Matha et Saint-Jacques sont nouvellement regroupés avec la MRC de Montcalm et souhaitent adhérer à ladite entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer l'addenda # 2 du contrat pour la fourniture d'un service en ravitaillement en air respirable et autres services connexes portant sur l'ajout des nouveaux membres au regroupement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-10-2021

14 **21-581 – ENTENTE RELATIVE À L'OPÉRATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX – RENOUVELLEMENT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative à l'opération des ouvrages d'assainissement des eaux du Grand Joliette arrivera à échéance le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de Joliette de reconduire ladite entente pour les cinq prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'AUTORISER le renouvellement de l'entente relative à l'opération des ouvrages d'assainissement des eaux du Grand Joliette avec une majoration annuelle de 2,5 % pour une durée de cinq ans, soit de 2022 à 2027 ou jusqu'à ce que l'entente intermunicipale de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette soit renouvelée, le tout assujetti à des frais de gestion de 15 %.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15 **21-582 – ENTENTE RELATIVE À LA PROPRIÉTÉ DES AMENDES DÉCOULANT DE LA POURSUITE DE CERTAINES INFRACTIONS CRIMINELLES DEVANT LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE JOLIETTE – AVIS**

CONSIDÉRANT l'*Entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la cour municipale commune de Joliette* signée en décembre 2008 et son renouvellement pour 10 ans signé en juillet 2014;

CONSIDÉRANT QUE le maintien d'un haut standard de qualité des services offerts aux citoyens demeure une préoccupation constante pour toutes les parties;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette privilégie la possibilité de concentrer ses ressources vers une offre de services judiciaires conventionnelle pour la cour municipale commune de Joliette;

CONSIDÉRANT les discussions sur la poursuite des activités judiciaires et l'accord de toutes les parties à l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-10-2021

D'AVISER le ministre de la Justice ainsi que le directeur des poursuites criminelles et pénales que la Ville de Joliette entendra devant la cour municipale commune de Joliette les causes visées par l'*Entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles* jusqu'au 10 janvier 2022 et qu'elle continuera à faire instruire toutes les dénonciations déjà déposées pour une période supplémentaire de 18 mois.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16 **21-583 – LOT 5 422 109 – RUE SAINT-PIERRE SUD – OFFRE D'ACHAT – ACCEPTATION**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat provenant de la compagnie 9251-5824 Québec inc., pour le lot 5 422 109 situé sur la rue Saint-Pierre Sud;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ACCEPTER l'offre d'achat pour le lot 5 422 109, au montant de 62 700,00 $, plus les taxes applicables, le tout selon les conditions énumérées à la promesse d'achat ci-jointe.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les documents jugés nécessaires ou utiles relatifs à ces transactions afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17 **21-584 – RÉSOLUTION 21-313 – PARTIE DU LOT 6 424 903 – RUE SAMUEL-RACINE – ACTE D'ACHAT – ABROGATION ET ACCEPTATION**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat pour une partie du lot 6 424 903 approuvée par la résolution 21-313;

CONSIDÉRANT les modifications apportées audit offre d'achat;

CONSIDÉRANT le projet d'acte d'achat déposé pour une partie du lot 6 424 903;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ABROGER la résolution 21-313.

D'APPROUVER le projet d'acte d'achat pour une partie du lot 6 424 903 au montant de 826 273,00 $, plus les taxes applicables, le tout selon les conditions énumérées audit projet d'acte, lequel est joint à la présente résolution.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les documents jugés nécessaires ou utiles relatifs à ces transactions afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18 **21-585 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 8 AU 21 SEPTEMBRE 2021 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2020 au montant de 9 224 478,40 $ pour la période du 8 au 21 septembre 2021 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 8 au 21 septembre 2021 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 8 au 21 septembre 2021

a. Liste des transferts électroniques :	1 552 641,07 $
b. Liste des chèques :	365 054,10 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	9 118 592,02 $
Total	**11 036 287,19 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19 **21-586 – REVÊTEMENT ASPHALTIQUE 2020 – SINTRA INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 23 septembre 2021;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-10-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 2 final, des travaux de revêtement asphaltique 2020 tels que décrétés par la résolution 20-152 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Sintra inc. » la somme de 25 629,15 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20 **21-587 – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES RICHARD, BABY, FABRE, GUILBAULT ET SAINTE-ANNE – GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 6**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Marc-Antoine Giguère, ingénieur pour la firme Parallèle 54 Expert-Conseil inc., en date du 21 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'APPROUVER le certificat de paiement numéro 6, des travaux de réfection des infrastructures des rues Richard, Baby, Fabre, Guilbault et Sainte-Anne tels que décrétés par la résolution 21-217 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Généreux Construction inc. » la somme de 1 553 705,86 $ à même le Règlement d'emprunt 204.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21 **21-588 – NETTOYAGE DU CANAL DE DÉRIVATION – MARINE INTERNATIONAL DRAGAGE INC. – FACTURE 1468 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 21-493 adjugeant le contrat pour le nettoyage du canal de dérivation de la rivière L'Assomption servant à l'approvisionnement pour la station de traitement d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à payer à Marine International Dragage inc. la facture 1468 au montant de 107 500,00 $ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-10-2021

22 **21-589 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2021 – AUTORISATION ET ABROGATION**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette, tel que présenté à la Ville de Joliette dans une correspondance datée du 25 août 2021 et signée par M. Keith Lucien, conseiller en gestion à la Société d'habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

DE PRENDRE ACTE des prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2021, lesquelles prévoient des revenus de 1 937 000 $, des dépenses de 4 570 783 $, ainsi qu'un déficit d'exploitation de 2 633 783 $ absorbé à 90 % par le gouvernement du Québec et à 10 % par la Ville de Joliette, ce qui représente une contribution municipale de 263 378 $.

D'AUTORISER la trésorière à payer ladite contribution de la Ville de Joliette au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2021.

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 21-488.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23 **21-590 – HYDRO-JOLIETTE – LISTE DES MAUVAISES CRÉANCES – APPROBATION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'APPROUVER la liste des mauvaises créances d'Hydro-Joliette, telle que déposée, pour la période s'étendant du 1er mai au 31 août 2021, lesquelles créances totalisent 3 628,31 $, dont 46,25 $ représentent l'annulation de soldes non significatifs et 3 582,06 $ des créances irrécouvrables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24 **21-591 – LISTE DES MAUVAISES CRÉANCES – DIVERS COMPTES À RECEVOIR – APPROBATION**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du service des Finances et trésorerie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-10-2021

D'APPROUVER la liste des mauvaises créances de divers comptes à recevoir, telle que déposée, lesquelles créances totalisent 6 569,85 $.

D'AUTORISER la directrice du service des Finances et trésorerie à radier les mauvaises créances et à annuler les intérêts.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25 **21-592 – CRÉATION DE POSTES – ORGANIGRAMMES – APPROBATION**

CONSIDÉRANT la création du poste cadre de chargé de projet en ressources informatiques au service des Technologies de l'information;

CONSIDÉRANT la création du poste cadre de contremaître à la voirie au service des Travaux publics et services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPROUVER les organigrammes du service des Technologies de l'information et du service des Travaux publics et services techniques, lesquels sont joints à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26 **21-593 – EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR À L'USINE DE FILTRATION – TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'opérateur à l'usine de filtration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Marc-Olivier Froment au poste d'opérateur à l'usine de filtration au sein du service des Travaux publics et services techniques.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 5 octobre 2021.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 120 jours de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 13 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-10-2021

27 **21-594 – EMBAUCHE D'UN CONTREMAÎTRE – TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de contremaître au service des Travaux publics et services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Daniel Bonin au poste contremaître au sein du service des Travaux publics et services techniques.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 1er novembre 2021.

QUE cette embauche soit assujettie à une période d'essai de six mois, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 1, échelon 4 du protocole applicable aux cadres et au personnel non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28 **21-595 – EMPLOYÉ NUMÉRO 008310312 – SUSPENSION**

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général déposé le 20 septembre 2021 conformément à l'article 113 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

DE CONFIRMER la suspension sans solde de l'employé n° 008310312 du 14 septembre au 1er octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29 **21-596 – MOBILE DE COMPILATION DE DONNÉES – HYDRO-JOLIETTE – ACHAT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE les services d'Hydro-Joliette et des Travaux publics et services techniques utilisent le logiciel FCS d'Itron pour effectuer la lecture des compteurs d'électricité et d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les appareils utilisés pour la lecture des compteurs utilisés actuellement ne seront plus supportés à partir de 2022;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-10-2021

CONSIDÉRANT l'article 6.3 du Règlement 170-2021 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'AUTORISER l'achat du « mobile collector » incluant la maintenance annuelle d'Itron au montant de 26 019,76 $, le tout financé par le fonds de roulement.

QUE le coût net, soit un montant de **26 019,76 $,** soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **trois** versements annuels égaux et consécutifs de **8 673,25 $,** puisés à même le fonds général durant les **trois** prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30 **21-597 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-072 – CHARGEUSE SUR ROUES – LONGUS ÉQUIPEMENT INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'achat d'une chargeuse sur roues a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 21 septembre 2021;

ENTREPRISES		PRIX PAR OPTION AVANT TAXES
1	**Longus Équipement inc.**	Option A : 237 893,00 $ Option B : 286 950,00 $ Option C : 237 893,00 $ **Option D : 286 950,00 $**
2	Brandt Tractor Ltd	Option A : 249 500,00 $ Option B : 285 438,84 $ Option C : 256 226,72 $ Option D : 292 165,56 $

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-10-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-072, le contrat pour l'achat d'une chargeuse sur roues incluant la lame de déneigement et la garantie prolongée, le tout selon l'option D, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Longus Équipement inc.** », au montant de **286 950,00 $**, avant taxes.

QUE le coût net, soit un montant de **301 297,50 $,** soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **sept** versements annuels égaux et consécutifs de **43 042,50 $,** puisés à même le fonds général durant les **sept** prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31 **21-598 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-076 – DÉNEIGEMENT DES ÎLOTS – HIVERS 2021-2022, 2022-2023 ET 2023-2024 – ADJUDICATION DE CONTRATS**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour le déneigement des îlots pour une période de trois ans a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 10 septembre 2021;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-10-2021

	PRIX ANNUEL AVANT TAXES		
ENTREPRISES	**SECTEUR CENTRE SUD**	**SECTEUR BÉLAIR**	**SECTEUR CHRIST-ROI**
Marion Asphalte inc.	**14 990 $**	16 000 $	**14 995 $**
Entreprise S. Brouillette et Fils inc.	18 000 $	**14 500 $**	---
Généreux Construction inc.	30 000 $	22 000 $	26 000 $
Alekko inc.	34 000 $	34 000 $	34 000 $

PRIX ANNUEL X 3 ANS	**44 970 $**	**43 500 $**	**44 985 $**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-076, le contrat pour le déneigement des îlots pour une période de trois ans, soit les hivers 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 avec option de renouvellement pour les années 2024-2025 et 2025-2026, aux plus bas soumissionnaires conformes suivants, aux montants de :

Secteur Centre Sud : **Marion Asphalte inc.** au montant de **44 970 $** plus taxes.

Secteur Bélair : **Entreprises S. Brouillette et Fils inc.** au montant de **43 500 $** plus taxes.

Secteur Christ-Roi : **Marion Asphalte inc.** au montant de **44 985 $** plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32 **21-599 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-082 – TRANSPORT DE NEIGE – HIVER 2021-2022 – ADJUDICATION DE CONTRATS**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour le transport de neige pour la saison hivernale 2021-2022 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE quatorze soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 27 septembre 2021;

CONSIDÉRANT les résultats du tirage effectué séance tenante pour établir l'ordre de classement des soumissions déposées pour un prix identique et un même nombre de camions;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-10-2021

	ENTREPRISES	PRIX AU M^3 AVANT TAXES	NOMBRE DE CAMIONS
1	José Tessier Services enr.	1,390 $	2
2	Gestion Gérard Boutin inc.	1,410 $	5
3	Bellerose Asphalte inc.	1,419 $	1
4	9372-3096 Québec inc.	1,424 $	1
5	Les Entreprises S. Brouillette et Fils inc.	1,425 $	2
6	9144-8787 Québec inc.	1,429 $	1
7	Ferme Daniel Faust S.E.N.C.	1,429 $	1
8	Les Entreprises Faust et fils inc.	1,429 $	1
9	BLR Excavation inc.	1,435 $	10
10	Asphalte Lanaudière inc.	1,435 $	4
11	Dominic Beaulieu inc.	1,439 $	2
12	8218536 Canada inc.	1,535 $	2
13	Généreux Construction inc.	1,700 $	3
14	Laurentien Malo inc.	1,811 $	3

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-082, les contrats pour le transport de neige pour la saison hivernale 2021-2022, aux entreprises ci-dessus, ayant déposé une soumission conforme, par ordre croissant du taux au mètre cube.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-10-2021

33 **21-600 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-083 – MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ENTREPOSAGE DE CHLORURE DE ZINC – STATION DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE – CONSTRUCTION DERIC INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour un service clé en main de conception et de construction d'un système d'entreposage de chlorure de zinc à la station de traitement d'eau potable a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 22 septembre 2021;

	ENTREPRISES	PRIX AVANT TAXES
1	**Construction Deric inc.**	**166 900 $**
2	Filtrum inc.	190 600 $
3	9389-7239 Québec inc. – Avizo Construction	202 106 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-083, le contrat pour un service clé en main de conception et de construction d'un système d'entreposage de chlorure de zinc à la station de traitement d'eau potable, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Deric Construction inc.** », au montant de **166 900 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34 **21-601 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-084 – SERVICES PROFESSIONNELS – AVOCAT EN DROIT DU TRAVAIL – DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour les services professionnels d'un avocat en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux ont remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 28 septembre 2021, 11 h;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-10-2021

	ENTREPRISES	POINTAGE	PRIX AVEC TAXES
1	**Dunton Rainville S.E.N.C.R.L.**	**134,03**	**10 520,21 $**
2	Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L.	93,238	14 371,88 $

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-084, le contrat pour les services professionnels d'un avocat en droit du travail, au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **Dunton Rainville S.E.N.C.R.L.** », au taux horaire de 183,00 $ pour un montant estimé de **9 150,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35 **21-602 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-085 – REMORQUAGE DE VÉHICULES – HIVERS 2021-2022 ET 2022-2023 – 9338-2463 QUÉBEC INC. (REMORQUAGE C.A.) – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour des services de remorquage, principalement lors des opérations de déneigement, pour une durée de deux ans, soit du 15 novembre 2021 au 14 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux entreprises ont remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 17 septembre 2021, 11 h;

	ENTREPRISES	PRIX UNITAIRE	PRIX AVANT TAXES
1	**9338-2463 Québec inc. (Remorquage C.A.)**	**75 $**	**75 000 $**
2	Transport JML	105 $	105 000 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-10-2021

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-085, le contrat pour des services de remorquage, principalement lors des opérations de déneigement, pour une durée de deux ans, soit du 15 novembre 2021 au 14 novembre 2023, à l'entreprise « **9338-2463 Québec inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base du prix unitaire de **75 $** pour un montant total estimé à **75 000 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36 **21-603 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-086 – SERVICES PROFESSIONNELS – CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES – RUES DE LA SŒUR-ADÈLE-CÉCILE ET DE LA SŒUR-JOSEPH-ÉMILIEN – GBI EXPERTS-CONSEILS INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture de services professionnels pour la construction d'infrastructures des rues de la Sœur-Adèle-Cécile et de la Sœur-Joseph-Émilien;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont été invitées à soumissionner, lesquelles ont remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 22 septembre 2021, 11 h;

ENTREPRISES		POINTAGE	PRIX AVEC TAXES
1	**GBi Experts-Conseils inc.**	**14,571**	**89 220,60 $**
2	Parallèle 54 Expert-Conseil inc.	13,830	92 554,88 $

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-10-2021

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-086, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la construction d'infrastructures des rues de la Sœur-Adèle-Cécile et de la Sœur-Joseph-Émilien, au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **GBi Experts-Conseils inc.** », au montant de **77 600 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37 **21-604 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-087 – CONTRÔLEUR ANIMALIER (2022-2023-2024) – 9266-3749 QUÉBEC INC. (LE CARREFOUR CANIN) – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour un contrat de contrôleur animalier pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 27 septembre 2021;

ENTREPRISE	PRIX TOTAL AVANT TAXES
9266-3749 Québec inc. (Le Carrefour Canin)	**68 000 $ / année**
	204 000 $ / 3 ans

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-087, le contrat de contrôleur animalier pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024, à l'entreprise « **9266-3749 Québec inc.** », laquelle a déposé la seule soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **204 000 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38 **21-605 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-089 – RÉFECTION DE PISTES CYCLABLES 2021 – BLR EXCAVATION – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la réfection de pistes cyclables en 2021 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-10-2021

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 27 septembre 2021;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	**BLR Excavation**	**64 583,09 $**
2	9306-1380 Québec inc.	65 980,00 $
3	Sintra inc.	77 340,00 $
4	Pavage des Moulins	108 500,00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-089, le contrat pour la réfection de pistes cyclables en 2021, à l'entreprise « **BLR Excavation** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, au montant de **64 583,09 $**, avant taxes, le tout financé par le fonds de roulement selon la résolution 21-163.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39 **21-606 – CESSION DU LOT 2 903 978 – CONDITION ET AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la cession d'une partie du lot 2 903 978 par les Clercs Saint-Viateur prévoyait la réalisation de travaux de drainage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER le coordonnateur des services techniques du service des Travaux publics et services techniques à faire réaliser les travaux de drainage par l'entreprise Généreux Construction inc., et ce, à même le contrat de réfection des infrastructures de la rue Saint-Charles-Borromée pour un montant de 82 245 $, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

40 **21-607 – MARCHÉ DE NOËL DE JOLIETTE – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les demandes d'autorisation pour l'édition 2021 du Marché de Noël;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-10-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'AUTORISER la tenue du Marché de Noël qui aura lieu du 27 novembre au 23 décembre 2021 sur les places Bourget Nord et Sud et sur la place de la Fresque.

D'AUTORISER la fermeture du boulevard Manseau, entre les places Bourget Nord et Sud, pour les périodes d'ouverture du Marché de Noël.

D'AUTORISER le directeur des Travaux publics et services techniques à installer la signalisation requise pour la fermeture desdites rues.

D'AUTORISER l'installation des équipements, le prêt de matériel, l'accès à l'électricité, l'installation de toilettes portatives, la circulation d'une calèche autour de la place Bourget, l'utilisation de deux foyers au bois.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable, se conforment aux mesures sanitaires de la Santé publique en vigueur et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41 a) **21-608 – PLAN DE RÉCONCILIATION AVEC LA COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE –APPROBATION**

CONSIDÉRANT la réalité du racisme et de la discrimination vécue par les personnes issues des Premières Nations;

CONSIDÉRANT le manque de connaissance des enjeux et des réalités des Premières Nations au Québec;

CONSIDÉRANT les difficultés dans les relations qu'entretiennent les Québécois avec les personnes issues des Premières Nations du Québec;

CONSIDÉRANT QUE seul l'engagement collectif pour des solutions durables aura des résultats positifs et concrets dans la voie du rapprochement et de la justice pour toutes et tous;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette s'inscrit dans cette volonté d'engagement et de rapprochement avec les peuples Autochtones;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

04-10-2021

D'APPROUVER le plan de réconciliation avec la communauté Autochtone joint à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

42 **21-609 – DÉPÔT DE RAPPORTS**

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 4 octobre 2021;
- Service des Incendies – Rapport mensuel du mois de juillet 2021;
- Rapport des revenus et dépenses au 31 août 2021.

43 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

44 **MOT DU MAIRE**

Citoyennes, Citoyens,
Membres du conseil,
Membres de l'équipe de la Ville,

Aujourd'hui est une journée bien spéciale pour moi. Comme vous le savez, il s'agit de ma dernière séance à titre de Maire de la Ville de Joliette. C'est avec fierté que je me permettrai donc de faire un survol de mon dernier mandat en présentant les principales réalisations du Conseil municipal des 4 dernières années ainsi que certains dossiers d'intérêt.

Vous serez à même de constater que ce bilan démontre la volonté et l'engagement de notre équipe à toujours maintenir et à accroître la satisfaction des citoyens à l'égard des services municipaux, et ce, en respect des valeurs de la Ville de Joliette soit, la satisfaction du citoyen, le respect, l'honnêteté, la transparence et l'esprit d'équipe.

Tout d'abord, en matière d'amélioration continue de nos services à la population, mentionnons les dossiers suivants :

- Adoption et déploiement d'un Plan directeur « Ville intelligente »;
- Lancement d'une nouvelle carte citoyenne conjointe avec Saint-Charles-Borromée ;
- Déploiement de CIVIS, un portail transactionnel numérique et novateur qui permettra de bonifier les services en ligne pour les citoyens;
- Mise en place d'un guichet unique au service des citoyens.

En matière de loisirs et de vie communautaire :

- Déploiement d'une programmation de loisirs commune avec Saint-Charles-Borromée;
- Aménagement de la ruelle des artistes;
- Aménagement d'une pumptrack et d'une patinoire permanente au parc Réal-Laurin;
- Aménagement d'une scène au parc Antonio-Barrette;
- Mise en place du parcours des œuvres de Jean Brillant;
- Construction de la patinoire Bleu-Blanc-Bouge et du chalet de service;
- Réfection des terrains de tennis et pickleball au parc Lajoie;
- Adoption et déploiement d'une politique intégrée de la famille et des aînés, d'une politique de soutien aux événements et d'une de reconnaissance des organismes;
- Construction de chalets dans les parcs Bélair, Arthur-Normand, Réal-Laurin, Arthur-Leblanc et Émile-Prévost;
- Améliorations dans les jardins communautaires de la Ville et aménagement des jardins communautaires Archambault;
- Mise en place d'un Programme de remplacement du mobilier urbain dans nos parcs.

En matière de saine gestion financière des fonds publics :

- Adoption et déploiement d'une politique de gestion des actifs, d'une politique de gestion contractuelle afin de resserrer les contrôles administratifs sur les dépenses et d'une Politique de financement des immobilisations et de gestion de la dette;
- Adoption et déploiement d'une politique de contrôle et suivi en matière budgétaire;
- Augmentation du capital du fonds de roulement à 18,3M$ afin de réduire nos dépenses d'intérêt.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-10-2021

En matière de renouvellement de nos infrastructures :

- Réfection de la rue Saint-Pierre Sud, entre la rivière L'Assomption et la rue Piette : un investissement de 5,9M$;
- Réfection de la rue Notre-Dame : un investissement de 1,3M$;
- Réfection de la rue J.-F.-Kennedy : un investissement de 1,6M$;
- Mise aux normes de la station de traitement d'eau potable et installation d'un système de désinfection aux ultraviolets afin d'améliorer la qualité de l'eau offerte aux Joliettains : un investissement de 5,1M$;
- Réfection des infrastructures des rues Richard, Baby, Fabre, Guilbault et Sainte-Anne : un investissement de 9M$;
- Réfection prévue en 2022 des infrastructures des rues de Lanaudière, Lajoie-Sud, Piette, Saint-Antoine et du Chanoine-Tisdell : un investissement de 8,3M$;
- Programme annuel de travaux de revêtement asphaltique sur plusieurs rues de Joliette;
- Réalisation d'un plan stratégique de développement pour l'aérodrome de Joliette;
- Révision en cours de l'entente de la Régie d'assainissement des eaux du grand Joliette et de l'entente intermunicipale de distribution d'eau potable.

En matière de sécurité :

- Sécurisation du pourtour des écoles primaires, des parcs et actions visant le partage de la route sur le territoire de Joliette;
- Adoption d'un règlement encadrant la circulation des camions et des véhicules-outils;
- Réalisation en cours d'un plan d'action afin de prévenir la criminalité.

En matière de développement durable :

- Appui à la déclaration d'urgence climatique;
- Adhésion à la déclaration d'engagement : unis pour le climat;
- Élaboration en cours d'un plan de lutte contre les changements climatiques et d'un plan visant à réduire l'émission de gaz à effet de serre;
- Réalisation d'un Plan d'intervention et de plantation en foresterie urbaine;
- Déploiement d'un Programme de reboisement social;
- Mise en place d'un programme d'aide financière pour des travaux de raccordements sanitaires inversés;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-10-2021

- Mise en place d'un programme visant la valorisation et le remplacement des frênes atteints par l'agrile du frêne;
- Mise en place d'un Plan de gestion des débordements des eaux pluviales;
- Refonte en cours du plan et des règlements d'urbanisme.

En matière de gestion de la crise pandémique :

- Report de tous les échéanciers de taxes foncières 2020, le tout sans frais d'intérêt et pénalité;
- Report du paiement des factures d'électricité 2020, le tout sans frais d'intérêt et pénalité;
- Gratuité des stationnements municipaux afin d'améliorer l'achalandage dans les commerces de la Ville;
- Adoption et déploiement d'un Plan de relance économique de Joliette.

En matière de capital humain :

- Adoption et déploiement d'une politique et d'actions visant à faire connaître Joliette comme un employeur de choix;
- Adoption d'une Politique de financement du régime de retraite des employés de la ville de Joliette;
- Adoption et déploiement d'une politique pour prévenir et contrer le harcèlement psychologique au travail;
- Renouvellement de la Politique en santé et sécurité du travail;
- Adoption d'une politique de télétravail.

En matière de soutien et de partenariat, la Ville a notamment appuyé :

- Le Centre culturel de Joliette pour un montant de 405 000 $;
- Le Festival de Lanaudière pour un montant de 125 000 $;
- La Fondation Richelieu pour un montant de 100 000 $;
- La Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière pour un montant de 100 000 $;
- La Fondation du Cégep régional de Lanaudière à Joliette pour un montant de 100 000 $;
- Et la Fondation de l'Académie Antoine-Manseau pour un montant de 25 000 $.

Toutes ces réalisations ont été menées dans un cadre financier rigoureux. À preuve :

- La Ville de Joliette a réalisé des surplus financiers de 3,7M$ en 2018, de 5,1M$ 2019, de 8M$ 2020 et nous estimons celui de 2021 à environ 5,1M$;
- La dette de Joliette était de 66,6M$ au 31 décembre 2016 et elle est de 60,1M$ en date d'aujourd'hui, soit en baisse de 6,5M$, et ce, malgré des investissements totaux dans les infrastructures et services de 41M$ depuis le 1er janvier 2017;
- La Ville a de plus réussi à obtenir 12,7M$ de subvention au cours des années 2018, 2019 et 2020 afin de réduire la charge fiscale de ces investissements pour les Joliettains;
- Finalement, la valeur des travaux approuvés par permis est de 78,3M$ en 2018, 115,5M$ en 2019, notre année de record absolu, 56M$ en 2020 et elle est déjà de 107M$ au 31 août 2021; oui, vraiment, Joliette est une ville où il fait bon vivre et investir.

En terminant, je souhaite réitérer ma reconnaissance aux citoyens de Joliette pour leur confiance au cours de mes deux mandats à titre de maire et de mes six mandats à titre conseiller. C'est une fierté pour moi et un grand honneur d'avoir représenté Joliette. Je remercie sincèrement chacune des personnes membres de l'équipe de la Ville de Joliette et tout particulièrement mes collègues et amis du Conseil municipal pour leur précieuse contribution dans tous ces projets, qui, j'en suis convaincu, contribuent à hisser Joliette à titre de capitale régionale.

45 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 22 novembre 2021, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

46 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 01.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

1ère SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 22 novembre 2021 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Muriel Lafarge, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Cédric Champage, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Claude St-Cyr, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

2 **21-610 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 4 octobre 2021 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Règlement 79-435 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Saint-Pierre Sud et du boulevard de la Base-de-Roc – Avis de motion

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

5. Règlement 79-435 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Saint-Pierre Sud et du boulevard de la Base-de-Roc – Premier projet – Adoption

ADMINISTRATION

6. Règlement 94-2010-19 – Amendant le Règlement 94-2010 – Tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette – Avis de motion
7. Règlement 94-2010-19 – Amendant le Règlement 94-2010 – Tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette – Dépôt du projet
8. Règlement 160-2018-2 – Amendant le Règlement 160-2018 – Taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ – Avis de motion
9. Règlement 160-2018-2 – Amendant le Règlement 160-2018 – Taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ – Dépôt du projet
10. Règlement 180-2021 – Régie interne des séances du conseil – Avis de motion
11. Règlement 180-2021 – Régie interne des séances du conseil – Dépôt du projet
12. Règlement d'emprunt 195-1 – Amendant le Règlement d'emprunt 195 – Travaux de réfection des réseaux municipaux – Rues De Lanaudière, Lajoie Sud, Piette, Saint-Antoine et du Chanoine-Tisdell – Avis de motion
13. Règlement d'emprunt 195-1 – Amendant le Règlement d'emprunt 195 – Travaux de réfection des réseaux municipaux – Rues De Lanaudière, Lajoie Sud, Piette, Saint-Antoine et du Chanoine-Tisdell – Dépôt du projet
14. Calendrier des séances du conseil pour l'année 2022 – Adoption
15. Désignation du maire suppléant
16. Commissions et comités de la Ville de Joliette – Nominations
17. Dossier 705-22-018232-197 – Transaction et quittance – Autorisation
18. Commission municipale du Québec – Exemption de taxes foncières – Révision périodique – Enfance Libre Lanaudière – Dossier CMQ-6403-003
19. Société d'habitation du Québec – Office municipal d'habitation de Joliette – Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités – Volet 1 – Autorisation
20. Déclassement et destruction d'archives – Autorisation
21. Entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé – Renouvellement
22. Contrat de service d'entretien des logiciels – CIS Advanced Utility – Attribution de contrat
23. Contrat de service d'accès Internet et stockage SAN – SatelCOM – Attribution de contrat

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

24. Liste des comptes à payer du 22 septembre au 9 novembre 2021 – Approbation
25. Réfection de la toiture de la caserne – Bellemare couvertures Ltée – Certificat de paiement numéro 1
26. Revêtement asphaltique 2021 – Sintra inc. – Certificat de paiement numéro 2 – Acceptation provisoire
27. Réfection des infrastructures de la rue Saint-Pierre Sud – Sintra inc. – Certificat de paiement numéro 15 final – Acceptation définitive
28. Services professionnels – Étude hydrologique et hydro glaciologique – Utilisation des surplus non affectés – Autorisation
29. Gestion du parc informatique 2022 – Mode de financement – Autorisation
30. Projets informatiques 2022 – Mode de financement – Autorisation
31. Réseautique 2021 – Allocation de budget – Autorisation
32. Plan de relance économique du milieu culturel – Demande d'aide financière – Autorisation
33. Carte affaires Visa Desjardins – Désignation et retrait d'un détenteur de carte – Approbation
34. Office municipal d'habitation de Joliette – Prévisions budgétaires révisées 2021 – Autorisation et abrogation
35. Bibliothèque Rina-Lasnier – Prévisions budgétaires 2022 – Paiement de la quote-part
36. Centraide Lanaudière – Campagne de financement 2022 – Demande d'aide financière – Autorisation
37. Distribution du calendrier 2022 – Autorisation

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

38. Produits chimiques 2022 – Regroupement d'achats Rive-Nord – Adjudication de contrats

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

39. Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2019-2023 – Ministère des Affaires municipales et de l'habitation – Programmation no 2 – Autorisation
40. Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette – Étude d'ingénierie et inspections télévisée de l'intercepteur Saint-Paul – Autorisation

LOISIRS ET CULTURE

41. Association de hockey mineur Joliette-Crabtree – 17^{e} édition du tournoi Novice-Atome Joliette-Crabtree – Aide financière – Autorisation
42. Guignolée des Médias 2021 – Utilisation de l'espace public – Autorisation
43. Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur – Appui

44. Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022 – Autorisation
45. Garage Hydro-Joliette – Intégration d'une œuvre d'art public – Nomination des membres du comité
46. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
47. Divers
48. Dépôt de rapports
49. Période de questions
50. Date et heure de la prochaine assemblée
51. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3 **21-611 – SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4 **21-612 – RÈGLEMENT 79-435 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE SAINT-PIERRE SUD ET DU BOULEVARD DE LA BASE-DE-ROC – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-435 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à :

- Permettre à l'intérieur de la zone I02-044 (localisée le long de la rue Saint-Pierre Sud) les entrepôts industriels de type dôme comme bâtiment accessoire;
- Permettre à l'intérieur des zones agricoles A05-023, A05-024 et A05-026 (localisées le long du boulevard de la Base-de-Roc) les entrepôts de type dôme comme bâtiment d'entreposage agricole;

- Modifier les normes relatives au stationnement et/ou l'entreposage saisonnier d'équipements récréatifs dans la cour avant à l'intérieur des zones résidentielles.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5 **21-613 – RÈGLEMENT 79-435 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE SAINT-PIERRE SUD ET DU BOULEVARD DE LA BASE-DE-ROC – PREMIER PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-435 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à :

- Permettre à l'intérieur de la zone I02-044 (localisée le long de la rue Saint-Pierre Sud) les entrepôts industriels de type dôme comme bâtiment accessoire;
- Permettre à l'intérieur des zones agricoles A05-023, A05-024 et A05-026 (localisées le long du boulevard de la Base-de-Roc) les entrepôts de type dôme comme bâtiment d'entreposage agricole;
- Modifier les normes relatives au stationnement et/ou l'entreposage saisonnier d'équipements récréatifs dans la cour avant à l'intérieur des zones résidentielles.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6 **21-614 – RÈGLEMENT 94-2010-19 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 94-2010 – TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Richard Leduc donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 94-2010-19 amendant le Règlement 94-2010 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette afin d'ajuster, à l'annexe B, les tarifs de la section « Réfection et de confection d'aqueduc et d'égout pluvial et sanitaire » et, à l'annexe C, les tarifs de la section « Réseau ».

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

7 **21-615 – RÈGLEMENT 94-2010-19 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 94-2010 – TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 94-2010-19 amendant le Règlement 94-2010 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette afin d'ajuster, à l'annexe B, les tarifs de la section « Réfection et de confection d'aqueduc et d'égout pluvial et sanitaire » et, à l'annexe C, les tarifs de la section « Réseau », qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8 **21-616 – RÈGLEMENT 160-2018-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 160-2018 – TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 $ – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Claude St-Cyr donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 160-2018-2 amendant le Règlement 160-2018 relatif aux taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ afin que le taux passe de 2,5 % à 3 %.

9 **21-617 – RÈGLEMENT 160-2018-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 160-2018 – TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 $ – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 160-2018-2 amendant le Règlement 160-2018 relatif aux taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ afin que le taux passe de 2,5 % à 3 %, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

10 **21-618 – RÈGLEMENT 180-2021 – RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL – AVIS DE MOTION**

La conseillère Claudia Bertinotti donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 180-2021 relatif à la régie interne des séances du conseil afin d'ajouter la captation des séances pour la diffusion en direct ou en différé et de simplifier les règles de procédure.

11 **21-619 – RÈGLEMENT 180-2021 – RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 180-2021 afin d'ajouter la captation des séances pour la diffusion en direct ou en différé et de simplifier les règles de procédure, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12 **21-620 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 195-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 195 – TRAVAUX DE RÉFECTION DES RÉSEAUX MUNICIPAUX – RUES DE LANAUDIÈRE, LAJOIE SUD, PIETTE, SAINT-ANTOINE ET DU CHANOINE-TISDELL – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Richard Leduc donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement d'emprunt 195-1 amendant le Règlement d'emprunt 195 et décrétant des travaux de réfection des réseaux municipaux sur les rues De Lanaudière, Lajoie Sud, Piette, Saint-Antoine et du Chanoine-Tisdell ainsi qu'un emprunt et une dépense de 10 365 973 $.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

Objet :	Réfection des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, du pavage, des trottoirs, la mise en place d'un nouveau réseau d'égout pluvial, le remplacement de l'éclairage de rue et du réseau souterrain sur certaines portions des rues De Lanaudière (entre les rues Saint-Paul et Saint-Barthélemy Sud), Lajoie Sud (entre le boulevard Manseau et la rue Saint-Antoine), Saint-Antoine (entre les rues Montcalm et Saint-Barthélemy Sud, Piette (entre les rues Saint-Pierre Sud et Sir-Mathias-Tellier) et du Chanoine-Tisdell (entre les rues Saint-Charles-Borromée et du Père-Wilfrid-Corbeil)
Portée :	Tout le territoire
Coût :	10 365 973 $
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

13 **21-621 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 195-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 195 – TRAVAUX DE RÉFECTION DES RÉSEAUX MUNICIPAUX – RUES DE LANAUDIÈRE, LAJOIE SUD, PIETTE, SAINT-ANTOINE ET DU CHANOINE-TISDELL – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

DE DÉPOSER le projet de Règlement d'emprunt 195-1 amendant le Règlement d'emprunt 195 et décrétant des travaux de réfection des réseaux municipaux sur les rues De Lanaudière, Lajoie Sud, Piette, Saint-Antoine et du Chanoine-Tisdell ainsi qu'un emprunt et une dépense de 10 365 973 $, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14 **21-622 – CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022 – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et unanimement résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

D'APPROUVER le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022 tel que décrit dans le tableau suivant :

Jour	Date	Heure
Lundi	24 janvier 2022	à 19 h
Lundi	7 février 2022	à 19 h
Lundi	21 février 2022	à 19 h
Lundi	14 mars 2022	à 19 h
Lundi	28 mars 2022	à 19 h
Lundi	11 avril 2022	à 19 h
Lundi	25 avril 2022	à 19 h
Lundi	9 mai 2022	à 19 h
Lundi	30 mai 2022	à 19 h
Lundi	13 juin 2022	à 19 h
Lundi	27 juin 2022	à 19 h
Lundi	18 juillet 2022	à 19 h
Lundi	29 août 2022	à 19 h
Lundi	12 septembre 2022	à 19 h
Lundi	26 septembre 2022	à 19 h
Lundi	17 octobre 2022	à 19 h
Lundi	31 octobre 2022	à 19 h
Lundi	14 novembre 2022	à 19 h
Lundi	28 novembre 2022	à 19 h
Lundi	12 décembre 2022	à 19 h

QUE les séances du conseil se tiennent à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 614, boulevard Manseau à Joliette.

QUE la greffière donne avis public des dates prévues ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15 **21-623 – DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

DE DÉSIGNER, à titre de maire suppléant, M. Claude St-Cyr pour la période débutant le 13 novembre 2021 et se terminant le 12 novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16 **21-624 – COMMISSIONS ET COMITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE – NOMINATIONS**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en ce début de mandat, de procéder à la nomination des membres du conseil qui occuperont des fonctions dans les divers comités et commissions du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renommer certaines commissions et d'en créer des nouvelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

QUE le maire soit d'office membre de tous les comités.

QUE la composition des différents comités et commissions du conseil municipal soit la suivante :

Noms des commissions et des comités	**Noms des membres**
Commission des loisirs, des sports et du plein air	
Président :	M. Patrick Lasalle
Membres :	M. Richard Leduc
	Mme Claudia Bertinotti
Commission de la culture et de l'enseignement supérieur	
Président :	M. Cédric Champagne
Membres :	M. Claude St-Cyr
	Mme Muriel Lafarge

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

Commission de l'administration et du capital humain	
Président :	M. Claude St-Cyr
Membres :	M. Cédric Champagne
	Mme Claudia Bertinotti
Commission des finances	
Président :	M. Claude St-Cyr
Membres :	M. Alexandre Martel
	M. Luc Beauséjour
Commission des travaux publics, de l'électricité et de la circulation urbaine	
Président :	M. Richard Leduc
Membres :	M. Patrick Lasalle
	M. Alexandre Martel
Commission de la sécurité publique et incendie	
Président :	M. Luc Beauséjour
Membres :	M. Patrick Lasalle
	M. Richard Leduc
Commission de l'environnement et du développement durable	
Présidente :	Mme Claudia Bertinotti
Membres :	Mme Muriel Lafarge
	M. Cédric Champagne
Commission des communications et des services aux citoyens	
Présidente :	Mme Muriel Lafarge
Membres :	M. Luc Beauséjour
	M. Alexandre Martel

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	
Président :	M. Patrick Lasalle
Vice-président :	M. Claude St-Cyr
Membre :	M. Alexandre Martel
Membres extérieurs :	Mme Andrée St-Georges
	M. Michel Arcand
	Mme Ginette Grégoire
	M. Jean Chevrette
Comité de démolition	
Président :	M. Patrick Lasalle
Membres :	M. Claude St-Cyr
	M. Alexandre Martel
Conseil local du patrimoine (CLP)	
Président :	M. Patrick Lasalle
Vice-président :	M. Claude St-Cyr
Membre :	M. Alexandre Martel
Membres extérieurs :	Mme André St-Georges
	M. Michel Arcand
	Mme Ginette Grégoire
	M. Jean Chevrette
Comité conjoint Joliette/Notre-Dame-des-Prairies – Plans d'adaptation climatique	
Membres :	Mme Claudia Bertinotti
	Mme Muriel Lafarge

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

Comité de toponymie	
Président :	M. Richard Leduc
Membres :	M. Cédric Champagne
	M. Luc Beauséjour
Membres extérieurs :	Mme Isabelle Morency
	M. Jean Chevrette
	M. Claude Perrault
Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière (CRÉDIL)	
Membre :	Mme Claudia Bertinotti
Comité de suivi du plan d'action de la Politique intégrée de la famille et des aînés	
Membre :	M. Richard Leduc
	Autres membres à nommer lors de la commission des loisirs, des sports et du plein air
Comité régional en itinérance de Lanaudière du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière	
Membre :	Mme Muriel Lafarge
Comité de suivi du plan d'action à l'égard des personnes handicapées	
Membres :	M. Richard Leduc
	Mme Muriel Lafarge

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

Comité culturel	
Président :	M. Cédric Champagne
Membres :	M. Claude St-Cyr
	Mme Muriel Lafarge
	M. Gaétan Béchard
	M. Marc-André Derome
	M. Sylvain Gagnon
	Mme Solie Masse
	Mme Marie-Josée Hardy
Membre du milieu culturel	À nommer lors de la commission de la culture et de l'enseignement supérieur
Comité annuel d'acquisition d'œuvres d'art – Comité de sélection	
Membres :	Ce comité est rattaché à la Politique d'art public et de patrimoine public. Il est composé comme suit : - 1 membre du conseil - La chef de division – Culture et vie communautaire - 1 représentant(e) du Musée d'art de Joliette - 1 représentant(e) de Culture Lanaudière - 1 artiste professionnel(le)
CA bibliothèque municipale	
Membres :	M. Patrick Lasalle
	Mme Claudia Bertinotti
	M. Cédric Champagne
Carrefour Action Municipale et Famille	
Membre :	M. Richard Leduc
CARA	
Membre :	Mme Claudia Bertinotti

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

Musée d'art de Joliette	
Représentant :	M. Cédric Champagne
Substitut :	Mme Muriel Lafarge
Office municipal d'habitation de Joliette	
Administrateurs :	M. Luc Beauséjour
	Mme Muriel Lafarge
Membre citoyen/ne :	Mme Manon Bonin
	M. Pascal Coutu
Représentant groupes socio-économiques :	M. René St-Jacques
Régie d'assainissement des eaux	
Représentant/e :	M. Richard Leduc
	Mme Claudia Bertinotti
Substitut :	M. Luc Beauséjour
Régime des rentes	
Président :	M. Claude St-Cyr
Membres :	M. Alexandre Martel
	M. Luc Beauséjour
Membre extérieur :	M. David Bélanger
Société de développement du centre-ville de Joliette	
Membre :	M. Alexandre Martel
Société d'histoire de Joliette – de Lanaudière	
Membre :	M. Cédric Champagne
Marché public	
Membres :	Mme Muriel Lafarge
	M. Luc Beauséjour
Relations avec la communauté autochtone	
Membre :	M. Cédric Champagne

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

Programme partenaires dans la protection du climat (PPC)	
Membres :	Mme Claudia Bertinotti
	M. Charles Gratton
MRC	
Comité agricole :	M. Luc Beauséjour
Comité environnement :	Mme Claudia Bertinotti
Comité politique culturelle :	M. Cédric Champagne
Comité tourisme :	M. Cédric Champagne
Comité de travail de la démarche régionale aînée :	M. Richard Leduc
Pacte rural :	Mme Muriel Lafarge
Sécurité publique (SQ :	M. Luc Beauséjour
	M. Patrick Lasalle
Transport en commun :	M. Alexandre Martel
Transport urbain :	M. Alexandre Martel
Transport adapté et collectif en milieu rural :	M. Alexandre Martel

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17 **21-625 – DOSSIER 705-22-018232-197 – TRANSACTION ET QUITTANCE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la requête portant le numéro 705-22-018232-197;

CONSIDÉRANT les discussions de règlement intervenues entre les parties et que ces dernières acceptent de s'entendre à l'amiable, sans aucune admission;

CONSIDÉRANT le projet de transaction et quittance soumit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'AUTORISER la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la transaction et quittance relative au dossier 705-22-018232-197.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

18 **21-626 – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES – RÉVISION PÉRIODIQUE – ENFANCE LIBRE LANAUDIÈRE – DOSSIER CMQ-6403-003**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Joliette lors de la révision périodique aux fins de l'exemption des taxes foncières de l'organisme Enfance Libre Lanaudière;

CONSIDÉRANT QU'une telle reconnaissance a été acceptée le 4 juillet 2012 en faveur de l'organisme Enfance Libre Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

QUE la Ville de Joliette informe la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet à la discrétion de cette dernière concernant la demande de confirmation de la reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières formulée par l'organisme Enfance Libre Lanaudière visant l'immeuble situé au 1208, rue De Lanaudière à Joliette.

QU'advenant la tenue d'une audience, la Ville de Joliette ne sera pas présente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19 **21-627 – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE – PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER D'URGENCE ET DE SUBVENTION AUX MUNICIPALITÉS – VOLET 1 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE quatre unités de logement du Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités ont été attribuées à l'Office municipal d'habitation de Joliette;

CONSIDÉRANT QU'une entente entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Joliette et l'Office municipal de Joliette doit être signée afin que cette dernière puisse attribuer lesdites unités;

CONSIDÉRANT QUE les unités sont réservées à une clientèle victime de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QUE ce programme remplace les programmes d'aide d'urgence 2004 et 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'entente à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Joliette et la Ville de Joliette, laquelle s'intitule « Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités – Volet 1 ».

QUE la Ville de Joliette s'engage à verser à l'Office municipal d'habitation de Joliette un montant égal à 10 % des paiements indiqués à la section 6.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20 **21-628 – DÉCLASSEMENT ET DESTRUCTION D'ARCHIVES – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la durée de conservation de plusieurs documents est venue à échéance conformément au calendrier de conservation de la Ville de Joliette, approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 88 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit autoriser la destruction desdits documents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER la destruction des documents indiqués à la liste jointe à la présente résolution et dont la durée de conservation est venue à échéance en accord avec le calendrier de conservation de la Ville de Joliette, approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, par une firme spécialisée dans la destruction de documents confidentiels.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21 **21-629 – ENTENTE FORFAITAIRE RELATIVEMENT À L'ACCÈS AUX RESSOURCES JURIDIQUES DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ – RENOUVELLEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette souhaite maintenir l'entente de services forfaitaire qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Bélanger Sauvé nous a fait parvenir une proposition, datée du 1er novembre 2021, valide pour toute l'année 2022;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

CONSIDÉRANT QUE cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la Ville de Joliette moyennant une charge forfaitaire;

CONSIDÉRANT QU'il appert que cette proposition est avantageuse pour la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

QUE la Ville de Joliette retienne la proposition du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour les services juridiques suivants, relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 1er novembre 2021 pour un montant de 500,00 $ par mois, et ce, pour toute l'année 2022, incluant :

- Les communications téléphoniques avec la Ville de Joliette, qu'il s'agisse du maire, du directeur général, de la greffière, de l'assistante-greffière, de la trésorière, du directeur de l'Aménagement du territoire et de son adjoint, et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la Ville de Joliette, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion ou recommandation verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès de nos vérificateurs, en conformité avec les dispositions de la Loi sur les cités et villes et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la Ville de Joliette en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels il y a intérêt à attirer l'attention de la Ville de Joliette, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

22 **21-630 – CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN DES LOGICIELS – CIS ADVANCED UTILITY – ATTRIBUTION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE Hydro-Joliette utilise le logiciel « CIS Infinity » de la firme CIS Advanced Utility pour la gestion « compte-client » et la facturation et que ces derniers assurent le service de support et d'entretien de leur suite logiciel;

CONSIDÉRANT QUE cette firme est la seule à détenir et gérer les codes sources de son application;

CONSIDÉRANT l'article 573.3, alinéa 1, sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 6) et du paragraphe 9) de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ATTRIBUER, pour l'année 2022, à CIS Advanced Utility le contrat pour le support et l'entretien du logiciel de la suite CIS Infinity fournit par cette entreprise au coût de 55 639,15 $ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville de Joliette, le contrat de CIS Advanced Utility relativement à la mise à jour et l'entretien dudit logiciel.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23 **21-631 – CONTRAT DE SERVICE D'ACCÈS INTERNET ET STOCKAGE SAN – SATELCOM – ATTRIBUTION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette retient les services de SatelCOM pour la configuration de son réseau privé de fibres optiques dans le cadre d'une entente de partenariat avec Hydro-Joliette;

CONSIDÉRANT QUE SatelCOM est la seule firme locale située dans un rayon géographique accessible par fibre optique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ATTRIBUER, pour l'année 2022, à SatelCOM le contrat pour la fourniture d'accès Internet et courriel, en plus de la fourniture de stockage SAN au coût de 21 178,20 $ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville de Joliette, le contrat de SatelCOM pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

24 **21-632 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 22 SEPTEMBRE AU 9 NOVEMBRE 2021 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2020 au montant de 8 538 981,09 $ pour la période du 22 septembre au 9 novembre 2021 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 22 septembre au 9 novembre 2021 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 22 septembre au 9 novembre 2021

a. Liste des transferts électroniques :	4 049 411,55 $
b. Liste des chèques :	1 090 028,29 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	8 118 092,48 $
Total	**13 257 532,32 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25 **21-633 – RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA CASERNE – BELLEMARE COUVERTURES LTÉE – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1**

M. le conseiller Patrick Lasalle se retire pour ce point.

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services, en date du 7 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER le certificat de paiement numéro 1, des travaux de réfection de la toiture de la caserne tels que décrétés par la résolution 21-447 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Bellemare Couvertures Ltée » la somme de 144 976,48 $, incluant des travaux supplémentaires de 28 869,48 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

26 **21-634 – REVÊTEMENT ASPHALTIQUE 2021 – SINTRA INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 – ACCEPTATION PROVISOIRE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 4 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 2, des travaux de revêtement asphaltique 2021 tels que décrétés par la résolution 21-175 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Sintra inc. » la somme de 25 496,02 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27 **21-635 – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE SAINT-PIERRE SUD – SINTRA INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 15 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Marc-Antoine Giguère, ingénieur pour la firme Parallèle 54 Expert-Conseil inc., en date du 1er octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 15, des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Pierre Sud et la construction d'un émissaire pluvial à la rivière L'Assomption tels que décrétés par la résolution 19-125 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Sintra inc. » la somme de 266 757,54 $ à même le Règlement d'emprunt 193.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28 **21-636 – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE HYDROLOGIQUE ET HYDRO GLACIOLOGIQUE – UTILISATION DES SURPLUS NON AFFECTÉS – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les crues printanières ayant causé des dommages importants aux passerelles de l'Île Vessot;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

CONSIDÉRANT QUE des travaux devront être réalisés prochainement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'AUTORISER la directrice des finances à affecter une somme de 85 000 $ à même le surplus cumulé au 31 décembre 2020, pour financer la fourniture de services professionnels pour une Étude hydrologique et hydro glaciologique de la rivière l'Assomption près des îles Vessot.

D'AUTORISER le service du Greffe et des affaires juridiques à procéder à un appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29 **21-637 – GESTION DU PARC INFORMATIQUE 2022 – MODE DE FINANCEMENT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le service des Technologies de l'information de la Ville de Joliette voit à la gestion du parc informatique composé principalement de postes de travail, d'imprimantes et de tablettes;

CONSIDÉRANT QUE cette gestion s'inspire des processus faisant partie de la bibliothèque pour l'infrastructure des technologies de l'information (de l'anglais « ITIL pour Information Technology Infrastructure Library ») qui réunit un ensemble d'ouvrages recensant les bonnes pratiques en matière de management des systèmes d'informations;

CONSIDÉRANT QUE le service des Technologies de l'information gère le cycle de vie du matériel informatique par le biais de remplacements périodiques visant à retirer les équipements désuets, notamment les postes de travail (sur un cycle de 5 à 6 ans);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'AUTORISER le service des Technologies de l'information à aller de l'avant relativement à la gestion du parc informatique pour l'année 2022 pour une somme estimée de 85 000 $.

QUE le coût estimé total, soit un montant de 85 000 $, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé au moyen de trois versements égaux de 28 333 $, puisés à même les fonds généraux, durant les trois prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé concernant ces affectations, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent non engagé au fonds de roulement.

D'AUTORISER le service des Technologies de l'information à acquérir lesdits équipements, le tout selon les normes relatives au Règlement 170-2021, soit l'article 6.3, alinéa 1, paragraphe 8.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30 **21-638 – PROJETS INFORMATIQUES 2022 – MODE DE FINANCEMENT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le service des Technologies de l'information maintient, propose et déploie des solutions technologiques visant à mettre le capital informationnel à la disposition des tous les intervenants de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE le service des Technologies de l'information poursuit et articule une série de projets et d'initiatives en 2022 visant au maintien et à l'amélioration continue de l'environnement technologique de la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER le service des Technologies de l'information à aller de l'avant avec les projets informatiques pour l'année 2022 pour une somme estimée de 75 000 $.

QUE le coût estimé total, soit un montant de 75 000 $, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé au moyen de trois versements égaux de 25 000 $, puisés à même les fonds généraux, durant les trois prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé concernant ces affectations, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent non engagé au fonds de roulement.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

D'AUTORISER le service des Technologies de l'information à acquérir les équipements requis, le tout selon les normes relatives au Règlement 170-2021, soit l'article 6.3, alinéa 1, paragraphes 5,6 et 8.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31 **21-639 – RÉSEAUTIQUE 2021 – ALLOCATION DE BUDGET – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE certaines initiatives et projets informatiques accentuent la pression sur le réseau de la Ville de Joliette (WAN – Wide Area Network);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire se positionner parmi les villes intelligentes en introduisant de nouvelles technologies accessibles;

CONSIDÉRANT QUE la sous-capacité de certains équipements présentement installés sur le réseau ou certains sites limitent les possibilités d'expansion;

CONSIDÉRANT la désuétude ou l'âge de certaines composantes relativement à leur cycle de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER les dépenses d'une enveloppe budgétaire « réseautique 2021 » de 20 000 $, taxes incluses, pour la mise à jour périodique du réseau étendu de la Ville de Joliette.

QUE le projet réseautique 2021 soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé au moyen de trois versements égaux de 6 666 $, puisés à même les fonds généraux, durant les trois prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé concernant ces affectations, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent non engagé au fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

32 **21-640 – PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE DU MILIEU CULTUREL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications offre un soutien financier aux initiatives promotionnelles collectives à grand déploiement de même qu'aux projets d'envergure contribuant au développement et au rayonnement de la culture québécoise et de son offre;

CONSIDÉRANT QUE le Musée d'art de Joliette, le Festival de Lanaudière, le Centre culturel Desjardins et Mémoire et racine se sont regroupés afin de déposer une demande à la hauteur de 800 000 $;

CONSIDÉRANT QUE lesdits partenaires demandent à la Ville de Joliette une aide financière de 20 000 $ par année pour une période de trois ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'AUTORISER la directrice des finances à verser une aide financière de 20 000 $ par année pour les années 2022, 2023 et 2024 au Musée d'art de Joliette, au Festival de Lanaudière, au Centre culturel Desjardins et à Mémoire et racine pour promouvoir Joliette comme pôle culturel, le tout conditionnellement à l'octroi de la subvention par le ministère de la Culture et des Communications pour le projet de pôle culturel.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33 **21-641 – CARTE AFFAIRES VISA DESJARDINS – DÉSIGNATION ET RETRAIT D'UN DÉTENTEUR DE CARTE – APPROBATION**

CONSIDÉRANT les élections du 7 novembre 2021 et l'élection de M. Pierre-Luc Bellerose au poste de Maire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la signature d'une demande pour une carte affaires Visa Desjardins au nom de la Ville de Joliette à l'usage de M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Le montant maximum du crédit pour cette carte est de 10 000 $.

DE RETIRER la carte de crédit de M. Alain Beaudry du compte Visa Desjardins Affaires de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

34 **21-642 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2021 – AUTORISATION ET ABROGATION**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette, tel que présenté à la Ville de Joliette dans une correspondance datée du 5 octobre 2021 et signée par M. Keith Lucien, conseiller en gestion à la Société d'habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE PRENDRE ACTE des prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2021, lesquelles prévoient des revenus de 1 937 000 $, des dépenses de 4 614 607 $, ainsi qu'un déficit d'exploitation de 2 677 607 $ absorbé à 90 % par le gouvernement du Québec et à 10 % par la Ville de Joliette, ce qui représente une contribution municipale de 267 760 $.

D'AUTORISER la trésorière à payer ladite contribution de la Ville de Joliette au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2021.

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 21-589.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35 **21-643 – BIBLIOTHÈQUE RINA-LASNIER – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 – PAIEMENT DE LA QUOTE-PART**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette est partie à l'*Entente relative à l'exploitation d'une bibliothèque intermunicipale*;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque intermunicipale Rina-Lasnier a transmis à la Ville de Joliette ses prévisions budgétaires pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

DE PRENDRE ACTE du budget de la bibliothèque pour l'année 2022 au montant de 1 677 768 $.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

D'AUTORISER la directrice Finances et trésorerie à payer, à même les sommes prévues au budget 2022, et selon les modalités prévues à l'entente susmentionnée, la quote-part de la Ville de Joliette, laquelle s'élève à 899 302 $, soit 29 030 $ pour l'achat de documents et 870 272 $ pour le fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36 **21-644 – CENTRAIDE LANAUDIÈRE – CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2022 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Mme Manon St-Germain, directrice de campagne en milieu de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière de 1 000 $ aux profits de Centraide Lanaudière dans le cadre des activités de financement pour la campagne 2022.

D'AUTORISER la trésorière à rembourser les dépenses de Mme Manon St-Germain, directrice de campagne en milieu de travail, pour mousser les différentes activités de la campagne, à même l'aide financière, la différence étant ajoutée aux sommes amassées de la campagne 2022.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37 **21-645 – DISTRIBUTION DU CALENDRIER 2022 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QU'un calendrier de la Ville de Joliette est distribué annuellement à chacun des citoyens sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'AUTORISER le service des Communications à octroyer le mandat de distribution du calendrier 2022 aux Cadets de la marine de Joliette.

D'AUTORISER la trésorière à verser une compensation de 1 600 $ aux Cadets de la marine de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

38 **21-646 – PRODUITS CHIMIQUES 2022 – REGROUPEMENT D'ACHATS RIVE-NORD – ADJUDICATION DE CONTRATS**

CONSIDÉRANT la résolution 21-322 mandatant la Ville de Terrebonne afin de procéder, au nom du regroupement d'achats Rive-Nord, à un appel d'offres public pour l'ensemble des produits chimiques servant notamment au traitement de l'eau potable et requis pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT le rapport transmis par Mme Valérie Barré, technicienne de l'approvisionnement de la Ville de Terrebonne, recommandant les entreprises suivantes selon les produits demandés par la Ville de Joliette, soit :

NO	PRODUIT	FOURNISSEUR	PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ	TOTAL AVANT TAXES
A2	Sulfate d'aluminium	Kemira Water Solutions Canada inc.	0,2040 $ / kg	420 000 kg	101 220,00 $
B1.5	Polymère eau potable	Univar Canada ltée	5,0698 $ / kg	2 000 kg	10 139,60 $
C3.3	Hypochlorite de sodium	Brenntag Canada inc.	0,2490 $ / L	6 x 7 500 L	11 205,00 $
C3.4	Hypochlorite de sodium	Brenntag Canada inc.	0,2490 $ / L	6 x 10 000 L	14 940,00 $
E2	Hydroxyde de sodium	Brenntag Canada inc.	1,0250 $ / kg	60 000 kg	61 500,00 $
F1.2	Chlore gazeux	Brenntag Canada inc.	4,4500 $ / kg	544 kg	2 420,80 $
				TOTAL	**201 425,40 $**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres, les contrats pour la fourniture de produits chimiques pour la période du 1er février 2022 au 31 janvier 2023 aux entreprises mentionnées au tableau ci-dessus, lesquelles ont déposé les plus basses soumissions conformes sur la base des prix unitaires, suivant les quantités estimées, au montant de **201 425,40 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39 **21-647 – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023 – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – PROGRAMMATION NO 2 – AUTORISATION**

M. le conseiller Alexandre Martel déclare qu'il y a apparence de conflit d'intérêt puisque c'est son employeur et se retire du vote.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

QUE la Ville de Joliette s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Joliette s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la Ville de Joliette approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Ville de Joliette s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Ville de Joliette s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Ville de Joliette atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts qui reflètent les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

40 **21-648 – RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU GRAND JOLIETTE – ÉTUDE D'INGÉNIERIE ET INSPECTIONS TÉLÉVISÉE DE L'INTERCEPTEUR SAINT-PAUL – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de son plan de gestion des débordements, la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette (Régie) s'est engagée auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à réaliser des travaux d'étanchéisation de l'intercepteur d'égout sanitaire Saint-Paul d'ici décembre 2026 afin de réduire les débordements d'eaux usées non traitées au poste de pompage Vieux-Moulin;

CONSIDÉRANT QUE l'intercepteur Saint-Paul est une conduite appartenant à Joliette, mais localisée en partie sur le territoire de la Municipalité de Saint-Paul et est utilisé à la fois par Joliette et par Saint-Paul;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'étanchéisation de l'intercepteur Saint-Paul réduiront les débordements au poste de pompage Vieux-Moulin qui est utilisé, entre autres, par Joliette, Saint-Paul et Saint-Charles-Borromée;

CONSIDÉRANT QU'une étude d'ingénierie incluant des inspections télévisées de l'intercepteur Saint-Paul est nécessaire afin de déterminer son état et les travaux requis pour la réparer et l'étanchéiser;

CONSIDÉRANT QUE la Régie propose dans sa résolution 29-09-201 d'administrer et de coordonner cette étude et les auscultations afin de permettre leurs réalisations rapidement à l'hiver 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à cette étude, estimés à 140 000 $ seraient traités de la même façon que l'ensemble des honoraires professionnels liés aux projets de mesures correctrices et compensatoires prévues dans le cadre du plan de gestion des débordements de la Régie dont la répartition sera déterminée lors de la signature du renouvellement de l'entente avec celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire recevoir une résolution du Conseil municipal de la Ville de Joliette pour la mandater à coordonner et, par la suite, réaliser le mandat d'étude d'ingénierie et d'inspection télévisée sur la conduite de l'intercepteur Saint-Paul appartenant à la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

D'AUTORISER la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette afin qu'elle procède aux appels d'offres publics (SEAO) et habilite une firme spécialisée pour la réalisation d'inspections télévisées de la conduite de l'intercepteur Saint-Paul.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41 **21-649 – ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR JOLIETTE-CRABTREE – 17E ÉDITION DU TOURNOI NOVICE-ATOME JOLIETTE-CRABTREE – AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les demandes d'autorisation et la demande d'aide financière de M. François Venne, président de l'association de hockey mineur Joliette-Crabtree;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'AUTORISER l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree à tenir, au centre récréatif Marcel-Bonin, la 17e édition du tournoi Novice-Atome Joliette-Crabtree qui aura lieu du 2 au 12 décembre 2021 et du 18 au 20 février 2022.

D'AUTORISER l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree à bénéficier des revenus reliés à la vente d'alcool lors du tournoi, et ce, conditionnellement à ce qu'elle détienne un permis de vente d'alcool valide.

D'AUTORISER la trésorière à verser, à l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree, une aide financière de 3 000 $ pour la tenue de la 17e édition du tournoi Novice-Atome Joliette-Crabtree.

D'AUTORISER les demandes de services et de prêt d'équipements, conditionnellement à la disponibilité des ressources, à l'approbation du service des Loisirs et de la culture.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable, se conforment aux mesures sanitaires de la Santé publique en vigueur et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

42 **21-650 – GUIGNOLÉE DES MÉDIAS 2021 – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande de la Guignolée des Médias, par l'entremise de Moisson Lanaudière, pour la sollicitation de la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la Guignolée des Médias à faire de la sollicitation au centre-ville de Joliette le 2 décembre 2021 de 8 h à 18 h.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable, se conforment aux mesures sanitaires de la Santé publique en vigueur et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

43 **21-651 – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES SCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – APPUI**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation propose un programme de subvention pour les projets en lien avec l'implantation d'infrastructures sportives et récréatives dans les milieux scolaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette souhaite améliorer son déploiement dans l'offre de ses activités sportives de qualité;

CONSIDÉRANT le souhait à optimiser l'utilisation des infrastructures sportives pour toutes les clientèles sur le territoire de la ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un terrain synthétique sur le territoire de la ville de Joliette est essentielle au développement de la pratique sportive dans notre communauté;

CONSIDÉRANT l'intérêt mutuel de la Ville de Joliette et du Centre de services scolaire des Samares à avoir ce type d'équipements sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

QUE la Ville de Joliette appuie le projet du Centre de services scolaire des Samares pour l'implantation d'un terrain synthétique à l'école Thérèse-Martin afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur.

QUE la Ville de Joliette s'engage à conclure une entente de service avec le Centre de services scolaire des Samares pour l'implantation d'un terrain synthétique afin que ce dernier soir accessible à l'ensemble de la population.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

44 **21-652 – PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2022 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Famille propose un programme de soutien pour des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022 pour l'ajout de la maternelle 4 ans au camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la direction du service des Loisirs et de la culture à déposer une demande de subvention au « Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022 » en lien avec la maternelle 4 ans au camp de jour de la Ville de Joliette.

D'AUTORISER la direction du service des Loisirs et de la culture à signer tous les documents en lien avec subvention.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

45 **21-653 – GARAGE HYDRO-JOLIETTE – INTÉGRATION D'UNE ŒUVRE D'ART PUBLIC – NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ**

CONSIDÉRANT le projet d'intégration d'une œuvre d'art public pour le projet du garage d'Hydro-Joliette;

CONSIDÉRANT la Politique d'art public et de patrimoine public de la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membre du comité d'intégration de l'œuvre d'art public en lien avec le garage d'Hydro-Joliette :

- M. Cédric Champagne, membre du conseil;
- M. Marc-André Derome, directeur du service des Loisirs et de la culture;
- Mme Marie Claude Gagnon, directrice du service d'Hydro-Joliette;
- M. Jean-François Bélisle, représentant du Musée d'art de Joliette;
- Mme Loraine Fontaine, artiste professionnelle.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

46 **21-654 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière verser une aide financière aux organismes suivants :

- Opération Nez Rouge : 350 $;
- Les Maisons d'à côté de Lanaudière : 250 $.

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent à représenter la Ville de Joliette lors des activités de financement de l'organisme suivant et d'autoriser l'achat de billets à cette fin :

- Diocèse de Joliette – Concert-bénéfice – 3 décembre 2021 : 2 billets.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

48 **21-655 – DÉPÔT DE RAPPORTS**

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 22 novembre 2021;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de septembre 2021;
- Service des Incendies – Rapport mensuel du mois d'août 2021.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-11-2021

49 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

50 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 6 décembre 2021, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

51 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 21.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-12-2021

2e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2021 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :	Mme Claudia Bertinotti, conseillère Mme Muriel Lafarge, conseillère M. Richard Leduc, conseiller M. Cédric Champage, conseiller M. Patrick Lasalle, conseiller M. Claude St-Cyr, conseiller M. Alexandre Martel, conseiller
Est absent :	M. Luc Beauséjour, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

2 **21-656 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 22 novembre 2021 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Plans d'implantation et d'intégration architecturale
5. Bâtiments patrimoniaux cités

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-12-2021

ADMINISTRATION

6. Règlement 94-2010-19 – Amendant le Règlement 94-2010 – Tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette – Adoption
7. Règlement 160-2018-2 – Amendant le Règlement 160-2018 – Taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ – Adoption
8. Règlement 180-2021 – Régie interne des séances du conseil – Adoption
9. Règlement d'emprunt 195-1 – Amendant le Règlement d'emprunt 195 – Travaux de réfection des réseaux municipaux – Rues De Lanaudière, Lajoie Sud, Piette, Saint-Antoine et du Chanoine-Tisdell – Adoption
10. Dossier SAI-M-299524-2008 – Tribunal administratif du Québec – Contestation du rôle d'évaluation – Appel de la décision – Autorisation
11. Dossiers SAI-M-311914-2111 et SAI-M-311918-2111 – Tribunal administratif du Québec – Contestations d'évaluation foncière – DHC avocats – Mandat
12. Achat de différents bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles – Appel d'offres BAC-2022 – Mandat à l'Union des municipalités du Québec
13. Conseillère juridique – Contrat – Autorisation
14. Plainte à la Régie de l'Énergie – Bélanger Sauvé – Mandat
15. 311 – Numéro unique dédié aux municipalités – Adhésion – Autorisation
16. Entente de service – Terrain synthétique – Barthélemy Joliette – Avenant 1 – Autorisation
17. Entente intermunicipale de fourniture en eau potable – Reconduction
18. Liste des comptes à payer du 10 au 23 novembre 2021 – Approbation
19. Jardins communautaires – Phase 1 – Boulevard de la Base-de-Roc – Les Terrassements Multi-Paysages inc. – Certificat de paiement numéro 1 – Acceptation provisoire
20. Réfection des infrastructures de la rue Saint-Charles-Borromée – Généreux Construction inc. – Certificat de paiement numéro 9
21. Installation de poteaux et d'ancrages – Affectation des surplus 2021 – Autorisation
22. Grand Orchestre de Joliette – Demande d'aide financière – Autorisation
23. Centre culturel Desjardins de Joliette – Demande d'aide financière – Autorisation
24. Coopérative des producteurs du marché public de Joliette – Édition 2022 – Approbation

25. Coordonnateur au développement socio-économique – Création de poste – Autorisation
26. Services municipaux – Organigrammes – Approbation
27. M. Philippe D. Dion – Permanence – Technicien en électricité – Hydro-Joliette
28. Programme d'échange intermunicipalités – Participation 2022 – Autorisation

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

29. Soumission numéro AP21-005 – Chalets – Parcs Lajoie et Arthur-Robillard – Construction Julien Dalpé inc. – Adjudication de contrat
30. Soumission numéro AP21-090 – Réaménagement de bureaux – Hôtel de ville et garage municipal – Annulation
31. Soumission numéro AP21-091 – Fourniture et installation de clôtures – Clôture Joliette inc. – Adjudication de contrat
32. Soumission numéro AP21-102 – Fleurs annuelles – La Jardinerie F. Fortier inc. – Adjudication de contrat

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

33. Règlement 80-2008 – Stationnement de nuit – Désignation
34. Réservoir Roland-Rivest – Réparation de la pompe numéro 1 – Liquiteck – Autorisation
35. Sécurisation de la rue Beaudry Nord/Route 343 – Demandes au ministère des Transports du Québec – Autorisation

LOISIRS ET CULTURE

36. Location du sous-sol de la bibliothèque Rina-Lasnier – Utilisation partielle – Autorisation
37. Jet Triathlon – Utilisation de l'espace public – Autorisation
38. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
39. Divers
40. Dépôt de rapports
41. Date et heure de la prochaine assemblée
42. Période de questions
43. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3 **21-657 – SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2021 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-12-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4 **21-658 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2021-11-80 – M. Luc Lachance – Les entreprises JLM – 534, rue De Lanaudière**
   D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Luc Lachance, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 534, rue De Lanaudière, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-11-80 du comité consultatif d'urbanisme.

2. **PIIA-2021-11-81 – M. André Sansregret – V1 pneus et mécanique – 617, rue De Lanaudière**
   D'accepter la demande soumise par M. André Sansregret et illustrée par Project Image, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale, de six enseignes directionnelles et d'une enseigne sur vitrage à l'immeuble situé au 617, rue De Lanaudière, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-11-81 du comité consultatif d'urbanisme.

3. **PIIA-2021-11-82 – M. Jesse Fournier – Stanford Properties Group – Ministère de la Justice – 165, rue Saint-Charles-Borromée Sud**
   D'accepter la demande soumise par M. Jesse Fournier et illustrée par Stanford Properties Group, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne détachée à l'immeuble situé au 165, rue Saint-Charles-Borromée Sud.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-12-2021

4. **PIIA-2021-11-83 – Mme Nadia Painchaud – 9117-7683 Québec inc. – 429 à 435, rue Saint-Louis**
   D'accepter la demande soumise par Mme Nadia Painchaud, afin d'autoriser le remplacement des fenêtres d'un immeuble commercial mixte à l'immeuble situé aux 429 à 435, rue Saint-Louis.

5. **PIIA-2021-11-84 – M. Mathieu Fleet – Fleetinfo / Fleettél – 240, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
   D'accepter la demande soumise par M. Mathieu Fleet, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes murales à l'immeuble situé au 240, rue Saint-Charles-Borromée Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-11-84 du comité consultatif d'urbanisme.

6. **PIIA-2021-11-85 – M. François Allard – 25 à 33, rue Baby**
   D'accepter la demande soumise par M. François Allard, afin d'autoriser la réfection de la façade principale d'un bâtiment commercial mixte et la réalisation d'aménagements paysagers à l'immeuble situé aux 25 à 33, rue Baby, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-11-85 du comité consultatif d'urbanisme.

7. **PIIA-2021-11-86 – M. Guy Leroux – Capilex – 30, rue Gauthier Sud**
   D'accepter la demande soumise par M. Guy Leroux et illustrée par Xénon enseignes | éclairage, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale et le remplacement de deux facettes d'une enseigne sur poteau à l'immeuble situé au 30, rue Gauthier Sud, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-11-86 du comité consultatif d'urbanisme.

8. **PIIA-2021-11-87 – M. Patrick Rancourt – Bureau en gros – 845, boulevard Firestone**
   D'accepter la demande soumise par M. Patrick Rancourt, afin d'autoriser de peindre en noir le parapet ceinturant un toit plat à l'immeuble situé au 845, boulevard Firestone.

9. **PIIA-2021-11-88 – Mme Bianca Picard-Turcot – TCMMIX inc. – 403 à 413, boulevard Dollard**
   D'accepter la demande soumise par Mme Bianca Picard-Turcot et illustrée par l'Agence AX Design, afin d'autoriser la réfection des élévations d'un immeuble multifamilial à l'immeuble situé aux 403 à 413, boulevard Dollard, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-11-88 du comité consultatif d'urbanisme.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-12-2021

10. **PIIA-2021-11-89 – Mme Nathalie Lachance – Image & Cie – Lebeau vitres d'autos – 550 à 552, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
D'accepter la demande soumise par Mme Nathalie Lachance et illustrée par Image & Cie, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes murales, de quatre enseignes directionnelles et de peindre en noir le bandeau d'acier émaillé gris à l'immeuble situé aux 550 à 552, rue Saint-Charles-Borromée Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-11-89 du comité consultatif d'urbanisme.

11. **PIIA-2021-11-90 – M. Yannick Beaudry – Nicoletti pneus & mécanique – 880, rue Saint-Pierre Sud**
D'accepter la demande soumise par M. Yannick Beaudry, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale, la modification d'une enseigne murale existante, l'installation d'un éclairage mural et de peindre le parement d'acier émaillé bourgogne en noir et gris à l'immeuble situé au 880, rue Saint-Pierre Sud, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-01-90 du comité consultatif d'urbanisme.

12. **PIIA-2021-11-91 – Mme Josée Massicotte – Groupe Marie-Jeanne – Lot 3 483 277 – Rue Saint-Charles-Borromée Nord**
D'accepter la demande soumise par Mme Josée Massicotte et illustrée par Lachance & associées, architectes, afin d'autoriser la construction d'un immeuble commercial mixte comportant trois étages et sept logements sur le lot 3 483 277 donnant sur la rue Saint-Charles-Borromée Nord.

13. **PIIA-2021-11-92 – M. Mathieu Boudrias – Locaux 360 inc. – 551 à 557, rue Saint-Viateur et 61 à 67, rue Lajoie Nord**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Mathieu Boudrias afin d'autoriser plusieurs travaux de rénovation extérieure aux immeubles situés aux 551 à 557, rue Saint-Viateur et 61 à 67, rue Lajoie Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-11-92 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5 **<u>21-659 – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX CITÉS</u>**

CONSIDÉRANT la demande présentée dans le cadre du Règlement 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil local du patrimoine concernant ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

06-12-2021

D'APPROUVER la demande de rénovation ou restauration sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **RRBP-2021-11-04 – Mme Marie-Josée St-Louis – 693, boulevard Manseau**
   D'accepter la demande soumise par Mme Marie-Josée St-Louis, afin d'autoriser le remplacement de deux fenêtres localisées au deuxième étage.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6 **21-660 – RÈGLEMENT 94-2010-19 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 94-2010 – TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 21-614 et 21-615, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 22 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 94-2010-19 amendant le Règlement 94-2010 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette afin d'ajuster, à l'annexe B, les tarifs de la section « Réfection et de confection d'aqueduc et d'égout pluvial et sanitaire » et, à l'annexe C, les tarifs de la section « Réseau ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7 **21-661 – RÈGLEMENT 160-2018-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 160-2018 – TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 $ – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 21-616 et 21-617, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 22 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-12-2021

D'ADOPTER le Règlement 160-2018-2 amendant le Règlement 160-2018 relatif aux taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ afin que le taux passe de 2,5 % à 3 %.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8 **21-662 – RÈGLEMENT 180-2021 – RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 21-618 et 21-619, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 22 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 180-2021 relatif à la régie interne des séances du conseil afin d'ajouter la captation des séances pour la diffusion en direct ou en différé et de simplifier les règles de procédure.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9 **21-663 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 195-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 195 – TRAVAUX DE RÉFECTION DES RÉSEAUX MUNICIPAUX – RUES DE LANAUDIÈRE, LAJOIE SUD, PIETTE, SAINT-ANTOINE ET DU CHANOINE-TISDELL – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 21-620 et 21-621, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 22 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt 195-1 amendant le Règlement d'emprunt 195 et décrétant des travaux de réfection des réseaux municipaux sur les rues De Lanaudière, Lajoie Sud, Piette, Saint-Antoine et du Chanoine-Tisdell ainsi qu'un emprunt et une dépense de 10 365 973 $.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-12-2021

Objet :	Réfection des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, du pavage, des trottoirs, la mise en place d'un nouveau réseau d'égout pluvial, le remplacement de l'éclairage de rue et du réseau souterrain sur certaines portions des rues De Lanaudière (entre les rues Saint-Paul et Saint-Barthélemy Sud), Lajoie Sud (entre le boulevard Manseau et la rue Saint-Antoine), Saint-Antoine (entre les rues Montcalm et Saint-Barthélemy Sud, Piette (entre les rues Saint-Pierre Sud et Sir-Mathias-Tellier) et du Chanoine-Tisdell (entre les rues Saint-Charles-Borromée et du Père-Wilfrid-Corbeil)
Portée :	Tout le territoire
Coût :	10 365 973 $
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10 **21-664 – DOSSIER SAI-M-299524-2008 – TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC – CONTESTATION DU RÔLE D'ÉVALUATION – APPEL DE LA DÉCISION – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Joliette a déposé une requête en irrecevabilité au Tribunal administratif du Québec (TAQ) dans le dossier SAI-M-299524-2008;

CONSIDÉRANT le rejet de ladite requête par le TAQ;

CONSIDÉRANT la recommandation du procureur au dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER Me Simon Frenette, du cabinet DHC avocats à entreprendre le recours approprié pour contester la décision relativement au dossier SAI-M-299524-2008 du Tribunal administratif du Québec.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-12-2021

11 **21-665 – DOSSIERS SAI-M-311914-2111 ET SAI-M-311918-2111 – TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC – CONTESTATIONS D'ÉVALUATION FONCIÈRE – DHC AVOCATS – MANDAT**

CONSIDÉRANT QU'un dossier d'évaluation foncière est contesté devant le Tribunal administratif du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE MANDATER le cabinet DHC avocats pour représenter les intérêts de la Ville de Joliette dans les dossiers SAI-M-311914-2111 et SAI-M-311918-2111.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12 **21-666 – ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – APPEL D'OFFRES BAC-2022 – MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti au Règlement sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adopté par le conseil d'administration de l'UMQ.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les bacs roulants et les mini-bacs de cuisine dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire joindre les contrats en cours à compter du 6 décembre 2021 et jusqu'à son échéance fixée au 31 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-12-2021

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

QUE la Ville de Joliette joigne le regroupement d'achats de l'UMQ et le contrat en cours pour la période **du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022**, pour assurer son approvisionnement pour les bacs roulants et les mini-bacs de cuisine nécessaires à nos activités.

QUE la Ville de Joliette s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la fiche technique d'inscription qui vise à connaître les quantités annuelles estimées des divers bacs et/ou mini-bacs dont elle prévoit avoir besoin.

QUE, considérant que l'UMQ a déjà émis les contrats avec divers fournisseurs-adjudicataires, la Ville de Joliette s'engage :

- à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits, selon quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles.

QUE la Ville de Joliette reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2 %.

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13 **21-667 – CONSEILLÈRE JURIDIQUE – CONTRAT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de la conseillère juridique a été renouvelé jusqu'au 17 août 2022;

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger ledit contrat de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER le directeur général et la greffière à signer le contrat de travail de Me Anaïs Baril, conseillère juridique, lequel est prolongé jusqu'au 17 août 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-12-2021

14 **21-668 – PLAINTE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE – BÉLANGER SAUVÉ – MANDAT**

CONSIDÉRANT QUE la plainte à la Régie de l'Énergie portant le numéro P-120-51;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

DE MANDATER le cabinet Bélanger Sauvé pour représenter les intérêts de la Ville de Joliette dans le dossier numéro P-120-51 devant la Régie de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15 **21-669 – 311 – NUMÉRO UNIQUE DÉDIÉ AUX MUNICIPALITÉS – ADHÉSION – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la mise en place du guichet unique;

CONSIDÉRANT QUE le service 311 offre la prise d'appels à toute heure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

QUE la Ville de Joliette adhère au service 311 pour un coût annuel d'environ 10 000 $ et un frais d'intégration de 1 500 $ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16 **21-670 – ENTENTE DE SERVICE – TERRAIN SYNTHÉTIQUE – BARTHÉLEMY JOLIETTE – AVENANT 1 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'entente de service entre le Centre de services scolaire des Samares et la Ville de Joliette relativement au terrain synthétique;

CONSIDÉRANT QUE les partis sont d'accord à modifier des journées d'utilisation dans les plages prévues pendant le calendrier scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'avenant 1 de l'entente de service.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-12-2021

17 **21-671 – ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE EN EAU POTABLE – RECONDUCTION**

CONSIDÉRANT QU'en 2019 la Ville de Joliette et ses villes clientes desservies en eau potable ont toutes reconduit l'entente intermunicipale de fourniture en eau potable afin de réaliser un plan directeur du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QU'à l'automne 2020, la Ville de Joliette et ses villes clientes desservies en eau potable ont toutes reconduit l'entente intermunicipale de fourniture en eau potable afin de réaliser une étude de faisabilité pour déterminer la solution optimale pour augmenter la capacité de l'usine de filtration et du réservoir;

CONSIDÉRANT QUE l'entente n'est pas encore signée dû au retard de l'établissement des nouveaux débits réservés des villes desservies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE RECONDUIRE l'entente intermunicipale de fourniture en eau potable en vigueur desservant les municipalités/villes de Saint-Paul, Saint-Thomas, Joliette et Notre-Dame-des-Prairies jusqu'au 31 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18 **21-672 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 10 AU 23 NOVEMBRE 2021 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2020 au montant de 467 520,34 $ pour la période du 10 au 23 novembre 2021 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 10 au 23 novembre 2021 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-12-2021

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 10 au 23 novembre 2021

a. Liste des transferts électroniques :	811 367,12 $
b. Liste des chèques :	113 364,05 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	421 705,86 $
Total	**1 346 437,03 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19 **21-673 – JARDINS COMMUNAUTAIRES – PHASE 1 – BOULEVARD DE LA BASE-DE-ROC – LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 – ACCEPTATION PROVISOIRE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 22 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 1, des travaux de construction de jardins communautaires sur le site des jardins existants sur le boulevard de la Base-de-Roc tels que décrétés par la résolution 21-022 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Les Terrassements Multi-Paysages inc. » la somme de 95 442,01 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20 **21-674 – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE – GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 9**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Olivier Fréchette, ingénieur pour la firme GBi, en date du 8 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-12-2021

D'APPROUVER le certificat de paiement numéro 9, des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Charles-Borromée, entre le boulevard Manseau et la voie ferrée, tels que décrétés par la résolution 20-524 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Généreux Construction inc. » la somme de 172 151,83 $ à même le Règlement d'emprunt 191.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21 **21-675 – INSTALLATION DE POTEAUX ET D'ANCRAGES – AFFECTATION DES SURPLUS 2021 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le camion tarière utilisé pour l'installation de poteaux est en réparation pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE les projets en cour d'exécution doivent être achevés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER l'utilisation des surplus non affectés 2021 afin de financer la portion supplémentaire des installations de poteaux et ancrages pour un montant de 32 000 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22 **21-676 – GRAND ORCHESTRE DE JOLIETTE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Grand Orchestre de Joliette pour la saison 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE le Grand Orchestre de Joliette utilise gratuitement le sous-sol de la bibliothèque, lorsque disponible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière de 1250 $ au Grand Orchestre de Joliette pour la saison 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-12-2021

23 **21-677 – CENTRE CULTUREL DESJARDINS DE JOLIETTE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Centre culturel Desjardins de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ACCORDER ET D'AUTORISER à verser au Centre culturel de Joliette une aide financière au fonctionnement de 110 000 $ pour l'année 2022.

QUE le Centre culturel Desjardins de Joliette :

- Offre un abonnement corporatif annuel, soit une paire de billets pour tous les spectacles présentés par le Centre culturel Desjardins de Joliette à la Salle Rolland-Brunelle, avec les mêmes sièges pour tous les spectacles, rangée A vers le centre de cette rangée et que ces sièges soient identifiés au nom de la Ville de Joliette, lesquels billets seront distribués lors de la loterie culturelle;
- Offre la location de la Salle Rolland-Brunelle à titre gratuit lorsqu'elle est disponible;
- Offre une réduction de 50 % sur les tarifs des différents services offerts par le centre culturel (technique, programmation, mise en marché, marketing, etc.);
- Diffuse huit événements du Festival petits bonheurs du Nord de Lanaudière sur le territoire de la ville de Joliette;
- Offre un rabais de 30 % aux citoyens de moins de 18 ans de la Ville de Joliette pour les représentations de la série Famille;
- Offre un tarif préférentiel pour la location de salle aux organismes partenaires du territoire de la ville de Joliette;
- Partage d'expertise et implication dans les projets culturels de la municipalité;
- Dépose un rapport annuel complet ainsi que les états financiers vérifiés.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24 **21-678 – COOPÉRATIVE DES PRODUCTEURS DU MARCHÉ PUBLIC DE JOLIETTE – ÉDITION 2022 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT les demandes de la Coopérative des producteurs du marché public de Joliette pour la tenue du marché public pour l'édition 2022;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-12-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'AUTORISER la tenue du marché public sur la place Bourget Sud le samedi, du 4 juin au 15 octobre 2022 entre 9 h 30 et 14 h 30.

D'AUTORISER :

- L'animation sur le site pour un montant total maximum de 4 500 $;
- La mise en place d'une halte jeunesse;
- La présence d'un kiosque de mets « prêt à manger » préparés sur place par des restaurateurs du centre-ville;
- La dégustation de produits vendus sur place;
- L'installation de tables de pique-nique au centre de la place Bourget près du kiosque de restauration;
- La participation de la Coopérative des producteurs du marché public de Joliette aux activités de la Ville lorsque le service des Loisirs et de la Culture le juge d'à-propos;
- L'accès au WIFI sécurisé de la place Bourget;
- L'achat par la Ville des bannières pour les nouveaux producteurs et artisans du marché public (jusqu'aux vacances de la construction);
- Le montage/démontage du site par la coopérative;
- La gestion des artisans;
- L'autorisation aux commerces du centre-ville, d'étaler leurs marchandises à l'extérieur de leur local lorsque le marché public est en fonction (modalités à être établies par le service d'Aménagement du territoire comme par le passé);
- L'autorisation de conserver la même configuration de site et le même site que pour la saison 2021;
- L'aide du service des Communications (publicité et aide technique) selon les disponibilités et le budget de ce dernier;
- La subvention « salariale » mais en conservant le même budget que pour l'édition 2021, le tout sur présentation de preuves justificatives, soit 33 400 $;
- La fourniture par la Ville de sacs d'épicerie réutilisables pour un montant maximum de 3 495 $.

D'AUTORISER la trésorière à verser les sommes mentionnées plus haut à la Coopérative des producteurs du marché public de Joliette pour l'édition 2022.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-12-2021

25 **21-679 – COORDONNATEUR AU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE – CRÉATION DE POSTE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les objectifs fixés par ÉcoJoliette;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire améliorer le développement économique sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'AUTORISER la création du poste permanent de coordonnateur au développement socio-économique, lequel sera rattaché à la direction générale de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26 **21-680 – SERVICES MUNICIPAUX – ORGANIGRAMMES – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour des organigrammes des services municipaux de la Ville de Joliette s'impose;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER les organigrammes des services municipaux modifiés, lesquels sont joints à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27 **21-681 – M. PHILIPPE D. DION – PERMANENCE – TECHNICIEN EN ÉLECTRICITÉ – HYDRO-JOLIETTE**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 21-246, le conseil municipal procédait à l'embauche de M. Philippe D. Dion au poste de technicien en électricité au sein du service d'Hydro-Joliette;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de 120 jours de travail à compter du 10 mai 2021, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-12-2021

DE NOMMER M. Philippe D. Dion au poste permanent de technicien en électricité au sein du service d'Hydro-Joliette, à compter du 10 décembre 2021, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5303 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28 **21-682 – PROGRAMME D'ÉCHANGE INTERMUNICIPALITÉS – PARTICIPATION 2022 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE depuis 1985, la Ville de Joliette est jumelée à la Ville de Brive-la-Gaillarde dans le cadre du programme intermunicipalités chapeauté par l'Association France-Québec;

CONSIDÉRANT QUE, chaque année, deux étudiants brivistes viennent travailler pendant l'été environ six semaines à Joliette et que deux étudiants joliettains vont travailler à Brive;

CONSIDÉRANT QUE le Musée d'art de Joliette et la bibliothèque Rina-Lasnier sont des partenaires de longue date et qu'ils acceptent chacun, depuis plusieurs années, un étudiant français;

CONSIDÉRANT QUE, dû à la pandémie, il n'y a pas eu d'échange en 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT QUE le programme est de nouveau disponible pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'AUTORISER la Ville de Joliette à participer au programme d'échange intermunicipalités pour l'année 2022, le tout conditionnellement au respect des règles sanitaires en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29 **21-683 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-005 – CHALETS – PARCS LAJOIE ET ARTHUR-ROBILLARD – CONSTRUCTION JULIEN DALPÉ INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la construction de chalets dont un au parc Lajoie et un second au parc Arthur-Robillard a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE huit soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 15 novembre 2021;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-12-2021

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	**Construction Julien Dalpé inc.**	**803 645,00 $**	**X**	
2	GMI Construction inc.	819 572,00 $	X	
3	Gestion BGC inc.	844 849,55 $	X	
4	Construction Hébert & Hébert inc.	848 010,44 $	X	
5	Les Entreprises Philippe Denis inc.	877 950,00 $	X	
6	Construction Denis & Ghyslaine Gagnon inc.	883 000,00 $	X	
7	Bernard Malo inc.	913 215,00 $	X	
8	SIT Construction inc.	942 199,71 $		X

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-005, le contrat pour la construction de chalets dont un au parc Lajoie et un second au parc Arthur-Robillard, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Construction Julien Dalpé inc.** », au montant de **803 645,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30 **21-684 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-090 – RÉAMÉNAGEMENT DE BUREAUX – HÔTEL DE VILLE ET GARAGE MUNICIPAL – ANNULATION**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres AP21-090 pour le réaménagement de bureaux à l'hôtel de ville et au garage municipal;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture des soumissions les prix soumis dépassaient largement l'estimation prévue;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Joliette d'annuler ledit appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ANNULER l'appel d'offres AP21-090.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-12-2021

31 **21-685 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-091 – FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLÔTURES – CLÔTURE JOLIETTE INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture et la mise en place de nouvelles sections de clôture à divers endroits sur le territoire de la ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, trois entreprises ont remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 16 novembre 2021, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	**Clôture Joliette inc.**	**24 842,23 $**
2	Clôtures G. Daviault ltée	54 920,00 $
3	Les Clôtures Arboit inc.	76 384,48 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-091, le contrat pour la fourniture et l'installation de clôtures, à l'entreprise « **Clôture Joliette inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **24 842,23 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32 **21-686 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-102 – FLEURS ANNUELLES – LA JARDINERIE F. FORTIER INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture de fleurs annuelles pour la prochaine saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, une seule entreprise a remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 19 novembre 2021, 11 h;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-12-2021

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
La Jardinerie F. Fortier inc.	**24 683,15 $**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-102, le contrat pour la fourniture de fleurs annuelles, à l'entreprise « **La Jardinerie F. Fortier inc.** », laquelle a déposé la seule soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission au montant de **24 683,15 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33 **21-687 – RÈGLEMENT 80-2008 – STATIONNEMENT DE NUIT – DÉSIGNATION**

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Bonin a été nommé contremaître voirie au sein du service des Travaux publics et services techniques;

CONSIDÉRANT QU'il est dans la nature de ses fonctions de superviser les opérations relatives au déneigement, ainsi qu'au respect du règlement sur le stationnement de nuit;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 du Règlement 82-2008 stipule que toute personne désignée par résolution du conseil municipal de la Ville de Joliette est chargée de l'application du présent règlement et est responsable de son application;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du Règlement 82-2008 stipule que toute personne désignée par résolution peut entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement et autorise en conséquence la délivrance des constats d'infraction utiles à cette fin.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE DÉSIGNER M. Daniel Bonin, contremaître en voirie au sein du service des Travaux publics et services techniques, pour l'application du Règlement 82-2008 et ses amendements et à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition dudit règlement et l'autorisant à délivrer des constats d'infraction.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-12-2021

34 **21-688 – RÉSERVOIR ROLAND-RIVEST – RÉPARATION DE LA POMPE NUMÉRO 1 – LIQUITECK – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 19-089 autorisait le service des Travaux publics et services techniques à demander un prix à l'entreprise Liquiteck pour l'inspection des autres pompes;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.3, alinéa 1, paragraphe 7 du règlement 170-2021 relativement à la gestion contractuelle autorise un contrat de gré à gré dont la valeur est d'au moins 25 000 $, mais inférieure à 100 000 $, pour l'achat d'appareils spécialisés pour la production ou le traitement de l'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER le service des Travaux publics et services techniques à procéder à la mise à jour de la pompe no 1 au réservoir Roland-Rivest avec l'entreprise Liquiteck pour un montant de 30 240,37 $ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35 **21-689 – SÉCURISATION DE LA RUE BEAUDRY NORD/ROUTE 343 – DEMANDES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE depuis 2014, la Ville de Joliette souligne aux représentants du ministère des Transports du Québec (MTQ) plusieurs difficultés de circulation, notamment pour les automobilistes qui désirent accéder aux divers quartiers de la ville et les problèmes de sécurité en lien avec le transport alternatif (difficultés aux intersections, dangerosité pour les piétons, pour les cyclistes et le mauvais état de la chaussée);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs usagers avec des difficultés de mobilisation et/ou visuelle sont incapables de traverser la rue Beaudry;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2019, la Ville discute avec le ministère des Transports du Québec pour les détails du nouvel aménagement à construire afin d'y introduire des infrastructures de transport actif sécuritaire;

CONSIDÉRANT QU'au printemps 2021, le MTQ a mentionné à la Ville de Joliette qu'il changeait la nature des interventions à venir de cette artère, malheureusement faute de fonds. Le MTQ ne priorisait plus cette section de la route 343. Il annonça des travaux plus économiques, et ce en ne réglant aucunement la sécurité des piétons. Ces travaux économiques se résumèrent à seulement faire quelque rapiéçage de la chaussée pour les automobilistes;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-12-2021

CONSIDÉRANT l'importance de la sécurité des piétons pour la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a adopté la résolution 21-372 pour énoncer l'importance que revêt le réaménagement de la route 343 (rue Beaudry) à court terme, afin que ces travaux soient réalisés rapidement par le MTQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a transmis cette résolution au ministre des Transports, M. François Bonnardel, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre responsable de la région de Lanaudière, Mme Caroline Proulx, à la députée de Joliette, Mme Véronique Hivon, ainsi qu'au directeur général de la direction Laurentides-Lanaudière à Saint-Jérôme, M. Claude Thibeault;

CONSIDÉRANT le décès accidentel de Mme Christelle Éthier, 19 ans, sur la route 343, près de la rue Albert-Geoffroy, survenu le 5 novembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE la Joliettaine Réjeanne Marion Lagacé, 74 ans, a été frappée mortellement par un camion le mardi 16 novembre 2021, vers 19 h 30, un évènement tragique qui résulte de l'inaction du MTQ;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ ne s'est pas encore engagé concrètement à régler les problèmes de sécurités sur la rue Beaudry Nord;

CONSIDÉRANT QUE la solution pour améliorer significativement la sécurité des utilisateurs passe par un projet de réaménagement complet qui n'est possible de réaliser qu'à moyen terme;

CONSIDÉRANT QUE d'ici lesdits travaux de réaménagement, le MTQ pourrait effectuer rapidement certains travaux temporaires, tel que la modification de la programmation des feux aux diverses intersections pour améliorer la sécurité des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications temporaires aux feux pourraient ajouter du temps d'attentes pour les automobilistes qui sont déjà pris à composer avec le passage à niveau du CN;

CONSIDÉRANT QUE les piétons et les cyclistes sont beaucoup plus vulnérables lors d'accidents et qu'une action est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le ministère pourrait ajuster progressivement ses travaux temporaires de sécurisation en intégrant un compromis entre la sécurité et la fluidité ainsi que considérer dans son plan d'action une période d'ajustement qui tient compte des impacts sur les utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

06-12-2021

D'AUTORISER le service des Travaux publics et services techniques à adresser une demande au ministère des Transports pour l'implantation de feux piétons « tout rouge » et d'avertisseurs sonores ou autres dispositions similaires adéquats aux diverses intersections de la rue Beaudry Nord (coin Manseau, coin Saint-Louis, coin Leduc/Vézina, coin Papineau, coin A-Geoffroy) dès le début de l'année 2022.

D'AUTORISER le service des Travaux publics et services techniques à adresser une demande au ministère des Transports pour la modification du feu à l'intersection de la rue Beaudry Nord et Leduc, tel qu'une priorité de virage à gauche pour les automobilistes, dès le début de l'année 2022.

D'AUTORISER le service des Travaux publics et services techniques à adresser une demande au ministère des Transports afin que celui-ci ajoute à sa programmation de travaux triennale actuelle le réaménagement complet de la route 343, entre le boulevard Manseau et la voie de contournement incluant des infrastructures de transports actifs sécuritaires tout au long de ce tronçon ainsi qu'aux intersections.

D'AUTORISER le cabinet du maire à transmettre cette présente résolution au ministre des Transports, M. François Bonnardel, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre responsable de la région de Lanaudière, Mme Caroline Proulx, à la députée de Joliette, Mme Véronique Hivon, ainsi qu'au directeur général de la direction Laurentides-Lanaudière à Saint-Jérôme, M. Claude Thibeault.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36 **21-690 – LOCATION DU SOUS-SOL DE LA BIBLIOTHÈQUE RINA-LASNIER – UTILISATION PARTIELLE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la COVID-19 a empêché les organismes d'utiliser les locaux du sous-sol de la bibliothèque Rina-Lasnier neuf mois sur douze en 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

QUE la Ville de Joliette ne facture pas les organismes utilisant les locaux du sous-sol de la bibliothèque Rina-Lasnier pour l'année 2021, soit :

- FADOQ St-Pierre;
- Les Chanteurs de la place Bourget;
- L'AFÉAS St-Pierre;
- L'Union musicale de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-12-2021

37 **21-691 – JET TRIATHLON – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande du Jet triathlon pour l'utilisation du terrain et du stationnement du parc Louis-Querbes pour la tenue d'un triathlon dans les rues de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER le Jet triathlon à tenir un triathlon qui aura lieu dans les rues de Joliette et au parc Louis-Querbes le 5 juin 2022 de 6 h 30 à 16 h 30.

D'AUTORISER la fermeture temporaire des rues, tel qu'illustré sur le plan fourni par le Jet triathlon.

D'AUTORISER le directeur des Travaux publics et services techniques à installer la signalisation requise pour la fermeture desdites rues.

D'AUTORISER l'accès aux installations et équipements demandés si disponibles et la tenue de kiosque de vente et la vente de nourriture par des Food truck.

LE TOUT conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable, se conforment aux mesures sanitaires de la Santé publique en vigueur et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

D'AUTORISER la trésorière à verser à Jet triathlon une aide financière de 2 500 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38 **21-692 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière verser une aide financière aux organismes suivants :

- La Soupière : 1653,09 $;
- La Société St-Vincent de Paul – La Guignolée 2021 : 2 000 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-12-2021

40 **21-693 – DÉPÔT DE RAPPORTS**

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 6 décembre 2021;
- Rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations;
- Déclaration d'intérêts pécuniaires.

41 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

Il y aura une assemblée extraordinaire le lundi 20 décembre 2021 à 18 h 30 portant uniquement sur l'adoption du budget. La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 20 décembre 2021, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous vous remercie pour votre présence.

42 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

43 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 52.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-12-2021

3e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil tenue par vidéoconférence le 20 décembre 2021 à 18 h 30

Sont présents : M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Muriel Lafarge, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Cédric Champage, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Claude St-Cyr, conseiller

Est absent : M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

Suite à l'état d'urgence sanitaire, et ses renouvellements, déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer à l'aide de moyens permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et la séance sera publicisée dès que possible via le site web de la Ville de Joliette.

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote.

L'enregistrement audio ainsi que les projets de résolutions sont publiés sur le site Internet joliette.ca dès que possible.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-12-2021

2

21-694 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption du budget pour l'année 2022
4. Période de questions
5. Date et heure de la prochaine assemblée
6. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

21-695 – ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2022

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

QU'UN montant de 950 000 $ provenant du surplus libre au 31 décembre 2021 soit affecté aux activités financières pour l'année 2022.

D'ADOPTER le budget pour l'année 2022 tel que plus amplement décrit dans le document intitulé « Prévisions budgétaires 2022 » annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

DE PUBLIER le budget 2022 conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes.*

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra aujourd'hui à 19 h en vidéoconférence.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-12-2021

5

PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné la présentation de cette séance en huis clos, les citoyens sont priés de faire parvenir les questions ou commentaires par courriel à mairie@ville.joliette.qc.ca ou par téléphone au 450 753-8020 du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h 15 et 16 h 30.

6

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 18 h 41.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-12-2021

4e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue par vidéoconférence le 20 décembre 2021 à 19 h

Sont présents : M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Muriel Lafarge, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Cédric Champage, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Claude St-Cyr, conseiller

Est absent : M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

Suite à l'état d'urgence sanitaire, et ses renouvellements, déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer à l'aide de moyens permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et la séance sera publicisée dès que possible via le site web de la Ville de Joliette.

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote.

L'enregistrement audio ainsi que les projets de résolutions sont publiés sur le site Internet joliette.ca dès que possible.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-12-2021

2

21-696 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 6 décembre 2021 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Dérogation mineure – 430, boulevard de l'Industrie
5. Dérogation mineure – 1185 à 1191, rue Valmore-Lapierre
6. Dérogation mineure – 1325, rue Lépine
7. Dérogation mineure – 290, rue Sainte-Anne
8. Demande d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Mme Josée Massicotte – Groupe Marie-Jeanne – Rue Saint-Charles-Borromée Nord – Lot 3 483 277 – Zone C03-024 – Premier projet de résolution – Adoption
9. Usage conditionnel – 545, rue Champlain
10. Usage conditionnel – 478, rue Saint-Viateur
11. Règlement 45-2003-22 – Amendant le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Secteur de l'avenue du Précieux-Sang – Avis de motion
12. Règlement 45-2003-22 – Amendant le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Secteur de l'avenue du Précieux-Sang – Projet – Adoption
13. Règlement 79-435 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Saint-Pierre Sud et du boulevard de la Base-de-Roc – Second projet – Adoption
14. Règlement 79-436 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Intersection des rues Sainte-Anne et Saint-Viateur – Avis de motion
15. Règlement 79-436 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Intersection des rues Sainte-Anne et Saint-Viateur – Premier projet – Adoption
16. Règlement 79-437 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue J.-A.-Roy – Avis de motion
17. Règlement 79-437 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue J.-A.-Roy – Premier projet – Adoption
18. Résolution 21-208 – Vente d'une partie du lot 3 667 592 – Gestion immobilière Lachance inc. – Abrogation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-12-2021

19. Résolution 21-386 – Société québécoise des infrastructures – Maison des aînés – Abrogation

ADMINISTRATION

20. Règlement 120-2021 – Pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2022 – Avis de motion
21. Règlement 120-2021 – Pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2022 – Dépôt du projet
22. Festival de Lanaudière – Contrat de déneigement – Autorisation
23. Assurances générales – Mutuelle des municipalités du Québec – Renouvellement et autorisation
24. Résolution 21-669 – 311 – Numéro unique dédié aux municipalités – Amendement et autorisation
25. Entente de services aux sinistrés – Croix-Rouge canadienne – Renouvellement – Autorisation
26. Liste des comptes à payer du 24 novembre au 7 décembre 2021 – Approbation
27. Comptes divers – Liste des mauvaises créances – Approbation
28. Hydro-Joliette – Liste des mauvaises créances – Approbation
29. Réfection des rues Richard, Baby, Fabre, Guilbault et Sainte-Anne – Généreux Construction inc. – Certificat de paiement numéro 8 – Acceptation provisoire
30. Réfection des infrastructures – Rue Saint-Charles-Borromée – Généreux Construction inc. – Certificat de paiement numéro 10
31. Affectation de surplus – Engagements de l'année 2021
32. Résolution 21-642 – Office municipale d'habitation de Joliette – Prévisions budgétaires révisées 2021 – Abrogation
33. Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette – Budget 2022
34. Fonds de réfection et entretien de certaines voies publiques – Portion du chemin des Prairies – Autorisation
35. Réaménagement de l'hôtel de ville – Fonds de roulement – Autorisation
36. Mobilier urbain dans les parcs – Fonds de roulement – Autorisation
37. Association des jeunes de la rue de Joliette – Demande d'aide financière – Autorisation
38. Lanaudière : Mémoire et Racines – Demande d'aide financière – Autorisation
39. Festival de Lanaudière – Demande d'aide financière – Autorisation
40. Licences Office-365 – Renouvellement – Autorisation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-12-2021

41. Contrat de service d'entretien des logiciels – PG Solutions inc. – Attribution de contrat
42. Mme Marie Claude Gagnon – Permanence – Directrice – Hydro-Joliette
43. Embauche d'un opérateur-concierge – Service des Loisirs et de la culture
44. Embauche d'un monteur de ligne – Hydro-Joliette
45. Ministère de la famille – Programme de soutien financier en matière de conciliation famille-travail destiné aux milieux de travail – Autorisation

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

46. Soumission numéro AP21-094 – Pierre concassée 2022 – Adjudication de contrats
47. Soumission numéro AP21-095 – Sable à compaction 2022 – Les Sables de Joliette inc. – Adjudication de contrat
48. Soumission numéro AP21-099 – Contrôle de l'eau potable et des eaux usées – Annulation
49. Soumission numéro AP21-105 – Câble aérien – Annulation
50. Soumission numéro AP21-109 – Produits pétroliers – Mazout G. Bélanger – Adjudication de contrat

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

51. Ministère des Transports du Québec – Permis de voirie 2022 – Autorisation

LOISIRS ET CULTURE

52. Fondation des Samares – Course aux mille pieds – Utilisation de l'espace public – Autorisation
53. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
54. Divers
55. Dépôt de rapports
56. Date et heure de la prochaine assemblée
57. Période de questions
58. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3 **21-697 – SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-12-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4 **21-698 – DÉROGATION MINEURE – 430, BOULEVARD DE L'INDUSTRIE**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2021-11-22 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 430, boulevard de L'Industrie, afin de permettre la construction d'un entrepôt commercial à 2,30 mètres (7,55 pieds) de la ligne latérale nord au lieu de 4,50 mètres (14,76 pieds) et à 1,70 mètre (5,57 pieds) de la ligne arrière au lieu de 9 mètres (29,52 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5 **21-699 – DÉROGATION MINEURE – 1185 À 1191, RUE VALMORE-LAPIERRE**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2021-11-23 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-12-2021

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé aux 1185 à 1191, rue Valmore-Lapierre, afin de régulariser l'implantation d'un immeuble multifamilial (quatre logements) présentant une marge de recul arrière de 6,50 mètres (21,33 pieds) au lieu de 7,50 mètres (24,60 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6 **21-700 – DÉROGATION MINEURE – 1325, RUE LÉPINE**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2021-11-24 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 1325, rue Lépine, afin de régulariser l'implantation d'un entrepôt situé en cour arrière et présentant une marge de recul latérale donnant sur une voie publique de 11,66 mètres (38,25 pieds) au lieu de 12 mètres (39,97 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7 **21-701 – DÉROGATION MINEURE – 290, RUE SAINTE-ANNE**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2021-11-25 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-12-2021

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 290, rue Sainte-Anne, afin de d'autoriser la construction d'un immeuble multifamilial (28 logements) présentant une mare de recul avant de 50 mètres (164 pieds) au lieu de trois mètres (9,84 pieds), le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation DM-2021-11-25 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8 **21-702 – DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – MME JOSÉE MASSICOTTE – GROUPE MARIE-JEANNE – RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – LOT 3 483 277 – ZONE C03-024 – PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION – ADOPTION**

CONSIDÉRANT la demande de Mme Josée Massicotte visant la construction d'un immeuble commercial mixte comportant trois étages et sept logements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ACCEPTER, dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, la demande de Mme Josée Massicotte visant la construction d'un immeuble commercial mixte comportant trois étages et sept logements, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PPCMOI-2021-11-06 du comité consultatif d'urbanisme.

QUE la présente résolution soit soumise au processus d'adoption prévu au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19-.1).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9 **21-703 – USAGE CONDITIONNEL – 545, RUE CHAMPLAIN**

CONSIDÉRANT la recommandation UC-2021-11-05 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-12-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ACCEPTER la demande d'usage conditionnel afin d'autoriser l'implantation d'un débit de boisson en usage accessoire à un centre d'escalade intérieur à l'immeuble situé au 545, rue Champlain.

LE TOUT conditionnellement à ce que le requérant s'engage et s'oblige à :

- Éviter tout attroupement sur le domaine public;
- S'assurer que l'éclairage, le bruit, les vibrations et les odeurs émanant des activités liées à l'usage conditionnel ne troublent en aucun temps la paix, la tranquillité, le confort, le repos et le bien-être des résidents demeurant dans le secteur visé par la demande d'usage conditionnel;
- Maintenir les ouvertures (portes de garage) fermées entre 18 h et minuit afin que le bruit émanant des activités liées à l'usage conditionnel ne soit pas perceptible ou très peu perceptible des voies publiques et des propriétés voisines;
- Ce que toute vente d'alcool se termine à 23 h et que l'ensemble des activités cessent à minuit;
- Ce que la consommation d'alcool soit réservée à la clientèle de l'usage principal (centre d'escalade intérieure).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10 **<u>21-704 – USAGE CONDITIONNEL – 478, RUE SAINT-VIATEUR</u>**

CONSIDÉRANT la recommandation UC-2021-11-06 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

DE REFUSER la demande de d'usage conditionnel visant l'implantation d'une clinique dentaire digitalisée au rez-de-chaussée d'un bâtiment commercial à l'immeuble situé au 478, rue Saint-Viateur aux motifs que :

- L'implantation de ce type d'usage au rez-de-chaussée aurait pour effet de briser l'animation urbaine au niveau de la rue et de créer une discontinuité dans l'offre commerciale structurante;

- Ce type de commerce de services est structurant pour le centre-ville pour les étages supérieurs au rez-de-chaussée;
- L'usage demandé n'a pas le même horaire que les commerces de vente au détail.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11 **21-705 – RÈGLEMENT 45-2003-22 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 45-2003 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – SECTEUR DE L'AVENUE DU PRÉCIEUX-SANG – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 45-2003-22 amendant le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de manière à assujettir la zone H01-043 (localisée le long de l'avenue du Précieux-Sang) au projet particulier de requalification d'un immeuble ou d'un secteur commercial, industriel ou institutionnel.

12 **21-706 – RÈGLEMENT 45-2003-22 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 45-2003 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – SECTEUR DE L'AVENUE DU PRÉCIEUX-SANG – PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 45-2003-22 amendant le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de manière à assujettir la zone H01-043 (localisée le long de l'avenue du Précieux-Sang) au projet particulier de requalification d'un immeuble ou d'un secteur commercial, industriel ou institutionnel.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-12-2021

13 **21-707 – RÈGLEMENT 79-435 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE SAINT-PIERRE SUD ET DU BOULEVARD DE LA BASE-DE-ROC – SECOND PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation écrite s'étant tenue du 2 au 16 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 79-435 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à :

- Permettre à l'intérieur de la zone I02-044 (localisée le long de la rue Saint-Pierre Sud) les entrepôts industriels de type dôme comme bâtiment accessoire;
- Permettre à l'intérieur des zones agricoles A05-023, A05-024 et A05-026 (localisées le long du boulevard de la Base-de-Roc) les entrepôts de type dôme comme bâtiment d'entreposage agricole;
- Modifier les normes relatives au stationnement et/ou l'entreposage saisonnier d'équipements récréatifs dans la cour avant à l'intérieur des zones résidentielles.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14 **21-708 – RÈGLEMENT 79-436 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – INTERSECTION DES RUES SAINTE-ANNE ET SAINT-VIATEUR – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Claude St-Cyr donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-436 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin d'inclure le lot 2 900 712 (localisé à l'intersection des rues Sainte-Anne et Saint-Viateur) dans la zone C03-037.

15 **21-709 – RÈGLEMENT 79-436 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – INTERSECTION DES RUES SAINTE-ANNE ET SAINT-VIATEUR – PREMIER PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

20-12-2021

D'ADOPTER le premier projet de Règlement 79-436 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin d'inclure le lot 2 900 712 (localisé à l'intersection des rues Sainte-Anne et Saint-Viateur) dans la zone C03-037.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16 **21-710 – RÈGLEMENT 79-437 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE J.-A.-ROY – AVIS DE MOTION**

La conseillère Claudia Bertinotti donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-437 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier les grilles des usages et normes applicables aux zones I02-055 et I02-056 (localisées le long de la rue J.-A.-Roy) afin d'autoriser tous les usages de la classe d'usage « industrie légère (i2) » à l'exception des usages « entrepôt » et « atelier de débosselage et de peinture » et la superficie minimale et maximale des bâtiments.

17 **21-711 – RÈGLEMENT 79-437 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE J.-A.-ROY – PREMIER PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-437 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier les grilles des usages et normes applicables aux zones I02-055 et I02-056 (localisées le long de la rue J.-A.-Roy) afin d'autoriser tous les usages de la classe d'usage « industrie légère (i2) » à l'exception des usages « entrepôt » et « atelier de débosselage et de peinture » et la superficie minimale et maximale des bâtiments.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-12-2021

18 **21-712 – RÉSOLUTION 21-208 – VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 3 667 592 – GESTION IMMOBILIÈRE LACHANCE INC. – ABROGATION**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution 21-208, le conseil autorisait la vente d'une partie du lot 3 667 592 à Gestion Immobilière Lachance inc. pour l'aménagement d'un stationnement;

CONSIDÉRANT QUE la condition « La construction du stationnement soit complétée dans un délai de douze mois suivant la vente » ne peut être respectée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ABROGER la résolution 21-208.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19 **21-713 – RÉSOLUTION 21-386 – SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES – MAISON DES AÎNÉS – ABROGATION**

CONSIDÉRANT QUE la recherche d'un terrain pour la construction d'une maison des aînés à Joliette a été abandonnée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ABROGER la résolution 21-386 qui proposait à la Société québécoise des infrastructures une partie des lots 5 495 115 et 5 422 110, soit environ 10 000 mètres carrés, pour la réalisation du projet de maison des aînés à Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20 **21-714 – RÈGLEMENT 120-2021 – POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2022 – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Claude St-Cyr donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 120-2021 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2022.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-12-2021

21 **21-715 – RÈGLEMENT 120-2021 – POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2022 – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 120-2021 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2022, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22 **21-716 – FESTIVAL DE LANAUDIÈRE – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la signature d'un bail entre la Ville de Joliette et le Festival d'été de Lanaudière le 13 mars 1989, et enregistré sous le numéro 283392 (ci-après « le bail »);

CONSIDÉRANT QUE le bail prévoit que le Festival d'été de Lanaudière est le seul responsable de la condition, de l'entretien, et de l'utilisation des lieux loués;

CONSIDÉRANT QUE le contrat faisant l'objet de la présente résolution n'a pas pour effet de modifier la responsabilité qui incombe au Festival d'été de Lanaudière en vertu du bail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, le contrat intervenant entre la Ville de Joliette et le Festival d'été de Lanaudière concernant le déneigement d'un espace de stationnement situé au 1500, Boulevard Base de Roc à Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-12-2021

23 **21-717 – ASSURANCES GÉNÉRALES – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – RENOUVELLEMENT ET AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE les polices d'assurance générale et complémentaire avec la Mutuelle des municipalités du Québec viendront à échéance le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le 2e paragraphe de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, permet d'octroyer le contrat sans appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

QUE la Ville de Joliette renouvelle les polices d'assurance générale et complémentaire avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'année 2022.

D'AUTORISER la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Joliette, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

D'AUTORISER la trésorière à payer à Groupe Ultima inc. la prime totale pour la police d'assurance générale au montant de 313 926 $, la prime totale de l'assurance automobile de 30 748 $, la prime totale de l'assurance accident des cadres et dirigeants de 350 $ et la prime totale de l'assurance accident des bénévoles de 200 $, le tout plus la taxe applicable de 9 %.

D'AUTORISER les ajustements et mises-à-jour de couverture pour la période visée.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24 **21-718 – RÉSOLUTION 21-669 – 311 – NUMÉRO UNIQUE DÉDIÉ AUX MUNICIPALITÉS – AMENDEMENT ET AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 21-669 autorisait l'adhésion de la Ville de Joliette au service 311, numéro unique dédié aux municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AMENDER la résolution 21-669 afin d'y ajouter le texte suivant après la deuxième phrase :

> « **CONSIDÉRANT** l'exception prévue à l'article 573.3, alinéa 1, paragraphe 2.1 de la *Loi sur les cités et villes*; »

D'AMENDER la résolution 21-669 afin de remplacer le dernier paragraphe par le suivant :

> « **AUTORISER** la direction générale à signer l'entente de trois ans selon les modalités du contrat en annexe en vue de l'adhésion de la Ville de Joliette au 311 ainsi qu'au service de réponse téléphonique en dehors des heures d'ouverture offert par l'organisme CITAM. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25 **21-719 – ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS – CROIX-ROUGE CANADIENNE – RENOUVELLEMENT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE lors de situations d'urgence, l'une des actions à prioriser est d'offrir le service de soutien aux sinistrés;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services aux sinistrés entre la Ville de Joliette et la Croix-Rouge est venue à terme en 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés à intervenir entre la Ville de Joliette et la Croix-Rouge pour les périodes 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

D'AUTORISER la directrice adjointe des Opérations financières à payer une contribution de 0,17 $ par habitant pour la période 2021-2022 et une contribution de 0,18 $ pour le restant de la durée de l'entente.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26 **21-720 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 24 NOVEMBRE AU 7 DÉCEMBRE 2021 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2020 au montant de 3 860 084,83 $ pour la période du 24 novembre au 7 décembre 2021 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-12-2021

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 24 novembre au 7 décembre 2021 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 24 novembre au 7 décembre 2021

a. Liste des transferts électroniques :	681 428,44 $
b. Liste des chèques :	2 133 963,47 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	3 805 753,77 $
Total	**6 621 145,68 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27 **21-721 – COMPTES DIVERS – LISTE DES MAUVAISES CRÉANCES – APPROBATION**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du service des Finances et trésorerie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER la liste des mauvaises créances de divers comptes à recevoir, telle que déposée, lesquelles créances totalisent 292,93 $.

D'AUTORISER la directrice du service des Finances et trésorerie à radier les mauvaises créances et à annuler les intérêts.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28 **21-722 – HYDRO-JOLIETTE – LISTE DES MAUVAISES CRÉANCES – APPROBATION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'APPROUVER la liste des mauvaises créances d'Hydro-Joliette, telle que déposée, pour la période s'étendant du 1er septembre au 30 novembre 2021, lesquelles créances totalisent 69 532,65 $, dont 148,11 $ représentent l'annulation de soldes non significatifs et 69 384,54 $ des créances irrécouvrables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-12-2021

29 **21-723 – RÉFECTION DES RUES RICHARD, BABY, FABRE, GUILBAULT ET SAINTE-ANNE – GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 8 – ACCEPTATION PROVISOIRE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Marc-Antoine Giguère, ingénieur pour la firme Parallèle 54, en date du 6 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 8, des travaux de réfection des rues Richard, Baby, Fabre, Guilbault et Sainte-Anne tels que décrétés par la résolution 21-217 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Généreux Construction inc. » la somme de 779 304,63 $ à même le Règlement d'emprunt 204.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30 **21-724 – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES – RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE – GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 10**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Olivier Férchette, ingénieur pour la firme GBi, en date du 6 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPROUVER le certificat de paiement numéro 10, des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Charles-Borromée, entre le boulevard Manseau et la voie ferrée, tels que décrétés par la résolution 20-254 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Généreux Construction inc. » la somme de 335 123,78 $ à même le Règlement d'emprunt 191.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31 **21-725 – AFFECTATION DE SURPLUS – ENGAGEMENTS DE L'ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT QUE certains engagements financiers ont été contractés en 2021, mais que les biens et services n'ont pu être livrés avant la fin de l'exercice en cours;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-12-2021

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'affecter une partie des surplus de l'exercice en cours afin de défrayer en 2022 les dépenses afférentes à ces engagements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE CONFIRMER les affectations ci-après énumérées, lesquelles totalisent la somme de 793 168 $:

No de résolution, de commande ou d'engagement	Descriptions	Montant
21CD00008 21CD00009 21CD00010 21CD00039 21CD00041	Demandes dans le cadre du programme de restauration de façades (dossiers PRF 01-2019, PRF 02-2019, PRF 01-2020, PRF 01-2021 et PRF 02-2021)	350 302 $
21CD00001 21CD00003 21CD00004 21CD00043	Demandes dans le cadre du programme de restauration et de rénovation d'immeubles patrimoniaux (dossiers PRRP 04-2018, PRRP 04-2019, PRRP 01-2020 et PRRP 01-2021)	127 309 $
21CD00005	Demandes dans le cadre du programme d'accessibilité universelle (dossiers PAU 01-2020)	10 000 $
21CD00015 21CD00024 21CD00026 21CD00027 21CD00028 21CD00029 21CD00030 21CD00031 21CD00033 21CD00035	Demandes dans le cadre du programme Réno-Québec (dossiers PRQ II 13-2018, PRQ II 03-2020, PRQ II 06-2020, PRQ II 07-2020, PRQ II 08-2020, PRQ II HZ 01-2020, PRQ II 09-2020, PRQ II 05-2020, PRQ II 04-2020, PRQ II 02-2020)	305 557 $
	Total :	**793 168 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-12-2021

32 **21-726 – RÉSOLUTION 21-642 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2021 – ABROGATION**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette, telles que présentées à la Ville de Joliette dans une correspondance datée du 7 décembre 2021 et signée par M. Keith Lucien, conseiller en gestion à la Société d'habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE PRENDRE ACTE des prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2021, lesquelles prévoient des revenus de 1 937 000 $, des dépenses de 4 673 865 $, ainsi qu'un déficit d'exploitation de 2 736 865 $ absorbé à 90 % par le gouvernement du Québec et à 10 % par la Ville de Joliette, ce qui représente une contribution municipale de 273 686 $.

D'AUTORISER la trésorière à payer ladite contribution de la Ville de Joliette au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2021.

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 21-642.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33 **21-727 – RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU GRAND JOLIETTE – BUDGET 2022**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette est partie à l'entente intermunicipale de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a transmis à la Ville de Joliette ses prévisions budgétaires pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE PRENDRE ACTE du budget de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette pour l'année 2022, au montant de 2 160 620 $.

D'AUTORISER la directrice des Finances à payer, à même les sommes qui seront disponibles au budget 2022, et selon des modalités à prévoir, la quote-part de la Ville de Joliette, laquelle s'élève à 1 016 561 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-12-2021

34 **21-728 – FONDS DE RÉFECTION ET ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES – PORTION DU CHEMIN DES PRAIRIES – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE La Ville reçoit des droits à titre d'exploitant de carrière et sablière;

CONSIDÉRANT QUE lesdits droits sont cumulés dans le « Fonds de réfection et entretien de certaines voies publiques » créé par la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE la loi précise que les sommes peuvent être utilisées aux fins suivantes :

- La réfection ou l'entretien des voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances provenant de carrières et de sablières;
- Les travaux visant à pallier les inconvénients découlant du transport de ces substances.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à utiliser le « Fonds de réfection et entretien de certaines voies publiques » pour financer la portion du chemin des Prairies, entre la voie ferrée et la rue Fontaine, du contrat de revêtement asphaltique 2021 au montant de 190 700,57 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35 **21-729 – RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE – FONDS DE ROULEMENT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement de l'hôtel de ville déposé au plan triennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT l'adoption du plan triennal d'immobilisations pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'AUTORISER l'acquisition de mobilier, dans le cadre du projet de réaménagement de l'hôtel de ville, pour les services des Communications et le service des Technologies de l'information pour un montant estimé à 20 000 $, taxes incluses.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-12-2021

QUE le coût total estimé du projet total, soit un montant de 20 000 $, sera financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé au moyen de trois versements égaux de 6 666,67 $, puisés à même les fonds généraux durant les trois prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36 **21-730 – MOBILIER URBAIN DANS LES PARCS – FONDS DE ROULEMENT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le projet de remplacement du mobilier urbain dans les parcs déposé au plan triennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT l'adoption du plan triennal d'immobilisations pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER la dépense du projet de remplacement du mobilier urbain au montant de 90 000 $, et ce, pour les parcs suivants :

- Étoile du Nord;
- Désilet;
- Georges-Émile-Lapalme;
- Lajoie (phase 2);
- Sœur-Hermias.

QUE le coût total estimé du projet total, soit un montant de 90 000 $, sera financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé au moyen de trois versements égaux de 30 000 $, puisés à même les fonds généraux durant les trois prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

D'AUTORISER le service du Greffe et des affaires juridiques à procéder à un appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37 **21-731 – ASSOCIATION DES JEUNES DE LA RUE DE JOLIETTE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'Association des jeunes de la rue de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette travaille sur un projet de politique de soutien aux organismes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'ACCORDER ET D'AUTORISER à verser à l'Association des jeunes de la rue de Joliette une aide financière 62 000 $ pour 2022.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38 **21-732 – LANAUDIÈRE : MÉMOIRE ET RACINES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par Lanaudière : Mémoire et Racines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ACCORDER ET D'AUTORISER à verser à Lanaudière : Mémoire et Racines une aide financière de 7 000 $ pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39 **21-733 – FESTIVAL DE LANAUDIÈRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Festival de Lanaudière pour l'année 2022;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-12-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'AUTORISER la directrice des Finances et trésorerie à verser une aide financière au Festival de Lanaudière au montant de 100 000 $.

D'AUTORISER la directrice des Finances et trésorerie à verser une aide financière au Festival de Lanaudière au montant de 6 000 $ pour le cinéma en plein air.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

40 **21-734 – LICENCES OFFICE-365 – RENOUVELLEMENT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE les licences Office-365 doivent être renouvelées annuellement;

CONSIDÉRANT l'article 6.3, alinéa 1, paragraphe 5 du Règlement 170-2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER le renouvellement pour l'année 2022 des licences Microsoft Office-365 à la firme « CloudConnexTI » au coût de 31 840,60 $ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville de Joliette, le contrat de CloudConnexTI relativement au renouvellement des licences de Microsoft Office-365.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41 **21-735 – CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN DES LOGICIELS – PG SOLUTIONS INC. – ATTRIBUTION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette utilise la suite de logiciels développés par la firme PG Solutions inc., soit les modules Finances, Approvisionnement, Inventaire, Paie, Taxation, Cour municipale, Urbanisme, Gestion documentaire, et Première Ligne, et assure leur mise à jour et leur entretien;

CONSIDÉRANT l'article 573.3, alinéa 6), paragraphes a) et b) et alinéa 9) de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-12-2021

D'ATTRIBUER, pour l'année 2022, à PG Solutions inc. le contrat pour la mise à jour et l'entretien des logiciels modules Finances, Approvisionnement, Inventaire, Paie, Taxation, Cour municipale, Urbanisme, Gestion documentaire, Première Ligne et Gestion des conseils, en plus de modules utilitaires communs au coût de 121 041 $ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville de Joliette, le contrat de PG Solutions inc. relativement à la mise à jour et l'entretien desdits logiciels.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

42 **21-736 – MME MARIE CLAUDE GAGNON – PERMANENCE – DIRECTRICE – HYDRO-JOLIETTE**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 21-167, le conseil municipal procédait à l'embauche de Mme Marie Claude Gagnon au poste de directrice au sein du service d'Hydro-Joliette;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période d'essai de six mois à compter du 5 juillet 2021, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

DE NOMMER Mme Marie Claude Gagnon au poste permanent de directrice au sein du service d'Hydro-Joliette, à compter du 5 janvier 2022, le tout conformément aux dispositions du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

43 **21-737 – EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR-CONCIERGE – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'opérateur-concierge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Louis-Philippe Comtois au poste d'opérateur-concierge au sein du service des Loisirs et de la culture.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 21 décembre 2021.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 120 jours de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 5 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

44 **21-738 – EMBAUCHE D'UN MONTEUR DE LIGNE – HYDRO-JOLIETTE**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de monteur de ligne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Olivier Jetté au poste de monteur de ligne au sein du service d'Hydro-Joliette.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 5 janvier 2022.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 120 jours de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 15 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

45 **21-739 – MINISTÈRE DE LA FAMILLE – PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER EN MATIÈRE DE CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL DESTINÉ AUX MILIEUX DE TRAVAIL – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du Programme de soutien financier en matière de conciliation famille-travail destiné aux milieux de travail, le ministère de la Famille soutient financièrement les employeurs qui désirent adopter de bonnes pratiques en matière de conciliation famille-travail afin d'améliorer la qualité de vie des travailleurs qui ont des responsabilités familiales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2021-2022 dans le cadre du Programme pour le projet « Flexibilité des pratiques RH »;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-12-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'AUTORISER la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour le projet « Flexibilité des pratiques RH ».

D'AUTORISER Mme Catherine Pellerin, directrice du Capital humain, à agir à titre de mandataire délégué pour assurer le suivi de la demande d'appui financier et pour signer la convention d'aide financière au nom de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

46 **21-740 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-094 – PIERRE CONCASSÉE 2022 – ADJUDICATION DE CONTRATS**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture de pierre concassée nécessaire pour divers travaux au cours de l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont été invitées à soumissionner lesquelles ont remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 15 décembre 2021, 11 h;

QUANTITÉ	PIERRE CONCASSÉE	CARRIÈRES JOLIETTE	CARRIÈRES B.G.R.
		PRIX UNITAIRES AVANT TAXES / TONNE MÉTRIQUE	
150 t.m.	Pierre 0-5 mm	9.75 $	**8,50 $**
3 000 t.m.	Pierre 0-20 mm (municipal)	**10,50 $**	11,00 $
1 000 t.m.	Pierre 14-20 mm	14,75 $	**14,25 $**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-094, le contrat pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 2022, aux entreprises ayant déposé les plus basses soumissions conformes sur la base des prix unitaires et suivants les quantités estimées, soit :

Carrières Joliette inc. : Granulométrie 0-20 mm : 10,50 $ / t.m., plus les taxes applicables;

Carrières B.G.R. inc. : Granulométrie 0-5 mm : 8,50 $ / t.m., plus les taxes applicables;

Granulométrie 14-20 mm : 14,25 $ / t.m., plus les taxes applicables.

Le tout pour un total estimé de 47 025,00 $ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

47 **21-741 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-095 – SABLE À COMPACTION 2022 – LES SABLES DE JOLIETTE INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture et la livraison de sable à compaction requis pour le remblayage des tranchées suite à divers travaux;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner, lesquelles entreprises ont remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 30 novembre 2021, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL AVANT TAXES
1	**Les Sables de Joliette inc.**	**8,75 $ / t.m.**	**17 500 $**
2	Généreux Construction inc.	10,15 $ / t.m.	20 300 $
3	9144-8787 Québec inc. | Les Entreprises Bourgeois	11,00 $ / t.m.	22 000 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-095, le contrat pour la fourniture et la livraison de sable à compaction pour l'année 2022, à l'entreprise « **Les Sables de Joliette inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires de 8,75 $ la tonne métrique, suivant les quantités estimées, au montant de **17 500 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

48 **21-742 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-099 – CONTRÔLE DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES – ANNULATION**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres AP21-099 pour l'analyse et le contrôle de l'eau potable selon les normes exigées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-12-2021

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture de la soumission les prix soumis dépassaient largement l'estimation prévue;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Joliette d'annuler ledit appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ANNULER l'appel d'offres AP21-099.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

49 **21-743 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-105 – CÂBLE AÉRIEN – ANNULATION**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres AP21-105 pour l'achat de câble aérien;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions reçues sont non conformes;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Joliette d'annuler ledit appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ANNULER l'appel d'offres AP21-105.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

50 **21-744 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-109 – PRODUITS PÉTROLIERS – MAZOUT G. BÉLANGER – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture de produits pétroliers;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, une seule a remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 13 décembre 2021, 11 h;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-12-2021

ENTREPRISES	PRODUITS	PRIX UNITAIRE AVANT TAXES	PRIX TOTAL AVANT TAXES
Mazout G. Bélanger	Diesel coloré -40ºC	1,011 $ / litre	10 110 $
	Diesel clair -40ºC	1,182 $ / litre	29 550 $
	Essence ordinaire sans plomb	1,132 $ / litre	11 320 $ $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-109, le contrat pour la fourniture de produits pétroliers, au seul soumissionnaire conforme, soit à « **Mazout G. Bélanger** », aux prix unitaires suivants :

- Diesel coloré -40ºC : 1,011 $ / litre, plus les taxes applicables;
- Diesel clair -40ºC : 1,182 $ / litre, plus les taxes applicables;
- Essence ordinaire sans plomb : 1,132 $ / litre, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

51 **21-745 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PERMIS DE VOIRIE 2022 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émis par le ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

20-12-2021

QUE la Ville de Joliette entérine la demande au ministère des Transports du Québec de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2022.

D'AUTORISER M. Benjamin Rouette, directeur du service des Travaux publics et services techniques, à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 $, puisque la Ville de Joliette s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie.

QUE la Ville de Joliette s'engage à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, la permission requise.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

52 **21-746 – FONDATION DES SAMARES – COURSE AUX MILLE PIEDS – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation des Samares;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER la Fondation des Samares à tenir l'événement « La course aux mille pieds » qui aura lieu le 1er mai 2022 dans les rues de Joliette.

D'AUTORISER la fermeture des rues entre 6 h 30 et 11 h 30.

D'AUTORISER le directeur des Travaux publics et services techniques à installer la signalisation requise pour la fermeture desdites rues.

D'AUTORISER l'utilisation du parc Louis-Querbes et des pistes cyclables.

D'AUTORISER, si disponible, les demandes de services et le prêt d'équipement.

D'AUTORISER la présence d'exposants, la vente de nourriture et de produits dérivés.

D'AUTORISER l'installation de toilettes portatives, au coût de 1 000 $ avant taxes, aux frais de la Ville de Joliette.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable, aux mesures sanitaires de la Santé publique en vigueur et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-12-2021

53 **21-747 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière verser une aide financière aux organismes suivants :

- Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin : 150 $;
- Jeunesse, J'écoute : 200 $;
- L'ensemble Vocal de Lanaudière : 100 $;
- Club de vélo du Grand Joliette : 150 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

55 **21-748 – DÉPÔT DE RAPPORTS**

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Service des Incendies – Rapport mensuel du mois d'octobre 2021;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de novembre 2021.

56 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 24 janvier 2022, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

57 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant donné la présentation de cette séance en huis clos, les citoyens sont priés de faire parvenir les questions ou commentaires par courriel à mairie@ville.joliette.qc.ca ou par téléphone au 450 753-8020 du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h 15 et 16 h 30.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-12-2021

58 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 19.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-12-2021

5e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil tenue par vidéoconférence le 22 décembre 2021 à 10 h

Sont présents :	Mme Claudia Bertinotti, conseillère Mme Muriel Lafarge, conseillère M. Patrick Lasalle, conseiller M. Claude St-Cyr, conseiller
Sont absents :	M. Luc Beauséjour, conseiller M. Richard Leduc, conseiller M. Cédric Champage, conseiller M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

Suite à l'état d'urgence sanitaire, et ses renouvellements, déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer à l'aide de moyens permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et la séance sera publicisée dès que possible via le site web de la Ville de Joliette.

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote.

L'enregistrement audio ainsi que les projets de résolutions sont publiés sur le site Internet joliette.ca dès que possible.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-12-2021

2

21-749 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Règlement 120-2021 – Pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2022 – Adoption
4. Date et heure de la prochaine assemblée
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

21-750 – RÈGLEMENT 120-2021 – POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2022 – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 21-714 et 21-715, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 20 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 120-2021 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2022.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-12-2021

4 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 24 janvier 2022, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

5 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant donné la présentation de cette séance en huis clos, les citoyens sont priés de faire parvenir les questions ou commentaires par courriel à mairie@ville.joliette.qc.ca ou par téléphone au 450 753-8020 du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h 15 et 16 h 30.

6 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 10 h 03.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière